



LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

2006





Photos de la couverture: Toutes les photos de la couverture proviennent de la Médiabase de la FAO et de la photothèque du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO.

Pour se procurer les publications de la FAO, s'adresser au:

GROUPE DES VENTES ET DE LA COMMERCIALISATION
Division de la communication
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Courriel: publications-sales@fao.org
Télécopie: (+39) 06 57053360
Site Internet: <http://www.fao.org>



LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

2006

Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2007

Produit par le
Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques
Division de la communication
FAO

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Les appellations employées et la présentation des données sur la carte n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou constitutionnel des pays, territoires ou zones maritimes, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-205568-6

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la
Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques
Division de la communication,
FAO,
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ou, par courrier électronique, à:
copyright@fao.org

AVANT-PROPOS



Il y a plusieurs décennies, les efforts des administrations consistaient essentiellement à développer la pêche et l'aquaculture et à veiller à ce que la production et la consommation augmentent. Lorsque, dans les années 80, de nombreuses ressources ont été exploitées complètement ou à l'excès, les décideurs ont commencé à être attentifs à la gestion des pêches, outre le développement de l'aquaculture. On a ensuite constaté de nombreux échecs de la gestion des pêches, ce qui a conduit les pays membres de la FAO et autres parties prenantes à élargir l'approche et la gouvernance; en d'autres termes, l'ensemble des dispositifs juridiques, sociaux, économiques et politiques utilisés pour gérer les pêches et l'aquaculture de façon durable est actuellement considéré comme un contexte nécessaire pour la gestion et il est en train de devenir la principale préoccupation.

Compte tenu de cette évolution, la question de la gouvernance est évoquée dans plusieurs parties de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2006*. La Première partie du document – Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture – se termine par une nouvelle section intitulée «Gouvernance et politique». Les questions de gouvernance et les considérations connexes sont également traitées en plusieurs endroits dans le reste du texte.

L'aquaculture continue à progresser, tandis que les pêches de captures marines – pour l'ensemble du monde – semblent plafonner. Cette évolution n'était pas inattendue. Elle a constitué l'hypothèse de base de la plupart des débats et études relatifs à l'avenir du secteur de la pêche. Les numéros précédents du rapport contiennent des projections pour le secteur. S'il est peut-être trop tôt pour évaluer l'exactitude de ces projections, il peut être intéressant de les comparer à l'évolution effective. On s'efforce brièvement de le faire dans la dernière section, intitulée «Perspectives». Compte tenu de l'importance croissante de l'aquaculture, cette section se termine par un examen des défis que l'aquaculture doit relever et des possibilités qui s'offrent à ce secteur. L'examen s'appuie sur une analyse prospective du secteur de l'aquaculture dans le monde, qui a été menée par la FAO ces deux dernières années.

La présentation de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* reste inchangée. Comme les numéros précédents, celui-ci contient un CD-ROM, *Atlas de l'aquaculture et de la pêche dans le monde*.

Ichiro Nomura

Sous-Directeur général

Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO

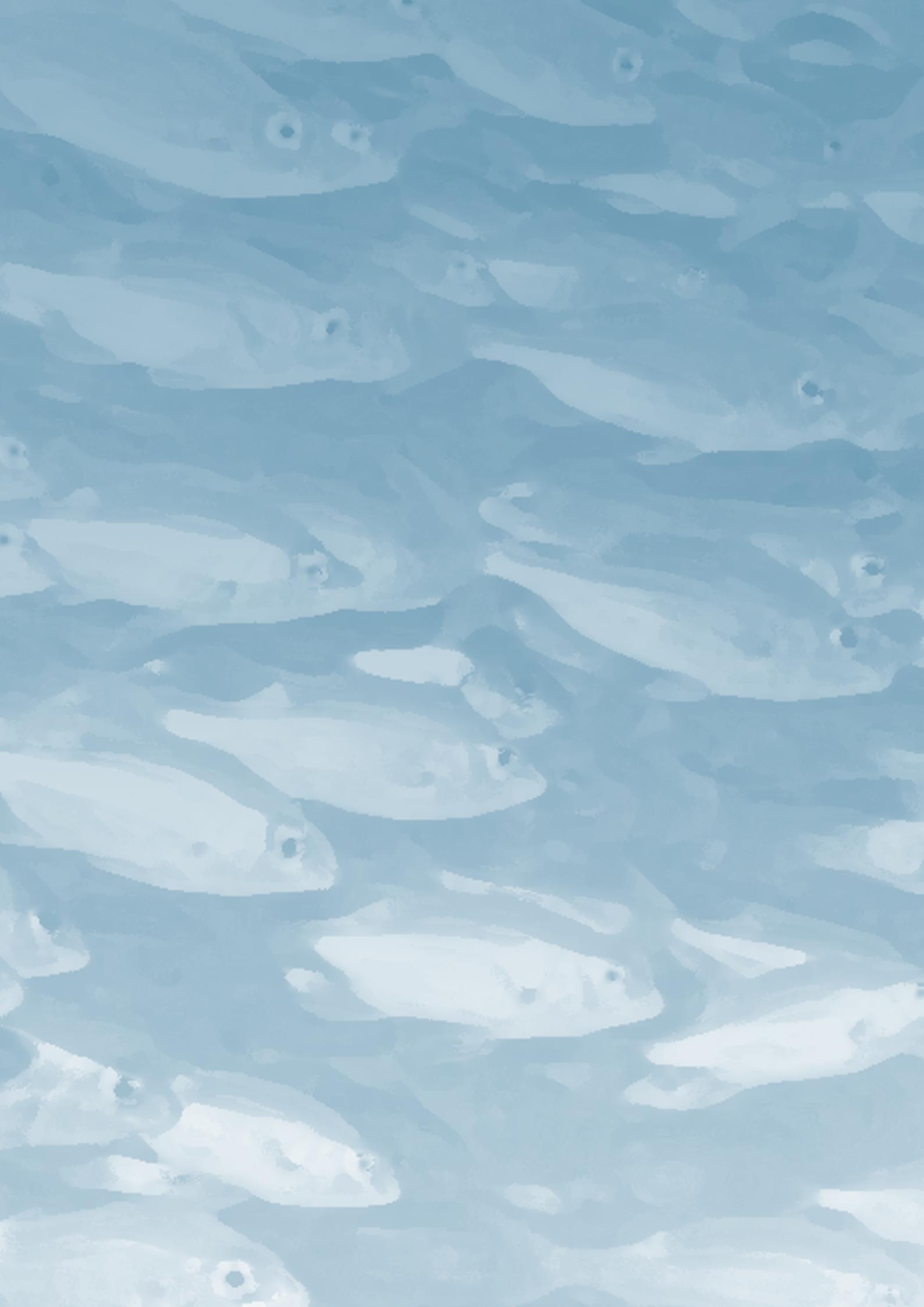


TABLE DES MATIÈRES



Avant-propos	iii
Remerciements	xiii
Sigles	xiv

PREMIÈRE PARTIE SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Ressources halieutiques: tendances de la production, de l'utilisation et du commerce	3
Vue d'ensemble	3
Production des pêches de capture	9
Aquaculture	17
Pêcheurs et pisciculteurs	23
Situation de la flotte de pêche	27
État des ressources halieutiques	31
Utilisation du poisson	37
Consommation	39
Commerce du poisson	45
Gouvernance et politique	58
Notes	69

DEUXIÈME PARTIE QUELQUES PROBLÈMES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES PÊCHEURS ET LES AQUACULTEURS

Le Code de conduite pour une pêche responsable: démarrage de la deuxième décennie d'application	73
Les enjeux	73
Solutions possibles	80
Initiatives récentes	81
Perspectives	83
Croissance durable et expansion de l'agriculture: une approche écosystémique	83
L'enjeu	83
Solutions possibles	85
Tendances récentes	88
Perspectives	89
L'allocation de droits de pêche: une question en évolution	91
L'enjeu	91
Solutions possibles	94
Tendances récentes	96
Perspectives futures	96
Incidence des normes et des labels fondés sur le marché sur le commerce international du poisson	97
L'enjeu	97
Solutions possibles	102
Initiatives récentes	103
Perspectives futures	103
Le VIH et le Sida dans les communautés de pêche: un problème de santé publique, mais aussi un sujet de préoccupation pour le développement et la gestion des pêches	104
Solutions possibles	108
Initiatives récentes	108

Perspectives	110
Notes	111

TROISIÈME PARTIE

SÉLECTION D'ÉTUDES SPÉCIALES

Remise en état de l'habitat fluvial pour relancer les pêches artisanales	117
Introduction	117
Principes généraux	117
Méthodes de restauration	119
Conclusion	123
Commerce responsable du poisson et sécurité alimentaire	123
Contexte	123
Principales conclusions de l'étude	125
Déchets ou trésor? Poissons-déchets ou à faible valeur marchande des pêches maritimes de la région Asie-Pacifique	127
Introduction	127
Production de poissons-déchets ou à faible valeur marchande	128
Utilisations de poissons-déchets ou à faible valeur marchande dans la région Asie-Pacifique	128
Problèmes liés aux poissons-déchets ou à faible valeur marchande	130
Domaines de priorité pour les travaux futurs	132
La conservation et la gestion des stocks de poisson partagés: aspects juridiques et économiques	133
Questions clés	133
Stocks de poissons transfrontières	133
Stocks de poissons chevauchants et stocks de poissons grands migrateurs	135
Stocks de poissons distincts	137
Gestion des pêches de capture maritimes dans l'océan Indien: état et tendance	138
Introduction	138
Méthodologie	138
Tendances à l'échelle océanique	138
Résumé et conclusions	143
Besoins en carburant de la flotte de pêche	145
Le problème	145
Simulation de la performance économique	147
Impact sur le secteur public	147
Perspectives à long terme (au-delà du pétrole)	148
Conclusions	151
Causes de rétention et de rejet dans le commerce international du poisson	151
Introduction	151
Fréquence relative des blocages frontaliers selon les régions importatrices	151
Les catégories de blocages frontaliers: tendances et grandes lignes	153
Performances des exportateurs, regroupés par continents, sur les principaux marchés	155
Conséquences économiques des blocages frontaliers	157
Conclusions et recommandations	159
Notes	160

QUATRIÈME PARTIE

PERSPECTIVES

Introduction	167
Révision des projections mondiales	167
Problèmes et enjeux à moyen terme dans l'aquaculture	170
Notes	180

TABLEAUX

Tableau 1	Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture: production et utilisation	3
Tableau 2	Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, Chine exclue	4
Tableau 3	Pêches continentales de capture: production par catégorie économique	15
Tableau 4	Production aquacole (10 principaux producteurs de poisson destiné à l'alimentation): volume et croissance émergeante	19
Tableau 5	Aquaculture: production mondiale, taux de croissance annuel moyen des différents groupes d'espèces	20
Tableau 6	Dix principaux groupes d'espèces (Classification statistique internationale type des animaux et des plantes aquatiques): volume et croissance émergeante	22
Tableau 7	Pêcheurs et aquaculteurs: effectifs mondiaux, par continent	25
Tableau 8	Pêcheurs et pisciculteurs: effectifs de pays choisis	26
Tableau 9	Navires de pêche à moteur de pays choisis	29
Tableau 10	Approvisionnements totaux et par habitant en poissons de consommation, par continent et par groupement économique, 2003	41
Tableau 11	Dix principaux exportateurs et importateurs de poissons et de produits de la pêche	47
Tableau 12	Bassins hydrographiques internationaux et cadres de gestion par continent	63
Tableau 13	Conditions spécifiques des habitats aquatiques pertinentes pour le redressement des pêcheries	118
Tableau 14	Principales catégories de redressement d'habitat et exemples des mesures les plus fréquentes	120
Tableau 15	Estimation de la production annuelle de poisson à faible valeur et faux-poisson en Asie et dans le Pacifique	129
Tableau 16	Données de base sur les principales pêcheries de l'océan Indien, par sous-secteur	139
Tableau 17	Coûts du carburant rapportés au chiffre d'affaires des débarquements, dans les pays développés et en développement	146
Tableau 18	Coûts du carburant rapportés aux chiffres d'affaires par type d'engins de pêche, dans les pays développés et en développement	147
Tableau 19	Performances des continents exportateurs en direction de l'UE, du Canada et du Japon	155

Tableau 20	Estimation des blocages frontaliers en quantité et en valeur pour le Japon	157
Tableau 21	Production des pêches en 2004 et projections pour 2010 et au-delà	167

FIGURES

Figure 1	Production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture	4
Figure 2	Utilisations et disponibilités mondiales de poisson, à l'exclusion de la Chine	5
Figure 3	Production mondiale des pêches de capture	6
Figure 4	Pêches de capture marines et continentales: 10 principaux pays producteurs en 2004	10
Figure 5	Pêches de capture: production par grandes zones de pêches marines en 2004	11
Figure 6	Pêches de captures marines: production des 10 principales espèces en 2004	14
Figure 7	Pêches de capture continentales par continent en 2004	15
Figure 8	Pêches de capture continentale: 10 principaux pays producteurs en 2004	16
Figure 9	Pêches de captures continentales: principaux groupes d'espèces en 2004	16
Figure 10	Production aquacole par groupement régional en 2004	18
Figure 11	Production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces	20
Figure 12	Production aquacole mondiale: groupes d'espèces en 2004	21
Figure 13	Production aquacole mondiale de poissons, de crustacés et de mollusques par milieu en 2004	23
Figure 14	Production aquacole en mer et dans les eaux continentales	24
Figure 15	Répartition des bateaux de pêche pontés par continent	28
Figure 16	Répartition en fonction de l'âge des navires de pêche et des transporteurs de poisson de plus de 100 tonneaux opérationnels à la fin de l'année 2005	30
Figure 17	Répartition des zones de construction navale pour les bateaux inscrits sur les registres	31
Figure 18	Production du secteur des pêches de capture dans les zones maritimes	32
Figure 19	Situation des ressources marines mondiales: tendances depuis 1974	34
Figure 20	Utilisation de la production halieutique mondiale (par quantité), 1964-2004	38

Figure 21	Utilisation de la production halieutique mondiale (par quantité), 2004	38
Figure 22	Disponibilités protéiques totales par continent et par principale catégorie d'aliments (moyenne 2001-03)	40
Figure 23	Poisson de consommation: approvisionnements par habitant	43
Figure 24	Part du poisson dans les disponibilités en protéines animales	43
Figure 25	Part relative de l'aquaculture et des pêches de capture dans la consommation de poisson	44
Figure 26	Pêches: exportations mondiales par principale catégorie de produits	46
Figure 27	Part de la production halieutique mondiale destinée aux exportations	48
Figure 28	Exportations nettes de certains produits agricoles par pays en développement	49
Figure 29	Importations et exportations de poisson et de produits de la pêche dans différentes régions, avec indication du déficit ou de l'excédent net	50
Figure 30	Flux commerciaux par continent	52
Figure 31	Prix de la crevette au Japon et aux États-Unis d'Amérique	55
Figure 32	Prix du listao en Afrique et en Thaïlande	56
Figure 33	Prix des poissons démersaux aux États-Unis d'Amérique	57
Figure 34	Prix des céphalopodes au Japon	57
Figure 35	Prix de la farine de poisson et de la farine de soja en Allemagne et aux Pays-Bas	58
Figure 36	Prévalence estimative du VIH et nombre de personnes contaminées parmi les sous-populations considérées comme présentant un risque de contamination par le VIH supérieur à la moyenne dans deux pays d'Afrique et deux pays d'Asie	105
Figure 37	Passe à fente verticale à Iffezheim, le Rhin, France/Allemagne	122
Figure 38	Commerce international des produits de la pêche: impact sur la sécurité alimentaire des pays à faible revenu et à déficit vivrier	124
Figure 39	La «boucle poisson de faible valeur/faux poisson» par laquelle l'accroissement de la demande soutenu par l'accroissement des prix conduit à l'accroissement des captures et à la dégradation de la ressource	128
Figure 40	Flux de production dans la région Asie-Pacifique, par grandes catégories de poisson	130
Figure 41	Mesures techniques de gestion des pêches dans les pays de l'océan Indien	140

Figure 42	Prix du gazole, États-Unis d'Amérique, 2002-06	145
Figure 43	Consommation mondiale de pétrole par secteur d'activités, 1973 et 2004	148
Figure 44	Différents scénarios de pic de production pétrolière, 2006	149
Figure 45	Production mondiale de pétrole passée, présente et projetée, par origine	150
Figure 46	Blocages frontaliers rapportés aux volumes importés pour l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada, 1992-2002	152
Figure 47	Fréquence relative des blocages frontaliers pour l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada	154

ENCADRÉS

Encadré 1	Phases de développement des pêcheries d'espèces océaniques	12
Encadré 2	Rôle de la FAO à l'appui de la coopération pour une gouvernance plus efficace	59
Encadré 3	Conférence pour l'examen de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons	60
Encadré 4	Questions d'éthique en matière de pêche	74
Encadré 5	L'information à l'appui de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable	76
Encadré 6	Introduire et promouvoir la gestion conjointe des pêches	78
Encadré 7	Renforcement des capacités nationales de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	82
Encadré 8	Analyse des risques	90
Encadré 9	Espèces exotiques dans la pêche et l'aquaculture	92
Encadré 10	Pourquoi les femmes des communautés de pêche sont-elles vulnérables au VIH/Sida?	106
Encadré 11	La stratégie de la FAO concernant les maladies chroniques	109
Encadré 12	Poisson déchet et à faible valeur marchande: une définition	127
Encadré 13	Prix des poissons-déchets ou à faible valeur marchande	129

REMERCIEMENTS



La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2006 a été préparée par des fonctionnaires du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, la coordination des travaux étant assurée par une équipe composée de J.-F. Pulvenis de Séligny, A. Gumy et R. Grainger, assistée par U. Wijkström (consultant) avec l'assistance éditoriale de T. Farmer, sous l'autorité générale de responsables du Département dont: L. Ababouch, J. Csirke, S. Garcia, Ndiaga Gueye, J. Jia, I. Nomura, J. Turner et G. Valdimarsson.

La préparation de la Première partie, *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, était placée sous la direction de R. Grainger, qui a coordonné les contributions de L. Garibaldi, (production des pêches de capture), L. Garibaldi (encadré – Phases de développement des pêcheries d'espèces océaniques) A. Lowther (production de l'aquaculture), J. Csirke (état des ressources halieutiques), D. Bartley (ressources intérieures), S. Tsuji (lottes de pêche), A. Smith (flottilles de pêche), A. Crispoldi (consultante) (flottilles de pêche), S. Vanuccini (pêcheurs, utilisation, consommation, commerce, gouvernance et politique), G. Laurenti (consommation), H. Josupeit (commerce du poisson), D. Doulman (gouvernance et politique, pêche marine et encadrés – Rôle de la FAO à l'appui de la coopération pour une gouvernance plus efficace, Conférence pour l'examen de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons), D. Bartley, J. Jorgensen et G. Marmulla (gouvernance et politique, pêches continentales), R. Subasinghe (gouvernance et politique, aquaculture), A. Gumy (gouvernance et politique, commerce). S. Montanaro, A. Lowther et S. Vannuccini ont préparé la plupart des figures et tableaux.

Les auteurs de la Deuxième partie, *Quelques problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs et les aquaculteurs*, sont: D. Doulman (questions relatives à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et encadré – renforcement des capacités nationales de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée), Watanabe (encadré – questions d'éthique en matière de pêche), J. Collins (encadré – l'information à l'appui de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable), D. Staples (encadré – introduire et promouvoir la gestion conjointe des pêches), M. Reantaso (encadré – analyse des risques), D. Bartley (encadré – espèces exotiques dans la pêche et l'aquaculture), D. Soto (encadré – croissance durable et expansion de l'aquaculture: une approche écosystémique), R. Metzner (l'allocation des droits de pêche), L. Ababouch (incidence des normes et des labels fondés sur le marché sur le commerce international du poisson) et E. Allison (consultant) (le VIH et le Sida dans les communautés de pêche et encadré – pourquoi les femmes des communautés de pêche sont-elles vulnérables au VIH/Sida?). D. Staples, M. Izumi, S. Funge-Smith, J. Moehl et A. Harris, tous fonctionnaires régionaux chargés des pêches, ont également participé à la préparation de cette partie.

Les auteurs de la Troisième partie, *Sélection d'études spéciales*, sont: D. Bartley, J. Jorgensen (remise en état de l'habitat fluvial pour les pêches), H. Josupeit (commerce responsable du poisson et sécurité alimentaire), D. Staples et S. Funge-Smith (Déchets ou trésor? – Poissons déchets ou à faible valeur marchande des pêches maritimes de la région Asie-Pacifique et encadré – prix des poissons-déchets ou à faible valeur marchande), S. Funge-Smith, E. Lindebo et D. Staples (encadré – poisson-déchet et à faible valeur marchande: une définition), G. Munro (consultant) (la conservation et gestion des stocks partagés: aspects juridiques et économiques), C. de Young (gestion des pêches de capture dans l'océan Indien: état et tendances), A. Smith (consultant) (besoins en carburant de la flotte de pêche) et L. Ababouch (causes de rétention et de rejet dans le commerce international du poisson).

La Quatrième partie, *Perspectives*, a été rédigée par R. Subasinghe, N. Hishamunda et U. Wijkström (consultant).

La Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques de la FAO a assuré la mise en forme, la mise en page et la production de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2006*.

**ASDI**

Agence suédoise de coopération internationale au développement

c.a.f.

coût, assurance, fret

CAPP

Commission Asie-Pacifique des pêches

CDB

Convention sur la diversité biologique

CICTA

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

CE

Communauté européenne

CGPM

Commission générale des pêches pour la Méditerranée

CITTC

Commission interaméricaine du thon tropical

CPANE

Commission des pêches de l'Atlantique-Nord-Est

CNUED

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

COFI

Comité des pêches

CPS

Secrétariat de la Communauté du Pacifique

CPSOOI

Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien

CTOI

Commission des thons de l'océan Indien

DPAI

Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire

EIE

évaluation de l'impact sur l'environnement

HACCP

Analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise

IFPRI

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

IPC

indice des prix à la consommation

ISO

Organisation internationale de normalisation

LVFO

Organisation des pêches du lac Victoria

MARPOL

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NACEE

Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale

NAFO

Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest

NAFTA

Accord de libre-échange nord-américain

NEPAD

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

NORAD

Agence norvégienne de coopération pour le développement

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

OIM

Organisation internationale pour les migrations

OMC

Organisation mondiale du commerce

OMI

Organisation maritime internationale

OMS

Organisation mondiale de la santé

ONUSIDA

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

OPEP

Organisation des pays exportateurs de pétrole

OTC

obstacles techniques au commerce

PFRDV

Pays à faible revenu et à déficit vivrier

PME

Production

PPPH

pays pratiquant la pêche hauturière

RCAAAP

Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique

SIOFA

Accord sur les pêches dans le sud de l'océan Indien

SOLAS

Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer

SPS

mesures sanitaires et phytosanitaires

SSN

système de surveillance des navires par satellite

UE

Union européenne

UNDOALOS

Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies

VAC

Volume admissible des captures

WCPFC

Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central

ZEE

Zone économique exclusive



PREMIÈRE PARTIE

**SITUATION MONDIALE
DES PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE**

SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Ressources halieutiques: tendances de la production, de l'utilisation et du commerce

VUE D'ENSEMBLE

Les pêches de capture et l'aquaculture ont produit en 2004 environ 106 millions de tonnes de poisson destiné à l'alimentation, situant l'offre apparente par habitant à 16,6 kg (équivalent poids vif), soit la plus forte jamais enregistrée (tableau 1 et figure 1). L'aquaculture représentait 43 pour cent de ce total. L'offre par habitant, hors Chine, affiche une croissance annuelle modeste, de l'ordre de 0,4 pour cent, depuis 1992 (après un fléchissement à compter de 1987), l'augmentation de l'offre aquacole ayant plus que compensé les effets de la production statique des pêches de capture et de la croissance démographique (tableau 2 et figure 2). En 2004, l'offre de poisson de consommation par habitant, hors Chine, était estimée à 13,5 kg. Globalement, le poisson a assuré à plus de 2,6 milliards de personnes au moins 20 pour cent de leur apport en protéines animales. La part des protéines de poisson dans le total mondial de l'apport protéique d'origine animale est passée de 14,9 pour cent en 1992 au chiffre record de 16 pour cent en 1996, pour retomber à environ 15,5 pour cent en 2003.



Tableau 1
Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture: production et utilisation

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ¹						
	(millions de tonnes)											
PRODUCTION												
PÊCHES CONTINENTALES												
Pêches de capture	8,8	8,9	8,8	9,0	9,2	9,6						
Aquaculture	21,2	22,5	23,9	25,4	27,2	28,9						
Total des pêches continentales	30,0	31,4	32,7	34,4	36,4	38,5						
PÊCHES MARINES												
Pêches de capture	86,8	84,2	84,5	81,5	85,8	84,2						
Aquaculture	14,3	15,4	16,5	17,3	18,3	18,9						
Total des pêches marines	101,1	99,6	101,0	98,8	104,1	103,1						
TOTAL DES PÊCHES DE CAPTURE	95,6	93,1	93,3	90,5	95,0	93,8						
TOTAL DE L'AQUACULTURE	35,5	37,9	40,4	42,7	45,5	47,8						
TOTAL MONDIAL DES PÊCHES	131,1	131,0	133,7	133,2	140,5	141,6						
UTILISATION												
Consommation humaine	96,9	99,7	100,2	102,7	105,6	107,2						
Utilisation à des fins non alimentaires	34,2	31,3	33,5	30,5	34,8	34,4						
Population (<i>milliards</i>)	6,1	6,1	6,2	6,3	6,4	6,5						
Approvisionnements en poissons de consommation par habitant (<i>kg</i>)	16,0	16,2	16,1	16,3	16,6	16,6						

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

¹Estimation préliminaire.

En dépit de la consommation relativement faible de poisson, exprimée en poids, qui se situait en 2003 à 14,1 kg par habitant dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), la contribution du poisson dans l'apport total de protéines animales a été appréciable – de l'ordre de 20 pour cent – et elle est probablement supérieure à ce

Figure 1

Production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture

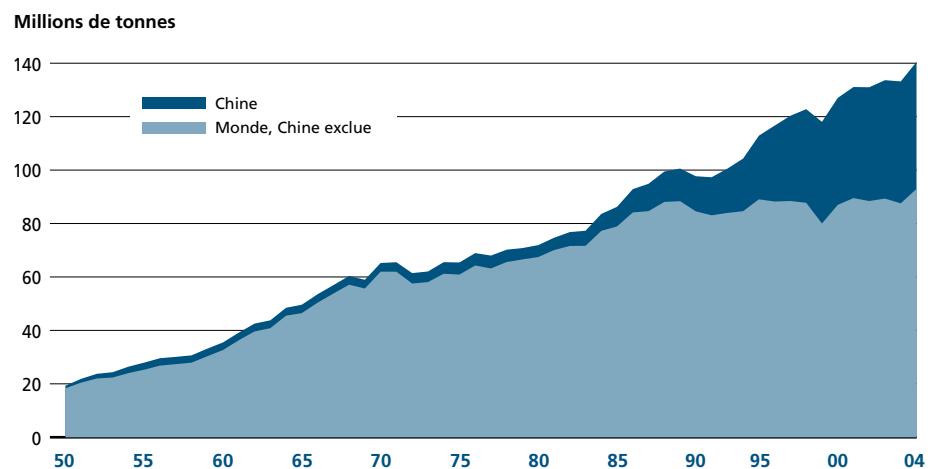


Tableau 2

Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, Chine exclue

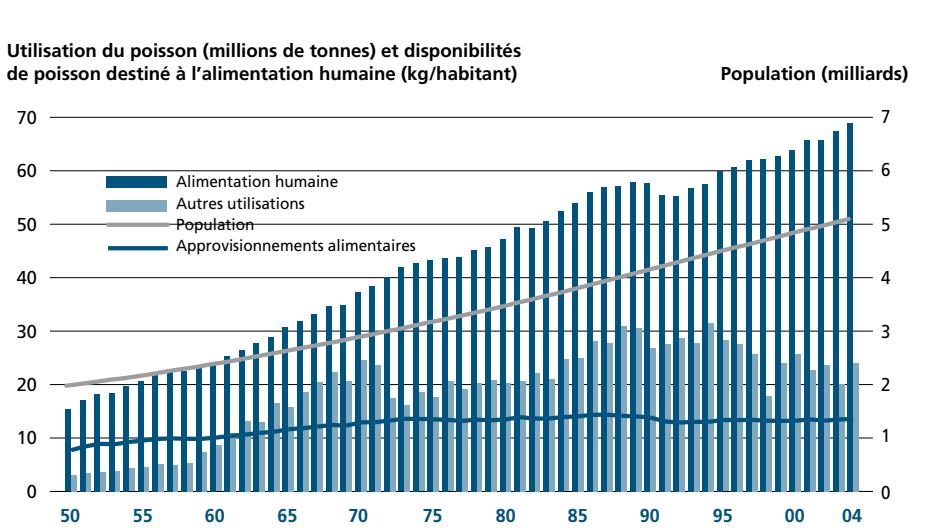
	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ¹						
	(millions de tonnes)											
PRODUCTION												
PÊCHES CONTINENTALES												
Pêches de capture	6,6	6,7	6,5	6,6	6,8	7,0						
Aquaculture	6,0	6,5	7,0	7,6	8,3	8,8						
Total des pêches continentales	12,6	13,3	13,5	14,2	15,1	15,8						
PÊCHES MARINES												
Pêches de capture	72,0	69,8	70,2	67,2	71,3	69,7						
Aquaculture	4,9	5,3	5,6	6,1	6,6	6,6						
Total des pêches marines	76,9	75,2	75,8	73,3	77,9	76,3						
TOTAL DES PÊCHES DE CAPTURE	78,6	76,6	76,7	73,8	78,1	76,7						
TOTAL DE L'AQUACULTURE	10,9	11,9	12,6	13,8	14,9	15,4						
TOTAL MONDIAL DES PÊCHES	89,5	88,4	89,3	87,5	93,0	92,1						
UTILISATION												
Consommation humaine	63,9	65,7	65,7	67,5	68,9	69,0						
Utilisation à des fins non alimentaires	25,7	22,7	23,7	20,1	24,0	23,1						
Population (<i>milliards</i>)	4,8	4,9	5,0	5,0	5,1	5,1						
Approvisionnements en poissons de consommation par habitant (<i>kg</i>)	13,3	13,4	13,3	13,4	13,5	13,4						

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

¹Estimation préliminaire.

Figure 2

Utilisation et disponibilités mondiales de poisson, à l'exclusion de la Chine



qu'indiquent les statistiques officielles, étant donné la contribution non déclarée des pêches de subsistance.

Les premières estimations basées sur les données communiquées pour 2005 par certains des grands pays pêcheurs montrent que le total de la production halieutique mondiale a atteint près de 142 millions de tonnes, soit plus d'un million de tonnes par rapport à 2004 et un niveau record de la production. Du fait de l'augmentation de la population et bien que le volume total de la consommation de poisson estimé par habitant ait augmenté, pour se situer à 107 millions de tonnes, les disponibilités par habitant sont restées à peu près au même niveau qu'en 2004. La part des pêches de capture dans la consommation humaine a baissé, mais celle de l'aquaculture a augmenté.

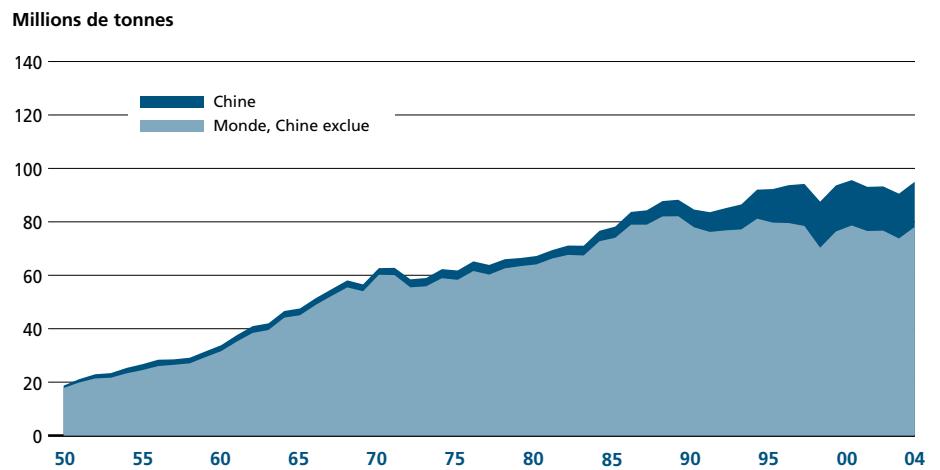
La Chine reste de loin le plus gros producteur avec une production halieutique déclarée de 47,5 millions de tonnes en 2004 (16,9 et 30,6 millions de tonnes provenant des pêches de capture et de l'aquaculture respectivement), ce qui représente selon les estimations une offre intérieure de poisson de consommation de 28,4 kg par habitant en plus des volumes destinés à l'exportation et à des utilisations non alimentaires. Cependant, divers éléments donnent encore à penser que les statistiques de production halieutique et aquacole de la Chine seraient trop élevées, comme le signalent les précédentes éditions de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*¹, un problème qui se pose depuis le début des années 90. Compte tenu de son importance et de l'incertitude caractérisant ses statistiques de production, la Chine fait l'objet d'un examen distinct du reste du monde, comme dans les éditions précédentes de ce rapport.

La production mondiale des pêches de capture a atteint 95 millions de tonnes en 2004, pour une première valeur marchande de 84,9 milliards de dollars EU selon les estimations. Les États-Unis d'Amérique, la Chine et le Pérou demeurent les principaux pays producteurs. La production mondiale des pêches de capture a été relativement stable durant la dernière décennie, si ce n'est les fluctuations importantes dues aux captures d'anchois du Pérou, une espèce extrêmement sensible aux conditions océanographiques dictées par l'oscillation australe El Niño (figure 3). Les fluctuations des autres espèces et dans les autres régions ont grandement tendance à se compenser mutuellement de sorte que les captures marines qui représentaient au total 85,8 millions de tonnes en 2004 n'affichent pas ces variations marquées. La production dans l'océan Indien oriental et le Pacifique Centre-Ouest a poursuivi sa tendance déjà



Figure 3

Production mondiale des pêches de capture



ancienne à l'expansion, tandis que des augmentations ont été enregistrées récemment dans les zones hautement réglementées de l'Atlantique Nord-Ouest et du Pacifique Nord-Ouest, après des fléchissements de la production. En revanche, les captures ont récemment chuté dans deux autres régions: pour la première fois depuis 1991, les captures de l'Atlantique Nord-Est ont été inférieures à 10 millions de tonnes et, dans l'Atlantique Sud-Ouest, une baisse marquée des prises d'encornet rouge d'Argentine a renvoyé les captures à leur plus bas niveau depuis 1984. La Méditerranée et la mer Noire ont été les zones marines les plus stables du point de vue de la production des pêches de capture. Les captures dans les eaux continentales – qui concernent l'Afrique et l'Asie à environ 90 pour cent – sont en augmentation légère mais régulière depuis 1950, partiellement en raison des pratiques de repeuplement des stocks, et ont atteint un niveau record de 9,2 millions de tonnes en 2004.

L'aquaculture continue de croître plus rapidement que tous les autres secteurs de production alimentaire d'origine animale, à un taux moyen annuel de 8,8 pour cent depuis 1970, contre seulement 1,2 pour cent pour les pêches de capture et 2,8 pour cent pour les systèmes terrestres de production animale durant la même période. Divers éléments portent cependant à croire que le taux de croissance de l'aquaculture dans le monde pourrait avoir atteint son maximum, même si des taux élevés sont encore enregistrés pour certaines régions ou espèces. En 2004, la production aquacole se serait établie à 45,5 millions de tonnes (tableau 1), pour une valeur de 63,3 milliards de dollars EU; si l'on tient compte des plantes aquatiques, cette production se porte à 59,4 millions de tonnes, pour une valeur de 70,3 milliards de dollars EU. La Chine représenterait près de 70 pour cent du total et plus de la moitié de la valeur mondiale de la production aquacole. Toutes les régions ont augmenté leur production entre 2002 à 2004, en particulier la région Proche-Orient et Afrique du Nord et la région Amérique latine et Caraïbes qui représentent respectivement environ 14 pour cent et 10 pour cent de la croissance annuelle moyenne. L'aquaculture en eau douce continue d'occuper la première place, suivie de la mariculture et de la culture en eau saumâtre. Les carpes représentent 40 pour cent de la production totale de poissons, de crustacés et de mollusques. La période 2000-2004 a été marquée par une forte poussée de la production de crustacés et, dans une moindre mesure, de poissons de mer. Pendant la même période, la production des pays en développement, hors Chine, s'est accrue au taux annuel de 11 pour cent, contre 5 pour cent pour la Chine et environ 2 pour cent pour les pays développés. À l'exception des crevettes marines, le gros de la production aquacole des pays en développement en 2004 a été constitué de poissons omnivores/herbivores ou d'espèces qui se nourrissent par filtration. En revanche, les trois quarts

environ de la production de poissons d'élevage des pays développés étaient composés d'espèces carnivores.

Au cours des trois dernières décennies, le nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs a augmenté plus rapidement que la population mondiale et l'emploi dans l'agriculture traditionnelle. Selon les estimations, 41 millions de personnes travaillaient en qualité de pêcheurs ou d'aquaculteurs en 2004, la grande majorité dans les pays en développement, principalement en Asie. Les augmentations sensibles enregistrées durant les décennies les plus récentes, notamment en Asie, sont dues à la forte expansion des activités aquacoles. En 2004, les aquaculteurs représentaient un quart du nombre total de pêcheurs dans le secteur primaire. La Chine est de loin le pays comptant le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, avec 13 millions en 2004, soit 30 pour cent du total mondial. Les programmes engagés par la Chine pour réduire la taille de sa flotte de pêche et remédier aux problèmes de surcapacité ont entraîné une réduction du nombre de personnes travaillant dans les pêches de capture qui a chuté de 13 pour cent entre 2001 et 2004. Dans la plupart des pays industrialisés, le nombre de personnes se livrant à la pêche et à l'aquaculture a diminué ou est resté stationnaire.

La flotte de pêche mondiale comptait environ 4 millions d'unités à la fin de 2004, dont 1,3 million de navires pontés de différents types, tonnages et puissances, et 2,7 millions d'embarcations non pontées. Les navires pontés étaient quasiment tous mécanisés, ce qui était le cas de seulement un tiers environ des bateaux de pêche non pontés, généralement équipés de moteurs hors-bord. Les deux tiers restants étaient composés d'embarcations traditionnelles de différents types, à voile ou à rames. Environ 86 pour cent des navires pontés étaient concentrés en Asie, les autres en Europe (7,8 pour cent), en Amérique du Nord et en Amérique centrale (3,8 pour cent), en Afrique (1,3 pour cent), en Amérique latine (0,6 pour cent) et en Océanie (0,4 pour cent). De nombreux pays ont adopté des politiques visant à limiter ou à réduire la croissance de la capacité de pêche nationale afin de protéger leurs ressources halieutiques et de rentabiliser les activités des entreprises de pêche. Divers éléments attestent une baisse persistante de la taille des flottes de navires pontés des nations développées qui pratiquent la pêche de longue date, notamment celles qui pêchent au large et pratiquent la pêche hauturière. Toutefois, même dans ces pays, la baisse de la puissance de pêche est généralement moins importante que celle du nombre de navires de pêche. Par ailleurs, certains pays signalent une expansion continue de leurs flottilles. Dans l'ensemble, le nombre de navires de pêche dans le monde ne s'est pas sensiblement modifié en 2003 ou en 2004.

De même que la flotte de pêche mondiale paraît s'être stabilisée, l'exploitation des ressources halieutiques dans le monde est globalement restée assez stable, bien que cette situation ne soit pas nouvelle pour ce qui est des ressources. Pendant les 10 à 15 dernières années, la proportion de stocks surexploités et épuisés est restée inchangée, après la forte augmentation enregistrée dans les années 70 et 80. Selon les estimations, en 2005 comme au cours des dernières années, environ un quart des groupes de stocks dont la FAO assure le suivi étaient sous-exploités ou modérément exploités – ce qui pourrait justifier une intensification de la pêche – tandis que la moitié des stocks environ était pleinement exploités, générant des captures dont le volume était proche du seuil d'équilibre, interdisant ainsi toute expansion future. Les stocks restants étaient surexploités, épuisés ou en cours de relèvement après épuisement, et produisaient donc moins que leur rendement potentiel maximal compte tenu de la surpêche. La situation paraît plus grave pour certaines ressources exclusivement ou partiellement exploitées en haute mer, en particulier les stocks chevauchants et les requins grands migrateurs. Cela confirme de précédentes observations selon lesquelles le potentiel de pêche océanique aurait atteint son maximum dans le monde, ce qui donne encore plus de poids aux appels à la prudence et à la gestion avisée des pêches afin de reconstituer les stocks épuisés et de prévenir le déclin de ceux qui sont exploités au maximum de leur potentiel, ou quasiment. S'agissant des ressources des eaux continentales, on constate une surpêche généralisée, imputable à l'exploitation intensive des espèces de grande



taille dans les grands bassins hydrographiques ou à la surexploitation d'assemblages d'espèces ou d'écosystèmes très diversifiés dans les tropiques.

En 2004, le commerce mondial du poisson et des produits dérivés a atteint une valeur totale record de 71,5 milliards de dollars EU (valeur des exportations), soit une croissance de 23 pour cent par rapport à 2000. Les premières estimations pour 2005 laissent présager une nouvelle augmentation de la valeur des exportations des pêches. En termes réels (corrigés en fonction de l'inflation), les exportations de poisson et de produits dérivés se sont accrues de 17,3 pour cent durant la période 2000-2004. Exprimées en volume, les exportations en équivalent de poids vif représentaient en 2004 38 pour cent de la production halieutique et aquacole totale, confirmant que le poisson est l'une des denrées les plus échangées, tant pour la consommation que pour l'alimentation animale. La part des échanges de poisson dans le produit intérieur brut total (PIB) comme dans le PIB agricole total a globalement doublé au cours des 25 dernières années. Depuis 2002, la Chine est devenue le principal exportateur mondial et, en 2004, ses exportations de poisson ont été évaluées à 6,6 milliards de dollars EU, suite à une croissance annuelle moyenne qui s'est établie au taux remarquable de 12 pour cent pendant la période 1992-2004. Les exportations nettes des pêches des pays en développement (à savoir la valeur totale de leurs exportations moins la valeur totale de leurs importations) ont poursuivi leur tendance à la hausse durant les deux dernières décennies, passant de 4,6 milliards de dollars EU en 1984 à 16 milliards de dollars EU en 1994, puis à 20,4 milliards de dollars EU en 2004. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux concernant des denrées agricoles telles que le riz, le café et le thé. La crevette demeure, en valeur, au premier rang des échanges, avec environ 16,5 pour cent de la valeur totale des produits piscicoles échangés dans le monde en 2004, suivie par les poissons de fond (10,2 pour cent), les thonidés (8,7 pour cent) et le saumon (8,5 pour cent). En 2002, la farine de poisson représentait environ 3,3 pour cent de la valeur des exportations, et l'huile de poisson moins de 1 pour cent.

S'agissant de la réglementation des pêcheries marines, les organisations régionales de gestion des pêches jouent un rôle fondamental en favorisant la coopération internationale en vue de la conservation et de la gestion des stocks halieutiques. Ces organisations constituent aujourd'hui le seul moyen réaliste d'administrer des stocks chevauchants ou partagés entre différentes juridictions nationales, entre ces zones et la haute mer ou uniquement présents dans les zones de haute mer. Renforcer les organisations régionales de gestion des pêches pour leur permettre de conserver et de gérer les stocks halieutiques plus efficacement demeure un défi majeur de la gouvernance internationale des pêches. Malgré les efforts engagés depuis 10 ans pour améliorer leurs capacités de gestion et leur image en tant qu'entités dynamiques et efficaces, certaines de ces organisations n'ont pas été en mesure de s'acquitter de leur mission fondamentale de gestion durable des stocks, suscitant des critiques croissantes sur la scène internationale. Cependant, nombres d'entre elles ont pris des mesures pour appliquer une approche écosystémique des pêches, et s'emploient à mettre en pratique le principe de précaution, à renforcer la coopération internationale, à promouvoir la transparence, à encourager l'adhésion ou la coopération des parties/entités éligibles non membres, et à promouvoir le respect des réglementations et la répression des infractions en renforçant les actions de suivi, de contrôle et de surveillance.

Par ailleurs, il convient de mettre en place un système de gouvernance de la pêche et des ressources halieutiques transfrontières des eaux continentales. Nombre des grands bassins fluviaux du monde chevauchent plusieurs frontières internationales, et de nombreuses espèces de poissons de rivière migrent de part et d'autre, ce qui implique que les activités d'un pays peuvent avoir une incidence sur les stocks et les communautés qui les exploitent dans un autre pays. Dans ces circonstances, une gestion avisée des pêches exige l'adoption de politiques régionales appropriées visant à préserver les ressources partagées (les eaux et les ressources biologiques), l'intégration de ces politiques dans les législations nationales et leur application. Divers cadres régionaux permettent d'ores et déjà de gérer les eaux continentales et les ressources bioaquatiques, et des progrès encourageants ont récemment été enregistrés dans

ce domaine; la gouvernance demeure toutefois incomplète, car seulement 44 pour cent des bassins hydrographiques du monde font l'objet d'un ou de plusieurs accords qui ne portent pas nécessairement sur les pêches. Il est peu probable que les pêches continentales deviennent la visée première des programmes de gestion des eaux et, par ailleurs, les besoins des communautés de pêcheurs et des artisans-pêcheurs risquent fort de ne pas être pris en compte par ces programmes si les régimes d'administration des eaux ne portent pas spécifiquement sur les pêcheries continentales.

À la différence des pêches de capture, les activités aquacoles sont généralement situées au sein des frontières nationales, et sont donc de compétence nationale. Il est de plus en plus reconnu que le développement durable de l'aquaculture exige un climat porteur, un cadre institutionnel et juridique et un train de mesures de gestion appropriées fondées sur une politique globale. Des progrès sensibles ont été marqués sur plusieurs aspects institutionnels et juridiques, le développement et la gestion, notamment grâce à des accords de partenariat entre le secteur privé et les pouvoirs publics. Des efforts sont engagés pour favoriser la planification intégrée de l'environnement, l'utilisation des terres et l'application des réglementations, souvent par adhésion volontaire aux codes de pratique. Les accords de cogestion constituent une tendance nouvelle de la gestion des ressources communes, et ont prouvé leur efficacité pour la pêche fondée sur l'élevage, une forme d'aquaculture collective pratiquée sur les petits plans d'eau des zones rurales.

Les questions touchant au commerce international des produits de la pêche ont été au premier plan des préoccupations durant les dernières années. Elles concernent notamment les dispositions en matière d'étiquetage et de traçabilité, l'écoétiquetage, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le développement durable de l'aquaculture et les subventions visées par les accords sur la production et les échanges. Certaines de ces questions figurent à l'ordre du jour des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) durant lesquelles les pays discutent également des pêches, avec une attention particulière pour les subventions qui encouragent la surcapacité et la surpêche et la manière dont ces subventions peuvent être disciplinées mais néanmoins adaptées aux exigences du développement durable. Il se pourrait que l'issue des négociations sur les subventions à la pêche tienne à la définition donnée à certaines questions techniques, aux accords conclus en la matière et à l'importance que les Membres de l'OMC accorderont non seulement au commerce, mais aussi aux questions de développement et d'environnement.



PRODUCTION DES PÊCHES DE CAPTURE

Production totale des pêches de capture

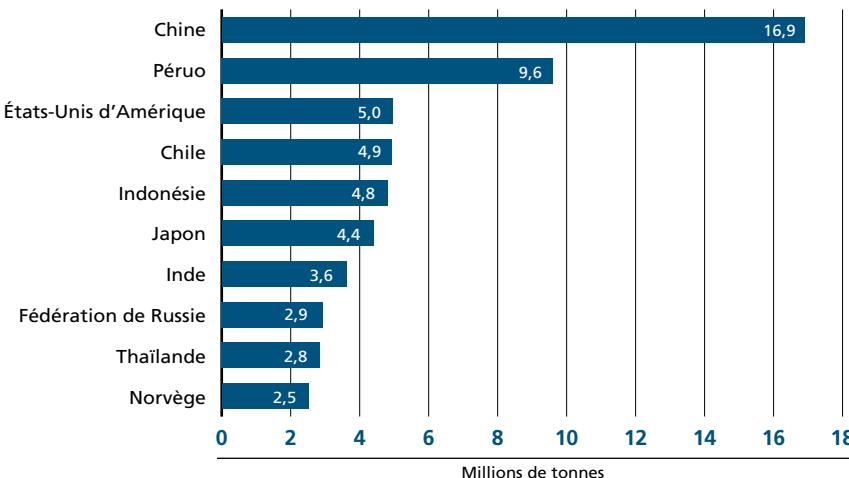
En 2004, la production mondiale des pêches de capture a atteint 95 millions de tonnes, soit une augmentation de 5 pour cent par rapport à 2003 où leur volume total était tombé à 90,5 millions de tonnes (tableau 1). Dans les 10 dernières années (1995-2004) pour lesquelles des statistiques complètes sont disponibles jusqu'à la fin de 2006, les chiffres les plus élevés et les plus bas (figure 3) coïncident avec les fluctuations des prises d'anchois du Pérou, une espèce que l'on sait très influencée par les effets du phénomène El Niño sur les conditions océanographiques dans le Pacifique Sud-Est. Pendant ces 10 ans, les captures de cette petite espèce pélagique se sont établies, au niveau le plus bas, à 1,7 million en 1998 pour grimper à une pointe de 11,3 millions de tonnes en 2000, alors que le total des captures mondiales, hors anchois, est resté relativement stable, entre 83,6 et 86,5 millions de tonnes.

Selon les estimations préliminaires de la production totale des captures en 2005, les captures des pêches continentales avaient augmenté d'environ 0,4 million de tonnes, alors que les captures marines avaient chuté d'environ 1,5 million de tonnes. Cependant, moins d'un tiers de la baisse de production des captures marines entre 2004 et 2005 peut être attribué à la variabilité de l'anchois du Pérou, car les captures d'autres espèces marines dans leur ensemble ont chuté d'environ 1 million de tonnes.

Selon les estimations, la valeur de première vente de la production de pêches de capture mondiale est de l'ordre de 84,9 milliards de dollars EU – soit une croissance

Figure 4

Pêches de capture marines et continentales: 10 principaux pays producteurs en 2004



de 3,6 pour cent par rapport à celle de 2003 – dont 3,4 milliards de dollars EU pour le poisson destiné à la transformation.

Le seul changement récent dans le classement des 10 premiers pays producteurs (figure 4) concerne le repositionnement du Chili. Ce pays est passé de la sixième place en 2002 à la septième en 2003, puis à la quatrième place en 2004, là encore en raison des fluctuations des captures d'anchois. Les statistiques de prise officielles communiquées par la Chine ont été extrêmement stables depuis 1998 (figure 3) passant de 16,5 à 16,9 millions de tonnes entre 2001 et 2004. Toutefois, les captures des navires chinois pratiquant la pêche hauturière ont considérablement augmenté depuis 1998, et ont atteint plus de 0,4 million de tonnes en 2004, soit une quantité analogue aux prises individuellement réalisées par le Japon, la République de Corée et Taïwan Province de Chine, pays qui pratiquent depuis longtemps la pêche hauturière, mais ont progressivement réduit leurs activités durant ces dernières années.

Production mondiale des pêches de capture marines

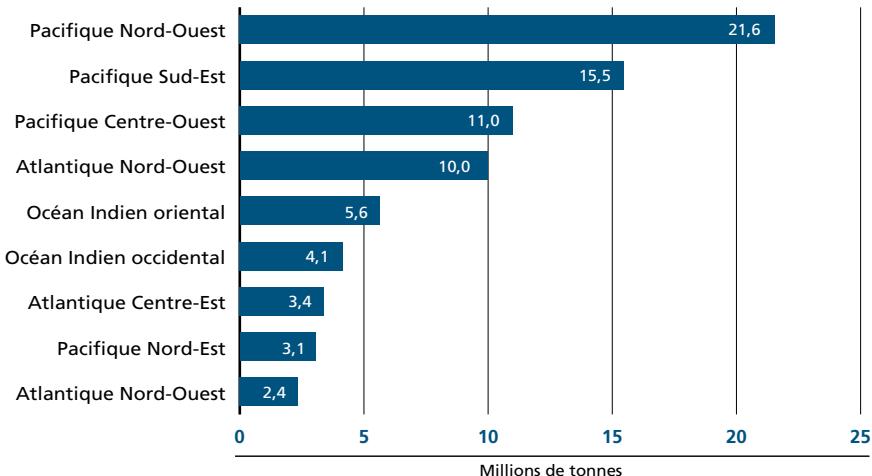
La production des pêches de capture marines s'est chiffrée à 85,8 millions de tonnes en 2004. S'agissant du total des captures mondiales (qui inclut la production des pêches de capture continentales), la tendance récente a été fortement influencée par les fluctuations des prises d'anchois au large des côtes du Pérou et du Chili.

Le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Sud-Est demeurent les zones de pêche les plus productives (figure 5). Dans les trois autres zones (océan Indien occidental et oriental, et Pacifique Centre-Ouest) principalement situées dans les tropiques où la FAO estimait 10 ans auparavant que la pêche pouvait encore se développer², le total des prises a continué d'augmenter dans l'océan Indien oriental et le Pacifique Centre-Ouest. Dans l'océan Indien occidental, la production des pêches de capture a toutefois chuté en 2004 par rapport à l'année précédente, et la tendance ancienne à la hausse s'est probablement infléchie dans cette zone. Les pêches côtières y sont probablement plus vulnérables que dans les deux autres régions, avec une baisse de 0,2 million de tonnes du volume total des captures, hors thonidés, en 2004. Les captures de thonidés – qui sont le groupe d'espèces le plus précieux et sont généralement exportées – ont atteint quasiment 30 pour cent du volume total des captures.

On note une augmentation continue des prises dans l'Atlantique Nord-Ouest et le Pacifique Nord-Est depuis les niveaux minimums enregistrés en 1998 et en 2000 (voir la figure 18 à la page 32-33). Ces deux zones de pêche tempérées comptent parmi les plus réglementées et les plus gérées au monde, et le récent rétablissement des captures

Figure 5

Pêches de capture: production par grandes zones de pêches marines en 2004



Note: Les zones de pêche mentionnées sont celles dont la production en quantité a été supérieure ou égale à 2 millions de tonnes en 2004.



peut être considéré comme une indication de l'efficacité des mesures de gestion introduites après les crises qui ont marqué les années 90. La Méditerranée et la mer Noire semblent être les zones les plus stables du point de vue du total des captures (les quantités pour 1996 et 2004 sont restées inchangées, si ce n'est quelques variations mineures), mais une analyse plus fine par groupe d'espèces met en évidence une augmentation des petits pélagiques et une baisse des espèces démersales, des thonidés et des requins, ce qui suggère un déclin pour plusieurs des espèces halieutiques les plus précieuses.

En 2004, le total des prises a diminué de plus de 10 pour cent par rapport à son niveau de 2002 dans trois zones de pêche: l'Atlantique Nord-Est, l'Atlantique Sud-Ouest et le Pacifique Centre-Est. Dans l'Atlantique Nord-Est, les captures sont tombées à moins de 10 millions de tonnes pour la première fois depuis 1991. Une chute marquée des prises d'encornet rouge d'Argentine par les flottilles locales et les flottilles de pêche hauturière (en 2004, la production des pêches de capture représentait un neuvième de celle de 1999) a ramené le total des prises dans l'Atlantique Sud-Ouest à son plus bas niveau depuis 1984 (figure 18). Dans le Pacifique Centre-Est, les captures ont culminé à près de 2 millions de tonnes en 2002, pour régresser d'environ 13 pour cent au cours des deux années suivantes.

Avec une production totale de l'ordre de 10,7 millions de tonnes en 2004, l'anchois du Pérou reste de loin en tête des 10 espèces marines les plus capturées (figure 6). Ce classement n'a pas affiché de changements majeurs depuis 2002. Le capelan (un petit pélagique) qui était à la quatrième place en 2002 a été éliminé du classement et remplacé par le thon jaune. Le merlan bleu et le maquereau espagnol ont amélioré leurs positions au détriment de l'anchois japonais et du chinchar du Chili.

Les captures de thonidés sont restées relativement stables depuis 2002, alors que le volume total des prises d'espèces profondes et d'autres espèces épipélagiques – principalement les calmars océaniques – a augmenté de plus de 20 pour cent entre 2002 et 2004. La part des prises océaniques dans le total des captures marines a été supérieure à 12 pour cent en 2003 et en 2004. Des informations complémentaires sur les espèces océaniques sont fournies à l'encadré 1 (voir p. 12-13).

S'agissant des tendances par groupes d'espèces, les captures de crevettes et de céphalopodes se sont considérablement accrues durant la décennie achevée en 2004 (de 47,2 et de 28,4 pour cent respectivement) et, à la fin de cette décennie, elles

Encadré 1

Phases de développement des pêches d'espèces océaniques

La pêche en haute mer continue d'attirer l'attention des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et du grand public, qui montrent tous un intérêt grandissant pour la gestion des ressources de la haute mer¹, et une préoccupation générale au regard de la surpêche. Les ressources de la haute mer sont définies comme celles présentes hors des zones économiques exclusives (ZEE), qui s'étendent généralement sur 200 milles marins.

La base de données de la FAO sur les statistiques des pêches mondiales ne permet malheureusement pas de dégager une estimation précise de la production des pêches de capture des hautes mers, car les statistiques sur les captures concernent de vastes zones de pêche qui ne sont pas directement comparables avec celles des ZEE. Les données disponibles n'indiquent donc pas si le poisson a été capturé à l'intérieur ou à l'extérieur des ZEE. Toutefois, la base de données de la FAO sur les captures contenant des statistiques sur les captures des espèces océaniques peut être utilisée pour analyser les tendances des captures et les phases de développement des pêches pour ce groupe d'espèces pêchées essentiellement au-delà des plates-formes continentales.

Les espèces océaniques peuvent être classées en espèces épipélagiques et en espèces d'eau profonde. Le nombre d'espèces classées comme espèces d'eau profonde continue de croître, atteignant 115 espèces en 2004, alors que le nombre des espèces épipélagiques restait stable à 60. L'amélioration de la ventilation des espèces d'eau profonde, qui sont indiquées dans les statistiques nationales sur les captures, fait pendant à l'augmentation des espèces de requin constatée ces dernières années. Ce phénomène pourrait s'expliquer notamment par la prise de conscience croissante dans le monde que les espèces vulnérables doivent être protégées par des mesures de gestion rigoureuses et que celles-ci ne peuvent être formulées et acceptées que si les informations de base comme que les statistiques sur les captures sont systématiquement collectées.

Dans une récente étude de la FAO², une méthode permettant d'identifier et d'étudier les phases de développement des pêches a été appliquée aux séries de données sur les captures d'espèces océaniques pour 1950-2004. Les tendances des captures totales (figure A) montrent que les prises épipélagiques océaniques ont augmenté très régulièrement durant toute la période, tandis que les pêches concernant les ressources d'eau profonde n'ont commencé à se développer de manière significative qu'à la fin des années 70. Cette situation est due à l'évolution des techniques applicables à la pêche en eau profonde, mais aussi à la nécessité d'exploiter de nouveaux fonds de pêche du fait de l'extension des juridictions qui réduisent les possibilités, et du déclin des ressources dans les zones côtières. Une analyse comparative des phases de développement (figures B et C) montre de façon plus détaillée qu'à la fin des années 60, les ressources épipélagiques océaniques classées comme «inexploitées» sont tombées à zéro, ce qui ne s'était produit qu'à la fin des années 70. Durant la même période de 20 ans, le pourcentage des espèces d'eau profonde classées comme «sénescentes» dépassait celui des espèces épipélagiques et a continué à être supérieur depuis. Ce résultat peut être considéré comme la preuve que les espèces d'eau profonde sont généralement très vulnérables à la surexploitation, compte tenu principalement de leurs taux de croissance lents et de leur âge tardif à la première maturité.

¹ Par exemple, la Conférence d'examen des Nations Unies sur l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, qui s'est tenue au siège de l'ONU à New York (États-Unis d'Amérique) du 22 au 26 mai 2006. (Voir également p. 123-127.)

² FAO. 2006. *The state of the world highly migratory, straddling and other high seas fishery resources and associated species*, par J.-J. Maguire, M. Sissenwine, J. Csrke, R. Grainger et S. Garcia. FAO, Document technique sur les pêches n° 495.

Figure A

Prises mondiales d'espèces océaniques (épipélagiques et d'eau profonde), principalement en haute mer

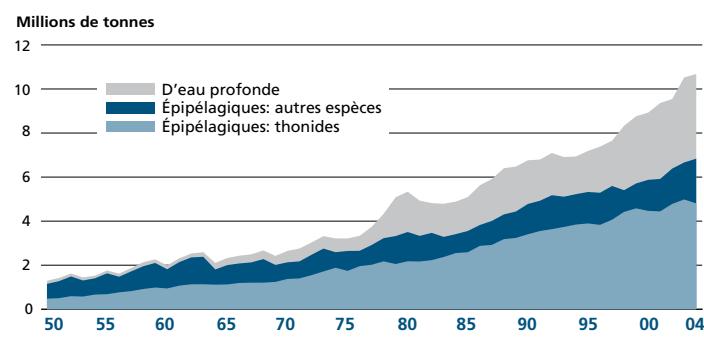


Figure B

Pourcentage de ressources océaniques épipélagiques aux différentes phases de développement des pêches, 1950–2004

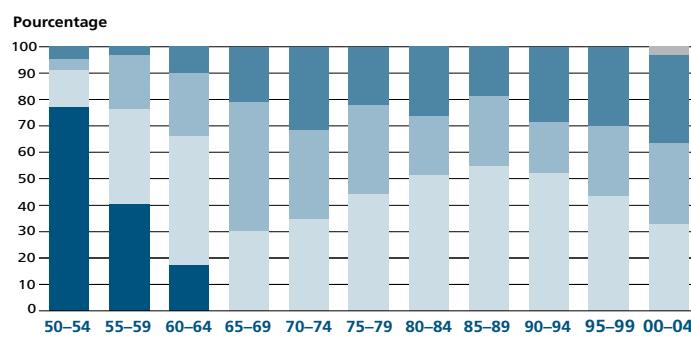


Figure C

Pourcentage de ressources océaniques d'eau profonde aux différentes phases de développement des pêches, 1950–2004

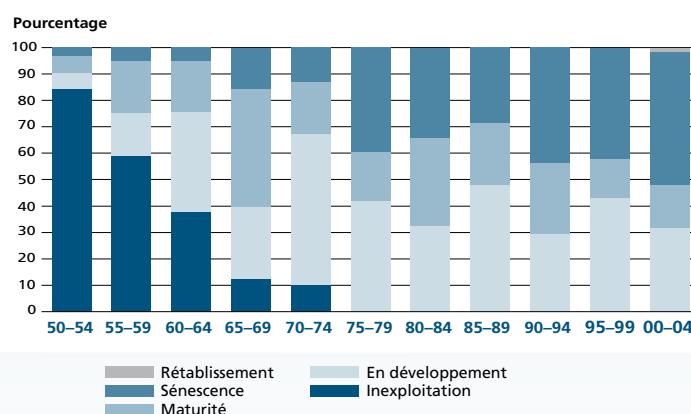
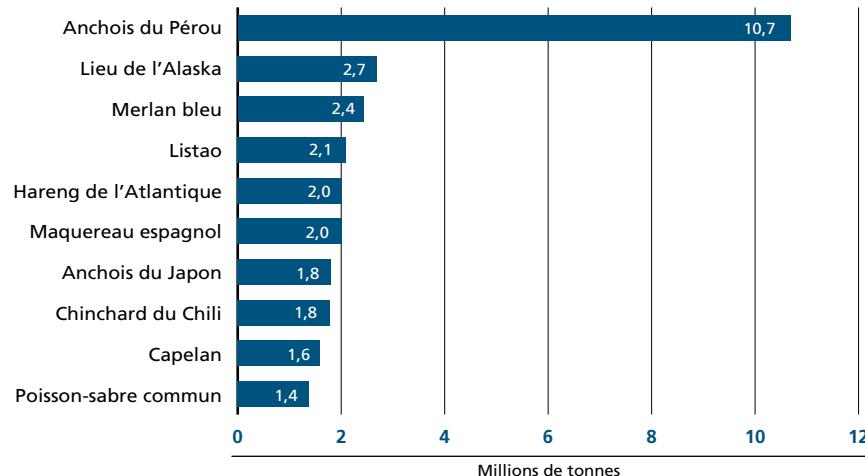


Figure 6

Pêches de capture marines: production des 10 principales espèces en 2004



avaient toutes deux atteint leur plus haut niveau, soit environ 3,6 et 3,8 millions de tonnes. Pour le groupe des crevettes, il est difficile d'analyser les tendances des espèces, car d'importantes quantités sont simplement signalées en tant que crevettes, sans autre précision. Pour les céphalopodes, l'augmentation des captures d'encornets volants géants et «autres encornets non identifiés» dans le Pacifique a compensé l'effondrement des captures d'encornet rouge d'Argentine dans l'Atlantique. Les prises de thonidés et de requins ont toutes deux chuté en 2004 après avoir atteint leur maximum en 2003.

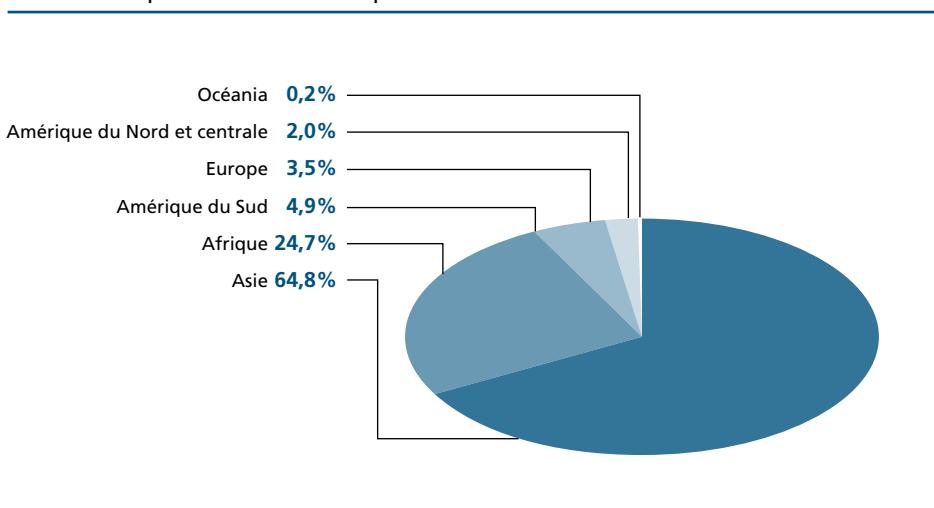
Lorsque l'on analyse les tendances des captures par espèce, il convient de garder à l'esprit qu'une tendance peut être modifiée par une sous-estimation due au signalement non spécifique d'une partie des captures ou, *a contrario*, par une meilleure ventilation des espèces dans les statistiques de prise. Bien que le nombre d'espèces entrant dans la base de données de la FAO sur les captures ait augmenté au taux annuel moyen de 5 pour cent durant les 8 dernières années, et que le pourcentage des captures signalées au niveau de l'espèce se soit amélioré lors des dernières années, quelque 37 pour cent des captures mondiales ne sont toujours pas rapportées aux espèces correspondantes. Environ 27 pour cent d'entre elles sont déclarées à un niveau taxonomique plus général, et 10 pour cent figurent dans la catégorie «poissons marins non identifiés».

Production mondiale des pêches de capture dans les eaux continentales

Après un léger fléchissement en 2002, le total mondial des captures en eaux continentales est de nouveau remonté en 2003 et 2004 pour atteindre 9,2 millions de tonnes pendant cette dernière année. Comme précédemment, l'Afrique et l'Asie représentent environ 90 pour cent du total mondial (figure 7) et leurs parts respectives sont relativement stables. Les pêches continentales paraissent toutefois en crise en Europe où le total des captures a chuté de 30 pour cent depuis 1999. Le déclin de la pêche professionnelle peut y être partiellement imputé à la concurrence d'autres formes d'exploitation des ressources hydriques continentales et à la moindre viabilité économique de nombreuses entreprises de pêche. La pêche de loisir représente une part considérable des prises. Les statistiques des pays développés sur les captures en eaux continentales, publiées par la FAO, reposent généralement sur des informations fournies par les correspondants nationaux, et le total des prises peut varier très sensiblement selon que ces derniers tiennent compte ou non des captures des pêches de loisir.

Figure 7

Pêches de capture continentales par continent en 2004



Note: Production mondiale du secteur des pêches de capture continentales: 9,2 millions de tonnes en 2004.



L'importance et le rôle des pêches continentales dans les pays développés par rapport aux pays en développement (où elles sont une source importante de protéines animales dans les zones rurales pauvres) ressortent de manière encore plus contrastée lorsque l'on groupe les pays par classe économique (tableau 3). La Chine et les autres pays en développement représentaient 94,5 pour cent du total mondial des captures continentales en 2004, tandis que la part conjuguée des pays en transition et des pays industrialisés a baissé de 5,5 pour cent.

Les 10 premiers pays producteurs (figure 8) sont les mêmes qu'en 2002. Le Myanmar, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda (ce pays ayant élargi la couverture de son système de collecte de données, d'où une augmentation de la production déclarée) ont amélioré leur position dans le classement, alors que le Cambodge, l'Egypte et l'Indonésie ont été rétrogradés. Malheureusement, nombre de pays sont encore confrontés à de graves difficultés de gestion et de financement pour la collecte des statistiques sur les pêches continentales. Ainsi, en dépit du fait que les lacs et les fleuves d'Afrique fournissent des aliments à une multitude de gens ainsi que des revenus à l'exportation, la FAO a été obligée d'estimer le total des captures continentales en 2004 pour la moitié des pays d'Afrique concernés par ce type de pêche.

L'analyse des tendances des captures continentales par espèce ou groupe d'espèces dans la base de données de la FAO risque d'être faussée pour deux raisons principales: la très faible ventilation par espèce des captures déclarées par de nombreux pays,

Tableau 3
Pêches continentales de capture: production par catégorie économique

	Production en 2004	
	(millions de tonnes)	(Part de la production mondiale)
Chine	2,42	26,2
Autres pays en développement	6,29	68,2
Économies en transition	0,29	3,2
Pays industrialisés	0,22	2,3
Total	9,22	

Figure 8

Pêches de capture continentales: 10 principaux pays producteurs en 2004

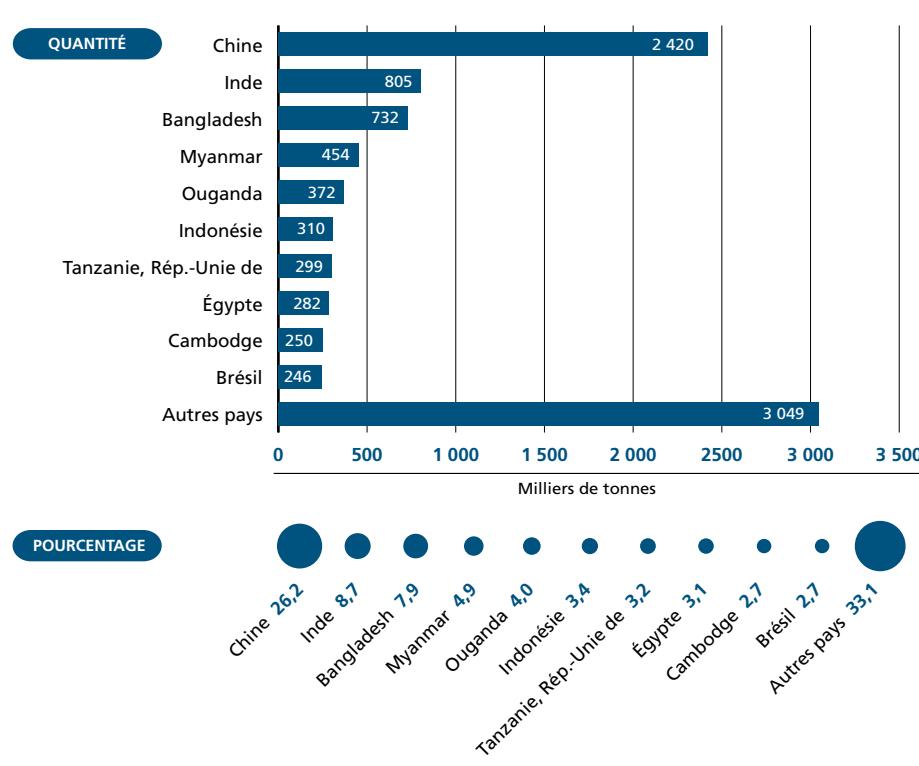
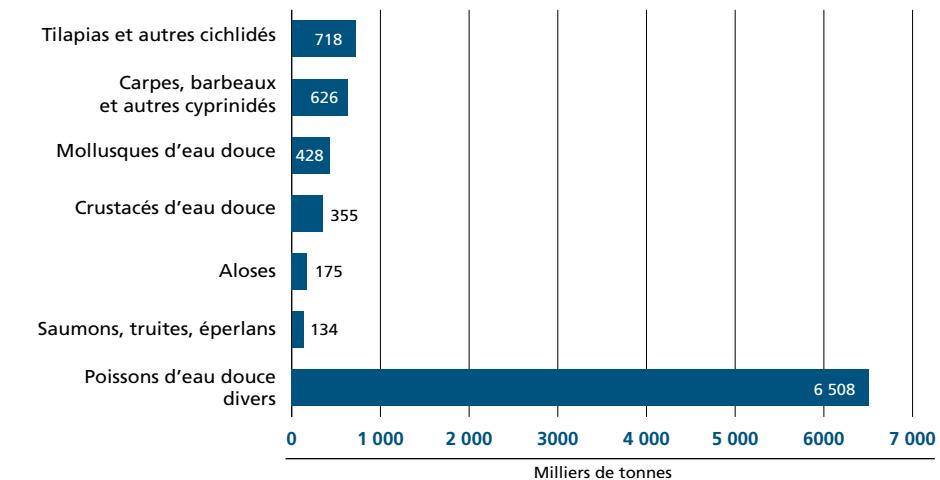


Figure 9

Pêches de capture continentales: principaux groupes d'espèces en 2004



et les fortes variations récemment enregistrées dans les données concernant des aspects majeurs des statistiques des prises continentales déclarées par la Chine, qui représentent plus d'un quart de la production mondiale.

En 2003 et 2004, les captures en eaux continentales regroupées à la rubrique «poissons d'eau douce non inclus ailleurs» étaient une fois encore supérieures à la moitié du total mondial, et seulement 19 pour cent d'entre elles sont déclarées au

niveau de l'espèce. Cette situation est très préjudiciable car les informations relatives aux prises par espèce sont indispensables pour la gestion. Dans les pays où les pêches continentales contribuent largement à la sécurité alimentaire et au développement économique, en particulier en Afrique et en Asie, une gestion malavisée ne manquerait pas d'entraîner des pertes économiques bien supérieures aux dépenses à engager pour améliorer sensiblement la qualité et la précision des statistiques sur les captures en eaux continentales.

Suite à plusieurs années de collaboration avec la FAO, la Chine a amélioré la ventilation par espèce de ses statistiques de prise en eaux continentales et en mer. Toutefois, les tendances de production des pêches de capture pour les trois principaux groupes d'espèces d'eau douce exploités en Chine (à savoir les poissons, les crustacés et les mollusques) se sont notablement modifiées en 2003 et en 2004. La réduction de moitié des captures de «crustacés d'eau douce» signalées par la Chine en 2004, suite au pic extrêmement élevé déclaré en 2002, a eu pour effet de renvoyer ce groupe d'espèces de la deuxième à la cinquième place du classement mondial (figure 9). Les captures mondiales de tilapias et de carpes ont augmenté dans les deux dernières années, tandis que les prises d'aloise (une espèce qui supporte mal les effets des dégradations environnementales lorsqu'elle migre dans des eaux de différentes salinités) ont été en 2004 inférieures de 12 pour cent aux volumes déclarés pour 2002.

AQUACULTURE

Production de l'aquaculture

La contribution de l'aquaculture aux approvisionnements mondiaux de poissons, de crustacés, de mollusques et autres animaux aquatiques³ continue de progresser, passant de 3,9 pour cent de la production pondérale totale en 1970, à 27,1 pour cent en 2000, et 32,4 pour cent en 2004. L'aquaculture poursuit son essor à un rythme plus rapide que celui de tous les autres secteurs de production alimentaire d'origine animale. Dans le monde, elle s'est développée à un taux annuel moyen de 8,8 pour cent depuis 1970, contre seulement 1,2 pour cent pour les pêches de capture et 2,8 pour cent⁴ pour les systèmes terrestres de production animale pendant la même période. L'expansion de la production aquacole a très largement dépassé la croissance démographique, l'offre moyenne par habitant de produits issus de l'aquaculture étant passée de 0,7 kg en 1970 à 7,1 kg en 2004, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,1 pour cent.

La production aquacole mondiale (poissons de consommation et plantes aquatiques) a considérablement augmenté au cours des 50 dernières années. D'un niveau inférieur à un million de tonnes au début des années 50, la production déclarée pour 2004 a grimpé à 59,4 millions de tonnes, pour une valeur de 70,3 milliards de dollars EU. Cela représente une augmentation annuelle moyenne de 6,9 pour cent en volume et de 7,7 pour cent en valeur, par rapport aux chiffres annoncés pour 2002. En 2004, les pays de la région Asie-Pacifique représentaient 91,5 pour cent de la production mondiale et 80,5 pour cent de sa valeur. La Chine représenterait 69,6 pour cent du volume total de la production aquacole mondiale, et 51,2 percent de sa valeur (Figure 10)⁵.

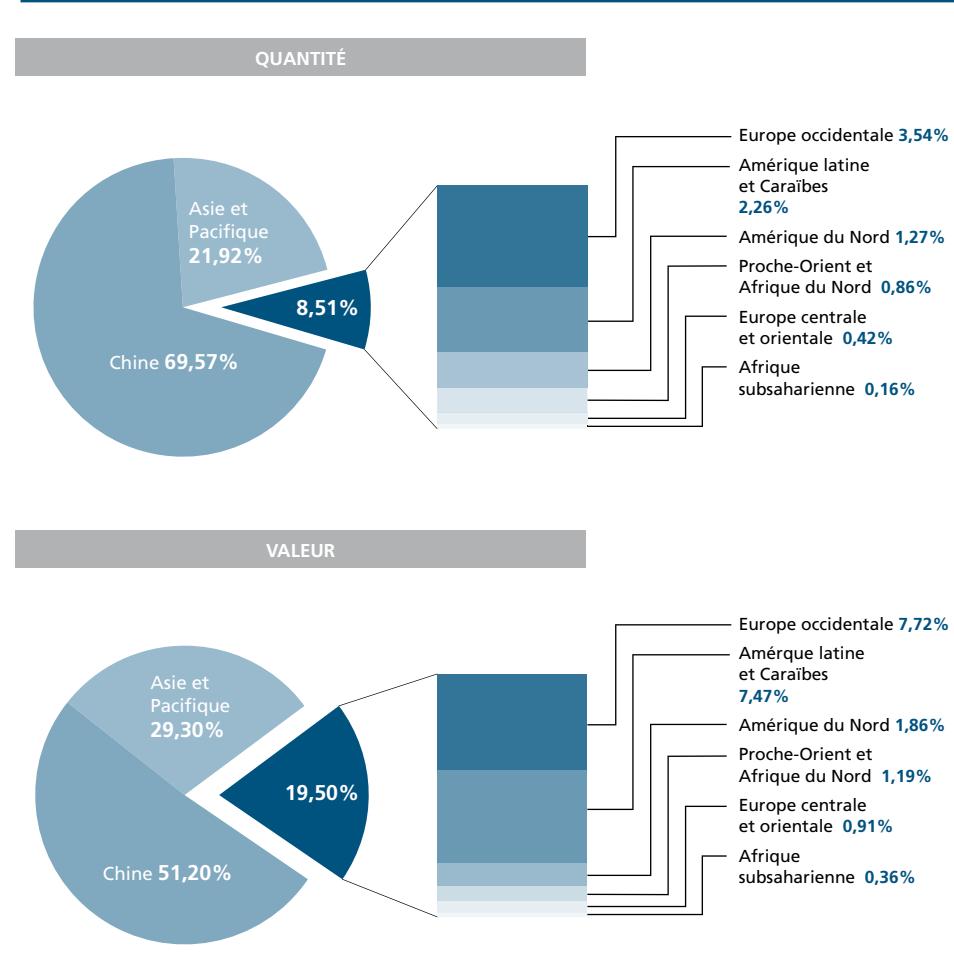
S'agissant de l'offre de poissons de consommation, le secteur aquacole mondial, hors Chine, a produit en 2004 environ 15 millions de tonnes de produits d'élevage, contre quelque 54 millions de tonnes pour les pêches de capture directement destinées à la consommation. Les chiffres correspondants présentés pour la Chine sont de l'ordre de 31 millions de tonnes pour l'aquaculture et de 6 millions de tonnes pour les pêches de capture, ce qui illustre de manière frappante la prépondérance de l'aquaculture dans ce pays.

La production est très diversifiée au sein de chaque région. Dans la région Asie-Pacifique, la production aquacole d'Asie du Sud, de la Chine et de la majeure partie d'Asie du Sud-Est est principalement composée de cyprinidés, tandis que dans le reste de l'Asie orientale, elle se compose essentiellement de poissons marins de valeur. Au niveau mondial, environ 99,8 pour cent des plantes aquatiques cultivées, 97,5 pour cent des cyprinidés et 87,4 pour cent des crevettes penaeides et 93,4 pour cent des huîtres viennent de la région Asie-Pacifique. Par ailleurs, 55,6 pour cent des salmonidés de culture



Figure 10

Production aquacole par groupement régional en 2004



sont produits en Europe de l'Ouest, principalement au nord du continent. Les carpes prédominent en Europe centrale et en Europe orientale, tant en volume qu'en valeur.

En Amérique du Nord, la barbue d'Amérique est la première espèce aquacole cultivée aux États-Unis d'Amérique, tandis que le saumon de l'Atlantique et le saumon du Pacifique prédominent au Canada. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, les salmonidés ont évincé les crevettes durant la dernière décennie pour devenir le premier groupe d'espèces cultivées suite aux flambées de maladies dans les principales zones productrices de crevettes et de la croissance rapide de la production de saumon au Chili.

L'Afrique subsaharienne continue d'occuper une place mineure dans l'aquaculture en dépit de son potentiel naturel. Même l'aquaculture du tilapia, une espèce indigène, n'a pas vraiment décollé. Le Nigéria est en tête des pays de la région, avec une production déclarée de 44 000 tonnes de poisson-chat, de tilapia et autres poissons d'eau douce. Plusieurs signes encourageants sont à signaler sur le continent: la production de crevettes géantes tigrées (*Penaeus monodon*) à Madagascar et de l'algue *Eucheuma* en République-Unie de Tanzanie est en plein essor, tandis que la production d'espèces occupant des créneaux particuliers comme les ormeaux (*Haliotis spp.*) en Afrique du Sud est elle aussi en augmentation. En Afrique du Nord et au Proche-Orient, l'Égypte est de loin le premier pays en termes de production (avec 92 pour cent du total régional), et elle est désormais le deuxième producteur de tilapia après la Chine et le premier producteur mondial de mulets.

Les 10 plus grands producteurs de poissons d'élevage destinés à la consommation en 2004 sont énumérés au tableau 4, ainsi que les 10 premiers pays en termes de croissance

Tableau 4

Production aquacole (10 principaux producteurs de poisson destiné à l'alimentation): volume et croissance émergente

Producteurs	2002	2004	Taux de croissance annuel moyen (Pourcentage)
	(Tonnes)		
Dix principaux producteurs: quantité, 2002-04			
Chine	27 767 251	30 614 968	5,0
Inde	2 187 189	2 472 335	6,3
Viet Nam	703 041	1 198 617	30,6
Thaïlande	954 567	1 172 866	10,8
Indonésie	914 071	1 045 051	6,9
Bangladesh	786 604	914 752	7,8
Japon	826 715	776 421	-3,1
Chili	545 655	674 979	11,2
Norvège	550 209	637 993	7,7
États-Unis d'Amérique	497 346	606 549	10,4
Sous-total 10 principaux producteurs	35 732 648	40 114 531	6,0
RESTE DU MONDE	4 650 830	5 353 825	7,3
TOTAL	40 383 478	45 468 356	6,1
Dix principaux producteurs: croissance, 2002-04			
Myanmar	190 120	400 360	45,1
Viet Nam	703 041	1 198 617	30,6
Turquie	61 165	94 010	24,0
Pays-Bas	54 442	78 925	20,4
République de Corée	296 783	405 748	16,9
Iran (Rég. islamique d')	76 817	104 330	16,5
Égypte	376 296	471 535	11,9
Chili	545 655	674 979	11,2
Thaïlande	954 567	1 172 866	10,8
États-Unis d'Amérique	497 346	606 549	10,4

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques, Le taux de croissance annuel moyen est celui de 2002-04.

annuelle de la production aquacole pour la période 2002-2004. Toutes les régions ont enregistré un accroissement de leur production durant cette période, les deux régions de tête étant le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et la région Amérique latine et Caraïbes, avec une croissance annuelle moyenne de 13,5 et de 9,6 pour cent, respectivement.

En 2004, la production mondiale de plantes aquatiques s'est élevée à 13,9 millions de tonnes (6,8 milliards de dollars EU), dont 10,7 millions de tonnes (5,1 milliards de dollars EU) pour la Chine, 1,2 million de tonnes pour les Philippines, 0,55 million de tonnes pour la République de Corée et 0,48 million de tonnes pour le Japon. Un varech – la laminaire japonaise (*Laminaria japonica* – 4,5 millions de tonnes) a été la plante aquatique la plus cultivée, suivi d'une algue brune, le wakamé (*Undaria pinnatifida* – 2,5 millions de tonnes) et du nori (*Porphyra tenera* – 1,3 million de tonnes). Certains pays ont également déclaré 2,6 millions de tonnes à la rubrique «plantes aquatiques» sans autre précision. La production de plantes aquatiques s'est accrue rapidement depuis son volume total de 11,6 millions de tonnes en 2002, principalement en raison de la forte poussée de la production chinoise⁶.

La production des grands groupes d'espèces continue de croître bien que les augmentations enregistrées depuis 10 ans restent inférieures aux extraordinaires taux de croissance réalisés dans les années 80 et 90 (figure 11, tableau 5) La période 2000-



Figure 11

Production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces

Milliers de tonnes

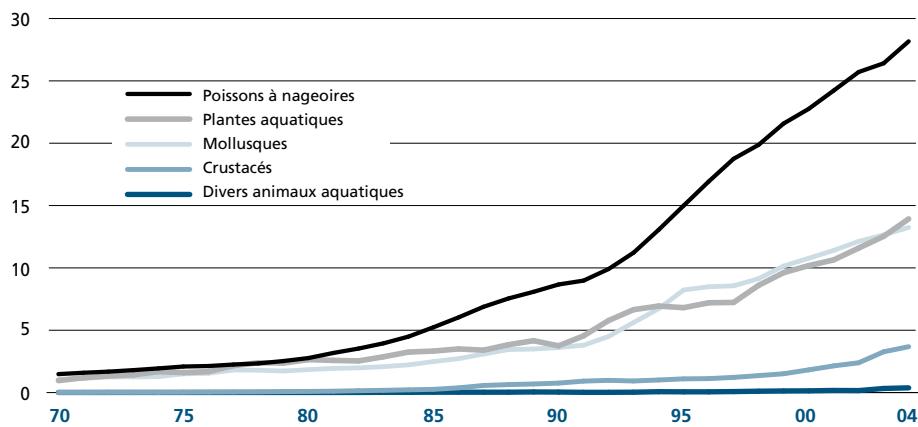


Tableau 5

Aquaculture: production mondiale, taux de croissance annuel moyen des différents groupes d'espèces

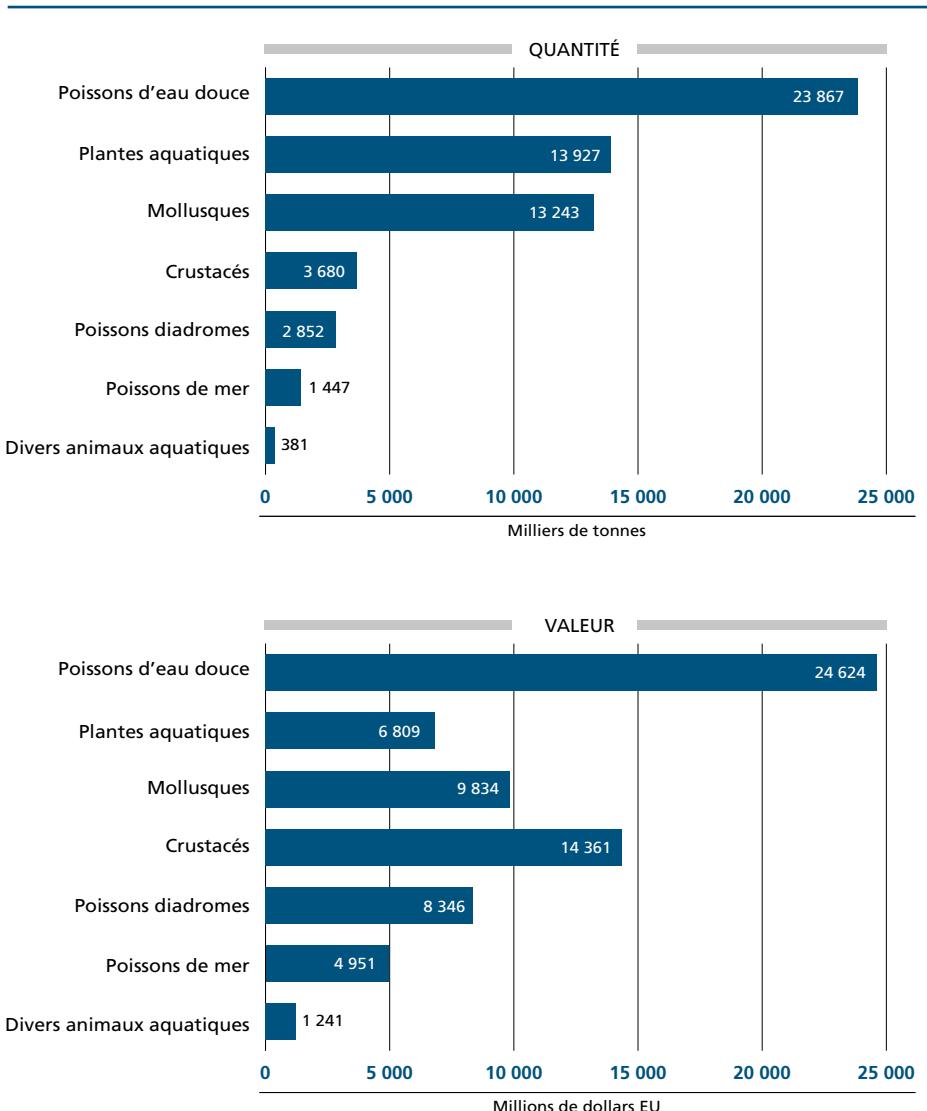
Période de temps	Crustacés	Mollusques	Poissons d'eau douce	Poissons diadromes	Poissons de mer	Total
	(Pourcentage)					
1970–2004	18,9	7,7	9,3	7,3	10,5	8,8
1970–1980	23,9	5,6	6,0	6,5	14,1	6,2
1980–1990	24,1	7,0	13,1	9,4	5,3	10,8
1990–2000	9,1	11,6	10,5	6,5	12,5	10,5
2000–2004	19,2	5,3	5,2	5,8	9,6	6,3

2004 a été caractérisée par une forte poussée de la production de crustacés et, dans une moindre mesure, de poissons marins. La croissance de la production des autres groupes d'espèces commence à se ralentir, et le taux global de croissance est loin des extrêmes enregistrés pendant les deux dernières décennies, même s'il reste appréciable. En conséquence, bien que la production devrait continuer de croître dans un avenir proche, les taux d'augmentation pourraient se tasser. La figure 12 fait le point de la production aquacole en 2004, en volume et en valeur, pour les grands groupes d'espèces.

Les 10 principaux groupes d'espèces en volume et en pourcentage d'augmentation de la production entre 2002 et 2004 sont présentés au tableau 6. La production de carpes a dépassé de loin celle de tous les autres groupes d'espèces, avec plus de 40 pour cent (18,3 millions de tonnes) de la production totale de poissons, de crustacés et de mollusques. Ces 10 grands groupes d'espèces correspondent à elles toutes à 90,5 pour cent de la production aquacole totale destinée à la consommation. L'espèce la plus cultivée était l'huître creuse du Pacifique (*Crassostrea gigas* – 4,4 millions de tonnes), suivie de trois espèces de carpe: la carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix* – 4 millions de tonnes), la carpe herbivore (*Ctenopharyngodon idellus* – 3,9 millions de tonnes) et la carpe commune (*Cyprinus carpio* – 3,4 millions de tonnes). En valeur, l'élevage de crevettes vient en deuxième place, et s'est notamment accru dans la période 2002-2004.

Figure 12

Production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces en 2004



La diversité croissante de la production aquacole est confirmée par le fait que la liste des groupes d'espèces a connu la plus forte augmentation entre 2002 et 2004. Les oursins et échinodermes viennent en tête de liste avec un bond spectaculaire de la production déclarée qui est passée de 25 tonnes en 2002 à 60 852 tonnes en 2004. Même s'il est vrai que ces espèces constituent un nouveau secteur d'activité aquacole, cette progression reflète aussi l'effort fait par la Chine pour améliorer la communication de ces données sur l'aquaculture. À compter de 2003, la Chine a considérablement augmenté le nombre d'espèces mentionnées dans ses données où figurent désormais 15 nouvelles espèces d'eau douce et 13 nouvelles espèces marines. Cela a eu pour effet une baisse correspondante de la production déclarée au titre de groupes «non spécifiés».

L'essentiel de la production aquacole de poissons, de crustacés et de mollusques continue à provenir des eaux douces (56,6 pour cent en volume et 50,1 pour cent en valeur) (figure 13). La mariculture représente 36 pour cent des quantités produites et 33,6 pour cent de la valeur totale. La production marine est principalement composée de poissons à forte valeur, mais on compte également un volume important de moules et d'huîtres d'assez bas prix⁷. La production en eau saumâtre ne représentait que 7,4 pour cent des quantités produites en 2004, mais sa part s'établissait à 16,3 pour cent

Tableau 6

Dix principaux groupes d'espèces dans la production aquacole: volume et croissance émergeante

Groupes d'espèces	2002	2004	Taux de croissance annuel moyen (Pourcentage)
	(Tonnes)		
Dix principaux groupes d'espèces: production aquacole, 2004			
Carpes et autres cyprinidés	16 673 155	18 303 847	4,8
Huîtres	4 332 357	4 603 717	3,1
Clams, coques, arches	3 457 510	4 116 839	9,1
Poissons d'eau douce divers	3 763 902	3 739 949	-0,3
Crevettes	1 495 950	2 476 023	28,7
Saumons, truites, éperlans	1 791 061	1 978 109	5,1
Moules	1 700 871	1 860 249	4,6
Tilapias et autres cichlidés	1 483 309	1 822 745	10,9
Peignes, pectens	1 228 692	1 166 756	-2,6
Mollusques marins divers	1 389 586	1 065 191	-12,4
Dix principaux groupes d'espèces: croissance de la production de poissons, crustacées et mollusques, 2002-2004			
Oursins comestibles et autres échinodermes	25	60 852	4 833,6
Ormeaux, bigorneaux, conques	2 970	287 720	884,3
Grenouilles et autres amphibiens	3 074	76 876	400,1
Mollusques d'eau douce	13 414	142 346	225,8
Esturgeons, spatulaires	3 816	15 551	101,9
Invertébrés aquatiques divers	12 593	42 159	83,0
Plies, flétans, soles	35 513	109 342	75,5
Poissons côtiers divers	386 160	878 589	50,8
Poissons démersaux divers	16 638	31 531	37,7
Crevettes	1 495 950	2 476 023	28,7

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques, Le taux de croissance annuel moyen est celui de 2002-2004.

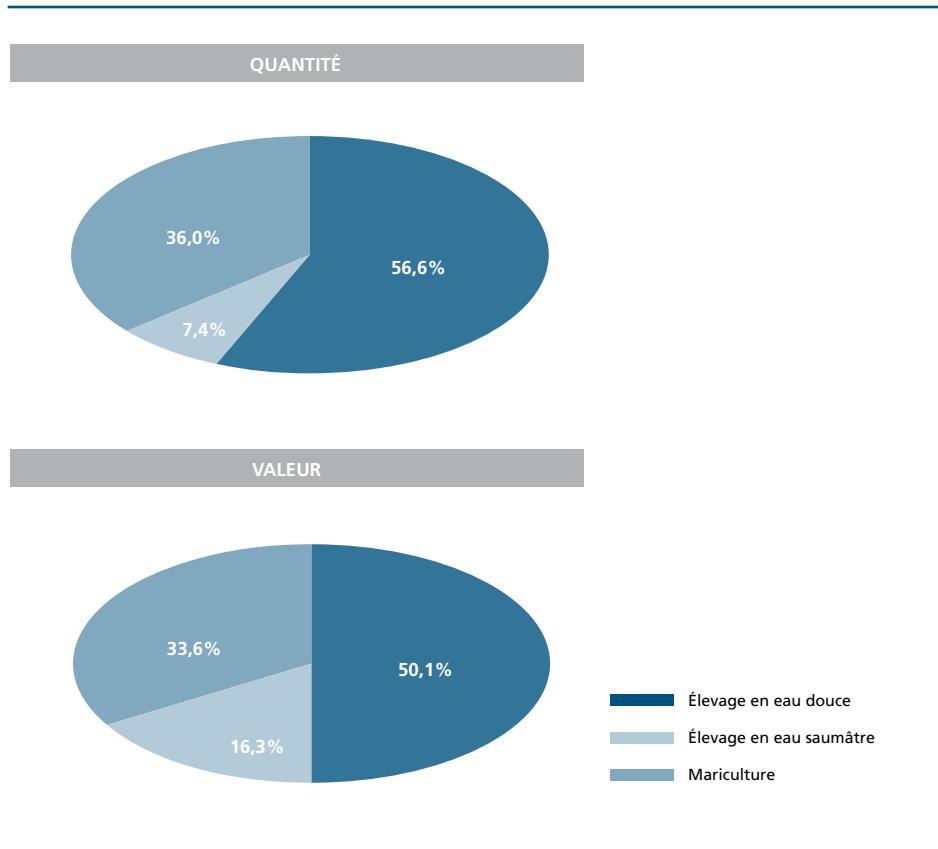
de la valeur totale, ce qui illustre la place prépondérante des crustacés et des poissons à valeur commerciale élevée.

De 1970 à 2004, la production aquacole chinoise en eaux continentales a progressé au taux moyen annuel de 10,8 pour cent, contre 7 pour cent dans le reste du monde⁸. Au cours de cette même période, la production aquacole chinoise en eau de mer, hors plantes aquatiques, s'est accrue au taux moyen annuel de 10,7 pour cent, contre 5,9 pour cent dans le reste du monde. La figure 14 illustre les tendances de la production aquacole en eau douce et en mer pour la Chine et le reste du monde.

À la différence des systèmes terrestres d'exploitation, où le gros de la production mondiale provient d'un nombre limité d'espèces animales et végétales, plus de 240 espèces aquatiques animales et végétales ont été déclarées en 2004, soit 20 de plus que le nombre signalé en 2002. Ces 240 espèces représentent 94 familles; de plus, cette diversité est probablement sous-estimée étant donné que 8,9 millions de tonnes (15,1 pour cent) de la production aquacole mondiale, notamment une vingtaine de familles supplémentaires, n'ont pas été déclarées au niveau de l'espèce en 2004; il est probable que ce groupe «non spécifié» comprend des espèces qui n'ont encore jamais été signalées en tant qu'espèces d'élevage. S'agissant de la production aquacole notifiée à la FAO au niveau de l'espèce, les 10 premières espèces représentent 61,7 pour cent de la production totale, tandis que les 25 premières comptent pour 86,6 pour cent de ce total. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2000 (68,1 pour cent et 91 pour cent, respectivement), ce qui constitue une indication supplémentaire d'une plus grande diversification des espèces cultivées.

Figure 13

Production aquacole mondiale de poissons, de crustacés et de mollusques par milieu en 2004



Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

Il convient de noter que le rythme de croissance annuelle de la production aquacole de poissons, de crustacés et de mollusques dans les pays en développement, qui s'est établi en moyenne à 10,2 pour cent depuis 1970, a dépassé celui des pays développés, où il n'a été que de 3,9 pour cent. Dans les pays en développement autres que la Chine, la production a progressé au taux annuel de 8,2 pour cent. En 1970, les pays en développement sont entrés pour 58,8 pour cent dans la production, tandis qu'en 2002, leur part a atteint 91,4 pour cent. Entre 2002 et 2004 la tendance était encore plus spectaculaire, la production des pays en développement, hors Chine, ayant augmenté au taux annuel de 11 pour cent, contre 5 pour cent pour la Chine et 2,3 pour cent pour les pays développés. À l'exception des crevettes marines, le gros de la production aquacole des pays en développement était constitué en 2004 de poissons omnivores/herbivores ou d'espèces qui se nourrissent par filtration, alors que près des trois quarts de la production de poissons d'élevage des pays développés étaient composés d'espèces carnivores.

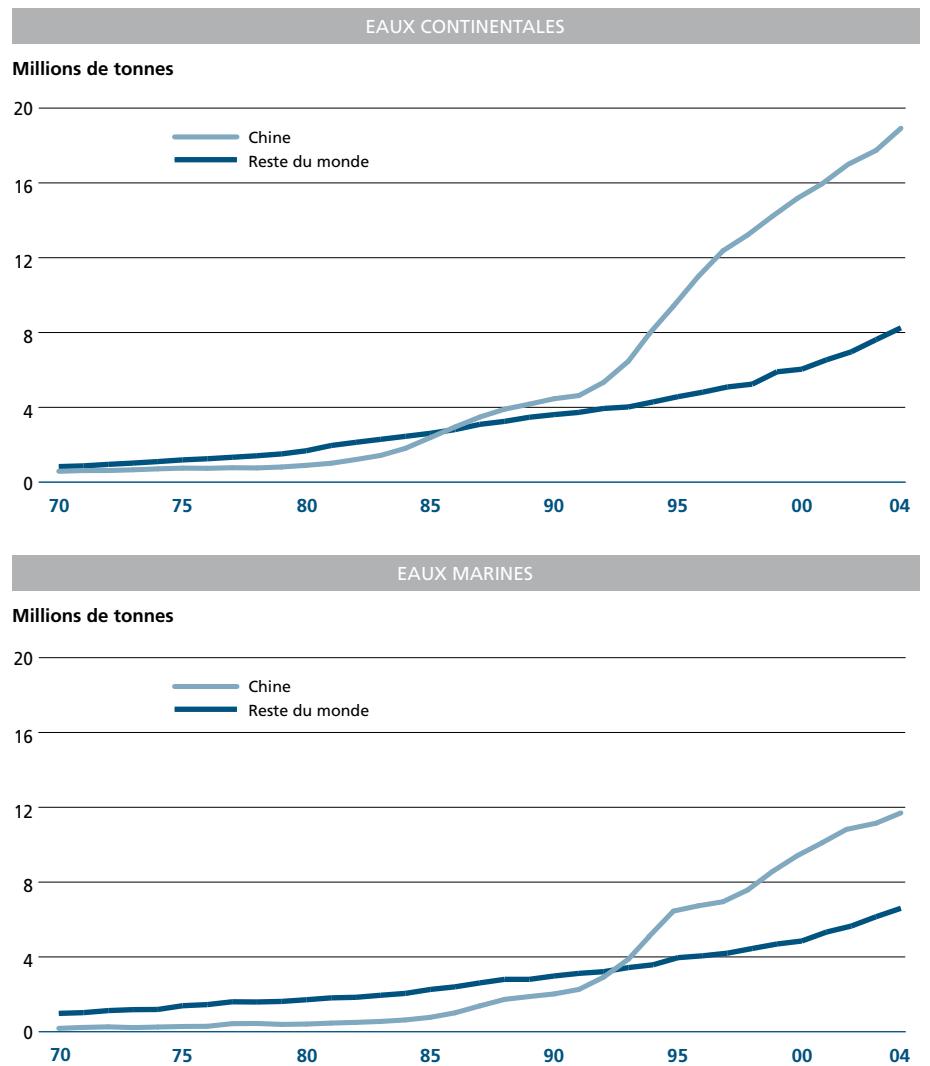
PÊCHEURS ET PISCICULTEURS

Des milliers de gens de par le monde dépendent directement ou non de la pêche et de l'aquaculture pour leur subsistance. Au cours des trois dernières décennies, le nombre de pêcheurs et de pisciculteurs a augmenté plus rapidement que la population mondiale, tandis que l'emploi dans le secteur halieutique s'est développé à un rythme plus rapide que dans l'agriculture. Selon les estimations, 41 millions de personnes (tableau 7) travaillaient en 2004 (à plein temps ou à temps partiel) en tant que pêcheurs ou pisciculteurs, soit 3,1 pour cent des 1,36 milliard de gens employés dans



Figure 14

Production aquacole en mer et dans les eaux continentales



Note: Les données excluent les plantes aquatiques. À des fins de statistiques, les données pour la Chine n'incluent pas: Taiwan Province de Chine, la Région administrative spéciale de Hong Kong et la Région administrative spéciale de Macao.

l'agriculture dans le monde, ce qui représente un taux de croissance de 35 pour cent par rapport au taux correspondant de 2,3 pour cent en 1990. La grande majorité des pêcheurs et des pisciculteurs se situe dans les pays en développement, principalement en Asie. Les fortes augmentations enregistrées au cours des dernières décennies, notamment en Asie, attestent la vigoureuse poussée des activités aquacoles. En 2004, le nombre de pisciculteurs représentait un quart du nombre total de pêcheurs. Ce chiffre n'a qu'une valeur indicative, car certains pays ne recueillent pas de données distinctes pour ces deux secteurs et dans d'autres pays, les systèmes nationaux ne tiennent pas encore compte de l'aquaculture.

La Chine est de loin le pays qui compte le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, avec 13,0 millions déclarés en 2004 (31 pour cent du total mondial), dont 4,5 millions de pisciculteurs (ce qui représente une augmentation de 158 pour cent par rapport aux chiffres signalés en 1990), et 8,5 millions de personnes employées dans les pêches de capture. Les programmes engagés par la Chine pour réduire la taille de ses flottilles et limiter la surpêche ont eu pour effet de diminuer le nombre

Tableau 7
Pêcheurs et aquaculteurs: effectifs mondiaux, par continent

	1990	1995	2000	2003	2004
	(Milliers)				
Total					
Afrique	1 832	1 950	2 981	2 870	2 852
Amérique du Nord et centrale	760	777	891	841	864
Amérique du Sud	730	704	706	689	700
Asie	23 736	28 096	34 103	36 189	36 281
Europe	626	466	766	653	656
Océanie	55	52	49	50	54
Monde	27 737	32 045	39 495	41 293	41 408
Nombre d'aquaculteurs¹					
Afrique	3	14	83	117	117
Amérique du Nord et centrale	3	6	75	62	64
Amérique du Sud	66	213	194	193	194
Asie	3 738	5 986	8 374	10 155	10 837
Europe	20	27	30	68	73
Océanie	1	1	5	5	4
Monde	3 832	6 245	8 762	10 599	11 289

¹ Les données pour 1990 et 1995 ont été reportées pour un nombre limité de pays et ne sont donc pas comparables avec celles des années suivantes.

de pêcheurs à plein temps et à temps partiel. Le nombre de personnes employées dans les pêches de capture a chuté de 13 pour cent pendant la période 2001-2004, et il est prévu de transférer une partie des pêcheurs à d'autres emplois d'ici 2007. Au nombre des mesures envisagées par les pouvoirs publics à cet effet figurent notamment la mise à la casse de navires et des actions de formation à l'aquaculture destinées aux pêcheurs en surnombre. D'autres pays comptaient en 2004 un nombre important de pêcheurs et de pisciculteurs, en particulier l'Inde, l'Indonésie et le Viet Nam.

Le nombre de gens employés dans la pêche et l'aquaculture a augmenté régulièrement dans la plupart des pays à revenu faible et intermédiaire, mais il a diminué ou est resté stationnaire dans la majorité des pays industrialisés (tableau 8). Au Japon et en Norvège, le nombre de pêcheurs a été réduit de plus de moitié entre 1970 et 2004, avec une chute de 58 pour cent et de 54 pour cent respectivement. Dans de nombreux pays industrialisés, les principales personnes touchées par ce déclin étaient celles travaillant dans les pêches de capture, tandis que le nombre de pisciculteurs a progressé.

Selon les estimations, les pays industrialisés comptaient en 2004 environ un million de pêcheurs, soit une baisse de 18 pour cent par rapport aux chiffres de 1990. L'amélioration de la productivité et le moindre recrutement figurent parmi les raisons expliquant ce fléchissement.

Au cours des dernières décennies, l'augmentation des investissements dans de coûteux matériels embarqués – qui a contribué à une efficacité opérationnelle accrue et à un moindre recours aux gens de mer – est à l'origine d'une baisse sensible du nombre de personnes travaillant en mer.

Par ailleurs, on constate un relèvement de l'âge moyen des pêcheurs en activité du fait de la baisse rapide du recrutement dans les pêches de capture. Ainsi, selon le recensement halieutique réalisé en 2003 par le Japon, 47 pour cent des pêcheurs de sexe masculin étaient âgés de 60 ans ou plus en 2004, soit 23 pour cent de plus qu'en 1988. Parallèlement, la proportion de jeunes pêcheurs (moins de 40 ans) qui représentait un quart du nombre total des pêcheurs travaillant en mer en 1982 au



Tableau 8
Pêcheurs et pisciculteurs: effectifs de pays choisis

Pays	Type de pêche		1990	1995	2000	2003	2005
MONDE	Fl + AQ	(nombre)	27 737 435	32 045 098	39 495 195	41 292 679	41 407 771
		(index)	70	81	100	105	105
	Fl	(nombre)	23 905 853	25 799 922	30 733 366	30 693 835	30 118 720
		(index)	78	84	100	100	98
	AQ	(nombre)	3 831 582	6 245 176	8 761 829	10 598 844	11 289 051
		(index)	44	71	100	121	129
Chine	Fl + AQ	(nombre)	9 092 926	11 428 655	12 935 689	13 162 812	13 018 332
		(index)	70	88	100	102	101
	Fl	(nombre)	7 351 927	8 759 162	9 213 340	8 838 638	8 528 361
		(index)	80	95	100	96	93
	AQ	(nombre)	1 740 999	2 669 493	3 722 349	4 324 174	4 489 971
		(index)	47	72	100	116	121
Indonésie	Fl + AQ	(nombre)	3 617 586	4 568 059	5 247 620	6 052 597	6 240 420
		(index)	69	87	100	115	119
	Fl	(nombre)	1 995 290	2 463 237	3 104 861	3 782 397	3 950 420
		(index)	64	79	100	122	127
	AQ ¹	(nombre)	1 622 296	2 104 822	2 142 759	2 270 200 ¹	2 290 000 ¹
		(index)	76	98	100	106	107
Islande	Fl + AQ	(nombre)	6 951	7 000	6 100	5 100	4 600
		(index)	114	115	100	84	75
Japon	Fl + AQ	(nombre)	370 600	301 440	260 200	295 921	230 990
		(index)	142	116	100	114	89
Norvège	Fl + AQ	(nombre)	32 022	28 269	24 399	21 621	19 874
		(index)	131	116	100	89	81
	Fl	(nombre)	27 518	23 653	20 072	17 205	15 586
		(index)	137	118	100	86	78
	AQ	(nombre)	4 504	4 616	4 327	4 416	4 288
		(index)	104	107	100	102	99
Pérou	Fl + AQ	(nombre)	43 750	62 930	93 789	91 757	98 692
		(index)	47	67	100	98	105
	Fl	(nombre)	...	60 030	91 226	88 967	95 512
		(index)	...	66	100	98	105
	AQ	(nombre)	...	2 900	2 563	2 790	3 180
		(index)	...	113	100	109	124

Note: PÊ = pêche, AQ = aquaculture; index: 2000 = 100; ... = données non disponibles.

¹ Les données pour 2003 et 2004 sont des estimations de la FAO.

Japon, était tombée à 13,3 pour cent en 2003. Le nombre de travailleurs japonais employés sur des navires pratiquant la pêche au large et la pêche hauturière a chuté de 28 pour cent entre 1998 et 2003, pour s'établir à 25 000 personnes en 2003.

Dans les pays industrialisés, les jeunes travailleurs ne semblent guère intéressés à s'embarquer sur des navires de pêche. Cela tient à plusieurs raisons. Pour nombre d'entre eux, les salaires pas plus que la qualité de vie à bord des navires de pêche ne sont préférables à ceux offerts par des industries à terre. En outre, nombres d'entre

eux sont conscients des préoccupations que suscite l'état des stocks et donc, de l'avenir incertain des pêches de capture.

En conséquence, les sociétés de pêche des pays industrialisés ont commencé à orienter leurs recherches de personnel vers d'autres pays. En Europe, les pêcheurs originaires de pays en transition ou en développement commencent à remplacer les pêcheurs locaux. Le Japon autorise l'emploi de travailleurs étrangers à bord de ses navires pratiquant la pêche hauturière dans le cadre du «système des navires-maru»⁹.

L'emploi dans le secteur de la pêche est caractérisé par la prévalence des emplois intermittents¹⁰ ou à temps partiel qui atteignent leur maximum durant les mois de l'année où les ressources fluviales, côtières et hauturières sont les plus abondantes, tout en laissant du temps libre pour d'autres emplois en basse saison. C'est particulièrement vrai pour des opérations de pêche ciblant les espèces migratrices ou soumises à des variations météorologiques saisonnières. Au cours des trois dernières décennies, le nombre de pêcheurs à plein temps a diminué, alors que le nombre de pêcheurs à temps partiel s'est accru plus rapidement. Cette tendance a été particulièrement prononcée en Asie.

Il est impossible de se faire une idée complète de la contribution des femmes au secteur de la pêche à partir des statistiques disponibles. Des millions de femmes, notamment dans les pays en développement, travaillent dans ce secteur. Elles y participent en tant que chefs d'entreprise ou en tant que travailleuses avant, pendant et après la capture, tant dans la pêche artisanale que commerciale. Leur travail consiste fréquemment à confectionner et à réparer les filets, les nasses et les casiers et à appâter les hameçons. Pour ce qui est de la pêche à proprement parler, les femmes sont rarement employées sur les navires pratiquant la pêche commerciale au large et en eau profonde, alors qu'elles pêchent fréquemment sur des pirogues et de petits bateaux dans les zones côtières ou les eaux continentales où elles exploitent les bivalves, les mollusques, les huîtres perlières les algues ou posent les nasses et les filets. Elles jouent également un rôle important dans l'aquaculture où elles entretiennent les bassins, nourrissent et collectent le poisson et prélèvent les larves de crevettes et les alevins. Leur plus forte contribution, tant dans la pêche artisanale qu'industrielle, concerne la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. Dans certains pays, les femmes sont à la tête de grosses sociétés de transformation du poisson; en fait, la majeure partie des activités de transformation est assumée par des femmes, que ce soit dans le cadre d'entreprises familiales ou dans les grandes entreprises de transformation où elles occupent des emplois salariés.

Le secteur des pêches, aquaculture comprise, est une source importante d'emplois et de revenus. Cependant, l'emploi dans ce secteur ne traduit pas à lui seul l'importance de la pêche pour l'économie nationale. Le secteur de la pêche offre en effet de multiples possibilités d'emploi dans les chantiers navals, la fabrication d'engins de pêche, la production de matériel technologique, la production d'aliments destinés à l'aquaculture et la transformation, le conditionnement et le transport. Il est regrettable que l'on ne dispose pas de statistiques sur le nombre total de personnes qui fournissent les intrants nécessaires à la pêche et à l'aquaculture du fait de leur emploi dans ces activités.

SITUATION DE LA FLOTTE DE PÊCHE

Nombre de navires

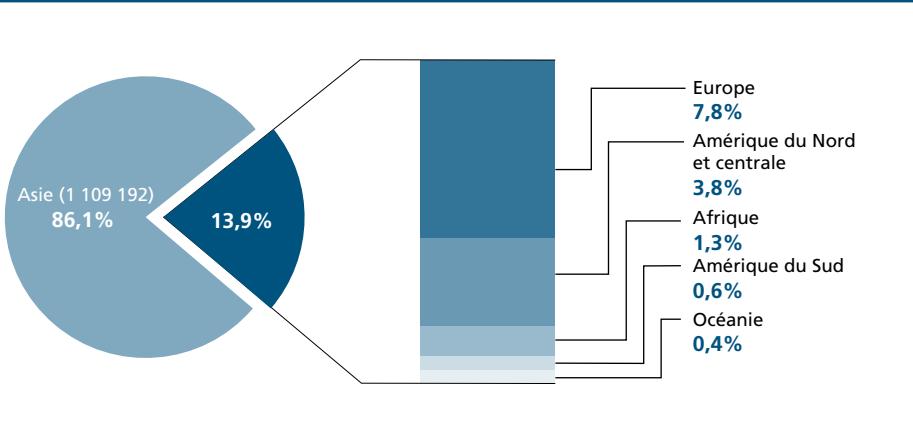
À la fin de 2004, la flotte mondiale de pêche comptait environ 4 millions d'unités dont 1,3 million de navires pontés de différents types, tonnages et puissances, et 2,7 millions d'embarcations non pontées. Tandis que les navires pontés étaient quasiment tous mécanisés, seul un tiers environ des embarcations non pontées étaient généralement équipées de moteurs hors-bord. Les deux tiers restants sont des embarcations traditionnelles de différents types, à voile ou à rames. Environ 86 pour cent des navires pontés se trouvent en Asie, puis en Europe (7,8 pour cent), en Amérique du Nord et Amérique centrale (3,8 pour cent), en Afrique (1,3 pour cent), en Amérique latine (0,6 pour cent) et en Océanie (0,4 pour cent) (figure 15).

Il n'existe pas de statistiques sur le tonnage total et la puissance totale de la flotte de pêche mondiale. Les informations concernant le nombre de navires et



Figure 15

Répartition des bateaux de pêche pontés par continent



d'embarcations de pêche sont globalement calculées à partir des registres nationaux et d'autres relevés administratifs, et ne comprennent donc pas les unités non opérationnelles. Parallèlement, les relevés administratifs nationaux excluent souvent les petites embarcations dont l'enregistrement n'est pas obligatoire et/ou dont les licences de pêche sont délivrées par les autorités provinciales ou municipales. Les données concernant les petits bateaux de pêche fournies à la FAO par les correspondants nationaux ne sont souvent que des estimations; les pays déclarants ont alors tendance à conserver les mêmes chiffres d'une année à l'autre. Par ailleurs, les pays ne déclarent pas tous de la même manière les flottilles de pêche qui opèrent dans les eaux continentales, et seuls quelques pays font clairement la distinction entre les flottilles de pêche en mer et en eau douce. Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, les informations actuellement disponibles n'ont qu'une utilité limitée pour le suivi et la mise en évidence des tendances mondiales de la capacité de pêche.

Au cours des deux dernières décennies, une attention croissante a été portée dans le monde aux problèmes de surcapacité des flottilles de pêche et à la nécessité de la ramener à des niveaux conformes à l'exploitation durable des ressources. De nombreux pays ont adopté des politiques visant à limiter la croissance de la capacité nationale de pêche afin de protéger leurs ressources aquatiques et d'assurer la viabilité économique des entreprises de pêche. La Communauté économique européenne a décidé en 2003 de s'atteler aux problèmes de surcapacité en fixant des seuils maximaux à la capacité de pêche et/ou à l'effort de pêche de ses pays membres. Cette politique n'a cependant pas donné les résultats escomptés, tout en se révélant lourde à gérer, et l'Union européenne (UE) l'a remplacée par le «système d'entrée et de sortie» qui est en vigueur depuis 2003. Ce système exige que la mise en service d'un nouveau navire de pêche soit directement compensée par le retrait, sans aide publique, d'une capacité équivalente. Les 10 pays qui ont adhéré à l'UE en 2004 sont tenus d'adhérer à ce système et de tenir un registre des navires.

En 2002, la Chine a adopté un programme sur cinq ans visant à supprimer les licences et à mettre à la casse 30 000 bateaux de pêche, soit 7 pour cent de sa flottille commerciale, d'ici 2007. Ce programme, doté de financements annuels de l'ordre de 33 millions de dollars EU de dédommagements, est fondé sur la participation volontaire et cible les petites embarcations opérant en zone côtière. Une réglementation apparentée interdit la construction de nouveaux navires de pêche qui ne sont pas destinés à remplacer un navire existant doté d'une licence de pêche. Durant la première année, 5 000 bateaux ont été mis hors service et leurs licences supprimées au titre de ce programme. Néanmoins, le nombre de navires commerciaux déclarés à la FAO, en 2003 comme en 2004, a été supérieur au chiffre des navires exploités signalé en 2002.

Diverses indications attestent une baisse persistante de la taille des flottilles de navires pontés des pays développés qui ont une longue tradition de pêche, dont le Danemark, la Fédération de Russie, l'Islande, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni, notamment celles qui opèrent au large et pratiquent la pêche hauturière. Toutefois, même dans ces pays, le taux de réduction de la puissance de pêche est généralement plus faible que celui du nombre de navires de pêche. Cela signifie qu'en dépit d'une réduction du nombre de navires que comptent les flottilles, la taille moyenne des navires augmente. Le processus d'ajustement de la capacité paraît entraîner une augmentation de la taille des navires, ce qui permet à leurs propriétaires d'améliorer leur efficacité économique et la sécurité des opérations.

Par ailleurs, les données concernant l'Indonésie et les Philippines attestent une expansion persistante de leurs flottilles, tandis qu'aux États-Unis d'Amérique, le nombre de navires de plus de 100 tonneaux de jauge brute s'est accru de 3,5 pour cent entre 2003 et 2005. En Amérique du Sud, en dépit d'une réduction du nombre de navires de pêche industrielle en Argentine et au Chili, la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles affichent une augmentation générale des flottilles de pêche côtière. En conséquence, le nombre de navires de pêche dans le monde est resté relativement constant au cours des dernières années (tableau 9).



Tableau 9
Navires de pêche à moteur de pays choisis

		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	Nombre	487 297	479 810	478 406	514 739	509 717	513 912
	Tonnage (GT)	6 849 326	6 986 159	6 933 949	7 225 660	7 115 195	7 139 746
	Puissance (kW)	14 257 891	14 570 750	14 880 685	15 735 824	15 506 720	15 861 838
UE-15	Nombre	95 501	92 409	90 106	87 881	85 480	83 677
	Tonnage (GT)	2 022 244	2 014 053	1 965 306	1 906 718	1 882 597	1 791 195
	Puissance (kW)	7 632 221	7 507 699	7 295 386	7 097 720	6 941 077	6 787 611
Islande	Nombre	892	955	947	940	939	927
	Tonnage (GT)	175 099	186 573	187 018	179 394	187 079	177 615
	Puissance (kW)	438 526	468 377	466 288	455 016	462 785	447 260
Japon	Nombre	337 600	331 571	325 229	320 010		
	Tonnage (GT)	1 447 960	1 406 882	1 377 000	1 342 120		
	Puissance (kW)						
Norvège	Nombre	13 017	11 922	10 641	9 911	8 184	7 723
	Tonnage (GT)	392 316	403 678	394 561	395 327	394 846	373 282
	Puissance (kW)	1 321 060	1 361 821	1 351 242	1 355 745	1 328 945	1 272 375
République de Corée	Nombre	89 294	89 347	89 327	88 521	87 203	
	Tonnage (GT)	917 963	880 467	812 629	750 763	721 398	
	Puissance (kW)	13 597 179	14 765 745	17 273 940	17 094 036	16 743 102	
Fédération de Russie	Nombre	2 653	2 607	2 625	2 533	2 458	2 256
	Tonnage (GT)	2 424 035	2 285 655	2 619 825	2 092 799	1 939 734	1 762 211
	Puissance (kW)	2 808 349	2 439 806	2 338 582	2 310 717	2 111 332	1 942 064

Notes:

En 2000-04, les captures marines cumulées des pays mentionnés ci-dessus représentaient de 41 à 38 pour cent du total mondial.

Le jaugeage de certains navires peut ne pas être conforme à la Convention internationale sur le jaugeage des navires (1969).

Les données concernant l'Islande excluent les navires non pontés.

Les données du Japon correspondent aux bateaux inscrits au registre qui pêchent dans les eaux marines.

Les données de la Fédération de Russie concernent les navires pontés à moteur possédant une licence nationale.

Sources:

Chine: enquête statistique sur les pêches de la FAO.

EU-15: Eurostat.

Islande: Statistiques de l'Islande (<http://www.statice.is>).

Japon: *Annuaire statistique du Japon 2006* (<http://www.stat.go.jp/english/data/nenkan/index.htm>).

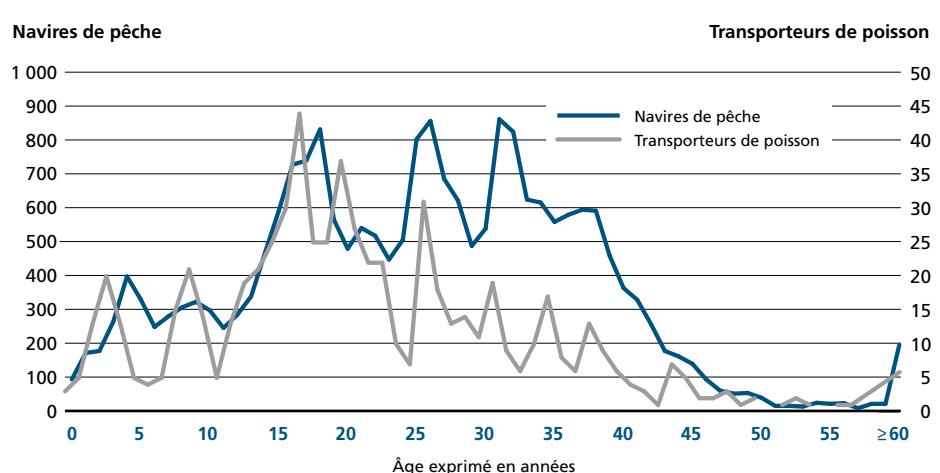
République de Corée: *Annuaire statistique de la Corée 2005*. Vol. 52.

Norvège: Statistiques de la Norvège (<http://www.ssb.no>) et Eurostat.

Fédération de Russie: Enquête statistique sur les pêches de la FAO.

Figure 16

Répartition en fonction de l'âge des navires de pêche et des transporteurs de poisson de plus de 100 tonneaux opérationnels à la fin de l'année 2005



Source: Lloyds's.

Navires transporteurs de poisson et flottilles de pêche en haute mer

D'aucuns ont avancé que la forte poussée des prix du carburant récemment enregistrée va modifier l'économie du secteur de la pêche, notamment de la pêche hauturière. Les navires transporteurs seront sans doute davantage utilisés pour réduire les coûts de carburant et limiter le temps nécessaire pour faire l'aller-retour vers les lieux de pêche. Selon le Service d'informations maritimes de la Lloyds, les pays ayant déclaré plus de 60 navires transporteurs en 2005 étaient la Chine, la Fédération de Russie, le Japon et le Panama. Quarante-trois d'entre eux (six pour cent du total) battent « pavillon inconnu », dont la moitié battait précédemment les pavillons du Belize ou de la Fédération de Russie.

La figure 16 illustre la répartition par âge des navires de pêche et des navires transporteurs de plus de 100 tonneaux de jauge brute qui étaient en exploitation à la fin de 2005. L'âge moyen de la flotte mondiale de navires de pêche de plus de 100 tonneaux continue de croître à raison du nombre assez faible de navires construits durant les dernières années. La construction de navires transporteurs évolue globalement selon le même schéma que celui de la flotte de pêche, avec une augmentation du nombre de navires transporteurs construits jusqu'à la fin des années 80, suivi d'un fléchissement de la construction. Ce schéma est interrompu par un résultat aberrant enregistré en 2002 où 12 navires transporteurs ont été construits au profit de la Thaïlande.

Selon les données de la Lloyds, la mise en service d'un navire correspond dans certains pays à l'exportation d'un navire plus ancien, ce qui leur permet de conserver une flottille de pêche relativement jeune. C'est le cas de l'Espagne, du Japon et de la Norvège.

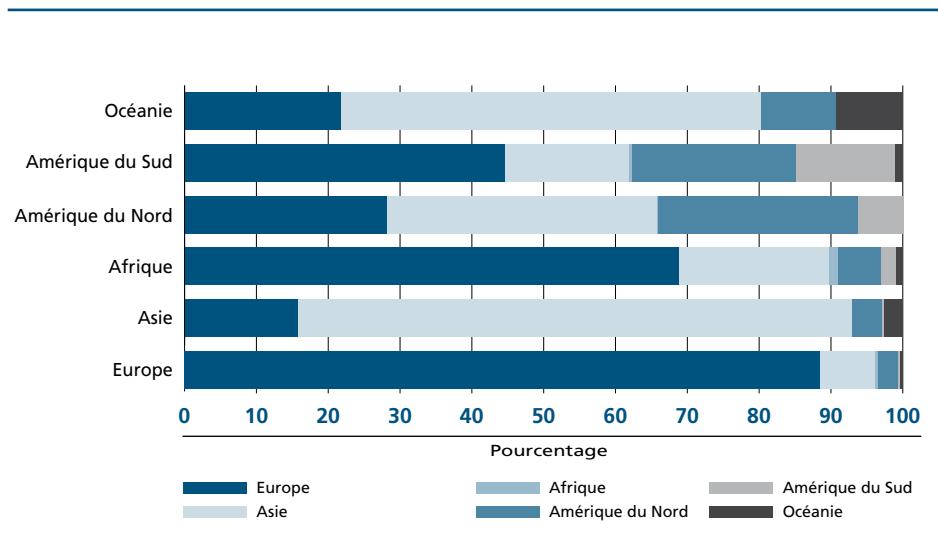
Origine des flottilles

Le Service d'information maritime de la Lloyds tient également des données sur le lieu de construction des navires de pêche. L'industrie navale est très développée dans la plupart des grands États pêcheurs qui fournissent des navires aux entreprises de pêche locales et étrangères. Le Japon, les États-Unis d'Amérique, l'Espagne, la Fédération de Russie et le Pérou, qui disposent d'importants chantiers navals, ont construit plus de 60 pour cent des navires de pêche de plus de 100 tonneaux de jauge actuellement exploités.

La plupart des navires de pêche (78 pour cent) exploités à la fin de 2005 n'ont pas changé de pavillon depuis leur mise en service, et plus des deux tiers ont été construits dans les pays où ils sont enregistrés. Au Japon, en Espagne, au Pérou, en Pologne et aux

Figure 17

Répartition des zones de construction navale pour les bateaux inscrits sur les registres dans les régions



Source: Lloyd's.

États-Unis d'Amérique, les chantiers navals nationaux ont fourni plus de 90 pour cent des flottilles de pêche nationales. Les données concernant les États-Unis d'Amérique reflètent de toute évidence les dispositions de la loi Jones qui interdit l'importation de navires de pêche. Le Pérou est dans une situation unique, avec une flottille de plus de 650 navires dont la grande majorité ont été construits dans le pays et y sont restés. Seuls de rares navires ont été exportés. Cette situation est attribuée au fait que cette flottille est constituée de senneurs de type péruvien qui ne sont guère en demande dans les pays voisins. La flottille de pêche péruvienne est par ailleurs très âgée, 70 pour cent des navires ayant plus de 30 ans, soit l'âge où les navires devraient être retirés du service.

Certains pays doivent toutefois s'adresser à des chantiers navals étrangers pour se procurer des navires de plus de 100 tonneaux de jauge brute. Le Honduras, l'Indonésie, le Maroc, le Panama et les Philippines ont plus de 200 navires opérationnels de cette taille actuellement enregistrés auprès de la base de données de la Lloyd's, dont la plupart ont été construits à l'étranger. La figure 17 indique le lieu de construction des navires de pêche par continent ainsi que le lieu d'enregistrement par continent. Les pays européens, notamment l'Espagne et la Fédération de Russie, fournissent la majorité des navires de pêche exploitée en Europe et en Afrique, tandis que les pays d'Asie, en particulier le Japon, sont les fournisseurs des autres pays d'Asie et du Pacifique.

ÉTAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

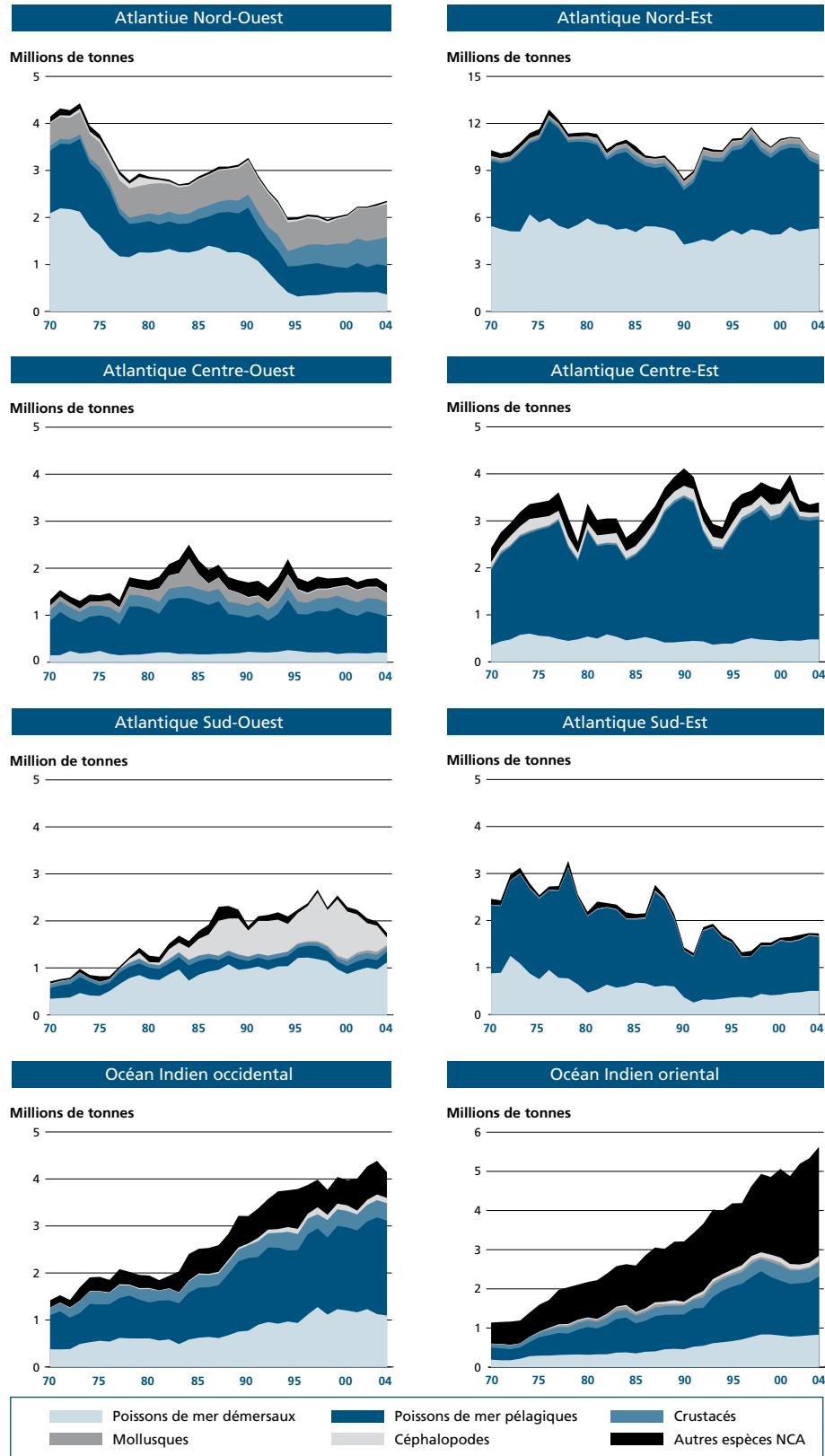
Pêches marines

L'exploitation des ressources halieutiques mondiales est restée relativement stable durant les 10 à 15 dernières années, même si des changements ont été signalés pour certains stocks et zones de pêche (figure 18). L'analyse de l'état des stocks et des groupes de stocks pour lesquels des données sont disponibles confirme que les proportions de stocks surexploités et épuisés n'ont pas évolué au cours des dernières années, suite à une évidente augmentation constatée dans les années 70 et 80. Selon les estimations, en 2005 comme lors des années précédentes, environ un quart des groupes de stocks dont la FAO assure le suivi étaient sous-exploités ou modérément exploités, à raison de 3 pour cent et 20 pour cent respectivement, et pourraient l'être davantage. La moitié des stocks environ (52 pour cent) étaient pleinement exploités, les captures atteignant ou avoisinant le rendement constant maximal, ce qui exclut



Figure 18

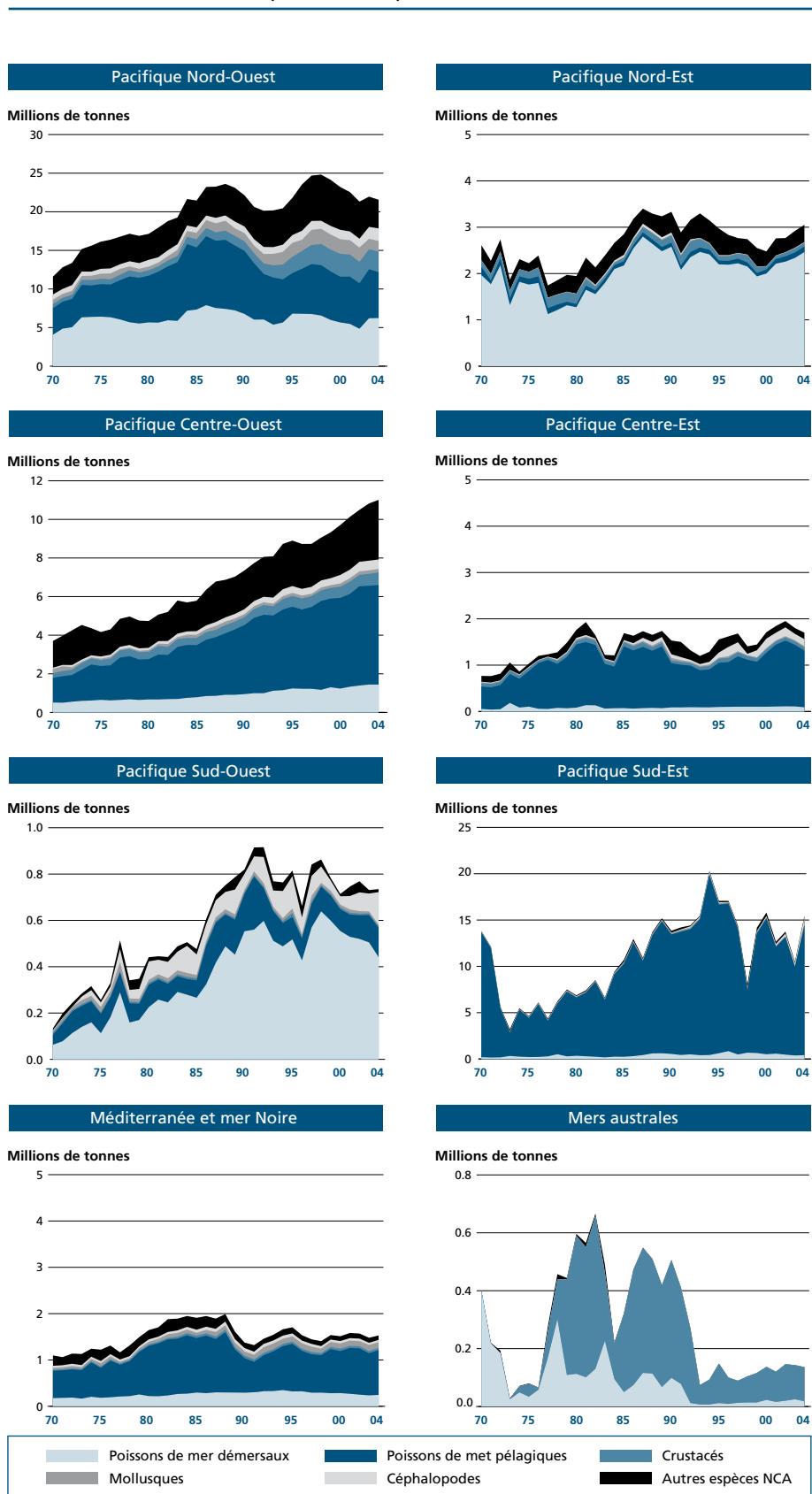
Production du secteur des pêches de capture dans les zones maritimes



(Suite)

Figure 18 (fin)

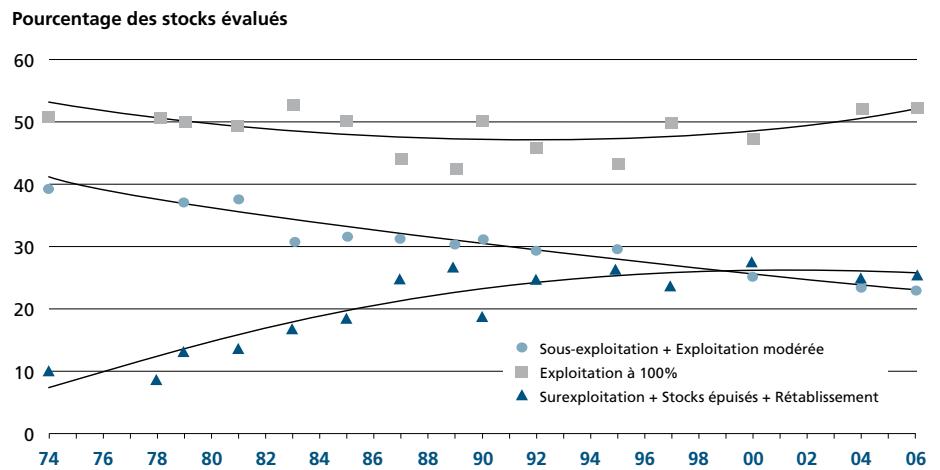
Production du secteur des pêches de capture dans les zones maritimes



Notes: Les données ne tiennent pas compte des plantes aquatiques, ni des captures de mammifères marins, éponges et coraux, etc.; NCA = non compris ailleurs.

Figure 19

Situation des ressources marines mondiales: tendances depuis 1974



toute intensification de la production. Un autre quart correspond à des stocks sous-exploités, épuisés ou en cours de relèvement (17 pour cent, 7 pour cent et 1 pour cent respectivement) dont la production est inférieure au potentiel maximal compte tenu de la pression excessive à laquelle ils ont été précédemment soumis; du fait de leur fragilité accrue, ces stocks doivent être reconstitués, et aucune expansion de leur production ne peut donc être envisagée à moyen terme.

Depuis que la FAO a commencé à surveiller l'état des stocks dans le monde en 1974, les proportions de stocks sous-exploités ou modérément exploités présentant un potentiel d'expansion ont constamment régressé, passant d'environ 40 pour cent en 1974 à 23 pour cent en 2005. Parallèlement, la proportion de stocks surexploités et de stocks épuisés n'a pas cessé de croître, augmentant d'environ 10 pour cent au milieu des années 70 à quelque 25 pour cent au début des années 90, pour ensuite se stabiliser jusqu'à ce jour. En revanche, les proportions de stocks exploités à plein rendement ont légèrement reculé, passant de plus de 50 pour cent en 1974 à environ 45 pour cent au début des années 90, et sont remontées à 52 pour cent en 2005 (figure 19).

La plupart des stocks des 10 premières espèces – qui correspondent en volume à environ 30 pour cent de la production mondiale des pêches de capture (figure 6, p. 14) – sont surexploités ou exploités à plein rendement, et ne permettent donc pas une augmentation notable des captures. Les principales espèces concernées sont l'anchois (*Engraulis ringens*), dont les deux stocks principaux situés dans le Pacifique Sud-Est sont respectivement surexploités et exploités à plein rendement; le lieu de l'Alaska (*Theragra chalcogramma*) qui est pleinement exploité dans le Pacifique Nord; le merlan bleu (*Micromesistius poutassou*) surexploité dans l'Atlantique Nord-Est; le hareng de l'Atlantique (*Clupea harengus*) dont plusieurs stocks sont pleinement exploités et d'autres sont en cours de reconstitution dans l'Atlantique Nord; l'anchois japonais (*Engraulis japonicus*), pleinement exploité dans le Pacifique Nord-Est; le chinchard du Chili (*Trachurus murphyi*), pleinement exploité et surexploité dans le Pacifique Sud-Est; et le thon jaune (*Thunnus albacares*), lui aussi pleinement exploité dans l'Atlantique et dans le Pacifique, et probablement exploité pleinement ou modérément dans l'océan Indien. Certains stocks de bonites (*Katsuwonus pelamis*) sont exploités à plein rendement, tandis que d'autres sont encore signalés comme faisant l'objet d'une exploitation modérée, notamment dans le Pacifique et l'océan Indien où ils peuvent encore donner lieu à une expansion limitée de la production. Des possibilités limitées d'expansion sont également envisageables pour certains stocks de maquereaux espagnols (*Scomber japonicus*), qui demeurent modérément exploités dans le Pacifique oriental, tandis que d'autres stocks ont atteint leurs limites.

Le poisson-sabre commun (*Trichiurus lepturus*) est considéré comme totalement surexploité dans la principale zone de pêche du Pacifique Nord-Ouest, mais aucune information n'est disponible sur son degré d'exploitation dans les autres régions.

Le pourcentage des stocks exploités à leur niveau durable maximal, voire au-delà, varie considérablement d'une région à l'autre. Les lieux de pêche présentant les plus fortes proportions (69 à 77 pour cent) de stocks pleinement exploités sont l'Atlantique Centre-Ouest, l'Atlantique Centre-Est, l'Atlantique Nord-Ouest, l'océan Indien occidental et le Pacifique Nord-Ouest, tandis que les plus fortes proportions (46 à 60 pour cent) de stocks surexploités, épuisées ou en cours de reconstitution se situent dans l'Atlantique Sud-Est, le Pacifique Sud-Est, l'Atlantique Nord-Est et les zones de haute mer, en particulier l'Atlantique et l'océan Indien, pour ce qui est des thonidés et des espèces apparentées. Quelques rares régions déclarent un nombre relativement élevé (48 à 70 pour cent) de stocks encore sous-exploités ou modérément exploités, par exemple le Pacifique Centre-Est, le Pacifique Centre-Ouest et le Pacifique Sud-Ouest, tandis que 20 à 30 pour cent des stocks toujours considérés comme modérément exploités ou sous-exploités sont signalés en Méditerranée et en mer Noire, dans l'Atlantique Sud-Ouest et l'océan Indien oriental.

Quatre des grandes zones de pêche de la FAO produisent près de 68 pour cent du total mondial des captures marines. Le Pacifique Nord-Ouest est la plus productive, avec un volume total de 21,6 millions de tonnes (25 pour cent du total des captures marines) en 2004, suivi du Pacifique Sud-Est, avec 15,4 millions de tonnes (18 pour cent du volume total), et du Pacifique Centre-Ouest et de l'Atlantique Nord-Est, avec 11 et 9,9 millions de tonnes (13 et 12 pour cent respectivement) pour cette même année.

Dans le Pacifique Nord-Ouest, de fortes variations ont été enregistrées dans l'abondance des stocks de pilchards du Japon (ou sardines japonaises), d'anchois japonais et de lieu de l'Alaska par suite de la pêche intensive et de l'oscillation décennale naturelle. Après une période de forte abondance dans les années 80, le pilchard du Japon s'est mis à décliner, suivi par une nette reprise des populations d'anchois japonais qui a donné lieu à des captures annuelles de 1,8 à 2 millions de tonnes, dont 1,8 million en 2004; les captures de pilchards japonais sont quant à elles restées assez faibles avec seulement 230 000 tonnes en 2004, très loin des rendements annuels de plus de 5 millions de tonnes dans les années 80. Cette modification des stocks de sardines (ou pilchards) et d'anchois suit un schéma analogue à celui observé dans les autres régions qui semblent gouvernées par des régimes climatiques ayant une incidence sur la répartition et l'abondance globale des stocks. Les stocks de lieu de l'Alaska du Pacifique Nord-Ouest sont pleinement exploités, tout comme ceux du Pacifique Nord-Est.

Dans le Pacifique Sud-Est, les stocks d'anchois se sont pleinement reconstitués après le fort épisode El Niño de 1997-1998, et le volume total des prises de cette espèce s'est porté à 10,7 millions de tonnes en 2004. Les captures de chincharts du Chili ont atteint 1,8 million de tonnes durant cette même année – soit environ un tiers de la production record enregistrée en 1995 – tandis que la production du stock de pilchard sud-américain demeure très faible, et ne représente qu'une petite fraction des prises record enregistrées dans les années 80 et le début des années 90. Le chinchart du Chili et, plus particulièrement le pilchard sud-américain, sont dans un cycle décennal de faible abondance naturelle qui ne présente actuellement aucun signe d'inversion.

Les captures réalisées dans le Pacifique Centre-Ouest sont composées d'espèces très variées. Les plus fortes prises concernent le thon listao qui est considéré comme pleinement exploité dans cette zone. Plusieurs espèces de sardinelles, de chincharts et de maquereaux sont jugées modérément ou pleinement exploitées. On ne sait toutefois pas grand-chose des nombreuses espèces de poissons côtiers exploitées dans la zone, si ce n'est que certaines espèces de blanches, de brèmes et de loups qui sont encore modérément exploitées, tandis que d'autres seraient l'objet d'une pleine exploitation, voire d'une surexploitation.

Dans l'Atlantique Nord-Est, les captures de merlan bleu ne cessent de chuter, et l'espèce est jugée surexploitée. La plupart des stocks de cabillaud de l'Atlantique de



cette zone sont surexploités ou épuisés, tandis que le capelan et le hareng ont atteint leur plein potentiel d'exploitation. Le chinchar d'Europe et le maquereau commun sont également pleinement exploités.

Globalement, plus de 75 pour cent des stocks de poissons pour lesquels des résultats d'évaluation sont disponibles sont déclarés pleinement exploités ou surexploités (ou épuisés et en cours de reconstitution), confirmant ainsi de précédentes observations selon lesquelles le potentiel maximal de prélèvement sur les stocks naturels des océans de la planète a probablement été atteint, justifiant de ce fait davantage de prudence et un plus étroit contrôle du développement et de la gestion des pêches mondiales. Bien que cette observation s'applique de manière générale à l'ensemble des pêcheries, la situation semble plus grave pour certains poissons grands migrateurs, pour les stocks chevauchants et d'autres ressources halieutiques, qui sont exclusivement ou partiellement exploités dans les zones de haute mer. Une récente étude de la FAO sur la situation de ces ressources dans le monde note des similitudes entre l'exploitation des thonidés grands migrateurs et espèces apparentées et tous les autres stocks halieutiques surveillés par la FAO; en revanche la situation des requins grands migrateurs paraît plus inquiétante, plus de la moitié des stocks pour lesquels on dispose d'informations étant signalés comme surexploités ou épuisés¹¹. Les éléments d'information disponibles laissent à penser que la situation des stocks chevauchants et des autres ressources halieutiques de haute mer est encore plus problématique que celle des grands migrateurs, près des deux tiers des stocks dont on peut déterminer l'exploitation étant classés comme surexploités ou épuisés. Bien que ces ressources de haute mer ne représentent qu'une petite partie des ressources halieutiques mondiales dont des millions de gens sont étroitement dépendants pour leur alimentation et leur subsistance, il s'agit de stocks constituant des indicateurs clés de la situation dans l'immense majorité de l'écosystème océanique qui paraît plus exploité que les ZEE. L'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, qui est entré en vigueur en 2001, a permis la mise en application de mesures qui devraient s'avérer favorables aux espèces exploitées en haute mer à moyen ou à long terme¹².

Pêches continentales

Il est extrêmement difficile d'évaluer la situation de nombreuses pêcheries continentales compte tenu de leur nature. La pêche en eaux continentales repose souvent sur une large gamme d'engins de pêche permettant de cibler une multitude d'espèces dont les taux de capture sont fortement influencés par la saisonnalité. Il est fréquent que les captures ne soient pas enregistrées par espèces, quand encore elles le sont. En outre, la pêche en eaux continentales est souvent le fait des populations les plus pauvres vivant dans des zones isolées. Compte tenu de tous ces facteurs, le recueil d'informations exactes sur les pêches continentales se révèle extrêmement coûteux pour les pouvoirs publics qui souvent n'en font rien et se contentent d'évaluer la situation. Pour déterminer la situation des ressources halieutiques marines, la FAO s'appuie sur un réseau d'halieutes, sur l'avis des experts, ainsi que sur les statistiques de captures et autres. Il n'existe aucun réseau de ce type pour les pêches continentales, et les statistiques de captures ne permettent généralement pas de mesurer l'état des stocks. La FAO n'est donc pas en mesure de proposer un tableau mondial de la situation des ressources des pêches continentales.

Cela étant, les spécialistes ont procédé à des évaluations partielles. Une étude récente a mis en évidence la surexploitation de nombreuses pêcheries continentales¹³. Elle a identifié deux types de surpêche: le ciblage systématique de certaines espèces et assemblage d'espèces, et la surexploitation d'écosystèmes entiers.

Le ciblage systématique des grands poissons d'eau douce dans plusieurs bassins hydrographiques en Afrique, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Asie, en Europe et au Proche-Orient est à l'origine d'une régression de l'abondance. Sur les 21 espèces ciblées, 10 sont aujourd'hui jugées vulnérables ou menacées d'extinction; les données disponibles concernant les 11 autres espèces sont insuffisantes pour évaluer leur situation, et aucune évaluation n'a donc pu être réalisée.

La surpêche des assemblages d'espèces est plus fréquente dans les zones tropicales caractérisées par une grande diversité spécifique où les communautés locales tirent leur subsistance de la pêche de plusieurs espèces d'eau douce. C'est par exemple la situation du Tonle Sap, un grand lac relié au bassin hydrographique du Mékong. L'édition de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004* faisait déjà état de signes de surpêche dans ce bassin, et pourtant, les captures déclarées en 2005 pour le Tonle Sap seraient les plus importantes enregistrées depuis le début des relevés. Pour les spécialistes de la pêche, la petite taille de la plupart des poissons capturés cette année-là atteste une surexploitation. Par ailleurs, les captures auraient été encore plus importantes avant le début des opérations officielles de collecte de l'information.

Des efforts ont été engagés dans de nombreuses régions pour améliorer la situation de certaines ressources piscicoles continentales, en particulier des programmes de repeuplement, de restauration des habitats et d'amélioration de la gestion des pêches. La restauration des habitats est une pratique fréquente dans de nombreux pays développés, ce qui n'est guère le cas dans les pays en développement, et son efficacité du point de vue de la reconstitution des stocks n'a globalement pas été évaluée (voir les pages 107-113). Par ailleurs, la gestion des écosystèmes rizicoles visant à préserver la biodiversité, le recours à des espèces exotiques et le peuplement des eaux continentales permettent de développer les ressources piscicoles de nombreuses régions, principalement en Asie¹⁴.

Globalement, le déclin des ressources piscicoles en eaux continentales semble se poursuivre du fait de la dégradation des habitats et de la surpêche. Cette tendance – qui est principalement due au volume croissant d'eau douce utilisée pour l'agriculture et l'hydroélectricité – ne s'inversera probablement pas tant que les pays ne considéreront pas les pêches continentales comme un secteur à développer. Or, ils ne seront certainement pas prêts à revoir leur position tant qu'ils ne disposeront pas d'informations précises sur ces pêches et sur leur valeur actuelle et future pour la société.



UTILISATION DU POISSON

En 2004, environ 75 pour cent (soit 105,6 millions de tonnes) de la production mondiale estimée de poisson ont été utilisés pour la consommation humaine (voir tableau 1, p. 3). Les 25 pour cent restants, soit 34,8 millions de tonnes, étant destinés aux produits non alimentaires, en particulier à la fabrication de farine et d'huile de poisson. Excluant la Chine, les quantités étaient tombées à 68,9 millions de tonnes, et 24 millions de tonnes respectivement (tableau 2 et figure 2, p. 4 et 5). Plus de 77 pour cent (37 millions de tonnes) de la production piscicole déclarée de la Chine (47,5 millions de tonnes) semblent avoir été utilisés pour la consommation humaine, dont la majeure partie sous forme de poisson frais. Le reste (10,8 millions de tonnes, selon les estimations) a été transformé en farine de poisson ou destiné à d'autres usages non alimentaires, dont des aliments d'élevage aquacole.

En 2004, 61 pour cent (86 millions de tonnes) de la production mondiale de poisson ont subi une transformation. Ce poisson transformé a servi à raison de 59 pour cent (51 millions de tonnes) à la fabrication de produits – congelés, salés, séchés, fumés ou en conserve – directement destinés à la consommation humaine, le reste étant affecté à des usages non alimentaires. Les nombreuses possibilités de transformation du poisson se déclinent en un vaste éventail de goûts et de présentations, faisant du poisson l'une des denrées alimentaires les plus polyvalentes. Cependant, à l'inverse de nombreux autres produits alimentaires, la transformation du poisson n'augmente pas nécessairement le prix du produit final, et le poisson frais continue de remporter les meilleurs prix. Au cours des années 90, la part du poisson commercialisé vivant ou frais a augmenté dans le monde par rapport à celle d'autres produits (figure 20). Le volume de poisson vivant ou frais est passé, selon les estimations de 35 millions de tonnes en 1994 à 55 millions de tonnes en 2004, soit un accroissement de 31 pour cent à 39 pour cent de sa part dans la production totale. En 2004, la congélation qui est la première méthode de transformation du poisson en vue de la consommation

Figure 20

Utilisation de la production halieutique mondiale (par quantité), 1964-2004

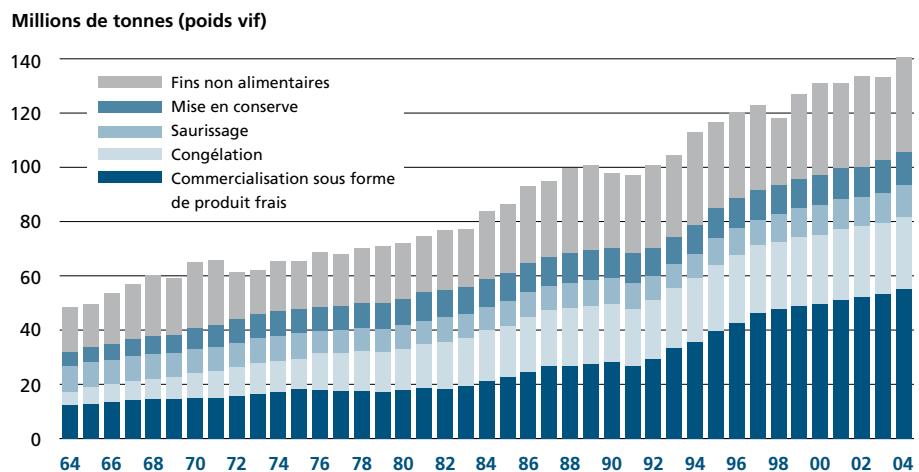
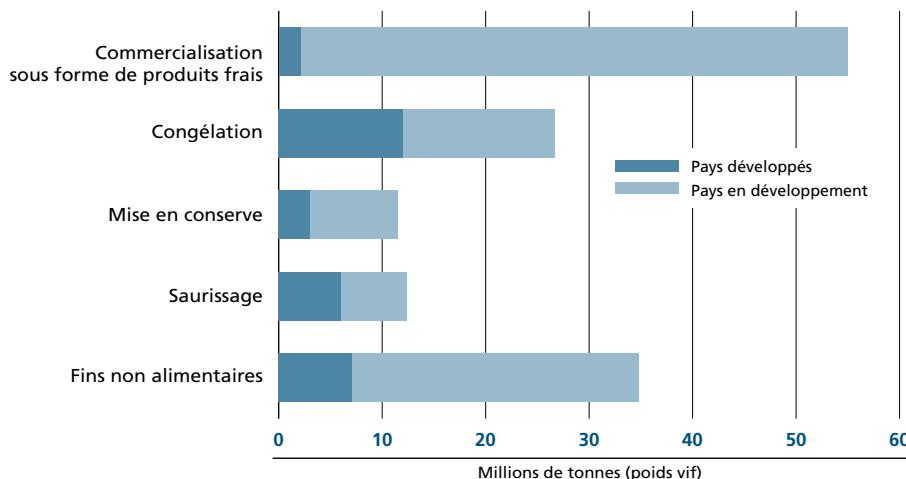


Figure 21

Utilisation de la production halieutique mondiale (par quantité), 2004



représentait 53 pour cent du volume total de poisson transformé de consommation, suivie de la mise en conserve (24 pour cent) et du saurissage (23 pour cent). Dans les pays développés (figure 21), la proportion du poisson congelé est en hausse constante et représentait 40 pour cent de la production totale en 2004. En revanche, la part des produits congelés ne constituait que 13 pour cent de la production totale dans les pays en développement, où le poisson est principalement vendu vivant, frais ou réfrigéré.

L'utilisation de la production halieutique présente d'importantes différences selon les continents, les régions et les pays. La proportion de poisson fumé, salé et séché est plus élevée en Afrique (17 pour cent en 2004) et en Asie (11 pour cent) que dans les autres continents. En 2004, plus des deux tiers du poisson destiné à la consommation humaine en Europe et en Amérique du Nord ont été congelés ou mis en conserve. En Afrique et en Asie, la part du poisson commercialisé vivant ou frais a été particulièrement élevée. Malheureusement, les statistiques disponibles ne permettent pas de déterminer avec exactitude le volume de poisson vendu vivant. Il

est à noter que les ventes de poisson vivant aux consommateurs et aux restaurants sont particulièrement fortes en Asie du Sud-Est et en Extrême-Orient.

En 2004, le gros des produits de la pêche destinés à des usages non alimentaires provenait de stocks naturels de petites espèces pélagiques. Pour l'essentiel, ces produits ont servi de matière première dans la production d'aliments pour animaux et d'autres produits dérivés: 90 pour cent de la production mondiale de poisson (hors Chine) destinée à des usages non alimentaires ont été transformés en farine ou en huile de poisson. Les 10 pour cent restants ont été en grande partie utilisés comme aliments dans les fermes aquacoles et les élevages d'animaux à fourrure. En 2004, 25,5 millions de tonnes de poisson ont été utilisés comme matière première pour la fabrication de farines animales, soit une augmentation de 17 pour cent par rapport à 2003, ce qui reste néanmoins très en deçà des niveaux records de plus de 30 millions de tonnes enregistrés en 1994.

CONSOMMATION¹⁵

Selon les estimations, la consommation mondiale de poisson par habitant¹⁶ a augmenté au cours des quatre dernières décennies, passant de 9 kg en 1961 à 16,5 kg en 2003. Cet accroissement est majoritairement dû à la consommation de la Chine dont la part estimée dans la production halieutique mondiale est passée de 21 pour cent en 1994 à 34 pour cent en 2003 où l'offre de poisson par habitant était de l'ordre de 25,8 kg. Si l'on exclut la Chine, l'offre de poisson par habitant se situe à environ 14,2 kg, quasiment au même niveau qu'au milieu des années 80. Durant les années 90, l'offre mondiale de poisson par habitant, Chine exclue, est restée relativement stable, entre 13,2 et 13,8 kg. Cela tient principalement au fait que la croissance démographique a été plus rapide que celle de l'offre de poisson de consommation pendant la période 1990-2000 (1,6 pour cent par an contre 1,1 pour cent respectivement). Cette tendance s'est inversée depuis le début des années 2000, où la croissance des approvisionnements de poisson a dépassé celle de la population (2,4 pour cent par an contre 1,1 pour cent). Selon les premières estimations, l'année 2004 serait caractérisée par une légère augmentation de l'offre mondiale de poisson par habitant, qui se situerait à environ 16,6 kg.

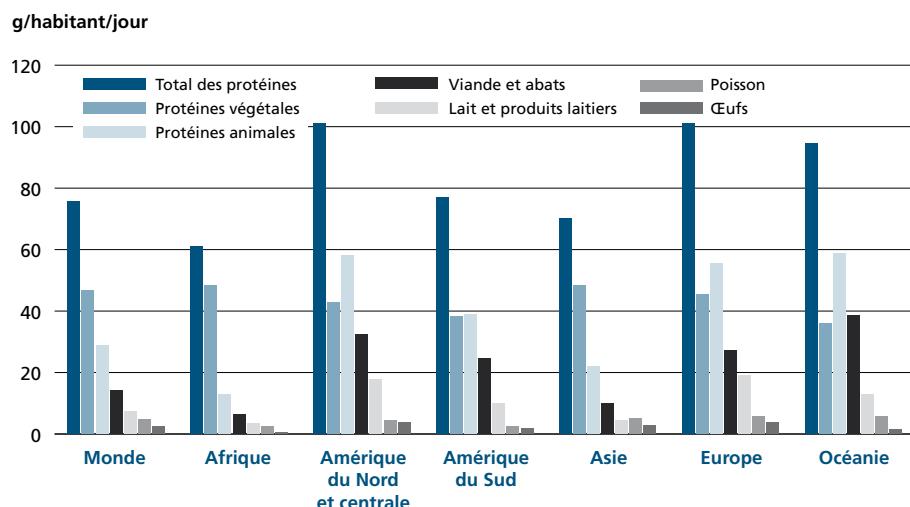
La consommation alimentaire mondiale par habitant s'est également améliorée durant les dernières décennies. Les normes nutritionnelles affichent des tendances positives à long terme dans le monde entier, avec notamment une augmentation généralisée de la ration calorique moyenne par personne (qui s'est accrue de 16 pour cent depuis 1969-1971 pour atteindre 2 795 kcal/personne/jour en 2000-2002, la moyenne pour les pays en développement ayant progressé de plus de 25 pour cent) et de la quantité de protéines par personne (qui est passée de 65,1 g en 1970 à 76,3 g en 2003). Toutefois, on constate encore des disparités de répartition. En 2001-2003, selon les estimations de la FAO, 856 millions d'individus étaient sous-alimentés, dont 61 pour cent vivaient en Asie et dans le Pacifique, et 820 millions dans les pays en développement. La prévalence de la sous-alimentation est plus forte en Afrique subsaharienne où elle frappe 32 pour cent de la population, tandis que, selon les estimations, 16 pour cent de la population d'Asie et du Pacifique seraient sous-alimentés.

Le poisson est un aliment hautement nutritif, riche en micronutriments, en minéraux, en acides gras essentiels et en protéines qui constitue un apport précieux pour l'alimentation de populations carencées en vitamines et minéraux essentiels. Dans de nombreux pays, notamment en développement, la consommation moyenne de poisson par habitant est mineure mais, même en petites quantités, le poisson peut compléter notamment la qualité des protéines alimentaires en fournissant des acides aminés essentiels qui ne sont disponibles qu'en petites quantités dans les régimes principalement végétariens. Selon les estimations, le poisson peut fournir jusqu'à 180 kcal par habitant et par jour; cependant, des niveaux aussi élevés ne sont possibles que dans quelques pays qui n'ont pas d'autre source de produits alimentaires, et où la préférence pour le poisson est à la fois marquée et bien ancrée, comme l'Islande,



Figure 22

Disponibilités protéiques totales par continent et par principale catégorie d'aliments (moyenne 2001-03)



le Japon, et certains petits États insulaires en développement. En règle générale, le poisson fournit en moyenne entre 20 et 30 calories par habitant et par jour. Par l'apport de protéines essentielles, le poisson joue un rôle capital dans l'alimentation de certains pays densément peuplés où l'apport total de protéines est parfois faible, et il tient en outre une place importante dans l'alimentation d'un grand nombre d'autres pays. Ainsi, le poisson contribue pour près de 50 pour cent, et parfois plus, à l'apport total de protéines d'origine animale dans de petits pays insulaires en développement de même qu'au Bangladesh, en Gambie, en Guinée, en Guinée équatoriale, en Indonésie, au Myanmar, au Sénégal, en Sierra Leone et à Sri Lanka. Dans l'ensemble, le poisson fournit à plus de 2,8 milliards de personnes presque 20 pour cent de leur apport moyen de protéines animales. La part des protéines de poisson dans l'offre mondiale de protéines animales est passée de 13,7 pour cent en 1961 à une pointe de 16 pour cent en 1996, pour ensuite fléchir légèrement et s'établir à 15,5 pour cent en 2003. Les chiffres correspondants pour l'ensemble du monde, Chine exclue, montrent une augmentation de 12,9 pour cent en 1961 à 15,4 pour cent en 1989, chutant faiblement en 2003 pour se fixer à hauteur de 14,6 pour cent. La figure 22 illustre la contribution des grands groupes d'aliments à l'apport protéique total.

Dans les pays industrialisés (tableau 10), la consommation apparente de poisson est passée de 13 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 1961 à 27 millions de tonnes en 2003, avec une augmentation de la consommation annuelle par habitant¹⁷ de 20 kg à 29,7 kg pendant la même période. La part du poisson dans l'apport protéique total a enregistré une forte poussée durant la période 1961-1989 (entre 6,5 pour cent et 8,5 pour cent), pour ensuite diminuer progressivement du fait de la consommation accrue de protéines animales d'autres origines; en 2003, sa part (7,8 pour cent) était retombée aux niveaux enregistrés dans le milieu des années 80. Depuis le début des années 90, la consommation de protéines de poisson est restée relativement stable, entre 8,2 et 8,4 g par habitant et par jour, tandis que l'apport de protéines animales d'autres origines a continué de croître.

Jusqu'au milieu des années 80, l'offre apparente moyenne de poisson par habitant dans les PFRDV représentait le quart de l'offre estimée pour les pays industrialisés. L'écart s'est progressivement comblé en raison d'une croissance plus soutenue depuis le milieu des années 90 (dont une croissance annuelle moyenne de plus de 2,1 pour cent pendant la période 1995-2003). En 2003, elle s'établissait à 14,1 kg, ce qui représentait

Tableau 10

Approvisionnements totaux et par habitant en poissons de consommation, par continent et par groupement économique, 2003

	Total des approvisionnements alimentaires (millions de tonnes de poids vif)	Approvisionnements alimentaires par habitant (kg/an)
Total monde	104,1	16,5
Total monde, hors Chine	71,1	14,2
Afrique	7,0	8,2
Amérique du Nord et centrale	9,4	18,6
Amérique du Sud	3,1	8,7
China	33,1	25,8
Asie (hors Chine)	36,3	14,3
Europe	14,5	19,9
Océanie	0,8	23,5
Pays industrialisés	27,4	29,7
Économies en transition	4,3	10,6
Pays à faible revenu et à déficit vivrier (hors Chine)	23,8	8,7
Pays en développement, sauf pays à faible revenu et à déficit vivrier	15,8	15,5



la moitié environ de celle des pays industrialisés (29,7 kg) et 60 pour cent de l'offre de poisson par habitant des pays développés (23,9 kg). En revanche, si l'on exclut la Chine, l'offre par habitant dans les autres PFRDV reste relativement faible et se situait, selon les estimations, à 8,7 kg en 2003, avec un taux de croissance annuelle de 1,3 pour cent depuis 1993. En dépit de la consommation relativement faible de poisson des PFRDV (hors Chine), exprimée en poids, la contribution du poisson dans l'apport protéique total d'origine animale en 2003 y tenait une part assez importante, d'environ 20 pour cent, et pourrait être supérieure à celle indiquée par les statistiques officielles si l'on tient compte de la contribution non déclarée des pêches de subsistance. Toutefois, depuis 1975 où elle a culminé à 24,1 pour cent, cette part a légèrement chuté lors même que la consommation de protéines de poisson a continué de progresser (passant de 2,2 g à 2,7 g pendant la période 1975-2003). Cela tient à la consommation accrue de protéines animales d'autres origines.

La consommation de poisson est inégalement répartie dans le monde, avec des différences marquées selon les continents, les régions et les pays et le niveau de revenu (figures 23 et 24). La consommation apparente de poisson par habitant est très variable, variant de 1 kg à plus de 100 kg par habitant. Des différences géographiques sont également évidentes à l'intérieur des frontières nationales, la consommation étant généralement plus élevée dans les zones côtières. Ainsi, 104 millions de tonnes de poisson étaient disponibles dans le monde en 2003 pour la consommation, mais 7 millions de tonnes seulement ont été consommées en Afrique (8,2 kg par habitant); deux tiers du total en Asie, dont 36,3 millions de tonnes en dehors de la Chine (14,3 kg par habitant) et 33,1 millions de tonnes pour la seule Chine (25,8 kg par habitant). La consommation par habitant en Océanie s'établissait à 23,5 kg, à 23,8 kg en Amérique du Nord, à 19,9 kg en Europe, à 9,4 kg en Amérique centrale et dans les Caraïbes et à 8,7 kg en Amérique du Sud.

Au cours des dernières années, les principales augmentations des volumes consommés concernaient les poissons d'aquaculture qui comptaient, selon les estimations, pour 43 pour cent du volume total de poisson disponible pour la consommation en 2004. La production aquacole a stimulé la demande et la

consommation de plusieurs espèces de valeur élevée telles que la crevette, le saumon et les bivalves. Durant les deux dernières décennies, ces espèces qui étaient initialement prélevées sur les stocks naturels sont devenues d'importants produits aquacoles, induisant une baisse des prix et une forte intensification de leur commercialisation. L'aquaculture a également joué un rôle majeur dans la sécurité alimentaire de plusieurs pays en développement, notamment en Asie, du fait de la forte production de certaines espèces d'eau douce de faible valeur, principalement destinées à la consommation intérieure. Pour le monde entier, hors Chine, la contribution moyenne de l'aquaculture à l'offre par habitant est passée, selon les estimations, de 13,7 pour cent en 1994 à 21,4 pour cent en 2004, ce qui correspond à une augmentation de 1,8 kg par habitant en 1994 à 2,9 kg en 2004 (soit une croissance annuelle moyenne de 4,9 pour cent). Les chiffres correspondants pour la Chine attestent une progression de 61,6 pour cent en 1994 à 83,4 pour cent en 2004. Pendant la dernière décennie, l'offre par habitant de produits issus de l'aquaculture en Chine aurait grimpé de 10,9 kg en 1994 à 23,7 kg en 2004, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 8,1 pour cent (figure 25).

Les différences sont marquées dans les schémas de consommation par espèce. Ainsi, les espèces démersales sont les plus prisées en Europe septentrionale et en Amérique du Nord, tandis que les céphalopodes sont principalement consommés dans plusieurs pays méditerranéens et asiatiques. La consommation des crustacés, qui demeurent des produits de forte valeur, est principalement concentrée dans les pays riches. Sur les 16,5 kg de produits de la mer disponibles par habitant pour la consommation en 2003, les trois quarts étaient des poissons. Les crustacés et mollusques représentaient 25 pour cent, soit environ 4,2 kg par habitant, ventilés comme suit: 1,5 kg de crustacés, 0,6 de céphalopodes et 2,1 kg d'autres mollusques. Les espèces d'eau douce et diadromes entraient pour 30 millions de tonnes, (environ 4,8 kg par habitant), dans l'offre totale. Les poissons marins représentaient plus de 46 millions de tonnes, dont près de 18,4 millions de tonnes pour les espèces démersales, 19,8 millions de tonnes pour les espèces pélagiques et 8,4 millions de tonnes pour les poissons de mer non identifiés. La part restante de l'offre alimentaire totale se composait de fruits de mer, dont 9,4 millions de tonnes pour les crustacés, 3,6 millions de tonnes pour les céphalopodes et 13,4 millions de tonnes pour les autres mollusques. La part de la majorité de ces grands groupes dans la consommation mondiale moyenne n'a jamais notablement changé; les espèces démersales et pélagiques se sont stabilisées autour de 3 kg par habitant. Les crustacés et mollusques constituent une exception, puisqu'ils ont connu une augmentation considérable entre 1961 et 2003. La disponibilité de crustacés par habitant a plus que triplé, passant de 0,4 kg à 1,5 kg, principalement en raison de la production aquacole accrue de crevettes et de bouquets, tandis que les mollusques (hors céphalopodes) sont passés de 0,6 kg à 2,1 kg par habitant.

Au cours des dernières années, tant la consommation de poisson que la consommation alimentaire dans son ensemble ont été influencées par de complexes interactions entre diverses évolutions démographiques et économiques comme la croissance démographique, l'augmentation des revenus, le développement économique, l'urbanisation rapide, la participation accrue des femmes à la main-d'œuvre, la croissance des échanges internationaux, les accords, règles et tarifs internationaux sur le commerce, les normes de qualité et les progrès des transports, de la commercialisation, des sciences alimentaires et des technologies. La conjugaison de tous ces facteurs et de l'évolution de la production, de la transformation et du prix des produits a eu un impact considérable sur les habitudes alimentaires, notamment chez les populations des pays en développement. Durant les dernières décennies, l'augmentation de la consommation alimentaire des pays en développement a été caractérisée par une transformation de leur alimentation qui contient aujourd'hui davantage de protéines et de légumes et moins de céréales. Ainsi, la consommation par habitant de viande dans ces pays est passée de 15,1 kg en 1983 à 28,9 kg en 2003; leur consommation de poisson par habitant s'est accrue de 7,7 kg à 14,6 kg et celle de légumes de 56,1 kg à 118,7 kg durant la même période. Cette modification des habitudes alimentaires tient largement à l'impact de l'urbanisation rapide

Figure 23

Poisson de consommation: approvisionnements par habitant (moyenne 2001-03)

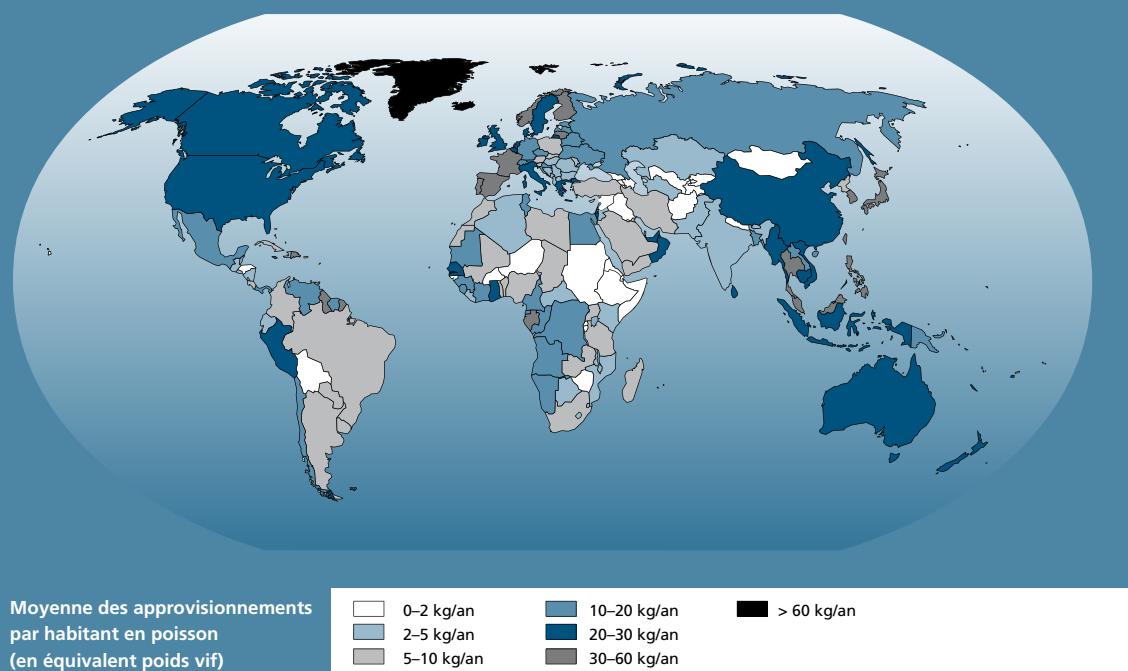


Figure 24

Part du poisson dans les disponibilités en protéines animales (moyenne 2001-03)

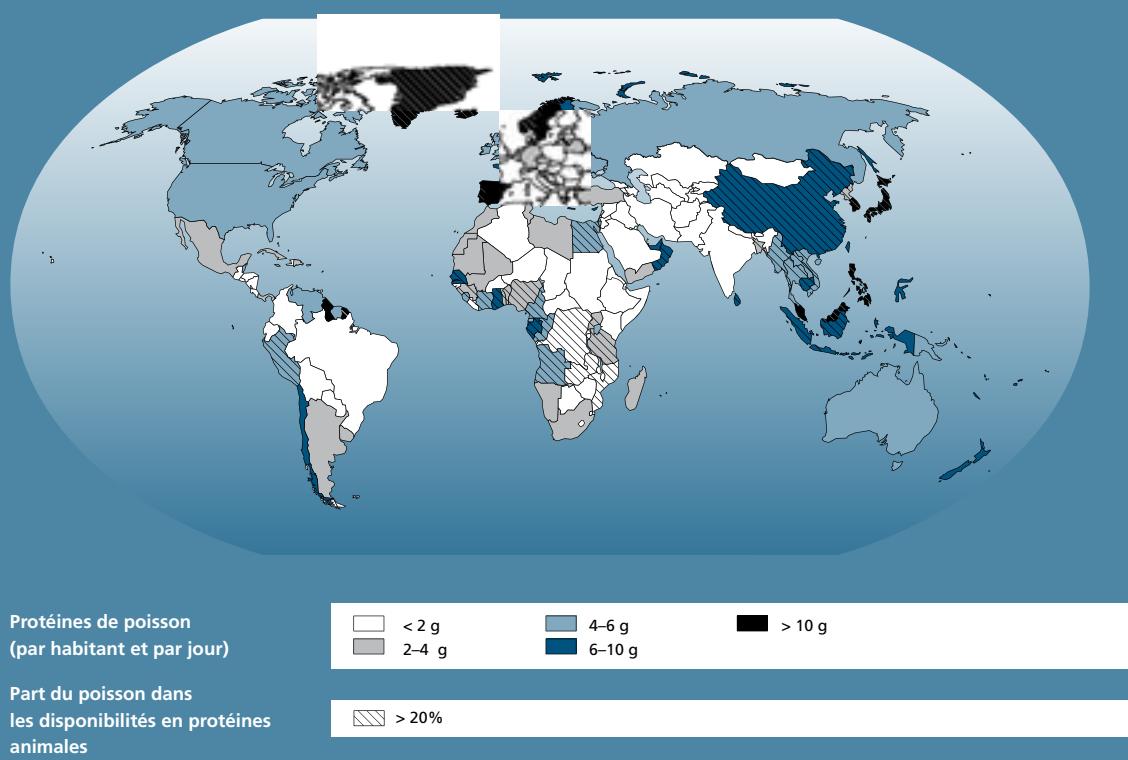
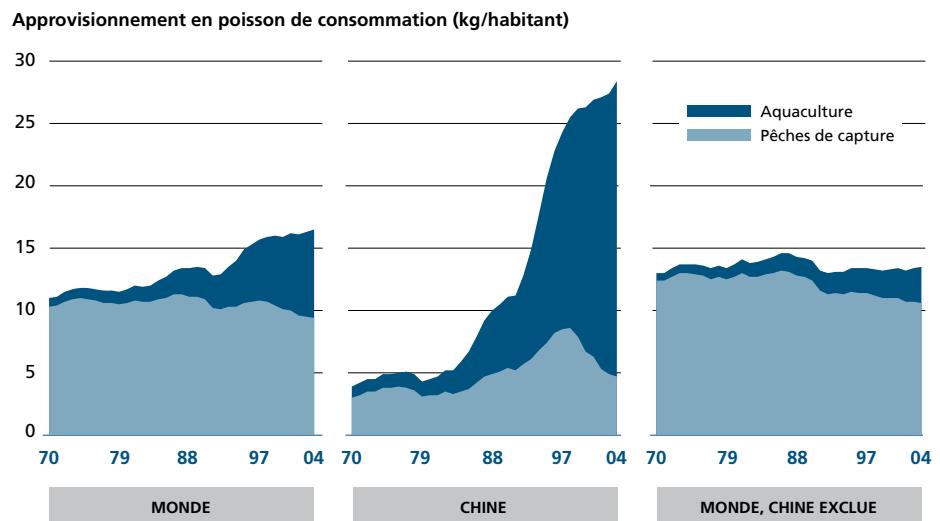


Figure 25

Part relative de l'aquaculture et des pêches de capture dans la consommation de poisson



(26 pour cent de la population totale en 1975 à 43 pour cent en 2005) ainsi qu'à l'évolution des schémas de distribution des denrées alimentaires. Plusieurs pays en développement, particulièrement en Asie et en Amérique latine, ont été caractérisés par une expansion rapide des supermarchés qui ciblent à la fois une clientèle fortunée et des consommateurs des classes moyennes et défavorisées. Les supermarchés constituent donc une force majeure dans les pays en développement où ils offrent aux consommateurs une large gamme de denrées, une moindre dépendance aux facteurs saisonniers, des denrées alimentaires moins chères et offrant de meilleures garanties de sécurité sanitaire.

Les habitudes alimentaires évoluent également dans les pays développés. Le niveau des revenus y est généralement élevé, et les besoins alimentaires de base sont satisfaits depuis longtemps, ce qui pousse les consommateurs à rechercher une plus grande diversité alimentaire. Parallèlement, le consommateur moyen est de plus en plus soucieux de sa santé et de son alimentation et a tendance à considérer le poisson comme plus bénéfique pour la santé. Les marchés ont gagné en souplesse, et de nouveaux produits et espèces occupent désormais des niches commerciales. Pour le poisson comme pour les autres denrées alimentaires, la plus forte valeur ajoutée se trouve généralement dans la restauration et le marché de détail qui visent à faciliter la vie des consommateurs. Outre les préparations traditionnelles, les aliments prêts à l'emploi, les plats cuisinés, les produits sous emballage plastique et autres articles à valeur ajoutée constituent un secteur en pleine expansion du fait de l'évolution des technologies et des sciences alimentaires conjuguée aux techniques du froid et au recours aux fours à micro-ondes. Leur essor rapide tient à diverses raisons liées à la modification des facteurs sociaux tels que la participation croissante des femmes à la vie active, la fragmentation des repas dans les ménages, la diminution généralisée de la taille moyenne des familles et le nombre croissant de personnes seules. Il est donc plus important de disposer de repas simples, faciles à cuisiner et prêts à manger. L'autre tendance est l'importance croissante que prend le poisson frais. À la différence de nombreuses autres denrées alimentaires, le poisson bénéficie toujours d'un accueil plus favorable lorsqu'il est vendu frais sur les marchés plutôt que transformé. Jusqu'ici, le poisson frais occupait une place mineure dans les échanges internationaux du fait de sa nature périssable et de sa très faible durée de conservation. L'amélioration du conditionnement, la baisse du fret aérien, l'efficacité et la fiabilité accrues des transports

ont créé de nouveaux débouchés pour le poisson frais. Les chaînes alimentaires et les supermarchés occupent aussi une part croissante du marché des produits frais, et nombre d'entre eux ouvrent des poissonneries proposant, en plus des produits surgelés, une large gamme de poissons frais, de salades et de plats cuisinés à base de poisson.

Ces tendances devraient perdurer dans un avenir proche. Selon les estimations de la Division de la population des Nations Unies, la croissance démographique mondiale va ralentir mais, en raison de taux de fécondité élevés, la part des pays en développement dans la population totale atteindra environ 83 pour cent en 2030 (79 pour cent en 2005). En outre, l'urbanisation rapide devrait se poursuivre et passera, selon les estimations, d'environ 3,2 milliards de personnes urbanisées en 2005 à 4,9 milliards en 2030, le gros de cette croissance intervenant dans les pays en développement (de 1,9 milliard à environ 3,8 milliards). En 2030, 57 pour cent de la population des pays en développement devraient être urbanisés, contre 43 pour cent en 2005. La croissance démographique et la progression des revenus associées à l'urbanisation et la diversification de l'alimentation devraient générer une plus forte demande et continuer de modifier la composition de la consommation alimentaire, avec notamment des proportions plus importantes de produits d'origine animale dans les pays en développement. Dans les pays industrialisés, la demande alimentaire ne devrait progresser que modérément, et des questions telles que la sécurité sanitaire des aliments, leur qualité, l'environnement, le bien-être des animaux auront probablement une influence plus marquée que l'évolution des prix et des revenus sur la demande de produits alimentaires. Au niveau mondial, les flambées de maladies animales pourraient devenir une source majeure d'incertitude. Ainsi, pendant les dernières années et notamment en 2004 et 2005, le marché international des viandes a été perturbé par plusieurs flambées de maladies animales telles que la grippe aviaire ou des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces événements et les interdictions d'importation concomitantes ont provoqué une pénurie induite de viandes dans certains pays, notamment de volailles, ce qui a poussé à la hausse les prix internationaux des viandes en 2004 et 2005 (en particulier une augmentation de 30 pour cent pour les volailles en 2004-2005) et détourné les consommateurs vers d'autres sources de protéines, dont le poisson.

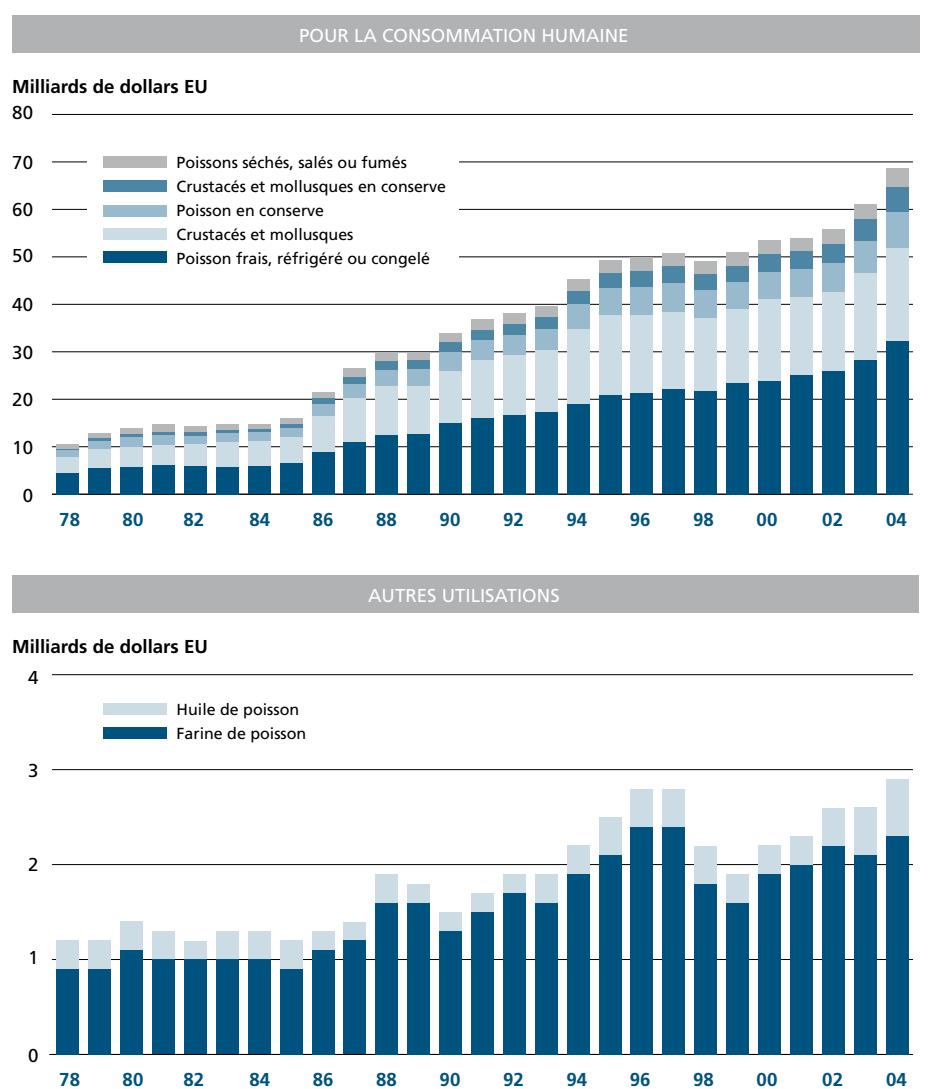
COMMERCE DU POISSON

En 2004, le volume total des échanges de poisson et de produits dérivés a atteint une valeur d'exportation record de 71,5 milliards de dollars EU, soit une progression de 23 pour cent par rapport à 2000 et de 51 pour cent par rapport à 1994 (figure 26). Les estimations préliminaires pour 2005 laissent présager une nouvelle augmentation de la valeur des exportations de poisson. En termes réels (corrigés en fonction de l'inflation), les exportations de poisson et de produits dérivés ont augmenté de 17,3 pour cent pendant la période 2000-2004, de 18,2 pour cent entre 1994 et 2004 et de 143,9 pour cent entre 1984 et 2004. En volume, les exportations auraient culminé à 53 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 2004, ce qui représente une croissance de 13 pour cent depuis 1994 et de 114 pour cent depuis 1984. Après plusieurs décennies de fortes augmentations, le volume des échanges de poisson n'a pas progressé pendant la période 2000-2003. Le niveau record atteint par les exportations de poisson en 2004 a coïncidé avec une poussée impressionnante des échanges mondiaux et ce, malgré une augmentation marquée des prix du pétrole et des catastrophes naturelles. Cette croissance mondiale a perduré en 2005. En 2004, les prix de plusieurs produits agricoles (notamment les denrées de base) ont également rebondi après une période de baisse prolongée. Divers facteurs à court et à long termes ont contribué à cette croissance, par exemple l'évolution de la demande de certains produits face à la transformation des marchés due aux progrès technologiques, aux préférences des consommateurs, à la structure des marchés et des politiques commerciales. L'un des principaux facteurs importants était l'action exercée sur les flux commerciaux par les variations des prix et des taux de change, en particulier la faiblesse du dollar EU – monnaie dans laquelle de nombreux produits de base sont libellés – et l'appréciation notable de plusieurs devises (surtout européennes) par rapport au dollar EU.



Figure 26

Pêches: exportations mondiales par principale catégorie de produits



La part des échanges de poisson dans le commerce total de marchandises est assez limitée, et se maintient à environ 1 pour cent depuis 1976, avec une tendance baissière enregistrée tout au long des années 90 et au début des années 2000 (0,8 pour cent en 2004). La part du poisson dans le volume total des exportations agricoles (produits forestiers compris) s'est accrue à compter de 1976 (4,5 pour cent) pour atteindre le niveau record de 9,4 pour cent en 2001. Elle est retombée depuis lors pour s'établir à 8,4 pour cent en 2004. Pour les pays développés, la part des exportations de poisson dans le commerce total des marchandises était de l'ordre de 0,6 à 0,8 pour cent pendant la période 1976-2004. La part des exportations de poisson dans le commerce agricole total (produits forestiers inclus) a augmenté à la fin des années 70, passant de 4,1 pour cent à 6,5 pour cent pendant la période 1998-2002. En 2004, elle est retombée à 6 pour cent en raison de la forte progression des exportations de produits agricoles (33 pour cent) et forestiers (37 pour cent) par rapport à 2003. Dans les pays en développement, la part du poisson dans les exportations totales de marchandises s'est améliorée de la fin des années 70 jusqu'à la fin des années 80 (2,3 pour cent en 1988) avant de s'infléchir et tomber à seulement 1,2 pour cent en 2004. La part du poisson dans le volume total des échanges agricoles (produits forestiers compris) a progressé

de 5 pour cent en 1976 à 16 pour cent en 2002, pour diminuer légèrement depuis lors et s'établir à 14 pour cent en 2004, sous l'effet de la reprise récente des exportations de produits agricoles et forestiers (plus 36 pour cent et 30 pour cent respectivement pendant la période 2002-04).

Le tableau 11 signale les 10 premiers exportateurs et importateurs mondiaux de poisson et de produits dérivés en 1994 et en 2004. En 2004, la Chine s'est retrouvée au premier rang mondial des exportateurs de poisson et de produits dérivés, ses exportations étant évaluées à 6,6 milliards de dollars EU. Cela étant, elles ne représentent que 1,1 pour cent du volume total de ses exportations de marchandises, et 29 pour cent de ses exportations agricoles (hors produits forestiers). Depuis le début des années 90, les exportations de la Chine ont enregistré une spectaculaire expansion. Cette croissance tient à l'augmentation de sa production ainsi qu'à l'essor du secteur chinois de la transformation du poisson qui tire profit des coûts compétitifs de main-d'œuvre et de production. Outre les exportations de sa production halieutique intérieure, la Chine exporte également des matières premières importées qu'elle soumet à une seconde transformation, créant au passage une forte valeur ajoutée. Les importations de poisson et de produits dérivés de la Chine ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 0,2 milliard de dollars EU en 1990 à 3,1 milliards de dollars EU en 2004. Cette croissance a été particulièrement



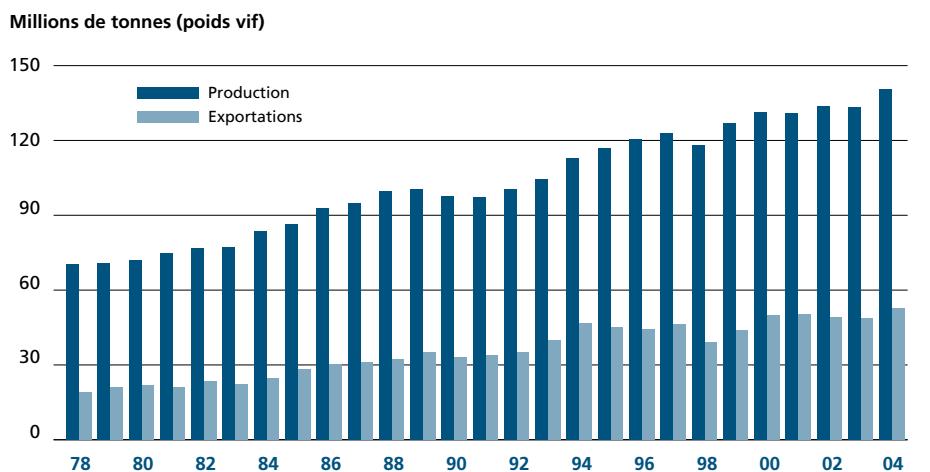
Tableau 11
Dix principaux exportateurs et importateurs de poissons et de produits de la pêche

	1994	2004	Taux de croissance annuel moyen (pourcentage)
	(millions de dollars EU)		
Exportateurs			
Chine	2 320	6 637	11,1
Norvège	2 718	4 132	4,3
Thaïlande	4 190	4 034	-0,4
États-Unis d'Amérique	3 230	3 851	1,8
Danemark	2 359	3 566	4,2
Canada	2 182	3 487	4,8
Espagne	1 021	2 565	9,6
Chili	1 304	2 484	6,7
Pays-Bas	1 346	2 452	5,5
Viet Nam	484	2 403	17,4
SOUS-TOTAL 10 PRINCIPAUX EXPORTATEURS	21 243	35 611	5,3
TOTAL RESTE DU MONDE	26 267	35 897	3,2
TOTAL MONDE	47 511	71 508	4,2
Importateurs			
Japon	16 140	14560	-1,0
États-Unis d'Amérique	7 043	11967	5,4
Espagne	2 639	5222	7,1
France	2 797	4176	4,1
Italie	2 257	3904	5,6
Chine	856	3126	13,8
Royaume-Uni	1 880	2812	4,1
Allemagne	2 316	2805	1,9
Danemark	1 415	2286	4,9
République de Corée	718	2233	12,0
SOUS-TOTAL 10 PRINCIPAUX IMPORTATEURS	38 063	53090	3,4
TOTAL RESTE DU MONDE	13 104	22202	5,4
TOTAL MONDE	51 167	75293	3,9

Note: Le taux de croissance annuel moyen est celui de la période 1994-2004.

Figure 27

Part de la production halieutique mondiale destinée aux exportations



perceptible depuis son adhésion à l'OMC à la fin de 2001, date à compter de laquelle elle a dû abaisser ses droits d'importation, dont le niveau moyen pouvait atteindre jusqu'à 15,3 pour cent comme en 2001, pour les ramener à 10,4 pour cent en 2004.

Durant la période 2000-04, les importations mondiales de poisson ont augmenté de 25,4 pour cent, atteignant un nouveau record de plus de 75 milliards de dollars EU en 2004. Selon des données préliminaires, les principaux marchés d'importation auraient encore augmenté leurs importations de poisson et de produits dérivés en 2005.

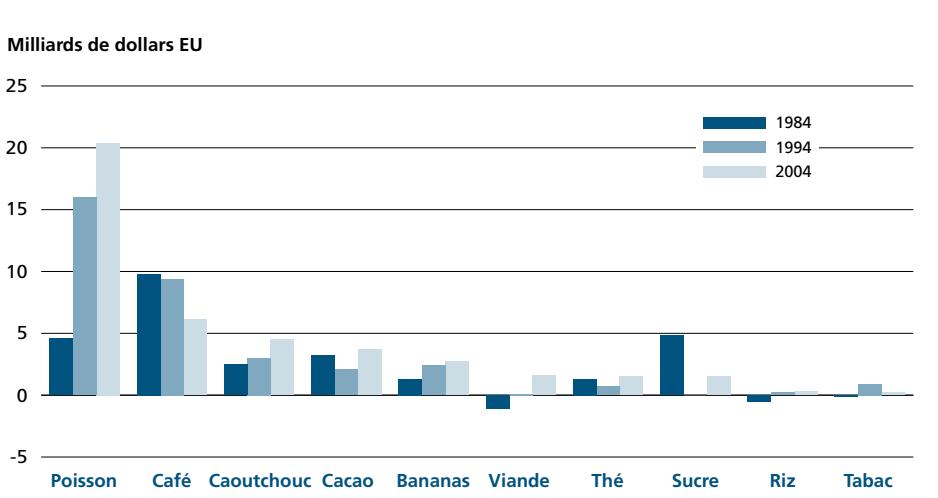
Le poisson fait l'objet de nombreux échanges et, en 2004, une part importante de la production de poisson a été traitée dans les circuits internationaux de commercialisation, environ 38 pour cent (équivalent poids vif) ayant été exportés sous forme de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale (figure 27). Les pays développés ont exporté plus de 23 millions de tonnes de poisson (équivalent poids vif) en 2004; même si une partie de ces échanges est constituée de réexportations, ce montant correspond à environ 75 pour cent de leur production. Les exportations des pays en développement (30 millions de tonnes en poids vif) étaient d'environ un quart de leur production combinée. La part de ces pays dans les exportations totales de poisson a été de 48 pour cent en valeur et de 57 pour cent en volume. Les farines de poisson représentaient une forte proportion de ces exportations. En 2004, les pays en développement entraient pour environ 68 pour cent dans le volume des exportations mondiales de produits non alimentaires de la pêche. Parallèlement, ils ont nettement amélioré leur part du volume des exportations de poisson destiné à la consommation humaine, passant de 43 pour cent en 1992 à 51 pour cent en 2004.

Le commerce du poisson joue un rôle plus ou moins important selon les pays et les économies, notamment dans les pays en développement. Il constitue une importante source de revenus en devises, outre sa forte contribution à la création d'emplois, à l'amélioration du revenu et à la sécurité alimentaire. Pour un petit nombre de pays, les exportations de produits de la pêche sont capitales pour l'économie. En 2004 par exemple, elles représentaient environ la moitié de la valeur totale des échanges de marchandises pour les États fédérés de Micronésie, l'Islande, Kiribati, les Maldives, Panama et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Durant les quatre dernières décennies, la configuration géographique du commerce des produits de la pêche a été caractérisée par des changements majeurs. La part des pays en développement dans le volume mondial des exportations de poisson s'est accrue de près de 37 pour cent en 1976 à 51 pour cent en 2000-2001, pour ensuite retomber à environ 48 pour cent en 2004. Les pays d'Asie sont responsables du gros de cette

Figure 28

Exportations nettes de certains produits agricoles par pays en développement



augmentation, leur part dans les exportations totales de poisson est passée d'un peu plus de 20 pour cent en 1976 à 32 pour cent en 2004, tandis que leurs exportations de poisson représentaient 66 pour cent de la valeur des exportations des pays en développement.

Les exportations nettes de produits de la pêche des pays en développement (c'est-à-dire la valeur totale de leurs exportations moins la valeur totale de leurs importations) ont affiché une tendance persistante à la hausse au cours des dernières décennies où elles sont passées de 4,6 milliards de dollars EU en 1984 à 16 milliards en 1994 et 20,4 milliards de dollars EU en 2004 (figure 28). Ces chiffres sont nettement plus élevés que ceux d'autres produits de base agricoles comme le riz, le café et le thé. Les PFRDV tiennent une place active et de plus en plus importante dans le commerce du poisson et des produits dérivés. En 1976, leurs exportations représentaient 11 pour cent de la valeur totale des exportations de poisson, et cette part n'a cessé de progresser, passant de 13 pour cent en 1984, à 18 pour cent en 1994 et à 20 pour cent en 2004 quand le revenu net de leurs exportations de poisson était estimé à 9,4 milliards de dollars EU.

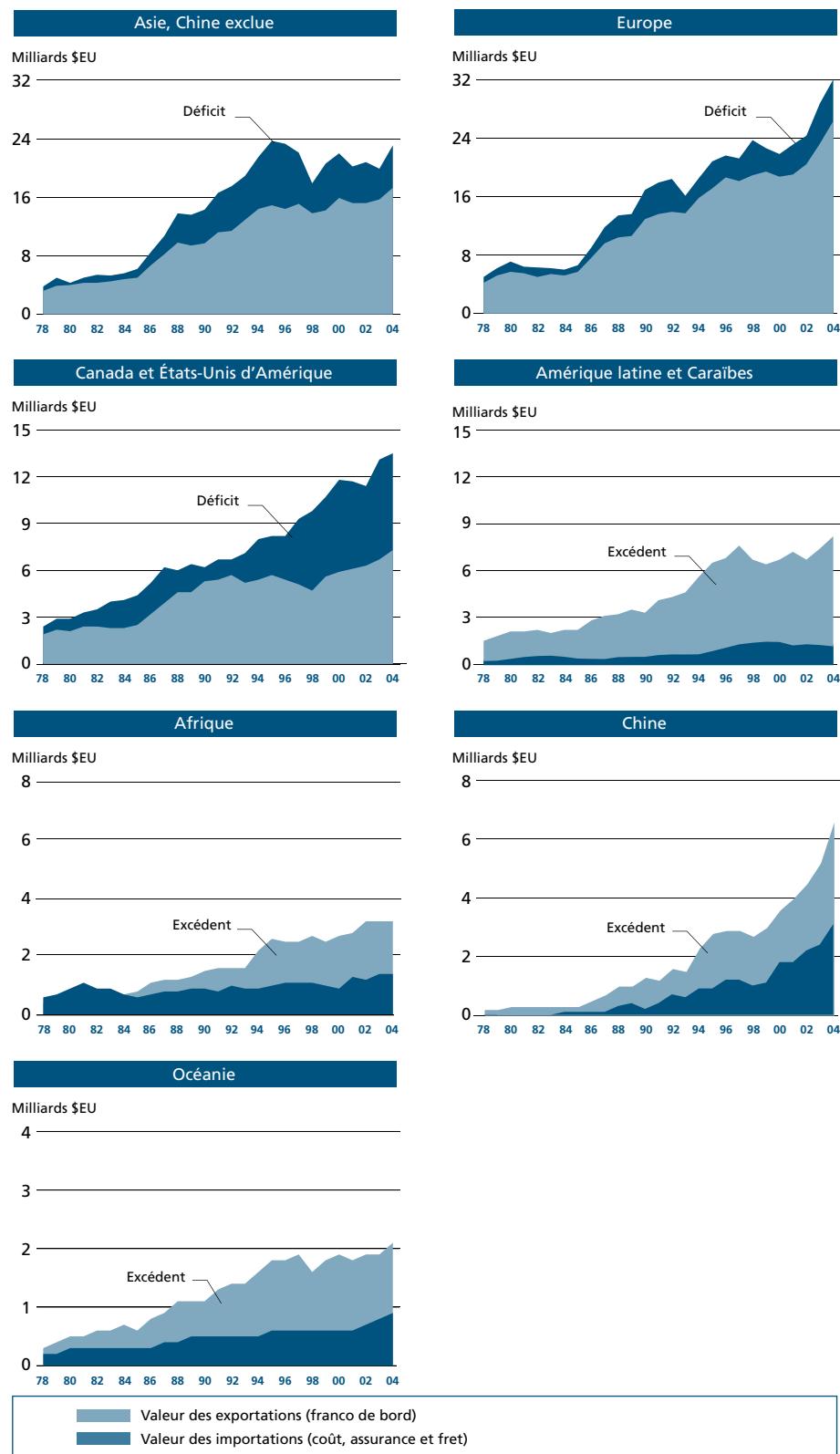
Le volume des échanges bilatéraux de produits de la pêche atteint des niveaux très importants dans de nombreux pays (figure 29). La région Amérique latine et Caraïbes occupe une solide position d'exportateur net de produits de la pêche, tout comme les pays en développement d'Asie et d'Océanie. L'Afrique est un exportateur net depuis 1985, date à partir de laquelle les navires usines de l'ancienne URSS et d'Europe de l'Est ont ralenti ou interrompu leurs débarquements massifs de poissons pélagiques congelés à bas prix en Afrique de l'Ouest. L'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon sont caractérisés par un déficit de leurs échanges de poisson. En 2004, 97 pays au total étaient exportateurs nets de poisson et de produits dérivés.

Au cours des dernières décennies, on a pu constater une intensification croissante des échanges interrégionaux de poisson. Globalement, le commerce du poisson entre les pays développés est de plus en plus centré sur ces pays eux-mêmes; durant la période 2000-2004, quelque 85 pour cent de la valeur des exportations de poisson des pays développés étaient destinés à d'autres pays développés, et plus de 50 pour cent des importations de poissons de ces pays provenaient d'autres pays développés. On notera particulièrement l'ampleur des échanges entre pays européens: en 2004 comme en 2005, plus de 84 pour cent des exportations de l'UE étaient destinés à d'autres pays de l'Union, tandis qu'environ 50 pour cent de leurs importations en provenient. Bien que nettement inférieurs au commerce intra-européen, les échanges entre le Canada et les États-Unis d'Amérique se sont notablement accrus depuis 1980, reflétant l'importance croissante de l'Accord de libre-échange nord-américain (NAFTA) – auquel



Figure 29

Importations et exportations de poisson et de produits de la pêche dans différentes régions, avec indication du déficit ou de l'excédent net



le Mexique est également partie – et, avant cela, de l'Accord de libre-échange américano-canadien. À l'heure actuelle, environ 43 pour cent de leurs exportations et 21 pour cent de leurs importations sont des échanges bilatéraux. Le commerce du poisson et des produits de la pêche entre les pays les plus développés concernent principalement les espèces démersales, le hareng, le maquereau et le saumon.

A contrario, malgré une augmentation, notamment depuis les années 90, le commerce des produits de la pêche entre les pays en développement ne représente encore que 15 pour cent de la valeur des exportations de poisson de ces pays. Les échanges de poisson entre les pays en développement pourraient s'accroître dans les années à venir, en raison de l'adoption d'accords régionaux sur le commerce et sous l'effet des tendances démographiques, sociales et économiques qui transforment les marchés de l'alimentation dans ces pays. Les pays en développement demeurent néanmoins largement tributaires des pays développés qui constituent les principaux débouchés pour leurs exportations de poisson et leur fournissent parallèlement les importations de poisson destinées à la consommation locale ou à leur secteur de transformation. En fait, plusieurs pays en développement importent des volumes croissants de matières premières destinées à être transformées et réexportées vers les pays développés. Les exportations de poisson des pays en développement évoluent progressivement; initialement composées de matières premières vouées aux secteurs de la transformation des pays développés, elles consistent désormais en poissons vivants à valeur élevée ou en produits à valeur ajoutée. Cette tendance s'impose en dépit de nombreux obstacles (tels que les droits d'importation élevés sur les produits transformés) qui sont souvent préjudiciables à leur industrie. De nombreux pays développés ont financé des usines de transformation dans les pays en développement où les coûts sont plus faibles.

Les cartes présentées à la figure 30 illustrent les flux commerciaux de poisson et produits dérivés par continent pour la période 2000-2004. Ce tableau d'ensemble est toutefois incomplet. En effet, bien que les pays (environ 159) ayant déclaré leurs importations pour cette période représentent 99 pour cent du total mondial estimé, certains groupes continentaux ne sont pas complètement pris en compte (à titre d'exemple, près d'un tiers des pays d'Afrique n'ont pas déclaré leurs échanges de produits de la pêche par pays d'origine/destination). Dans ce cas, les données indiquées ne sont pas représentatives du total des échanges des groupes continentaux concernés. Durant la période 2000-04, environ 77 pour cent de la valeur des exportations de poisson des pays en développement étaient destinés aux pays développés, principalement les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Union européenne. Ces exportations se composaient essentiellement de thonidés, de petits pélagiques, de crevettes, de bouquets, de langoustes et de céphalopodes. Le volume des exportations des pays développés à destination des pays en développement est assez faible, et représente environ 15 pour cent de la valeur des exportations de produits de la pêche des pays développés. Il s'agit principalement de petits pélagiques de faible coût qui entrent pour 20 à 30 pour cent dans les importations des pays en développement, ainsi que de matières premières destinées à la transformation.

Compte tenu de la nature hautement périssable du poisson et de ses produits dérivés, plus de 90 pour cent des échanges internationaux du poisson et de produits dérivés sont composés de produits transformés. Exprimée en volume (équivalent poids vif), la part du poisson vivant, frais ou réfrigéré était de 10 pour cent en 2004. Le poisson vivant et le poisson frais sont très appréciés, mais difficiles à commercialiser et à transporter; en outre, ils sont l'objet de règles sanitaires et de normes de qualité très strictes. Le commerce de poissons vivants s'est pourtant accru au cours des dernières années du fait des progrès technologiques, de l'amélioration de la logistique et de la poussée de la demande. Un complexe réseau de moyens de manutention, de transport, de distribution, de présentation et d'entreposage a été mis en place pour appuyer le commerce des poissons vivants. Au nombre des innovations technologiques, citons notamment les cuves et les conteneurs spéciaux ou modifiés, ainsi que les camions et autres véhicules de transport équipés de systèmes d'aération ou d'oxygénéation visant à maintenir le poisson en vie durant le transport, l'entreposage ou la présentation.



Figure 30

Flux commerciaux par continent
(total des importations en millions de \$EU, c.a.f.; moyennes 2002-04)

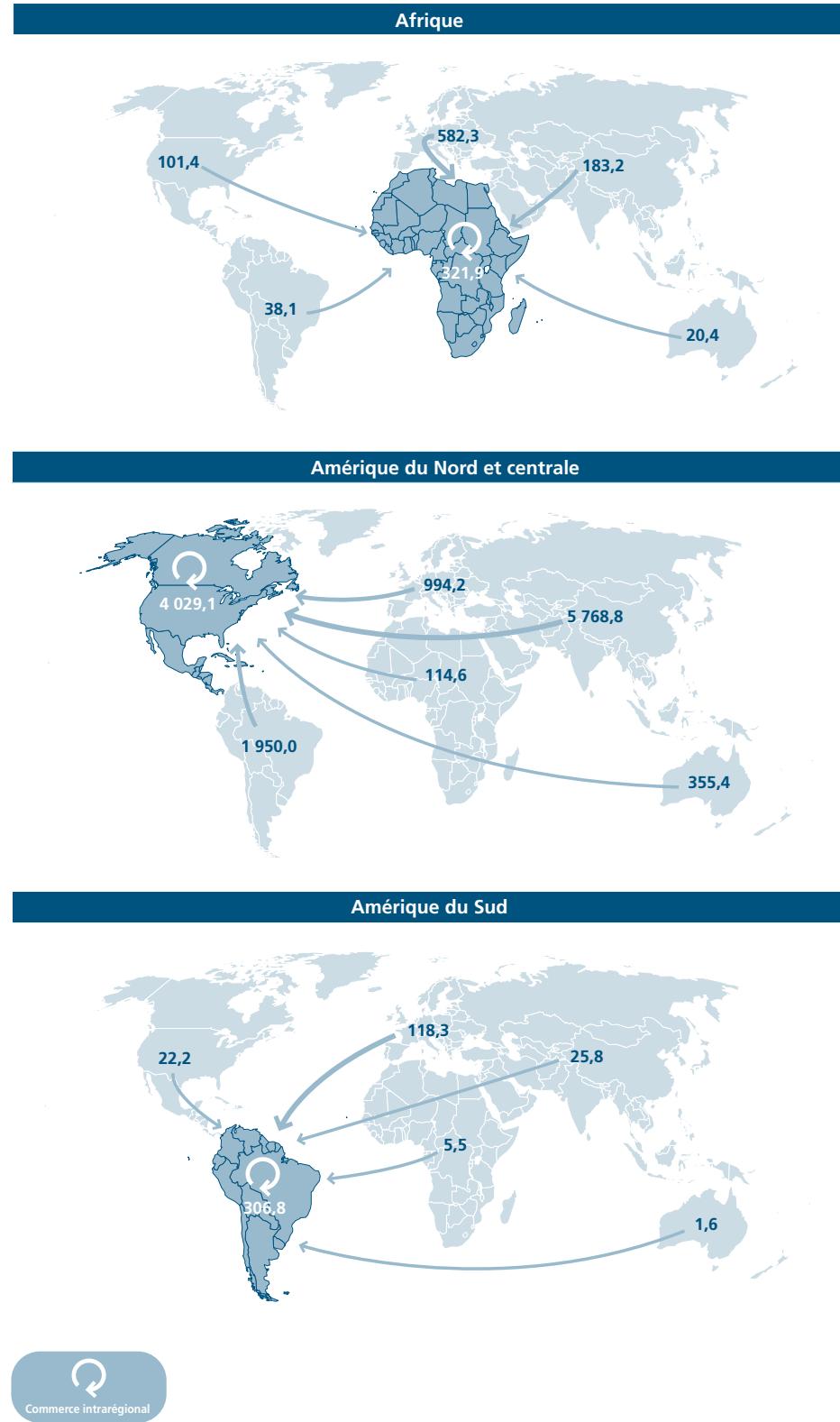
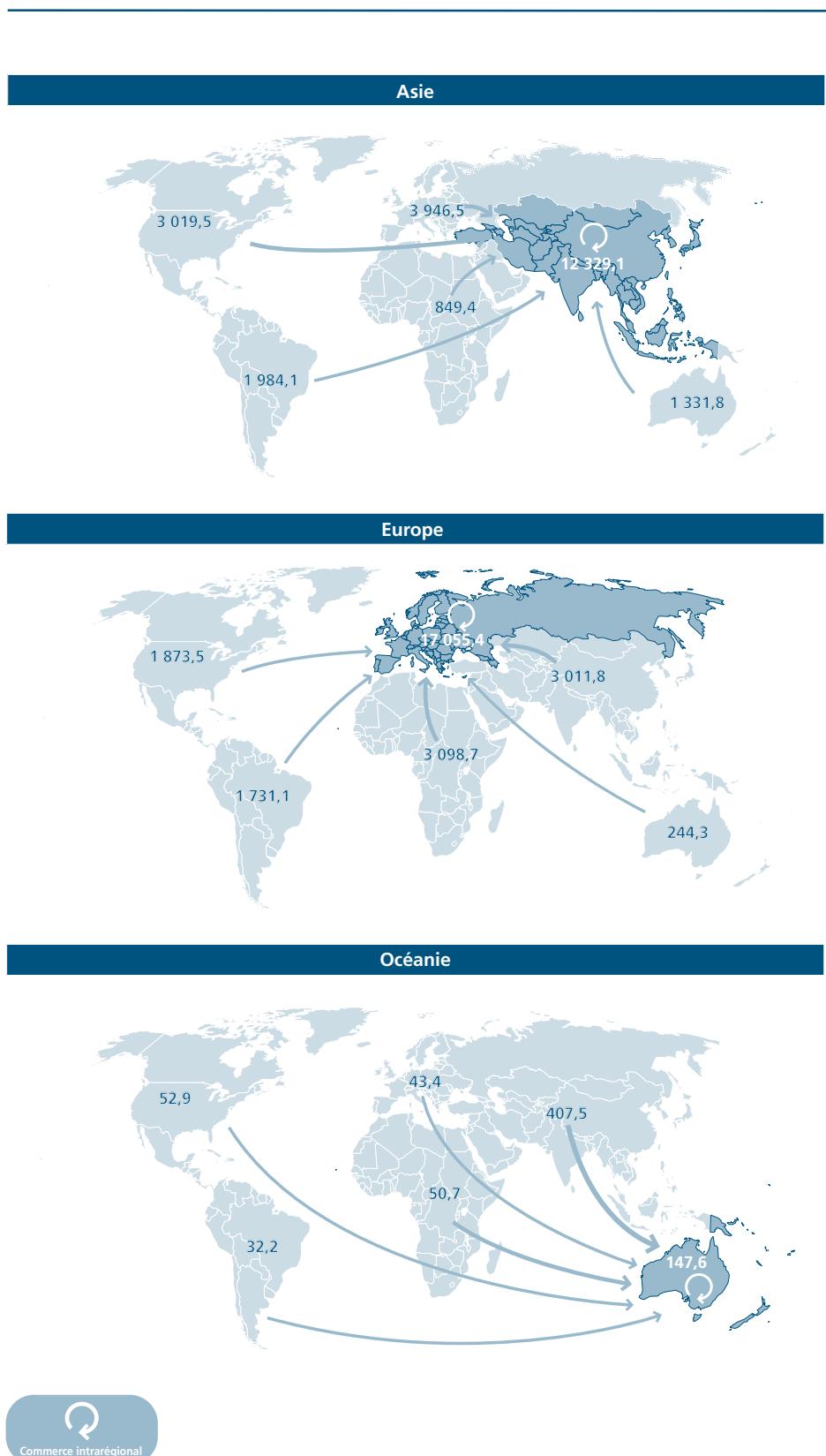


Figure 30 (fin)

Flux commerciaux par continent
(total des importations en millions de \$EU, c.a.f.; moyennes 2002-04)



Les échanges de poissons vivants intéressent également le secteur de l'aquariophilie et celui de la consommation, et s'avèrent très lucratifs. Les poissons vivants sont très recherchés en Asie (particulièrement par la population chinoise) et dans certains créneaux commerciaux d'autres pays, principalement auprès des communautés d'immigrants asiatiques.

Les exportations de poisson congelé ont augmenté au cours de la dernière décennie, passant d'une proportion de 28 pour cent du total des exportations de poisson en 1994, à 36 pour cent en 2004. Les exportations de poisson préparé et en conserve totalisaient 8,3 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 2004, soit 15 pour cent du total des exportations, contre 10 pour cent en 1994. Les exportations de poisson séché, salé et fumé comptaient pour 5 pour cent du total des exportations en 2004, accusant une légère baisse au cours de la dernière décennie. En 2004, les exportations de produits non alimentaires dérivés du poisson représentaient 34 pour cent du total des exportations en volume, dont une part importante provenait des pays d'Amérique latine.

La crevette

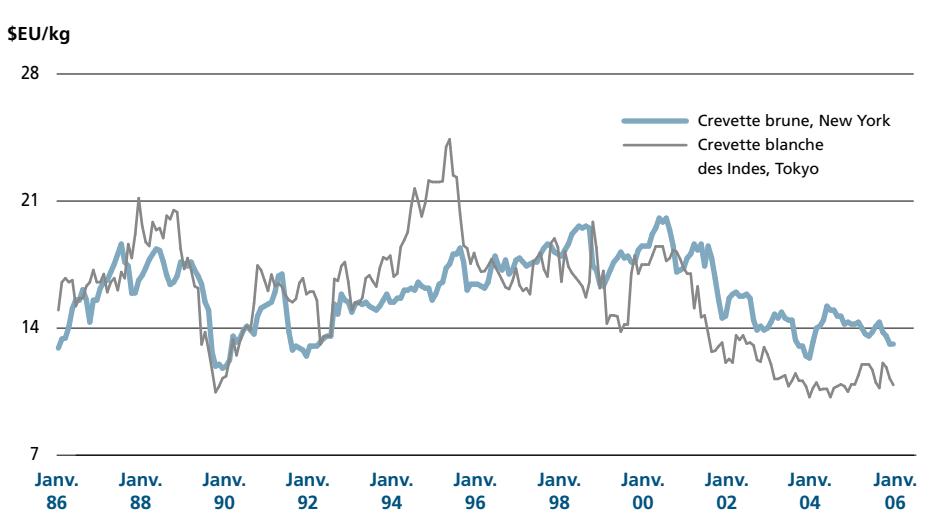
La crevette reste le produit le plus demandé en valeur, avec 16,5 pour cent de la valeur totale des produits de la pêche échangés au niveau international (2004). Les autres grands groupes d'espèces exportées ont été le poisson de fond (10,2 pour cent: à savoir merlu, morue, églefin et lieu de l'Alaska), le thon (8,7 pour cent) et le saumon (8,5 pour cent). En 2004, la farine de poisson a représenté environ 3,3 pour cent de la valeur des exportations et l'huile de poisson moins de 1 pour cent.

Il importe de noter la part réduite de la crevette dans la valeur totale du commerce du poisson depuis les 21 pour cent atteints en 1994, en dépit de la croissance de 18 pour cent en valeur et de 69 pour cent en volume (en équivalent poids vif) des exportations de crevettes durant la période 1994-2004. L'augmentation substantielle en volume du commerce de la crevette a été parallèle à la forte expansion de la production aquacole de crevettes qui a connu une croissance rapide depuis 1997, avec une hausse de 165 pour cent durant la période 1997-2004 (croissance annuelle de 15 pour cent). En 2004, plus de 41 pour cent (ou 2,5 millions de tonnes) de la production totale de crevettes provenait de l'élevage. La valeur unitaire des crevettes exportées a augmenté dans les années 90 pour atteindre 6,9 dollars EU/kg en 1995, mais depuis, vraisemblablement du fait de la forte augmentation de la production, elle est retombée jusqu'à 4,1 dollars EU/kg en 2004.

Au cours de l'année 2005, les importations de crevettes sur plusieurs des principaux marchés ont atteint de nouveaux sommets. Ces marchés ont été influencés par les fluctuations de l'offre, tant dans le secteur de la capture que dans celui de l'élevage, ainsi que par l'évolution de la réglementation aux États-Unis et dans l'Union européenne. Les ventes destinées au premier marché mondial de la crevette, à savoir les États-Unis, ont continué d'augmenter et les importations ont atteint 530 000 tonnes. Au Japon, les importations annuelles de crevettes ont reculé de 6 pour cent en 2005 par rapport à l'année précédente. En Europe, les importations de crevettes ont augmenté en 2005 grâce à la vigueur de l'euro et à la compétitivité des cours internationaux. Les mesures anti-dumping adoptées par les États-Unis ont eu pour effet une relative réorientation des fournisseurs des pays concernés (Brésil, Chine, Équateur, Inde, Thaïlande et Viet Nam) vers les marchés européens. L'assouplissement des restrictions imposées par l'Union européenne sur les importations de crevettes d'élevage en provenance de la Chine a entraîné une modification des parts d'importations dans plusieurs marchés de l'UE, en particulier en Espagne où la Chine est devenue le principal fournisseur l'an dernier. En dépit de signes de tendance progressive à la hausse, les premières indications pour 2006, dont la faiblesse de la demande sur les principaux marchés, laissent à penser que les prix de la crevette resteront compétitifs tout au moins à moyen terme. La baisse de l'offre signalée dans les principaux pays producteurs de crevettes en 2006 a entraîné quelques hausses des prix. La figure 31 présente la hausse du prix des crevettes aux États-Unis et au Japon.

Figure 31

Prix de la crevette au Japon et aux États-Unis d'Amérique



Note: Prix de gros des crevettes congelées, étêtées et non décortiquées, 16-20 pièces.



Le saumon

L'importance relative du saumon en tant que produit commercialisé a progressé au cours des dernières années pour atteindre 8,5 pour cent in 2004, contre 7 pour cent au milieu des années 90, du fait de la croissance rapide de l'élevage du saumon au Chili et en Norvège. La valeur unitaire moyenne des exportations de saumon a décliné au cours des 15 dernières années, passant d'environ 6,10 dollar EU/kg en 1988 à 3,20 dollars EU/kg en 2004. Le début de cette baisse tendancielle coïncide avec la croissance de l'aquaculture industrielle du saumon. La hausse massive de la production de saumon d'élevage a eu des répercussions importantes sur le commerce. En fait, le commerce du saumon (en équivalent poids vif) a augmenté de façon considérable durant la période 1988-2004, passant de 375 000 tonnes à plus de 1,7 million de tonnes. Le déclin en valeur unitaire semble toutefois avoir pris fin.

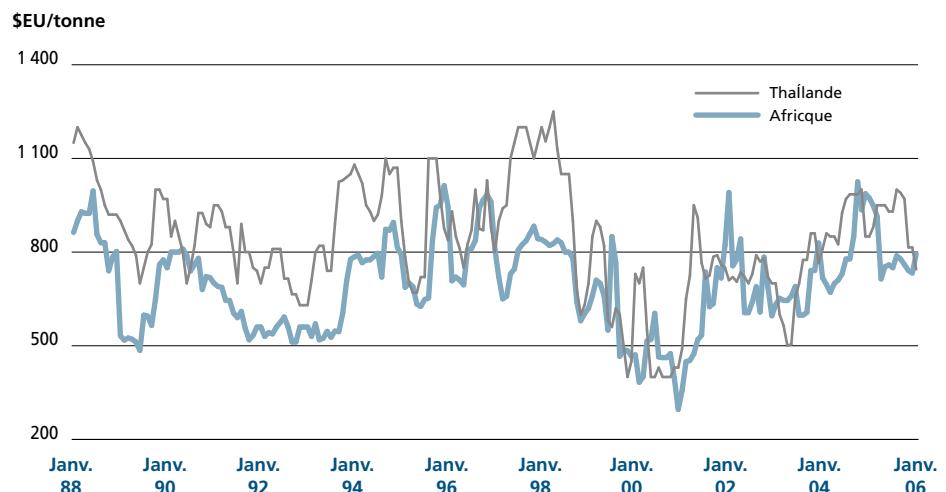
L'année 2005 a été positive pour les producteurs et pour les négociants de saumon dans le monde entier. Les prix du saumon d'élevage se situant au plus haut niveau depuis 2000, les éleveurs de saumon en Amérique du Sud, en Amérique du Nord et en Europe sont optimistes. La demande est forte sur tous les marchés mais l'offre a augmenté moins que prévu. Les profits sont abondants grâce aux prix élevés et à la réduction des coûts de production résultant d'économies d'échelle et de gains d'efficience. Les perspectives pour 2006 sont bonnes, bien que des diminutions des prix soient à prévoir dans le futur et qu'à moyen et long termes les prix devraient revenir à des niveaux plus proches des coûts qu'aujourd'hui. En fait, dans le secteur des produits de base, les prix élevés induisent une hausse de la production qui à son tour déprime les prix.

Le thon

Le Japon est le plus grand marché du monde pour le thon de qualité sashimi. Les récentes indications de reprise économique au Japon devraient se traduire par une hausse de la demande pour le thon de qualité sashimi à valeur élevée. L'élevage du thon rouge a eu des répercussions importantes sur le marché du sashimi au Japon ces dernières années, toutefois les restrictions imposées sur les captures de thon destiné à l'élevage ne laissent guère d'espace pour l'expansion. La réduction, de 24 pour cent à 12 pour cent, du barème tarifaire appliqué par l'UE aux importations de thon en conserve, pour une quantité de 25 000 tonnes de thon provenant de pays tels que l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande, n'a pas été bien accueillie par les

Figure 32

Prix du listao en Afrique et en Thaïlande



Note: Prix coût et fret de 2-3 kg de poisson. Pour l'Afrique: prix à bord Abidjan, Côte d'Ivoire.

principales conserveries de thon européennes. Par ailleurs, les conserveries espagnoles ont recours à l'externalisation et l'on trouve aujourd'hui, en Amérique centrale (El Salvador et Guatemala), de nouvelles usines de mise en conserve implantées par des sociétés espagnoles. La concentration de l'industrie mondiale du thon entre quelques mains se poursuit. On trouvera, à la figure 32, les prix du thon listao en Afrique et en Thaïlande. On notera que ces prix ont fortement monté dans les premiers mois de 2006, après les résultats mitigés enregistrés en 2005, et les prix du thon en boîte se sont affermis en conséquence. La faiblesse des captures et les prix élevés des combustibles ont été la principale cause de ce relèvement des prix. La réticence des consommateurs vis-à-vis du thon en boîte a commencé à se faire sentir en Europe en 2006, tandis que les États-Unis signalaient déjà en 2005 une baisse de la consommation du thon en boîte. Des informations parues dans la presse selon lesquelles le thon en boîte contiendrait des niveaux dangereux de mercure effraient les consommateurs aux États-Unis.

Autres poissons à nageoires

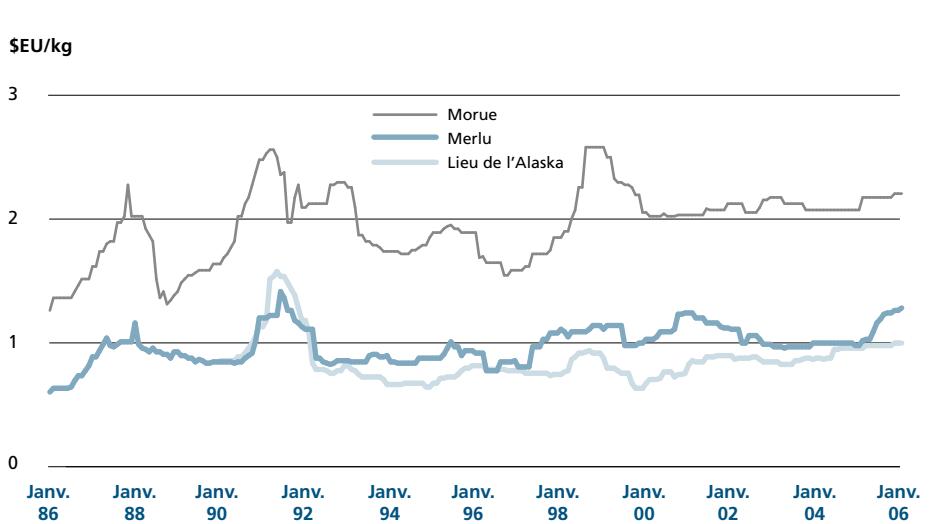
Dans le contexte d'un resserrement de l'offre, les cours des espèces de poisson de fond congelé ont affiché une nette tendance à la hausse en 2005. On trouvera à la figure 33 les prix des espèces de poisson de fond aux États-Unis. La hausse de la demande pour le surimi en Asie a eu des répercussions sur la production de filets de lieu de l'Alaska aux États-Unis, entraînant une baisse de l'offre de filets en Europe. La diminution des débarquements de merlu dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment en Argentine, signifie aussi une réduction de l'offre en Europe. La Chine occupe une place grandissante sur les marchés de poisson de fond congelé. Elle a augmenté sa part dans les importations de filets de lieu d'Alaska sur les principaux marchés allemand et français. Elle a aussi renforcé sa position sur les marchés européens de filets de morue congelés, notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les céphalopodes

Après plusieurs années de production réduite, 2005 a été caractérisée par des approvisionnements abondants de calmars et de poulpes. Le début de l'année 2006 a été marqué par des débarquements abondants de calmar, notamment dans l'Atlantique Sud-Ouest. La production totale de 2006 devrait correspondre à la bonne production

Figure 33

Prix des poissons démersaux aux États-Unis d'Amérique

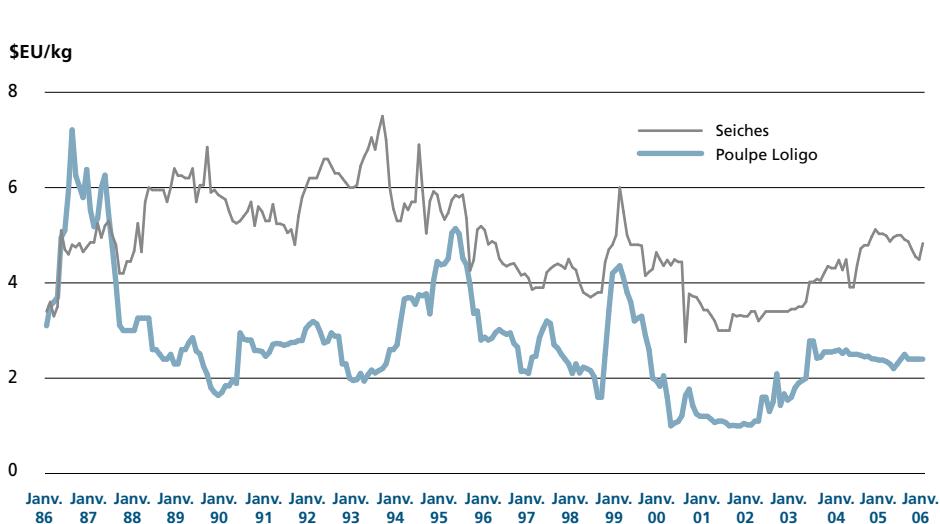


Note: Les données se réfèrent aux prix c. et f. (coût et fret) pour les filets.



Figure 34

Prix des céphalopodes au Japon



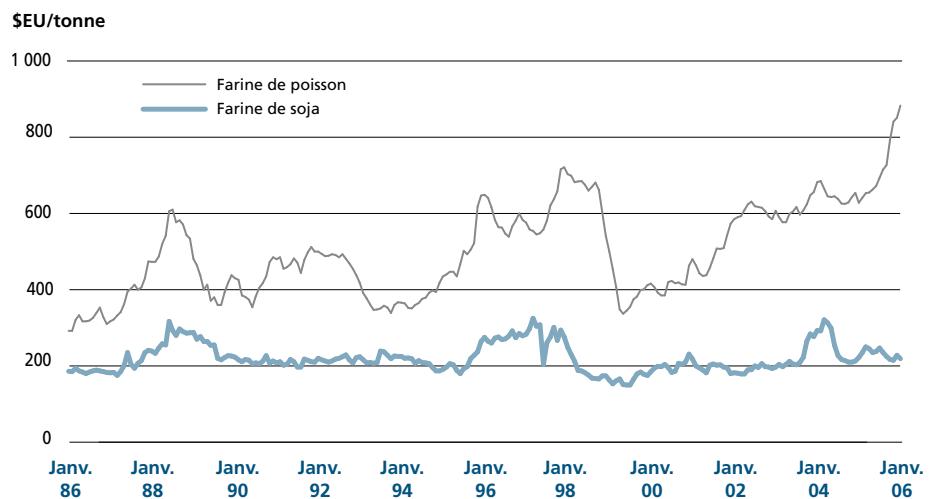
Note: Ces données concernent les prix de gros.

Pour la seiche: entière, 10 kg/bloc, 0,4–0,6 kg/habitant; pour le calmar: entier 7,5 kg/bloc, 21–30 kg/habitant.

de 2005. L'Espagne demeure le principal marché européen pour le calmar. Au cours de l'année 2005, les importations de produits congelés (*Loligo* et *Illex*) ont augmenté de 7 pour cent par rapport au niveau de 2004, pour atteindre près de 160 000 tonnes. En 2005, le marché italien du calmar a suivi le marché espagnol. Le Japon est demeuré le principal débouché mondial pour les céphalopodes en 2005. Les ressources en poulpe de l'Atlantique Centre-Est se rétablissent après des années de mesures rigoureuses de contrôle des captures imposées par le Gouvernement marocain. Les cours de tous les céphalopodes se sont stabilisés aux niveaux élevés de 2005 et début 2006. Les prix du calmar et de la seiche sont présentés à la figure 34.

Figure 35

Prix de la farine de poisson et de la farine de soja en Allemagne et aux Pays-Bas



Note: Les données se rapportent aux prix c.a.f.
 Farine de poisson: toutes origines, 64-65%, Hambourg (Allemagne).
 Farine de soja: 44%, Rotterdam, Pays-Bas.

Source: OIL WORLD; FAO GLOBEFISH.

La farine de poisson

Chaque année, la majeure partie de la production de farine de poisson – près de 60 pour cent – est soumise à exportation. En 2005, dans les cinq principaux pays exportateurs elle a été de 3,5 millions de tonnes, contre 4,7 millions de tonnes en 2000. Les prises de poisson de réduction ont été faibles dans tous les grands pays producteurs de farine de poisson. Les cours de la farine de poisson, qui ont connu une augmentation marquée en 2005 et dans les premiers mois de 2006, sont le résultat de la demande vigoureuse émanant notamment de la Chine et d'autres pays d'Asie. Les cours de la farine de poisson et de la farine de soja pour l'Allemagne et les Pays-Bas sont présentés à la figure 35.

GOUVERNANCE ET POLITIQUE

Pêche marine

Les organisations régionales de gestion des pêches jouent un rôle unique pour faciliter la coopération internationale en matière de conservation et de gestion des stocks de poisson. Ces organisations représentent le seul moyen réaliste d'administrer les stocks halieutiques, qui apparaissent sous forme de stocks chevauchants ou de stocks partagés entre des zones relevant de la juridiction nationale ou entre ces zones et la haute mer, ou exclusivement en haute mer (voir encadré 2)¹⁸. Elles cherchent à promouvoir l'utilisation à long terme des stocks visés relevant de ces mandats, bien que les organisations régionales de gestion des pêches s'orientent vers une approche élargie de la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes et sur la prise en compte de la biodiversité où les mesures adoptées concernent les espèces appartenant au même écosystème ou associées avec les stocks visés ou dépendantes de ces stocks.

Renforcer les organisations régionales de gestion des pêches pour une conservation et une gestion plus efficaces des stocks halieutiques reste le grand défi que doit relever la gouvernance internationale des pêches. En dépit des efforts déployés au cours de la dernière décennie pour améliorer leurs capacités de gestion et leur image en tant qu'organisations efficaces et responsables, certaines de ces organisations n'ont pas réussi à réaliser leur objectif fondamental de gestion durable des stocks. Cette situation a conduit à l'adoption de moratoires sur les prises pour un nombre croissant de stocks et a suscité de nombreuses critiques internationales sur l'efficacité des organisations

Encadré 2

Rôle de la FAO à l'appui de la coopération pour une gouvernance plus efficace

La FAO s'emploie à promouvoir la coopération entre les organes régionaux des pêches, consciente que la nécessité d'une gouvernance efficace des pêches aux niveaux mondial et régional s'est intensifiée dans des proportions dramatiques. Le principal objectif de la FAO est d'encourager la coopération internationale dans le domaine de la pêche, afin de renforcer la gestion et la conservation. À cette fin, la FAO fournit un soutien technique et administratif à ses 11 organes régionaux des pêches. Elle encourage également tous les organes régionaux des pêches à renforcer leurs mandats et leurs fonctions afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle, ainsi que la création de nouveaux organes là où il n'en existe pas à l'heure actuelle. En tant qu'initiative permanente, la FAO appuie et accueille les réunions biennales des organes régionaux des pêches afin de faciliter les débats et le partage d'informations. Ces réunions traitent des conclusions du Comité des pêches de la FAO concernant des questions telles que le rôle des organes régionaux des pêches dans la gouvernance des pêches dans le monde; la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; la surcapacité des flottilles; l'approche écosystémique de la pêche; les zones marines protégées; l'harmonisation des documents relatifs aux prises et/ou au commerce; et le système de suivi des ressources halieutiques.

Devant les inquiétudes de plus en plus marquées de l'opinion publique au sujet des ressources halieutiques mondiales et des écosystèmes apparentés, la FAO a encouragé, en particulier pour les organes régionaux des pêches, l'application généralisée du Code de conduite pour une pêche responsable en même temps que l'approche écosystémique des pêches, ainsi que les plans d'action internationaux connexes (sur les oiseaux de mer, les requins, la capacité de pêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée).



régionales de gestion des pêches. Ces critiques, qui émanent tant des membres de ces organisations que de la société civile, portent atteinte à la crédibilité et à l'autorité de ces mêmes organisations régionales.

De nombreuses organisations régionales centrent leurs efforts sur les mesures destinées à rendre opérationnels les aspects essentiels de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons et d'autres instruments récemment adoptés à l'échelle internationale en matière de pêches (voir encadré 3). D'importantes mesures ont été prises pour la mise en œuvre de ces instruments à la suite de l'examen et de l'actualisation des mandats, notamment par les organisations suivantes: la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITTC), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO).

Plusieurs organismes de gestion du thon sont concernés par ce qui est considéré comme une surcapacité des flottilles de thoniers dans le monde. Les activités menées conjointement avec la FAO montrent qu'il est nécessaire de s'orienter vers un système de gestion fondé sur les droits et, en attendant, suggèrent des procédures de gestion

Encadré 3

Conférence pour l'examen de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons

La Conférence pour l'examen de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons, qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) du 22 au 26 mai 2006, était prévue à l'Article 36 de l'Accord lorsqu'il a été négocié. En examinant et en évaluant le caractère approprié des dispositions de l'Accord, et en proposant des moyens pour renforcer son application, la Conférence a mis l'accent sur les dispositions pertinentes concernant la conservation et la gestion des stocks (adoption de mesures, surpêche et gestion de la capacité, effets de la pêche sur le milieu marin, pêcheries non réglementées par une organisation régionale de gestion des pêches, et collecte et partage des données); les mécanismes de coopération internationale (intégrité des régimes des organisations régionales de gestion des pêches, activités de pêche par des non-membres à ces organisations, fonctionnement des organisations régionales et droits de participation); le suivi, le contrôle et la surveillance, la conformité et la mise en application (accomplissement des devoirs de l'État du pavillon et enquêtes et sanctions pour violations); pays en développement (reconnaissance des besoins particuliers, fourniture d'assistance et renforcement des capacités) et non-Parties (accroître l'adhésion à l'Accord). La Conférence d'examen a structuré son rapport autour de deux thèmes – examen et évaluation – et proposé des moyens de renforcer les éléments au sein des groupements (en termes de mesures à prendre par les États, à titre individuel et collectif, par l'intermédiaire des organes régionaux des pêches et, le cas échéant, par la FAO et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies). L'accent mis sur les organes régionaux des pêches dans les recommandations approuvées par la Conférence reflète le rôle fondamental qu'ils jouent dans l'application de l'Accord. Fait plus important, il a été convenu que les stocks distincts de haute mer seraient inclus dans le champ d'application de l'Accord, éliminant ainsi les lacunes en matière de conservation et de gestion pour ces stocks.

La nécessité pour les organes régionaux d'intégrer et de prendre en compte les nouveaux adhérents, en particulier dans les pays en développement, de manière équitable dans les limites des avis scientifiques concernant les stocks gérés est une question qui a suscité des débats intenses au cours de la Conférence d'examen. Tout en notant qu'il s'agissait d'une question délicate liée au concept d'«intérêt réel» et de contrôle efficace de l'État du pavillon sur les navires, il a été signalé que le fait de ne pas traiter de manière adéquate les problèmes de participation et de répartition des possibilités de pêche au sein des organes régionaux de pêche, risquait d'encourager, sans le vouloir, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

En ce qui concerne les mesures de l'État du pavillon – un maillon faible dans la chaîne des efforts déployés pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée – la Conférence a proposé que la FAO, s'appuyant sur le Plan type de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (2005) et sur le Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, démarre un processus visant à élaborer, selon qu'il convient, un instrument juridique contraignant sur les normes minimales pour les mesures du ressort de l'État du pavillon.

La Conférence est convenue de poursuivre l'examen de la mise en application de l'Accord et de réunir à nouveau la Conférence avant 2011.

provisoires parmi lesquelles un moratoire immédiat sur l'entrée de nouveaux navires de grande capacité et l'établissement de critères et de mécanismes d'attribution pour les nouveaux participants.

Outre les mesures à prendre pour mettre en œuvre l'approche écosystémique de la pêche (notamment celles visant à réduire le plus possible les prises accessoires telles que requins, tortues de mer et oiseaux de mer), les organisations régionales de gestion des pêches s'emploient à appliquer l'approche de précaution; à renforcer la coopération internationale; à promouvoir la transparence; à encourager les non-membres éligibles à adhérer à des organisations ou à devenir des entités coopérantes; et à renforcer l'observation et l'application des mesures mises en vigueur en améliorant le suivi, le contrôle et la surveillance, y compris par des systèmes obligatoires de suivi des navires, l'adoption de dispositifs régionaux pour les mesures concernant les États du port et l'établissement des listes de navires.

Deux organisations régionales de gestion des pêches créées à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poisson (1995), l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) et la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC), mettent en application les dispositions de l'Accord de 1995 des Nations Unies dans le cadre de leurs conventions.

En 2004, le Conseil de la FAO, dans sa résolution 1/127, a créé la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO. En tant qu'organe régional des pêches de ce type le plus récent dans le monde, il s'emploie à promouvoir le développement durable, la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la région, tout particulièrement les pêches axées sur les espèces autres que les thonidés. La CPSOOI est ouverte à tous les États côtiers dont les territoires se situent entièrement ou en partie dans sa zone de compétence (à savoir le sud-ouest de l'Océan Indien) et qui notifient par écrit au Directeur général de la FAO leur désir d'adhérer à la Commission. Celle-ci a tenu sa première réunion en avril 2005 à Mombasa (Kenya) et sa deuxième réunion à Maputo (Mozambique) en août 2006.

Il importe aussi de mentionner deux autres conventions qui concentrent leurs activités sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en eau profonde des hautes mers (dont les stocks de poissons distincts de haute mer) et qui utilisent l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poisson comme cadre: l'Accord sur les pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA), qui a été adopté et ouvert à la signature en juillet 2006¹⁹ et l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO), qui est toujours en cours de négociation. Cet accord et cette organisation sont tous deux destinés à combler les lacunes existant dans la gestion des hautes mers où se trouvent des stocks de valeur mais vulnérables. Un certain nombre de stocks couverts par ces accords sont soumis à de fortes pressions et, dans le cas de l'océan Indien, sont vraisemblablement déjà surexploités.

Ce qui est perçu comme un manque d'initiative de la part des organisations régionales et leur incapacité à freiner dans certains cas le déclin des stocks devraient être considérés dans le contexte des obstacles que nombre d'entre elles doivent surmonter et dont elles ne sont pas toujours responsables. L'absence d'engagement politique de la part des membres de certaines de ces organisations et les positions réfractaires qui édulcorent la gestion rationnelle de la pêche régionale (par exemple, l'insistance à vouloir prendre des décisions sur la base d'un consensus même pour les organisations établies après l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons, et les dispositions d'option de refus et/ou d'objection en ce qui concerne les mesures de gestion)²⁰ ont contrecarré sinon bloqué les efforts déployés par certaines de ces organisations pour s'attaquer aux problèmes de la conservation et de la gestion. Ces positions entravent l'action des organisations régionales de gestion des pêches, alors que les critiques dont elles font l'objet devraient plutôt être adressées à leurs membres.

La forte incidence et la sophistication croissante de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continue de compromettre le travail des organisations régionales de gestion de la pêche. L'utilisation continue et qui se généralise de pavillons de non-



observation et de ports de complaisance agrave l'étendue et la portée de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'aspect criminel de cette pêche passe au premier plan alors que les organisations prennent des mesures contre les navires de pêche contrevéants et leurs propriétaires, et les secrétariats de ces organisations reçoivent parfois des menaces visant à leur faire retirer les mesures prises contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

À la question de la crédibilité des organisations régionales de gestion des pêches s'ajoutent les demandes d'examen périodique de leurs performances afin de renforcer leur efficience et leur transparence. Cette question est cependant extrêmement délicate. Dans certains cas, les membres de ces organisations ont été peu enclins à soutenir ce type d'évaluation, estimant qu'elle pourrait porter atteinte à l'autonomie des organisations et perturber leurs activités, et donner une mauvaise image des membres eux-mêmes. Néanmoins, malgré les objections, le principe et la nécessité d'une telle évaluation des résultats font leur chemin et sont maintenant largement acceptés sur le plan international. Il a été dit dans les instances internationales que, pour autant que les examens sont réalisés de manière transparente et globale et avec la participation et la coopération pleines et entières des membres et des secrétariats, les organisations régionales de gestion des pêches devraient adhérer à ce processus d'examen comme moyen de rehausser leur réputation et leur prestige. Plus important, ces examens devraient fournir des résultats tangibles et concrets que les organisations pourraient adopter et mettre en application pour renforcer leurs capacités en matière de conservation et de gestion.

Après examen de cette question par le Comité des pêches de la FAO (COFI), à sa vingt-sixième session, et par les organes régionaux des pêches, à leur quatrième réunion, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) a décidé en 2005 d'entreprendre un examen indépendant de performance²¹. L'objectif de cet examen est de contrôler de manière systématique la performance de la Commission depuis sa création en 1982 ainsi que son respect de la Convention de la CPANE, de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons et des autres accords et instruments internationaux pertinents. La Commission a établi un ensemble exhaustif de critères pour l'examen de la CPANE. Les résultats de l'examen devraient faire ressortir les réalisations de la Commission et les domaines où des améliorations sont possibles. Le Groupe d'examen comprendra les présidents des deux groupes de travail de la CPANE, le Secrétaire de la Commission, un spécialiste des sciences de la mer indépendant et deux experts des Nations Unies, l'un de la FAO et l'autre de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies (UNDOALOS).

Il s'agit du premier examen de la performance entrepris par une organisation régionale de gestion des pêches; les résultats devraient être disponibles à la réunion annuelle de la CPANE (en 2006). Malgré les hésitations de certains membres de la CPANE au regard de l'examen de la performance, la Commission a montré la voie à suivre en s'engageant dans un domaine nouveau et important. Cependant, les membres des organisations régionales de gestion des pêches n'ignorent pas que ces examens, en eux-mêmes, n'amélioreront pas la performance. Les résultats de ces examens, qui devraient être accessibles à toutes les parties intéressées, devraient être traduits en mesures opérationnelles assorties d'un calendrier pour pouvoir remédier aux faiblesses des organisations et les renforcer pour qu'elles jouent un rôle plus efficace dans la gouvernance des stocks halieutiques.

En 2005, les ministres participant à la Conférence sur la gouvernance des pêches en haute mer et l'Accord des Nations Unies sur les pêches – Passons à l'action²² ont adopté une déclaration qui mettait l'accent notamment sur le rôle et les travaux des organisations régionales de gestion des pêches. Elle notait aussi que ces organisations sont fondamentales pour la gouvernance des pêches hauturières. Les ministres se sont engagés à mettre en œuvre, par l'intermédiaire de ces organisations, des mesures essentielles allant du renforcement des processus décisionnels à l'amélioration du suivi, du contrôle et de la surveillance afin de lutter de manière plus vigoureuse contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la surcapacité des flottilles.

Tableau 12
Bassins hydrographiques internationaux et cadres de gestion par continent

Continents	Bassins hydrographiques internationaux *	Nombre de bassins régis par des accords internationaux ¹		Commissions pour les eaux intérieures ayant un mandat pour les pêches (Nombre)
		(Nombre)	(Pourcentage)	
Afrique	59	19	32	8
Asie	57	24	42	2
Europe	69	45	63	12
Amérique du Nord	40	23	58	3
Amérique du Sud	38	6	16	6

¹Sur la base du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2002, *Atlas of International Freshwater Agreements*, Nairobi.

Par ailleurs, la déclaration a reconnu qu'il fallait aider les pays en développement à appliquer les accords internationaux sur les pêches et que les responsables devaient identifier des moyens pratiques pour mettre en œuvre les engagements des ministres énoncés dans la déclaration. Une autre initiative a mis l'accent sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur le rôle joué par les organisations régionales de gestion des pêches pour la combattre: il s'agit des travaux et du rapport 2006 de l'Équipe spéciale ministérielle sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en haute mer²³. Le rapport a pour objet l'amélioration de gouvernance de la pêche hauturière et suggère d'élaborer un modèle pour améliorer la gouvernance des organisations régionales afin de décourager la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; de promouvoir une approche plus systématique pour l'examen de la performance des organisations régionales et d'encourager celles-ci à coopérer de manière plus efficace grâce à une meilleure coordination et à l'application de mesures concernant le port et le commerce. Bien que l'équipe spéciale ait été présidée par un petit nombre de ministres des pêches et de chefs d'organisations non gouvernementales, ses résultats sont largement diffusés afin de renforcer l'adhésion aux neuf propositions du rapport et leur application. Bien que plusieurs d'entre elles soient déjà inscrites au programme d'action des pêcheries internationales et appliquées à des degrés divers, le rapport de l'Équipe spéciale permet de centrer l'attention sur ces propositions et donc de mobiliser des fonds pour en intensifier l'application.

Pêches continentales

Les grands bassins hydrographiques dans le monde traversent souvent une ou plusieurs frontières internationales (tableau 12) et, de ce fait, les activités dans un pays peuvent avoir une incidence sur les stocks de poissons et les pêcheries dans d'autres pays. De nombreuses espèces de poissons de rivière sont migratoires; aussi, même dans les cas où un impact sur une espèce particulière est confiné à une zone particulière, les effets sur l'espèce peuvent être ressentis par les personnes ou les communautés qui exploitent le stock de poisson dans d'autres pays. Un système de gouvernance dans les eaux intérieures transfrontières et internationales est donc nécessaire.

Pour une gestion efficace des pêches dans les eaux transfrontières, des politiques et des stratégies appropriées doivent être élaborées au niveau régional à l'appui des ressources partagées (ressources hydriques et biologiques) et doivent être incorporées dans la législation nationale et dans la mise en œuvre. La première étape dans cet objectif consisterait à identifier les espèces et les stocks qui sont partagés et à déterminer s'ils sont vulnérables et à quelles menaces. Les pays pourraient alors identifier les mesures de gestion requises. Le Code de conduite de la FAO pour une



pêche responsable (FAO, 1995)²⁴ souligne notamment que «*Les États devraient... coopérer aux niveaux sous-régional, régional et mondial ...pour promouvoir la conservation et la gestion, et pour assurer des pratiques de pêche responsable et une conservation et protection efficaces des ressources bioaquatiques dans toute leur aire de distribution, compte tenu de la nécessité de prendre des mesures compatibles dans les zones s'étendant à l'intérieur et au-delà des limites de la juridiction nationale*» et, en outre, «*Dans le cas des stocks transfrontières, ... les États concernés ...devraient coopérer en vue d'assurer la conservation et l'aménagement efficaces des ressources. Cela devrait se faire, lorsqu'il y a lieu, par la mise en place d'une organisation ou d'un arrangement bilatéral, sous-régional ou régional compétent en matière de pêches*».

Il existe toute une gamme de cadres régionaux qui fournissent des avis sur la gestion des eaux continentales et des ressources aquatiques vivantes ou s'en occupent directement. Le système de gouvernance est toutefois incomplet puisque 44 pour cent de la totalité des bassins hydrologiques internationaux sont l'objet d'un ou plusieurs accords; ces derniers portent sur des questions diverses qui incluent ou non les pêches. De nombreux accords ne sont pas axés sur les ressources halieutiques, mais sur l'eau en tant que ressources c'est-à-dire la répartition de l'eau pour l'irrigation, la protection contre les inondations, la navigation ou la production d'hydro-électricité. Néanmoins, nombre d'entre eux couvrent aussi les problèmes d'environnement, qui pourraient être élargis pour inclure les pêches, bien que souvent celles-ci ne soient pas mentionnées de manière spécifiques. Une base de données comprenant les résumés et les textes complets de la plupart de ces accords peut être consultée à l'adresse suivante: <http://faolex.fao.org/faolex>.

Les pêches continentales sont particulièrement vulnérables aux effets extérieurs au secteur des pêches, par exemple la dérivation des eaux, la dégradation de l'habitat, la pollution et la perte d'habitat. Le système de gouvernance qui s'applique aux zones aquatiques continentales considère très rarement le maintien des pêches comme un objectif essentiel, et favorise souvent d'autres secteurs perçus comme plus rentables ou plus importants. Ce système de gouvernance a, dans certains cas, eu des retombées négatives pour les pêcheurs qui travaillent dans les eaux intérieures et les communautés qui sont tributaires de la pêche continentale.

Il y a cependant des faits nouveaux encourageants. La Résolution IX.4 de la Convention de Ramsar sur les zones humides²⁵, qui traite de la conservation, de la production et de l'utilisation durable des ressources halieutiques souligne notamment qu'«*il serait bon d'établir, selon que de besoin, des mécanismes locaux, nationaux et internationaux dans le cadre desquels l'attribution de ressources essentielles pour la protection des ressources aquatiques et, en particulier, des ressources halieutiques, serait négociée entre usagers de la ressource*». La Directive-cadre européenne sur l'eau²⁶ met l'accent sur l'approche du bassin fluvial pour une mise en valeur et une gestion intégrées et coordonnées de tous les systèmes hydrographiques européens. La Directive-cadre demande une évaluation écologique exhaustive et une classification sur la base de la composition et de l'abondance de la faune et de la flore aquatiques compte tenu des conditions de référence-type spécifiques de la masse d'eau.

La Commission du Mékong supervise la plus grande pêcherie continentale dans le monde, et s'est engagée, à sa onzième réunion du Conseil ministériel, à mettre en œuvre une «gestion intégrée des ressources en eau» à l'échelle du bassin pour lutter contre la pauvreté et favoriser la croissance économique. Dans le bassin inférieur du Mékong, la demande d'hydroélectricité devrait augmenter de 76 pour cent par an pendant les 20 prochaines années²⁷ et l'objectif de la Commission est de «répondre à cette demande en tenant pleinement compte de la nécessité de préserver l'écosystème et les intérêts sociaux».

Dans le secteur de la pêche continentale, les pêches de capture sont en concurrence notamment avec l'aquaculture pour l'aide au développement. Les conséquences négatives de l'aquaculture sur les milieux aquatiques ont parfois été annoncées dans le passé. Toutefois, les avantages perçus de l'aquaculture modifient aujourd'hui la façon dont les masses d'eau sont utilisées dans de nombreuses régions. On peut citer à cet égard le lac Victoria où un grand nombre de parties intéressées dans les pays riverains

font pression sur l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO) en vue de la mise en place d'une réglementation autorisant l'élevage en nasses dans et autour du lac. L'Organisation des pêches du lac Victoria a demandé à la FAO de l'aider à élaborer une telle réglementation.

Outre qu'il est peu vraisemblable que les pêches continentales soient ou deviennent l'objectif principal des programmes de gestion de l'eau, les besoins de la pêche artisanale rurale risquent de ne pas être pris en compte dans ces programmes à moins que les systèmes de gouvernance de l'eau ne soient conçus spécifiquement pour inclure les pêches continentales.

Aquaculture

Il est de plus en plus reconnu que le développement durable du secteur aquacole nécessite un environnement porteur, avec des cadres institutionnels et juridiques et des cadres de gestion appropriés s'appuyant sur une politique d'ensemble. Tandis que les efforts déployés pour parvenir à l'objectif de développement durable varient selon les pays, en fonction du niveau d'engagement des décideurs et de l'échelle du développement du secteur aquacole, des progrès notables ont été accomplis dans un certain nombre de domaines institutionnels, juridiques et de renforcement des capacités de gestion, y compris l'utilisation de différents arrangements de partenariats des secteurs public et privé.

Les activités aquacoles étant en général situées à l'intérieur des frontières nationales, l'aquaculture est la plupart du temps gérée, contrôlée et régie par des instruments et des arrangements nationaux. Cette situation est bien différente de celle des pêches de capture, où les pêcheries importantes sont de nature transfrontière et où des instruments régionaux, internationaux et/ou mondiaux sont requis pour harmoniser la gouvernance nationale des ressources partagées.

Le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP) est la seule organisation intergouvernementale régionale qui favorise le développement de l'aquaculture. Le Sous-Comité de l'aquaculture du COFI est le seul forum intergouvernemental mondial qui débat exclusivement de l'aquaculture. Il existe plusieurs ONG internationales et instruments de la société civile qui soutiennent l'aquaculture au niveau régional. L'aquaculture prenant de l'importance, jour après jour, il est vraisemblable que d'autres instruments régionaux et internationaux seront élaborés à l'appui de la gouvernance du secteur dans le futur.

Les enseignements acquis à partir de l'établissement et de l'exploitation des réseaux sur l'aquaculture comme le RCAAP ont montré que la coopération technique entre les gouvernements membres est efficace²⁸. Le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE) a été créé en 2004 en s'appuyant sur l'expérience du RCAAP. Dans d'autres régions, en particulier en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, plusieurs pays et la FAO étudient les possibilités de créer des réseaux régionaux de ce type.

Les travaux de recherche récents et des analyses bibliographiques²⁹ indiquent clairement que l'une des grandes tendances du développement et de la gestion de l'aquaculture est le renforcement de la réglementation et de la gouvernance. La planification intégrée de l'utilisation des terres, dont la mise en place de régimes fonciers conçus pour répondre aux besoins des agriculteurs et la planification appropriée de l'environnement sont mises en application. Des réglementations concernant la gestion générale de l'aquaculture, y compris des aspects spécifiques tels que l'utilisation de produits pharmaceutiques et chimiques, sont élaborées et mises en vigueur de plus en plus souvent. L'autoréglementation du secteur a eu des retombées essentielles, telles que des codes d'usages et des pratiques optimales de gestion qui sont le fruit de la collaboration avec les agriculteurs.

L'aquaculture n'existe pas isolément et la réglementation croissante du secteur exige aussi la maîtrise de ses effets externes. Compte tenu de l'intensification et de l'augmentation du nombre d'exploitations dans certaines régions, l'impact sur l'environnement est évalué et l'environnement est surveillé régulièrement.



Il est encourageant de noter que les pays sont de plus en plus nombreux à avoir formulé ou à formuler des politiques, des plans, des réglementations et des stratégies en matière de pêche qui prennent en compte et facilitent la croissance et la gestion efficiente du secteur aquacole. Une récente étude de la FAO sur l'intégration de la pêche dans les grands documents nationaux d'orientation générale liés à la réduction de la pauvreté et au développement rural a montré que le secteur a été intégré de manière très efficace en Asie (dans le cas des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des plans nationaux de développement), suivie de près par l'Afrique³⁰.

La Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique a été adoptée par la Réunion des Chefs d'État du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD, «Sommet du poisson pour tous», qui s'est tenu au Nigéria³¹. Le Programme mondial pour une pêche durable (PROFISH)³² a été lancé à la même occasion. Il s'agit d'un nouveau partenariat mondial de pays en développement, de donateurs et d'institutions techniques sous la direction de la Banque mondiale. Ces deux initiatives récentes sont importantes et montrent l'engagement national et international à réaliser le potentiel qu'offrent la pêche et l'aquaculture pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le développement économique.

De la fédération de groupes d'autoassistance, y compris des groupements de femmes, dans l'un des villages les plus pauvres de l'Inde à l'alliance mondiale pour l'aquaculture, les associations de producteurs ont joué un rôle majeur dans le développement mondial de l'aquaculture. Si les objectifs des associations de producteurs sont très variables, certains sont cependant communs notamment: définir et influencer les politiques et les réglementations; fournir des services techniques; faciliter l'accès aux marchés; élaborer et promouvoir des codes de conduite, des pratiques optimales de gestion et des pratiques d'autoréglementation; et partager les connaissances.

Dans le cadre de leur stratégie générale de privatisation, de nombreux pays engagés dans la promotion du développement de l'aquaculture élargissent leur programme de privatisation au secteur aquacole. En Afrique subsaharienne, par exemple, le Kenya a opté pour un rôle de soutien en favorisant la formulation participative des politiques, en fournissant un cadre juridique favorable aux investissements, en créant des partenariats entre les secteurs public et privé, en apportant un soutien à l'infrastructure de base, en encourageant l'autoréglementation, en fournissant une plate-forme de recherche, en entreprenant le zonage pour l'aquaculture et en fournissant un soutien en matière d'évaluation et de suivi.

Les groupes de la société civile, y compris les ONG, contribuent de manière substantielle à la formulation et à la mise en application des politiques ainsi qu'au soutien des aquaculteurs démunis. Ces groupes de la société civile ont été déterminants pour que le secteur s'attaque aux problèmes que posent les pratiques non durables d'élevage de la crevette dans de nombreux pays en Asie et en Amérique latine.

La cogestion est une nouvelle tendance qui est généralement appliquée dans la gestion des ressources sur lesquelles s'exercent des droits de propriété commune, telles que les plaines d'inondation et les forêts. Dans le contexte du secteur aquacole, la cogestion (voir encadré 6, p. 78-79) a été appliquée avec efficacité dans les pêches basées sur l'élevage, une forme d'aquaculture pratiquée de façon communautaire dans de petits plans d'eau en zones rurales. Cette forme d'aquaculture peut accroître la production de poisson avec un apport minimal de ressources (par exemple au Bangladesh, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam). Selon une évaluation menée dans trois pays (Bangladesh, Philippines et Thaïlande), ce type de programme a contribué au développement d'initiatives d'autoassistance, de la maîtrise locale et de la prise de décisions dans les communautés.

Commerce

Le rôle des subventions continue de retenir particulièrement l'attention des gouvernements et de la société civile. Étant donné leur caractère intersectoriel, les subventions ont une incidence sur les dimensions économiques, sociales et environnementales des pêches, aussi de nombreux intérêts différents sont-ils impliqués.

Des débats sur les subventions au secteur de la pêche se sont tenus aux niveaux techniques et politiques, avec des influences réciproques.

Sur le plan technique, d'importants progrès ont été accomplis du point de vue théorique et analytique grâce aux travaux d'organisations intergouvernementales (notamment la FAO, l'Organisation de coopération et de développement économique [OCDE], le Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE] et d'ONG (en particulier le Fonds mondial pour la nature). Sur le plan politique, le principal centre des négociations sur les subventions aux pêches est le Groupe de négociation sur les règles de l'OMC. Au cours de la réunion ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Hong Kong (2005), les ministres ont noté en examinant les progrès accomplis dans les discussions sur le Mandat de Doha de 2001, une large convergence de vues sur le fait que le Groupe de négociation sur les règles devrait renforcer les disciplines des subventions au secteur de la pêche, y compris en interdisant certaines formes de subventions aux pêches qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. Les ministres ont aussi noté qu'un traitement spécial et différencié approprié et effectif pour les pays en développement et les pays les moins avancés membres devrait faire partie intégrante des négociations sur les subventions au secteur de la pêche, compte tenu de l'importance de ce secteur pour les priorités de développement, la lutte contre la pauvreté, les problèmes concernant les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Plusieurs soumissions fondées sur des textes visant à apporter des amendements spécifiques pour les pêches à l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires sont à l'étude. Plus récemment, à l'initiative de certains membres, le débat sur les subventions aux pêches semble s'élargir à des domaines autres que les seules activités de la pêche de capture c'est-à-dire l'aquaculture, la transformation du poisson, etc.

Outre l'accent mis sur la nécessité de réglementer les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, les pays étudient les modalités permettant d'intégrer des considérations de développement durable dans les disciplines concernant les subventions aux pêches. Outre les questions générales de la mise en œuvre du traitement spécial et différencié, la définition des pêches artisanales et l'intégration dans les disciplines des droits relatifs aux accords sur l'accès aux pêcheries créent des difficultés. Il apparaît que les résultats des négociations sur les subventions aux pêches dépendront probablement de la façon dont certaines questions techniques seront définies et approuvées, et aussi de la mesure dans laquelle les membres de l'OMC seront disposés à traiter non seulement les questions de commerce, mais aussi d'environnement et de développement.

Suite à l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001, tous les grands pays de pêche sont désormais membres de cette organisation à l'exception de la Fédération de Russie et du Viet Nam, qui ont entamé des négociations en vue d'y accéder.

La déclaration adoptée par la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en 2005 a des implications importantes pour les pêches. Les droits d'importation sur les produits non agricoles, qui incluent le poisson et les produits de la pêche, seront réduits selon une formule spécifique. Il était prévu que les coefficients et réductions exacts seraient arrêtés en 2006. Les pays en développement qui sont exportateurs devaient profiter de la réduction ou de l'élimination des droits de douane, y compris pour ce qui est des pics tarifaires, des droits élevés et de l'escalade de ces derniers, notamment sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour eux. Concernant les produits de la pêche, il aurait pu en découler des conséquences pour les exportateurs de produits à valeur ajoutée, bien que les pays bénéficiant pour l'heure d'un traitement préférentiel pourraient s'attendre plus tard à une réduction de leurs avantages. Ce scénario ne s'étant pas concrétisé faute d'accord, il reste à savoir quel sera l'avenir des négociations au sein de l'OMC.

D'autres questions importantes concernant le commerce international des produits de la pêche ont occupé le devant de la scène ces dernières années, à savoir: l'adoption, sur les principaux marchés, de nouvelles prescriptions en matière d'étiquetage et de traçabilité; l'adoption des directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson



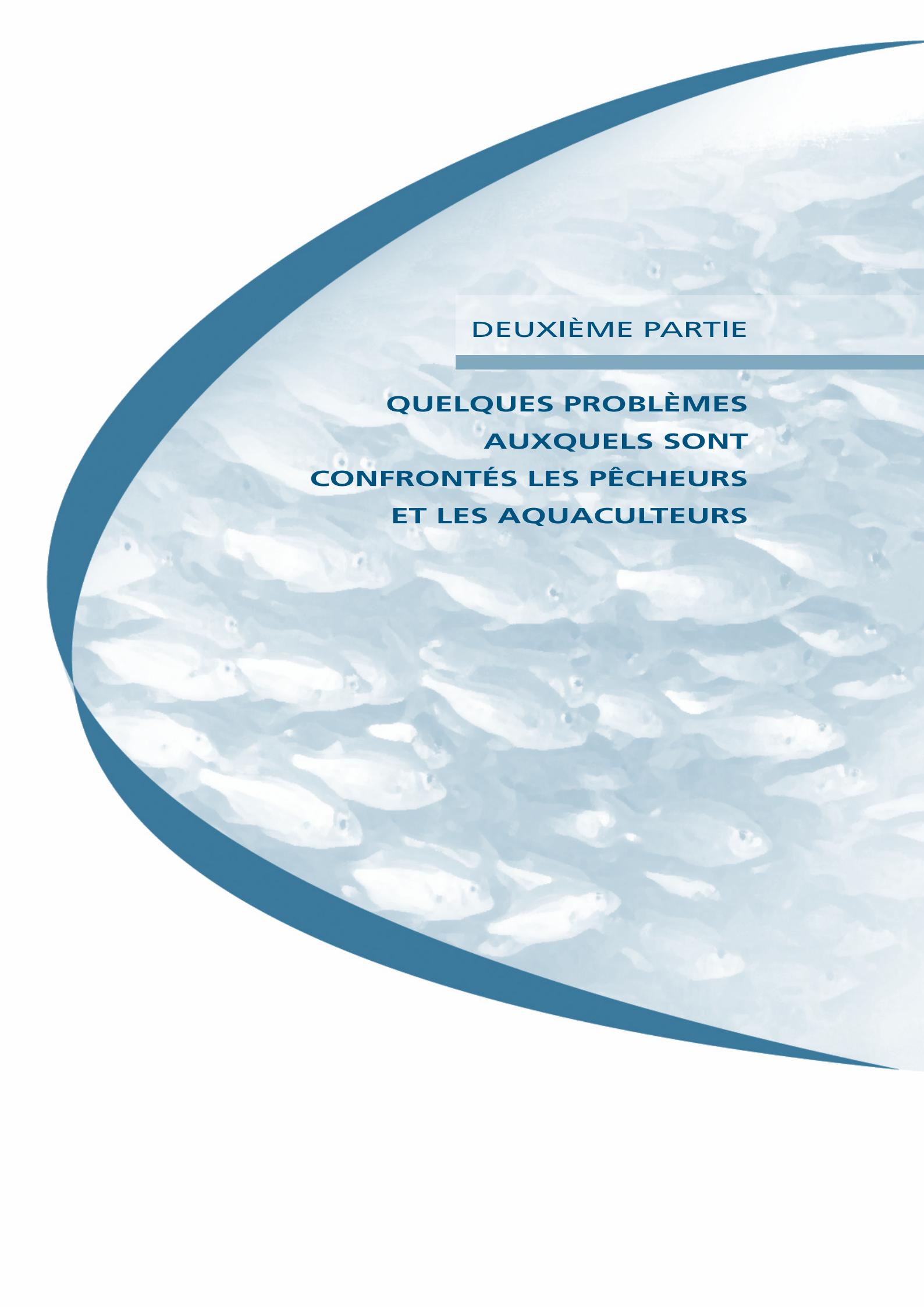
et des produits de la pêche provenant des pêches de capture marines; différends commerciaux entre pays importateurs et pays exportateurs motivés par des accusations de dumping des produits de l'aquaculture et de subventions à la production; et l'expansion des zones d'échange régionales et le nombre de nouveaux accords commerciaux bilatéraux intéressant de près le commerce du poisson. Il reste à savoir quelles seront vraiment les retombées et les conséquences à long terme de ces accords qui complètent des accords multilatéraux plus larges ou s'y substituent. Un dispositif de ce genre particulièrement important pour le commerce du poisson et des produits de la pêche fait actuellement l'objet de négociations au niveau régional entre les pays du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique et l'Union européenne. L'objectif de ces négociations est de conclure des accords de partenariat économique entre l'Union et les six régions du groupe, et de les rendre opérationnels et ce, dès janvier 2008.

NOTES

1. Voir notamment FAO. 2002. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2002*, Encadré 2, p. 9.
2. FAO. 1996. *Chronicles of marine fishery landings (1950–1994): trend analysis and fisheries potential*, par R.J.R. Grainger et S.M. Garcia. FAO, Document technique sur les pêches n° 359. Rome.
3. Ce chiffre inclut également les amphibiens (grenouilles et tortues). Par souci de concision, ils sont désignés ci-après par l'expression «poissons, crustacés et mollusques» ou encore «offre de poisson de consommation».
4. FAO. FAOSTAT (www.faostat.fao.org). Recherche en date du 22 mai 2006.
5. Les régions correspondent à celles présentées dans l'analyse publiée dans FAO. 2006. *L'État de l'aquaculture dans le monde 2006*. FAO, Document technique sur les pêches n° 500. Rome.
6. La culture des plantes aquatiques n'est pas examinée dans le reste de cette section.
7. Le prix au kilogramme de la chair de moules et d'huîtres est élevé, tandis que celui des animaux entiers est relativement faible, car le poids des coquilles représente un fort pourcentage du poids vif total. Il convient de noter que les statistiques de la production aquacole sont fournies en poids vif.
8. La production en eau saumâtre se rapporte ici aux zones marines ou aux zones continentales, selon ce que le pays a déclaré. La production en eau douce et en mer constitue donc le total de la production aquacole.
9. Les «navires-maru» sont des navires japonais sur lesquels travaillent des membres d'équipage étrangers.
10. Par pêcheurs intermittents, on entend des personnes qui tirent de la pêche moins de 30 pour cent de leur revenu total ou qui y consacrent moins de 30 pour cent de leur temps de travail total. Pour les travailleurs à temps partiel, ces proportions augmentent de l'ordre de 30 à 89 pour cent, tandis qu'elles se situent à 90 pour cent pour les pêcheurs à plein temps.
11. FAO. 2006. *The state of world highly migratory, straddling and other high seas fishery resources and associated species*, par J.-J. Maguire, M. Sissenwine, J. Csirke, R. Grainger et S. Garcia. FAO, Document technique sur les pêches n° 495. Rome.
12. Accord des Nations Unies aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (disponible à l'adresse suivante: <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N95/274/67/PDF/N9527467pdf?OpenElement>).
13. Allan, J.D., Abell, R., Hogan, Z., Revenga, C., Taylor, B.W., Welcomme, R.L. et Winemiller, K. 2005. Overfishing of inland waters. *BioScience*, 12: 1041-1051.
14. Halwart, M. et Gupta, M.V., éds. 2004. *Culture of fish in rice fields*. FAO et The WorldFish Center (disponible à l'adresse suivante: <http://www.worldfishcenter.org/Pubs/CultureOfFish/Culture-of-Fish.pdf>); FAO. 2004. *Tilapias as alien aquatics in Asia and the Pacific: a review* par S.S. De Silva, R.P. Subasinghe, D.M. Bartley et A. Lowther. FAO, Document technique sur les pêches n° 453. Rome.
15. Cette section est basée sur les données publiées dans FAO. 2007. *Fish and fishery products. World apparent consumption statistics based on food balance sheets. Revision 8: 1961–2003*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 821. Rome. On constatera peut-être des divergences entre ces données et celles d'autres sections qui ont été communiquées plus récemment à la FAO.
16. Le terme «poisson» englobe les poissons, les crustacés et les mollusques, à l'exclusion des mammifères et des plantes aquatiques.
17. La consommation par habitant est calculée sur une base annuelle, et fondée sur l'équivalent poids vif sauf indication contraire.
18. Il existe une différence entre les organisations régionales de gestion des pêches et les organes régionaux des pêches, ces derniers ne disposant généralement pas de mandat de gestion et de conservation des pêches. Ils s'efforcent plutôt de promouvoir la coopération entre leurs membres sur des questions d'intérêt commun dans le domaine de la pêche et peuvent avoir des mandats consultatifs.



19. Six pays (les Comores, la France, le Kenya, le Mozambique, la Nouvelle-Zélande et les Seychelles) et la Communauté européenne ont signé, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome, l'Accord sur les pêches du Pacifique Sud (SIOFA).
20. Même si les dispositions relatives aux options de refus ne sont pas invoquées par les parties à une organisation régionale de gestion des pêches, leur existence et leur utilisation potentielle par les membres affaiblissent l'efficacité des mesures de gestion adoptées. Il est intéressant de noter à cet égard que la Conférence de réexamen de 2006 de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons a recommandé que les États – individuellement et collectivement – par l'intermédiaire des organisations régionales de gestion des pêches – «fassent en sorte que les comportements après option de refus soient limités par des règlements afin d'éviter que les parties ayant opté pour le refus ne compromettent la conservation ...».
21. L'examen de la performance des organisations régionales de gestion des pêches a également été traité au paragraphe 60 de la résolution 60/3 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
22. Tenue à St. Johns, Terre-Neuve, Canada du 1^{er} au 5 mai 2005.
23. Les travaux de l'Équipe spéciale ont duré deux ans: le rapport a été publié en mars 2006.
24. FAO. 1995. *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome.
25. Ramsar. 2005. Resolution IX.4. The Ramsar Convention and conservation, production and sustainable use of fisheries resources (disponible à l'adresse suivante: http://www.ramsar.org/res/key_res_ix_04_e.pdf).
26. Adopté le 23 octobre 2000 (disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/index_en.html).
27. Pour plus d'informations, voir http://www.mrcmekong.org/mekong_program_ceo.htm#integrated_water.
28. Pour plus d'informations, voir www.enaca.org.
29. FAO. 2006. La situation mondiale de l'aquaculture 2006, par R. Subasinghe. FAO, Circulaire sur les pêches n° 997. Rome.
30. FAO. 2005. *Mainstreaming fisheries into national development and poverty reduction strategies: current situation and opportunities*, de A. Thorpe. FAO, Circulaire sur les pêches n° 997. Rome.
31. Pour plus d'informations, voir <http://www.fishforall.org/ffa-summit/africasummit.asp>
32. Pour plus d'informations, voir <http://www.web.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTARD/0,,contentMDK:20663251http://www.web.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTARD/0,,contentMDK:20663251~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:336682,00.html>



DEUXIÈME PARTIE

**QUELQUES PROBLÈMES
AUXQUELS SONT
CONFRONTÉS LES PÊCHEURS
ET LES AQUACULTEURS**

QUELQUES PROBLÈMES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES PÊCHEURS ET LES AQUACULTEURS

Le Code de conduite pour une pêche responsable: démarrage de la deuxième décennie d'application

LES ENJEUX

De nombreux membres de la FAO connaissent des difficultés dans la mise en œuvre générale du Code de conduite pour une pêche responsable, mais la plupart d'entre eux sont néanmoins déterminés à mettre certains des articles en application¹. L'analyse de la FAO indique l'absence de toute variation notable, entre 2002 et 2004, à la fois quant à l'étendue et à l'intensité des obstacles à l'application du Code, et dans la nature des solutions proposées par les pays. Les raisons des difficultés rencontrées varient selon les pêcheries, les régions et les groupes de pays. Une bonne compréhension des problèmes rencontrés par les pays, ainsi que des mesures pour les régler, sera essentielle afin que les efforts déployés pour assurer une meilleure intégration du Code dans les politiques et les interventions nationales concernant les pêches², aboutissent aux résultats attendus.

Bon nombre des problèmes ont trait à la gouvernance. Les pays reconnaissent qu'une bonne gouvernance est nécessaire afin que le Code puisse produire pleinement ses effets. Les problèmes de gouvernance recensés sont nombreux et vont des plus importants tels que l'absence de soutien politique à la mise en œuvre du Code, à ceux qui touchent à l'application de mesures de gestion complexes, notamment l'approche de précaution et l'approche écosystémique des pêches. D'autres facteurs contraignants ont été indiqués par les pays, en particulier le fait qu'en raison de son faible apport économique et de sa mauvaise organisation par rapport à d'autres branches de l'économie, le secteur des pêches n'est pas considéré comme hautement prioritaire par de nombreux gouvernements.

Un aspect important concernant le Code de conduite est sa complémentarité avec le Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, tenu en 2002. L'analyse effectuée a révélé l'existence de liens clairs entre ces deux instruments, tandis que les efforts déployés pour la mise en application des principes et des objectifs du Code supposent une action concomitante pour l'exécution des composantes du Plan d'application concernant la pêche et assorties de délais précis³.

Les pays ont indiqué les éléments qui entravent la mise en œuvre du Code et ont proposé des solutions visant à régler ces problèmes et à renforcer la mise en application de cet instrument. Une synthèse des informations fournies à la FAO est présentée ci-après.

Soutien politique à la mise en œuvre du Code

Un faible soutien politique au Code freine l'élan nécessaire pour faire avancer les initiatives à l'appui de sa mise en œuvre intégrale. Les gouvernements doivent apporter leur soutien à cette mise en œuvre même lorsque les mesures à prendre sont politiquement impopulaires. Ils doivent continuer de se concentrer sur le règlement des problèmes inhérents et enracinés qui donnent lieu à des pratiques de pêche non durables, et dont certains ont des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et le développement économique. Ces problèmes vont au-delà de la pêche et englobent la pauvreté, la pression démographique, l'analphabétisme et le faible niveau d'éducation, ainsi que la méfiance et une résistance générale à l'égard du



Encadré 4

Questions d'éthique en matière de pêche

Les scientifiques savent depuis longtemps qu'il existe des limites à l'exploitation des ressources halieutiques. Plusieurs tribunes mondiales, et notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, 1992), l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies (Sommet du Millénaire, 2000) et le Sommet mondial sur le développement durable (2002), ont appelé l'attention sur l'existence de préoccupations croissantes. Les questions de gestion et de politique générale relatives aux ressources halieutiques ont été largement examinées du point de vue écologique, technologique et socioéconomique, mais à peine survolées du point de vue éthique.

Les considérations éthiques concernant le bien-être de l'être humain et l'écosystème sont au cœur du débat sur l'avenir des pêches et des pêcheurs. Un concept mondial de l'éthique est en plein essor. La santé et le

bien-être de l'être humain et ses droits fondamentaux (comme le droit à la nourriture) sont pris en compte en même temps que la sauvegarde de l'environnement et les valeurs intrinsèques et les autres utilisations possibles des ressources naturelles et de l'environnement. De plus en plus, ces problèmes retiennent l'attention et continueront à s'imposer en partie pour faire face aux tendances dans divers domaines, notamment les changements démographiques, la situation des ressources et de leurs écosystèmes, les progrès des sciences et des technologies, et l'évolution socioéconomique mondiale qui se traduit par la mondialisation, le rôle accru du marché et la concentration du pouvoir économique.

Le cadre de référence et de politique générale le plus avancé et le plus complet pour les pêches mondiales est le Code de conduite pour une pêche responsable. Bien qu'élaboré essentiellement sur la base de considérations technologiques, sociales, économiques et politiques, il contient un certain nombre de considérations éthiques moins explicites, mais néanmoins fondamentales, et traite de façon directe les problèmes humains et écologiques. Au XXI^e siècle, ces aspects prendront de plus en plus d'importance, du fait de l'incidence croissante des considérations éthiques de la gestion des pêches et des ressources naturelles sur le développement du secteur et la conservation de l'environnement.

La FAO a entrepris une série d'études sur des questions d'éthique dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les pêches¹. L'étude concernant les pêches propose des solutions pour la mise en application des principes éthiques découlant des instruments internationaux convenus en matière de pêche et d'écosystème. Elle souligne les principales questions d'éthique dans le secteur des pêches et les impératifs moraux qu'elles soulèvent, examine le rôle et la portée des considérations éthiques dans ce contexte et rappelle brièvement les fondements institutionnels des politiques halieutiques définies dans le Code de conduite. L'étude présente une approche éthique globale du secteur des pêches, en accordant une attention particulière aux effets de la gestion des pêches et des politiques sociales sur les conditions de vie des populations.

¹ FAO. 2005. *Questions d'éthique en matière de pêche*. Collection FAO: Questions d'éthique n° 4. Rome.

changement. En élaborant des stratégies pour promouvoir le changement et mettre le Code en application, les gouvernements doivent tenir compte des impératifs éthiques et s'y attacher, notamment ceux du droit à une alimentation adéquate et d'une bonne intendance de l'environnement (voir encadré 4).

Vision stratégique, orientations, planification et responsabilisation

Une vision stratégique claire du secteur des pêches fait défaut dans certains pays, notamment ceux dont les gouvernements ne fournissent pas d'orientations aux parties prenantes, ni de cadre de planification à long terme. Pour une mise en application effective du Code, les pays ont souligné la nécessité d'un «cadre propice» caractérisé par une vision stratégique, des orientations et une planification. Dans le cadre de ce processus, les gouvernements devraient indiquer clairement les objectifs à court et à long termes qu'ils souhaitent atteindre durant la mise en œuvre. Il a également été noté qu'une responsabilisation accrue des parties prenantes renforçait l'application du Code et devait donc être encouragée à tous les niveaux.

Politiques, cadres juridiques et stratégies

L'inadéquation des politiques, des cadres juridiques et des stratégies de développement des pêches constitue une entrave à la mise en œuvre du Code en faisant manquer les mesures de protection nécessaires pour la prévention des pratiques de pêche non durables. Pour pallier ces carences, les pays ont indiqué la nécessité de procéder à un examen des politiques et des législations, et d'élaborer des stratégies transparentes assurant une prise en compte adéquate des principes et des éléments essentiels du Code dans ces initiatives.



Valorisation des ressources humaines et renforcement des institutions

L'absence de progrès dans la mise en œuvre du Code est directement liée aux limites existantes sur le plan des ressources humaines et des capacités institutionnelles. Les pays ont souligné la nécessité de veiller à ce que les efforts de renforcement des capacités soient poursuivis et que les ressources humaines continuent d'être valorisées, considérant les taux d'érosion élevés dans ce domaine. Face à la faiblesse des capacités institutionnelles, il est nécessaire de promouvoir une collaboration interinstitutions plus efficace, considérant la forte incidence d'une telle absence de coopération sur la mise en œuvre du Code. Par ailleurs, la coordination et la communication entre les administrations nationales des pêches et d'autres organismes nationaux, ainsi qu'avec les organes régionaux des pêches, sont insuffisantes et constituent un problème qui doit être traité.

Disponibilité d'informations fiables et complètes et possibilité d'y accéder au moment opportun

La disponibilité limitée d'informations scientifiques, sociales et économiques pertinentes, et leur faible accessibilité de la part des parties prenantes, entravent l'application du Code (voir encadré 5). Cette situation contribue à affaiblir la recherche scientifique et autre,– qui sert de base à cette mise en œuvre. Pour pallier ces faiblesses, les pays devraient promouvoir une collecte et une diffusion plus efficaces des informations, et notamment des plus prioritaires. L'absence d'informations sociales et économiques utiles aux fins de l'application du Code a également été signalée par les pays qui ont invité à en renforcer la collecte et l'utilisation. Dans certains cas, la participation des communautés de pêcheurs à la collecte d'informations concernant la pêche artisanale a été elle aussi vivement encouragée.

Participation et cogestion

Une approche centralisée de la gestion des pêches et l'absence de consultations avec les parties prenantes constituent d'autres obstacles à la mise en application du Code. Il est donc nécessaire d'assurer une plus grande participation de l'ensemble des parties prenantes, y compris les ONG. Les pays sont encouragés à favoriser une approche

Encadré 5**L'information à l'appui de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable**

Aux fins de la mise en application du Code, tel qu'il ressort des Articles 7 à 12, deux types d'information sont nécessaires: des renseignements généraux concernant le Code (objectifs, champ d'application, etc.) et des informations spécialisées et techniques issues de la recherche.

Afin de mieux comprendre l'ampleur de ces besoins d'information, une étude¹ a été réalisée par la FAO en 2004 pour évaluer la nature des informations utilisées et produites par divers spécialistes s'occupant de la gestion des pêches. Les enquêtes, les études de cas, l'analyse des citations et les études documentaires ainsi effectuées ont mis en relief l'étendue des sujets demandés; la profondeur historique des informations pertinentes; les divers échelons de l'information, du niveau local à l'échelle mondiale, et la diversité des sources d'information.

Face à une telle complexité, il n'est pas surprenant qu'un effort de grande ampleur soit nécessaire pour obtenir les meilleures informations sur lesquelles fonder les décisions et les politiques. Le manque de ressources d'information mondiales dans les pays en développement constitue un problème sérieux, mais pas insurmontable, et l'étude propose des stratégies pour relever ce défi. Il est également reconnu que les résultats de la recherche et les leçons de développement apprises sont souvent perdus en raison de possibilités de publication insuffisantes dans les pays en développement. En outre, la saisie des informations publiées n'a jamais été totalement efficace et il reste beaucoup à faire pour améliorer la diffusion et la mise en commun de l'information, ainsi que pour assurer sa conservation pour les générations futures.

La numérisation de l'information et sa disponibilité via l'Internet offrent des possibilités considérables d'amélioration de l'accès et de la diffusion. Toutefois, dans de nombreux pays en développement, les parties prenantes sont encore dans l'attente de l'accès fiable, rapide et économique dont le monde industrialisé bénéficie déjà. Aussi une infrastructure efficace pour

«globale» de la gestion des pêches au titre de laquelle les parties prenantes, grâce à leur participation et à la cogestion, sont appelées à jouer un rôle important dans la prise de décision (voir encadré 6). Tant pour les pêches artisanales qu'industrielles, il apparaît de plus en plus clairement que lorsque la prise de décision revêt un caractère participatif et qu'elle est considérée comme juste et transparente, les mesures de gestion font alors l'objet d'une application plus résolue, avec un recours moins fréquent à l'exécution forcée et à un moindre coût.

Sensibilisation

De nombreuses parties prenantes ignorent les éléments essentiels du Code et le rôle central qu'il joue dans la promotion d'une durabilité à long terme. La diffusion du Code est entravée par une mauvaise adaptation aux besoins locaux, par la disponibilité limitée dans les langues locales et, lorsqu'il est disponible, par sa mauvaise distribution. Beaucoup ont souligné qu'une action de sensibilisation au Code était essentielle pour en faciliter la mise en œuvre. Ils ont proposé que le texte soit traduit dans les langues locales afin d'en étendre la distribution et pour faciliter la réalisation de campagnes nationales de sensibilisation. Pour soutenir l'action de sensibilisation et la formulation

des ressources d'information à accès libre est-elle essentielle. Une meilleure intégration de l'information produite dans les pays en développement dans le flux des publications concernant la pêche et l'aquaculture, facilitera l'utilisation et la validation des résultats de la recherche et évitera une duplication coûteuse et inutile des efforts.

La trente-et-unième Conférence annuelle de l'Association internationale des bibliothèques et Centres de documentation en sciences marines et aquatiques, accueillie par la FAO en octobre 2005, a offert l'occasion d'examiner la question de l'échange et de la mise en réseau de l'information comme constituant le moyen le plus économique de répondre aux besoins en matière d'information². L'un des problèmes dégagés lors de cette rencontre a été que quelques organisations seulement ont la possibilité d'étendre leurs services de bibliothèque et d'information au-delà de leur propre communauté définie. Il en existe clairement la nécessité, au vu notamment des récentes tendances à la décentralisation de la gestion des pêches ou du moins à une certaine forme de participation communautaire à cette gestion. Au niveau local, les parties prenantes ont un accès limité à l'information et leurs besoins devraient aussi être reconnus et couverts. Il est nécessaire de définir le sens de l'expression manque d'information en tant que contrainte, et un effort concerté doit être fait afin de trouver des solutions à long terme.

¹ FAO. 2005. *Fisheries information in developing countries. support to the implementation of the 1995 FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries*, par J.G. Webster et J. Collins. FAO, Circulaires sur les pêches n° 1006. Rome (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/007/y5847e/y5847e00.htm>).

² Association internationale des bibliothèques et Centres de documentation en sciences marines et aquatiques. 2006. *L'information pour une pêche responsable: les bibliothèques en tant que médiatrices*. Actes de la trente-et-unième Conférence de l'Association internationale des bibliothèques et Centres de documentation en sciences marines et aquatiques, Rome, 10-14 octobre 2005. Fort Pierce, Floride, États-Unis. (Sous presse)

de stratégies de diffusion, les pays ont proposé que les ateliers et les réunions soient poursuivis en tant que moyen de diffusion, que les médias soient utilisés dans la plus grande mesure possible et que l'utilisation des directives techniques du Code (dont certaines sont disponibles dans un langage simplifié) continue d'être encouragée en tant qu'instrument essentiel pour la mise en œuvre.

Disponibilité de ressources

Le manque de ressources, et notamment de fonds, d'équipement et d'accès aux installations de recherche, freine la mise en œuvre du Code, en particulier dans les pays en développement, quant à l'application des approches écosystémique et de précaution aux pêches, et à l'exécution des programmes de suivi, contrôle et surveillance et des systèmes de surveillance par satellite des navires. Les pays ont indiqué la nécessité d'un appui technique supplémentaire de la part de la FAO et d'un soutien financier de la part de la communauté internationale des donateurs. Ils ont également noté que des ressources additionnelles leur permettraient de renforcer les efforts déployés pour l'élaboration des plans d'action nationaux demandés par les quatre plans d'action internationaux.



Encadré 6**Introduire et promouvoir la gestion conjointe des pêches**

Au cours des 20 dernières années, il est apparu de plus en plus clairement que la gestion des pêches ne pouvait être efficace que si les personnes qui récoltent les ressources (communautés et pêcheurs) participent effectivement au processus de gestion. On constate aujourd'hui une évolution vers des systèmes de gestion conjointe, c'est-à-dire vers des systèmes prévoyant la participation partagée des gouvernements et des communautés/utilisateurs des ressources à la prise de décision et à la planification.

Les expériences menées dans de nombreux pays dans le cadre de projets pilotes de gestion conjointe ont été positives, mais dans bien des cas les initiatives de cogestion n'étaient pas poursuivies lorsque l'appui au titre du projet prenait fin. La gestion conjointe doit être «intégrée» dans les activités quotidiennes du gouvernement et des parties prenantes.

Sur la base des leçons apprises dans les 10 dernières années, la Commission Asie-Pacifique des pêches (CAPP) affirme que quatre éléments sont essentiels pour une gestion conjointe réussie:

- un environnement législatif et politique propice;
- la responsabilisation des communautés;
- des liens et des institutions efficaces;
- des ressources adéquates¹.

Un cadre politique et juridique propice permet aux gouvernements, s'il en existe la volonté politique, de faciliter et de soutenir la gestion conjointe. L'État est en général responsable de la gestion des ressources halieutiques, mais il peut confier aux communautés locales ou à des particuliers la charge de leur gestion au niveau local, ou bien reconnaître leur compétence à cet égard. L'appropriation locale contribue au respect des règles locales convenues et améliore considérablement leur alignement sur la législation nationale. Il est essentiel que les gouvernements (à l'échelon local ou national) fassent preuve de leur volonté de changer les politiques, de faire intervenir les communautés et d'aider à définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs.

Les communautés participant à une gestion conjointe doivent être responsabilisées pour être en mesure d'assurer une participation effective et soutenue. Le renforcement des organisations et des institutions afin qu'elles

Gestion des pêches

Les pays sont confrontés à des problèmes dans la gestion des pêches, l'élaboration de plans de gestion des pêches et la mise en œuvre des plans d'action internationaux. Ils ont également indiqué que certaines pêches ne faisaient l'objet d'aucune mesure de gestion et que de telles conditions d'accès libre conduisaient à une surpêche. Par ailleurs, même lorsque les pêches sont soumises à une gestion, une grande partie des stocks concernés continuent d'être pleinement exploités, voire surexploités, tandis que la mise en œuvre des plans de reconstitution de ces stocks, qui devraient être prioritaires, ne procède qu'avec lenteur. Les pays ont également fait état de difficultés dans l'application de pratiques de gestion des pêches plus avancées, ainsi que de la nécessité d'une assistance dans certains domaines, notamment pour:

- rédiger des codes et des plans d'action nationaux;
- mettre en œuvre des programmes de rachat des navires et de restructuration du secteur visant à réduire la capacité de pêche;

reconnaissent pleinement leur rôle dans le processus de gestion, est une condition essentielle pour y parvenir.

La gestion conjointe requiert des liens solides entre les participants. Les réseaux de parties prenantes doivent être compris et l'échange d'informations encouragé. Souvent, d'autres utilisateurs (hors pêche) de la ressource, notamment les agriculteurs et l'industrie du tourisme, devraient participer à certaines étapes du processus. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre le bien-être écologique (ou «l'état de la ressource») et celui de l'être humain (c'est-à-dire les besoins alimentaires ou en termes de revenu); assurer un tel équilibre implique inévitablement des compromis au niveau de la gestion, qui doivent être reconnus et traités.

Enfin, il faut reconnaître que, pour être efficace, une gestion conjointe exige des ressources et du temps. Il est bien évidemment nécessaire, avant tout, que la ressource vaille la peine d'être gérée. Les coûts de transaction relatifs à la participation aux réunions, au suivi, à la mise en application et à la gestion sont souvent sous-estimés au moment du démarrage d'une initiative de gestion conjointe. Les gouvernements et les communautés doivent reconnaître la nécessité de ces ressources et s'engager à les fournir.

En l'état actuel de nos connaissances, il n'existe pas de modèle unique permettant de garantir le succès d'une initiative de gestion conjointe d'une pêche. L'expérience montre que lorsqu'il existe une volonté, un engagement et un partenariat adéquats, les mesures de gestion des pêches sont plus efficaces, les conflits sont moins nombreux et les chances d'une utilisation durable et rationnelle des ressources halieutiques sont plus grandes. Les gouvernements peuvent jouer un rôle de premier plan en s'engageant sur la voie de la gestion conjointe et en démarrant ce processus.

¹ FAO. 2005. *Report of the APFIC regional workshop on "Mainstreaming Fisheries Management", Siem Reap, Cambodia, 9-12 août 2005*. FAO, Bangkok. RAP 2005/24.



- renforcer les capacités de recherche halieutique, prévoyant notamment d'éventuels accords de jumelage entre les instituts de recherche dans les pays développés et en développement;
- identifier et évaluer des ressources halieutiques nouvelles et sous-exploitées;
- appliquer l'approche écosystémique aux pêches.

Notant les fortes pressions sociales et économiques sur les pêches, notamment la vulnérabilité à la pauvreté et l'absence d'autres possibilités d'emploi pour les communautés de pêcheurs, les pays ont souligné que le problème de la surcapacité dans le secteur des pêches devrait être traité par la création d'emplois dans d'autres secteurs économiques.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée, désormais reconnue comme un crime contre l'environnement, constitue un empêchement majeur à la durabilité à

long terme des pêches. Elle mine les efforts de gestion et avantage les pêcheurs qui n'observent pas les arrangements nationaux et régionaux en matière de gestion. Les pays ont signalé que leurs ressources halieutiques faisaient l'objet d'une pêche illicite, non déclarée et non réglementée persistante de la part de navires aussi bien nationaux qu'étrangers. Certains d'entre eux ont commencé à mettre en œuvre le Plan d'action international de la FAO de 2001 visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et ont élaboré des plans d'action nationaux sur ce modèle, mais il leur manque la capacité de procéder à leur mise en œuvre. La capacité de contrecarrer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée résultant du développement insuffisant des programmes de suivi, contrôle et surveillance et des systèmes de surveillance par satellite des navires, demeure un sujet de grande préoccupation. De nombreux pays misent davantage sur les mesures du ressort de l'État du port et les mesures portant sur la traçabilité des produits et sur le commerce, pour bloquer les débarquements et les ventes de produits issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

SOLUTIONS POSSIBLES

À sa vingt-sixième session, en 2005, le Comité des pêches de la FAO a appelé à une «décennie de mise en application» des instruments internationaux sur les pêches. L'attention était centrée sur les instruments élaborés depuis la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement (CNUED), notamment le Code de conduite (avec ses plans d'action internationaux et sa stratégie connexes), pour une action concertée visant à promouvoir la durabilité à long terme dans le secteur des pêches. Le Code constitue un important outil de référence pour la gestion des pêches, destiné à être utilisé par tous les pays. Sa mise en œuvre contribue significativement à modifier les attitudes et les comportements au sein du secteur – modifications qui sont indispensables pour assurer un avenir durable aux ressources halieutiques nationales et régionales.

Dans les limites des ressources disponibles, la FAO continue à aider les pays dans la mise en œuvre de politiques halieutiques responsables et à appliquer les mesures nécessaires pour l'accomplissement d'objectifs de durabilité spécifiques. La FAO ne joue toutefois qu'un simple rôle de facilitateur car c'est aux pays eux-mêmes qu'il revient de promouvoir les mesures nécessaires pour l'application du Code.

Un élément important des efforts déployés par la FAO pour promouvoir la mise en œuvre du Code concerne le renforcement des capacités, au niveau à la fois des ressources humaines et des institutions. Des investissements dans le renforcement des capacités sont nécessaires pour l'application en aval du Code. Par ailleurs, les bénéfices ne sont généralement pas récoltés à court terme et les pertes de capacité sont courantes dans les pays en développement, avec le passage du personnel qualifié au secteur privé, son transfert au sein du gouvernement ou son départ vers d'autres pays.

Le renforcement des capacités est une condition préalable essentielle pour une meilleure gouvernance des pêches. La mise en œuvre d'approches plus sophistiquées de la gestion des pêches est importante elle aussi, notamment l'application de l'approche de précaution et de l'approche écosystémique. Ces deux lignes de conduite contribueraient à réorienter la forte priorité que de nombreux pays tendent à donner aux systèmes de gestion axés sur la production et qui n'ont généralement pas réussi à promouvoir des pratiques de pêche et des résultats durables.

Le Code fournit un cadre global, cohérent et transparent pour renforcer la coopération et établir des liens avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux dans l'esprit de son Article 5 «Besoins particuliers des pays en développement». Il est important de noter que les évaluations biennales présentées par les pays lorsqu'ils informent la FAO des efforts de mise en œuvre, indiquent les domaines d'assistance prioritaires. Ces informations permettent à la communauté internationale des donateurs de mieux cibler les besoins des pêches et de contribuer à la promotion de meilleures pratiques pour une durabilité à long terme.

L'application du Code exige à la fois des ressources et du temps – et, pour la plupart des pays en développement, elle doit être sélective et graduelle. Un plan national

indiquant les objectifs à long terme et les moyens permettant de les réaliser est un bon point de départ. La plupart des administrations doivent pouvoir compter sur un meilleur accès aux ressources publiques et sur la volonté des gouvernements d'accélérer la réforme des lois. Une mise en œuvre progressive permettra d'expérimenter concrètement grâce à un apprentissage par la pratique.

INITIATIVES RÉCENTES

Le Code de conduite régit l'ensemble du programme de travail de la FAO concernant les pêches. Toutes les activités normatives et de terrain sont centrées sur la mise en application du Code et veillent, en prenant appui sur les travaux et les réalisations antérieurs et en les renforçant, à ce que les activités actuelles et prévues en reflètent les principes et l'intention. La plupart de ces efforts visent à améliorer la gouvernance dans le secteur des pêches. Grâce à des accords de partenariat et d'autres formes de collaboration, la FAO apporte également une contribution aux activités entreprises par d'autres entités et ayant un impact direct sur la mise en œuvre du Code.

Dans le domaine du renforcement des capacités, la FAO a consacré des efforts considérables à la question de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les pays en développement – un aspect central de la mise en œuvre du Code. Elle a ainsi parrainé une série d'ateliers régionaux spéciaux à l'appui de l'élaboration de plans d'action nationaux contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, exigée par le Plan d'action international contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (voir encadré 7), tandis que cinq ateliers régionaux sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance ont été organisés pour diffuser des informations et dispenser une formation sur les systèmes de surveillance par satellite des navires et leur application.

Une importante initiative de la FAO a été lancée en 2005 pour la mise en œuvre du Dispositif type relatif aux mesures du ressort de l'État du port, adopté par le Comité des pêches de la FAO à sa vingt-sixième session. Approuvé par d'autres organisations et instances, et notamment par l'Assemblée générale des Nations Unies, ce dispositif sert de base pour l'élaboration de mesures de l'État du port aux niveaux régional et national. L'initiative de la FAO prévoit notamment la valorisation des ressources humaines par le biais d'ateliers régionaux. Ces ateliers visent à renforcer les capacités nationales et à promouvoir la coordination régionale afin que les pays puissent améliorer et harmoniser les mesures de l'État du port et qu'ils soient ainsi en mesure de mettre en application les outils du Plan d'action international contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée relatifs à ces mesures et de répondre aux exigences du Dispositif type de la FAO et des organes régionaux des pêches. Le premier atelier se tiendra dans la région des îles du Pacifique en collaboration avec l'organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud et la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. La région a adopté le Dispositif type à sa session annuelle en 2005.

Les directives techniques du Code jouent une fonction primordiale de soutien à sa mise en œuvre. Quatorze directives ont déjà été préparées, traduites dans les langues officielles de la FAO et diffusées. Les plus récentes concernent la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire. D'autres sont en préparation et portent sur des questions diverses: la mise en œuvre du Plan d'action international contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée aux pêches continentales, la mise en œuvre du Plan d'action international de 1999 visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers, la mise en œuvre du Plan d'action international de 1999 pour la gestion des capacités de pêche, la gestion sanitaire, des mouvements responsables d'animaux aquatiques vivants, l'application des normes internationales concernant la qualité et la sécurité sanitaire du poisson exporté, l'utilisation et le contrôle des espèces exotiques, l'empoissonnement, la remise en état des habitats et la gestion des ressources génétiques, les besoins en matière d'information, le commerce du poisson et l'immatriculation des bateaux de pêche. Outre les directives techniques du Code, la FAO produit d'autres directives concernant la pêche et l'aquaculture et visant à promouvoir la durabilité dans le secteur des pêches.



Encadré 7

Renforcement des capacités nationales de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée et ses répercussions négatives sur les efforts déployés aux niveaux national et régional pour assurer une gestion durable à long terme des pêches, est l'un des principaux problèmes inhérents aux pêches de capture. En mars 2005, les ministres ont déclaré leur intention de relancer leurs efforts destinés à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée¹. Ils ont également demandé avec insistance une assistance supplémentaire aux pays en développement afin de les aider à mettre en œuvre leurs engagements visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que l'offre de conseils et de formation visant à promouvoir la mise au point de régimes de gestion des pêches aux niveaux national et local, pour lutter contre ces pratiques.

En 2003, la FAO a lancé une série d'ateliers régionaux destinés à étendre et à approfondir la mise en œuvre du Plan d'action international de 2001 visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ces ateliers avaient pour but de développer et renforcer les capacités nationales afin que les pays soient en mesure d'élaborer des plans nationaux de lutte contre la pêche illicite, qui constituent le principal véhicule par lequel le Plan d'action international doit être mis en œuvre.

Entre 2003 et 2006, la FAO a organisé neuf ateliers régionaux en Afrique orientale et australe, en Asie du Sud-Est, dans les Caraïbes, dans les îles du Pacifique, en Afrique de l'Ouest, au Proche-Orient, en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Au total, 215 personnes (dont 18 pour cent de femmes) provenant de 90 pays en développement (48 pour cent des Membres de la FAO) ont ainsi reçu une formation.

Les ateliers visaient à faire prendre conscience des effets délétères de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et de la nécessité pour les pays d'agir de manière concertée et résolue pour la combattre, et à mieux faire comprendre le Plan d'action international, ses liens avec d'autres instruments internationaux concernant les pêches (par exemple, l'Accord d'application de la FAO de 1993 et l'Accord sur les stocks chevauchants des Nations Unies de 1995) et sa pertinence compte tenu de la situation des pêches dans les pays participants. Ils visaient également à définir plus clairement les étapes de l'élaboration de plans d'action nationaux contre la pêche illicite par les administrations des pêches, et à mettre en commun les informations concernant les avantages d'une harmonisation des mesures au niveau régional pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

¹ Déclaration de Rome sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de 2005 a été adoptée par la Réunion ministérielle de la FAO sur la pêche, tenue à Rome le 12 mars 2005.

De nombreuses organisations partenaires œuvrent dans le secteur des pêches dans les pays en développement, en fournissant une assistance fondée sur la mise en œuvre du Code, de ses instruments connexes et des autres instruments internationaux concernant les pêches conclus depuis la CNUED (par exemple, l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons). La nature et l'étendue de cette assistance varient selon les pays et les régions, mais l'objectif sous-jacent est celui d'encourager les pêcheurs et les communautés de pêche à agir de manière plus responsable, et de favoriser des pratiques de pêche et d'utilisation durables.

PERSPECTIVES

Les perspectives concernant la mise en œuvre du Code demeurent mitigées dans de nombreux pays, même si tout semble indiquer que celle-ci commence à prendre pied dans une bonne partie d'entre eux et à guider les efforts dans la gestion et l'utilisation des pêches. Les pays en développement se heurtent à une série d'obstacles qui entravent la gouvernance et leur capacité de mettre le Code en application. Tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, sont aux prises avec la mise en œuvre de nouvelles approches de la gestion des pêches. En théorie, ces approches sont vite élaborées et comprises, mais des difficultés surgissent dès qu'il s'agit de prendre des mesures pour les mettre en pratique.

Le renforcement constant des capacités et des institutions, compte tenu des difficultés et des besoins indiqués par les pays en développement, est crucial pour pouvoir aller de l'avant. Des efforts doivent être déployés afin d'étendre et de renforcer cette mise en œuvre en misant sur les résultats antérieurs. Les pays continueront d'être appelés à déployer de grands efforts pour mettre en application les nombreux instruments internationaux concernant les pêches conclus depuis la CNUED, et notamment pour s'acquitter des obligations dérivant de leur acceptation de certains d'entre eux.

Les aspects logistiques de la promotion d'approches «globales» des pêches, tel que prévu par le Code, représentent un défi pour bien des pays et des efforts accrus devraient être consacrés au renforcement de la participation à la prise de décision. Dans de nombreux pays, les approches participatives des pêches constituent une nouveauté et requièrent de profonds ajustements en termes de raisonnement et d'organisation. Parallèlement au renforcement de la participation des parties prenantes, il est nécessaire de promouvoir une plus grande responsabilisation des intervenants.

Maintenir l'élan en faveur de la mise en œuvre du Code constitue un enjeu constant pour de nombreux pays. Du fait de leurs capacités limitées et sous la pression de la charge de travail, de nombreuses administrations des pêches vacillent sous l'effort demandé. De telles tensions tendent par ailleurs à souligner et à accentuer d'autres faiblesses administratives qui ralentissent la mise en œuvre. Cette situation montre que les pays doivent continuer à surveiller les progrès accomplis dans l'application du Code, et prendre des mesures correctives dans la mesure où leurs ressources et leurs capacités le permettent.

Croissance durable et expansion de l'aquaculture: une approche écosystémique

L'ENJEU

L'aquaculture est une activité de longue tradition dans certaines régions du monde et l'on trouve de nombreux exemples de systèmes aquacoles bien intégrés dans tout le continent asiatique et dans les îles du Pacifique. Dans le passé, ces systèmes ont généralement eu un impact limité du fait de leur faible échelle et du faible apport d'intrants qu'ils exigent. Ces systèmes s'appuyaient sur des intrants produits localement, souvent dans le cadre élargi du système d'exploitation agricole. Avec le développement progressif de l'aquaculture en tant qu'activité commerciale en mesure de produire



des recettes importantes aux niveaux familial ou de l'entreprise, ces liens se sont brisés. Même dans les économies moins développées (comme certains pays d'Afrique) où l'aquaculture a été introduite il y a quelques décennies en tant que système de subsistance à faible niveau d'investissement, aujourd'hui la production aquacole vise de plus en plus à satisfaire la demande du marché, plutôt qu'à fournir du poisson pour les besoins des ménages.

L'essor de l'aquaculture commerciale comporte nécessairement l'expansion des zones d'élevage, une densité accrue d'installations aquacoles et l'alimentation du poisson par des ressources produites en dehors des environs proches. L'intensification des méthodes de production fait également apparaître certaines tendances telles que l'introduction d'espèces exotiques, l'utilisation de formulations plus intensives pour l'alimentation des poissons et, dans certains systèmes, l'utilisation de produits chimiques pour le contrôle ou le traitement des maladies. Toutes ces pratiques peuvent avoir un effet cumulé au niveau de l'écosystème et compromettre son intégrité globale.

Les effets courants de nombre de pratiques aquacoles sur l'écosystème peuvent être certains ou tous parmi les suivants:

- une pression croissante sur les pêches pour la farine et l'huile de poisson, qui sont les principaux ingrédients des aliments destinés aux espèces carnivores et omnivores;
- l'enrichissement en éléments nutritifs et organiques des eaux réceptrices par effet de l'accumulation de sédiments anoxiques;
- des variations dans les communautés benthiques;
- l'eutrophisation des lacs ou des zones côtières;
- la perturbation, voire la restructuration permanente des environnements biologiques et/ou sociaux;
- la concurrence pour les ressources avec dans certains cas leur épuisement (en eau, par exemple);
- des effets négatifs dérivant de la fuite de poissons d'élevage.

Le développement à grande échelle (extensif et/ou intensif) de l'élevage de crevettes dans certaines zones a entraîné la dégradation des terres humides et des mangroves, et a causé également une pollution des eaux et la salinisation des terres et des aquifères à eau douce. Le mauvais usage des produits chimiques, la récolte de semences en milieu sauvage et l'introduction d'espèces exotiques ont également été une cause de problèmes dans certains sites. Dans certaines conditions, même des pratiques d'aquaculture intensive qui ne requièrent pas d'aliments extérieurs, comme la conchyliculture, peuvent déterminer une anoxie locale des sédiments du fond et une sédimentation accrue. L'expansion de l'aquaculture commerciale a également des cas d'interactions négatives avec les petites pêches côtières, en cas de concurrence pour l'espace avec les pêcheurs et/ou lorsque la fuite de poissons ou la dégradation de l'environnement portent préjudice à ces pêches. Certains de ces effets peuvent effectivement «mettre en péril les possibilités pour les générations futures de profiter de tout l'éventail des biens et services fournis par le milieu marin»⁴.

Comme pour la plupart des systèmes de production alimentaire, l'aquaculture a, ou peut avoir, des effets négatifs; ces derniers doivent être maintenus dans des limites socialement acceptables⁵. La gestion inadéquate des aspects écologiques de l'aquaculture (intensive ou extensive) est un problème à prendre au sérieux. En laissant l'aquaculture se développer de manière irresponsable ou en adoptant des approches très partielles à sa gestion, on risque que les effets négatifs l'emportent sur les éventuels bénéfices, ou que l'aquaculture ne produise pas les avantages escomptés. À long terme, l'aquaculture pourrait ne pas réussir à assurer les approvisionnements en poisson supplémentaires nécessaires pour répondre aux demandes d'une population mondiale en augmentation.

Néanmoins, l'aquaculture en soi est également confrontée aux effets de facteurs d'origine anthropique tels que la contamination des aliments pour poisson et des milieux aquatiques par les déchets urbains et la pollution agricole, et une mauvaise gestion du paysage. Ces facteurs limitent l'étendue et la nature du développement de l'aquaculture dans certaines régions du monde.

SOLUTIONS POSSIBLES

Les approches conventionnelles

Il n'est sans doute pas surprenant que les tentatives faites pour parer aux effets négatifs de l'aquaculture aient pris des formes diverses. D'un côté, les responsables de la gouvernance du secteur ont élaboré des principes généraux (Sommet de la Terre) et des codes de conduite (Code de conduite pour une pêche responsable). De l'autre, ceux qui sont appelés à concilier les attentes des entrepreneurs aquacoles avec les exigences de l'écosystème ont souvent recours à des stratégies de contrôle et de commandement (par exemple, licences, normes concernant les aliments pour poisson, utilisation contrôlée des produits pharmaceutiques).

Réglementations

Pour tenter de mettre un frein à un développement inadéquat, les pays du monde entier ont mis en œuvre un large éventail de réglementations en matière d'aquaculture. Il s'agit aussi bien de normes à caractère général comme l'interdiction d'utiliser les mangroves pour les pratiques aquacoles, que de règlements très spécifiques régissant par exemple la production maximale par aire, la lutte contre les maladies et l'utilisation des médicaments.

Toutefois, ces réglementations ne fournissent, ni à titre individuel ni globalement, un cadre suffisant pour assurer une utilisation durable des milieux aquatiques. Cela se produira uniquement si l'aquaculture est considérée comme un processus faisant partie intégrante de l'écosystème.

Des progrès dans les technologies ont rendu la production plus efficace et favorisé l'intensification. Cela étant, les réglementations en vigueur ne permettent pas de garantir la durabilité, considérant notamment que la plupart d'entre elles visent le producteur pris individuellement et ne tiennent pas compte des effets additifs (cumulés) ou synergétiques des multiples exploitations d'une zone donnée. En même temps, les évaluations économiques des producteurs tendent à avoir une perspective étroite (à court terme), centrée sur les résultats de production plus immédiats. Ces évaluations ne tiennent pas compte des recettes à moyen et à long termes, ni des coûts que l'activité productive elle-même et le reste de la société pourraient supporter sous la forme d'une contraction des biens et des services fournis par l'écosystème.

De plus, un autre aspect tout aussi important est que, souvent, la structure réglementaire applicable à l'aquaculture ne permet pas, ou ne favorise pas un mode ou une stratégie de production susceptible de contribuer à l'équilibre de l'écosystème. Il n'est pas rare que le cycle des éléments nutritifs et la réutilisation des déchets par d'autres formes d'aquaculture (polyculture) ou par les pêches locales, soient souvent interdits ou découragés⁶.

Outils décisionnels

L'évaluation de l'impact sur l'environnement⁷ (EIE), sous ses diverses formes, est peut-être l'outil le plus couramment employé. L'EIE a été utilisée dans le monde entier par tous ceux qui doivent mesurer l'impact d'activités humaines de toutes sortes qui sont susceptibles de porter préjudice à l'environnement, y compris l'aquaculture commerciale. Une EIE type tient compte des aspects positifs et négatifs de l'activité visée, qu'ils soient directs ou indirects, et de nature environnementale, sociale et économique. Toutefois, telle qu'elle est employée, l'EIE ne prend généralement pas en considération d'autres types d'effets pouvant intéresser l'aquaculture. Il s'agit souvent d'une évaluation tournée vers l'activité, voire vers le producteur, mais qui ne considère pas la planification stratégique ou intégrée.

Une grande variété d'EIE et de procédures de suivi sont mises en œuvre actuellement dans le monde entier, et sont pour certaines bien adaptées pour une application à des propositions/activités liées à l'aquaculture. Pourtant, dans bien d'autres cas, il arrive tout simplement que ces outils ne soient pas utilisés, qu'ils soient développés de manière insuffisante, ou que, bien que connus, ils ne soient pas mis en œuvre. Bien souvent également, ils peuvent être mal conçus dans la mesure où ils ne



permettent pas de recueillir des informations importantes concernant l'évolution des caractéristiques écologiques des milieux spécifiques qui soutiennent, ou qui devraient soutenir, certaines pratiques d'aquaculture⁸. Un inconvénient majeur des EIE est qu'en général ces évaluations ne sont pas applicables aux entreprises aquacoles existantes, car elles ne fournissent pas les renseignements détaillés nécessaires pour pouvoir prendre des mesures correctives en cas de dégâts déjà causés à l'environnement.

Un autre problème est qu'à elles seules les EIE ne donnent pas une image suffisamment cohérente de l'écosystème. Souvent, là où l'aquaculture est pratiquée, d'autres activités – agriculture, développement industriel ou urbain et tourisme, notamment – le sont aussi. Toutes ces activités utilisent des ressources communes (zones côtières, eau). Pourtant, dans nombre de cas, chacune fait souvent l'objet d'une évaluation indépendante sans tenir compte du développement futur probable des autres utilisateurs et de l'effet conjugué sur l'écosystème. De la même façon, ces EIE ne tiennent souvent pas compte des aspects humains et sociaux de l'activité cible, notamment en ce qui concerne les segments les plus pauvres de la société.

L'approche écosystémique de l'aquaculture

Le mandat

Les inquiétudes concernant l'impact du développement humain sur l'écosystème datent de plusieurs siècles. Récemment, le Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, a conclu que les politiques de gestion de l'environnement, souvent élaborées à l'intention d'un secteur sans trop tenir compte des autres, s'occupaient de manière insuffisante des effets du développement humain et de l'exploitation sur l'environnement dans leur globalité⁹. À la suite du Sommet, une démarche concertée s'est instaurée visant à promouvoir l'élaboration et l'adoption d'une approche plus holistique de la prise de décision concernant les stratégies de développement durable, et prévoyant notamment une approche plus écosystémique du développement et de la gestion.

Le premier principe d'une approche écosystémique, telle qu'illustrée par la Convention sur la diversité biologique (CDB), est que les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société¹⁰. Mais cette nouvelle approche de la gestion des ressources naturelles comporte également la nécessité de changer le comportement humain et les attitudes vis-à-vis de l'utilisation des ressources naturelles.

En 1995, le Code de conduite pour une pêche responsable a été adopté par la Conférence de la FAO. Le Code s'occupe également de l'aquaculture, plus particulièrement au titre de son Article 9, qui traite de nombreux aspects liés à son développement durable.

Tout ce qui précède constitue, de la part des parties concernées, une reconnaissance implicite de la nécessité de surmonter un certain nombre d'obstacles potentiels à une croissance et une intensification constantes de l'aquaculture, afin que cette activité puisse être compatible avec les attentes grandissantes de la société en termes de développement écologiquement durable¹¹. L'approche écosystémique de l'aquaculture constituera effectivement le moyen de surmonter ces obstacles et peut servir de cadre pour la mise en œuvre du développement écologiquement durable qui est essentiel pour la réalisation des objectifs conceptuels de la CNUED, du Sommet mondial pour un développement durable, de la CDB et autres instruments internationaux.

Les implications

Une définition convenue de l'approche écosystémique des pêches existe déjà¹². L'approche écosystémique de l'aquaculture peut être modélisée sur la base de cette définition, comme suit:

Une approche écosystémique de l'aquaculture s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, flux et processus, et en appliquant à l'aquaculture une approche intégrée dans des

limites écologiques et opérationnelles valables. Le but d'une approche écosystémique de l'aquaculture est donc de prévoir, de mettre en place et de gérer le secteur d'une manière qui réponde aux besoins et désirs multiples des sociétés sans mettre en péril les possibilités pour les générations futures de profiter de tout l'éventail des biens et services fournis par les écosystèmes aquatiques.

Cette définition comporte la nécessité d'utiliser des instruments, des structures et des processus appropriés pour traiter de manière efficace les problèmes de nature écologique, sociale, technique, économique et politique. Conformément aux principes de l'approche écosystémique des pêches¹³ et du développement écologiquement durable, l'approche écosystémique de l'aquaculture doit poursuivre trois objectifs principaux au sein d'une structure hiérarchique: i) le bien-être humain, ii) le bien-être écologique, et iii) la capacité d'assurer l'un et l'autre, c'est-à-dire une gouvernance efficace.

Le cadre de l'approche écosystémique de l'aquaculture peut être élaboré et appliqué/utilisé au moins aux échelles/niveaux indiqués ci-dessous¹⁴, mais en tenant compte de la nécessité d'établir des normes et des réglementations adéquates pour chaque niveau.

Au niveau de l'exploitation avec, pour les nouvelles activités aquacoles, la mise en œuvre de l'approche écosystémique de l'aquaculture ou autres outils décisionnels de même nature (c'est-à-dire ceux qui garantissent une étude et une prise en compte adéquates des effets de l'activité proposée sur l'écosystème) pour les nouvelles activités aquacoles et l'élaboration d'instruments d'évaluation et d'atténuation de l'impact rétroactif pour des activités qui existent déjà. À ce niveau, certaines des décisions pertinentes à prendre dans une perspective écosystémique sont le choix du site, le niveau de production, les espèces à utiliser (exotiques ou locales), les systèmes et les technologies de production et, surtout, les effets socioéconomiques au niveau local. De plus, des pratiques de gestion améliorées sont généralement mises en œuvre et suivies au niveau de l'exploitation.



Au niveau géographique approprié. Cette échelle peut varier selon le cadre dans lequel s'inscrivent les activités aquacoles, par exemple un bassin versant, une zone côtière, une aire marine en haute mer ou une région biogéographique. L'application de directives et d'outils de planification stratégique et de gestion devrait favoriser le développement des sociétés humaines autour d'une aquaculture intégrée et durable. Les problèmes de fuites de poissons, de transmission de maladies, de contamination de et vers l'aquaculture, de concurrence pour la terre et l'utilisation de l'eau, devront être pris en compte à ce niveau. Les implications au niveau du bien-être humain sont elles aussi très pertinentes à cette échelle géographique, notamment quant à la disponibilité d'emplois, au développement rural, aux intérêts des communautés locales et aux questions de parité. Ces derniers aspects doivent être examinés dans le cadre des scénarios existants et d'autres projets concernant le développement humain dans la zone concernée.

L'approche écosystémique de l'aquaculture devrait relever de la responsabilité des organismes d'aquaculture, mais son application générale exige une collaboration avec (de même qu'une coopération de leur part) les institutions responsables de la gestion d'autres activités qui influent sur l'écosystème aquatique (administrations des pêches de capture, organes chargés de la mise en valeur des zones côtières, organisations responsables de la gestion des bassins versants, agriculture, foresterie, développement industriel, etc.). La conception de zones de gestion de l'aquaculture pourrait constituer un outil approprié, notamment lorsqu'il est tenu compte des avantages d'une aquaculture¹⁵/polyculture multitrophique intégrée ou d'initiatives intégrant l'aquaculture et la pêche. L'application de ces approches au niveau de l'exploitation, peut également être pertinente.

Un autre aspect important, au niveau de l'exploitation comme à l'échelon régional, sont les impacts anthropiques sur l'aquaculture et la nécessité d'une protection accrue à l'égard de ces effets.

Au niveau du secteur d'activité. À ce niveau, d'une façon plus générale, l'approche écosystémique de l'aquaculture devrait être appliquée, avec la prise en compte de questions telles que la disponibilité de matières premières (et notamment de poisson) pour la fabrication des aliments pour animaux et l'incidence plus générale de l'écosystème sur les ressources halieutiques et agricoles. Des outils comme l'évaluation du cycle de vie¹⁶ des produits issus de l'aquaculture pourraient s'avérer utiles à ce niveau. D'autres questions pertinentes comprennent celles relatives aux marchés et à la commercialisation, l'emploi et les salaires, et les perspectives sociales pour la région et pour le pays.

TENDANCES RÉCENTES

Un bon exemple d'application pratique de l'approche écosystémique de l'aquaculture est celui de l'Australie, où une stratégie de développement écologiquement durable a été élaborée et mise en œuvre¹⁷. Cette approche qui associe des méthodes analytiques et participatives, vise à assurer le bien-être humain et celui de l'écosystème grâce à une gouvernance efficace.

La publication en 2001, par le groupe d'experts GESAMP, de directives et d'outils pour la planification et la gestion du développement de l'aquaculture côtière, constitue une étape importante vers une approche écosystémique de l'aquaculture¹⁸. Le processus de planification proposé prévoit une EIE mais dans un cadre plus général qui comporte l'intégration de l'aquaculture avec d'autres activités côtières et qui évalue d'une manière plus globale les coûts et les avantages.

Plusieurs initiatives de recherche visant à développer une approche plus écosystémique de l'aquaculture sont en cours actuellement, notamment celle du projet ECASA en mer Méditerranée¹⁹ qui facilite l'adoption d'une telle approche dans la région.

Bien que l'approche écosystémique de l'aquaculture n'en soit qu'à un stade de développement initial, des leçons importantes peuvent néanmoins être tirées de son application dans le cadre d'un développement écologiquement durable, ainsi que des expériences et des connaissances recueillies avec les systèmes de pisciculture intégrée d'eau douce et de polyculture côtière (par exemple, poisson et moules, poisson et algues). Ces expériences sont tirées de l'utilisation durable des écosystèmes grâce au renforcement ou à l'association de l'aquaculture avec d'autres activités comme la pêche (par exemple, les pêches fondées sur l'aquaculture) et l'agriculture (par exemple, la rizipisciculture). Ces systèmes de production contribuent utilement à l'amélioration de l'environnement, grâce au recyclage des éléments nutritifs et des matières organiques dans le cadre de systèmes de production intégrés. Les pratiques intégrant l'aquaculture et l'agriculture ont montré que la rizipisciculture pouvait aider les producteurs à réduire l'utilisation de pesticides nocifs pour l'environnement, tandis que la pisciculture améliorait naturellement la fertilisation des rizières, la production de protéines et la viabilité économique. L'aquaculture d'eau douce alimentée en eaux résiduaires et la culture côtière de mollusques et d'algues peuvent être utilisées pour recycler les nutriments en excès et réduire ainsi les risques d'eutrophisation et autres effets nocifs²⁰. Ces technologies et approches de gestion peuvent également être considérées comme d'importantes stratégies d'atténuation à mettre en œuvre dans les exploitations existantes n'ayant fait l'objet d'aucune planification appropriée ou pour lesquelles des outils d'évaluation de l'impact sur l'environnement n'ont pas été employés ou ont été mal utilisés.

Face à la sensibilisation croissante des consommateurs quant aux questions environnementales et à la sécurité sanitaire des aliments, certains producteurs et associations/consortiums de producteurs (plus souvent) ont adopté une série de normes et de labels dont la plupart visent spécifiquement à apaiser les craintes des consommateurs liées aux conséquences négatives pour l'environnement. Des exemples de ces labels sont les «meilleures pratiques de gestion», les «accords de production propre», les «principes d'aquaculture responsable»²¹, et les procédures de certification et d'étiquetage écologique²². Certaines portions du secteur industriel deviennent, du moins en partie, dans différents pays et régions, plus attentives et mieux préparées en vue de l'adoption intégrale d'une approche écosystémique de l'aquaculture.

D'autres aspects clés à prendre en compte aux fins de la mise en œuvre de l'approche écosystémique de l'aquaculture, sont notamment les suivants:

- Force est de définir des politiques et réglementations pertinentes au niveau des exploitations et à l'échelon régional, aux niveaux sous-sectoriel et sectoriel qui mettent l'accent d'une manière plus claire sur l'aquaculture comme un moyen intégral de développement humain. Cela suppose la participation des producteurs et du secteur privé à la prise de décision (l'ensemble des intervenants prenant part à la mise en œuvre de l'approche écosystémique), ce qui peut demander la clarification des coûts et des avantages d'une approche écosystémique de l'aquaculture ainsi que la définition des droits et des devoirs à tous les niveaux. Le succès de la mise en application de l'approche écosystémique de l'aquaculture ne peut être assuré si celle-ci n'est pas parfaitement comprise et adoptée par le secteur et par les aquaculteurs. Il peut être nécessaire également de mettre en place des incitations économiques et autres en faveur d'une telle approche. En règle générale, l'approche écosystémique de l'aquaculture peut constituer une formidable voie d'accès à la réunion des conditions de certification écologique, ainsi qu'aux objectifs de plus ample portée de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments. Elle peut favoriser la certification conjointe de groupes de producteurs (par exemple, de groupes d'entreprises aquacoles ou de groupes d'entreprises de pêche/aquaculture).
- L'avenir de l'approche écosystémique de l'aquaculture dépendra fortement des mesures prises par les gouvernements. Comme toujours lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des approches liées au développement durable, le processus de renforcement des capacités au niveau de la recherche, de l'administration et du secteur sera un élément fondamental.
- Dans le cadre de l'approche écosystémique de l'aquaculture, l'évaluation économique des projets (externalités comprises) deviendra essentielle pour la prise de décision. On commence à disposer d'outils et d'approches comparatives qui faciliteront ces évaluations.
- Des outils importants comprendront des recherches appropriées visant à comprendre les implications sur l'écosystème des différentes pratiques aquacoles, et à définir les risques de et pour l'aquaculture et l'application de l'analyse des risques à l'aquaculture.
- Il sera indispensable de faciliter une définition opérationnelle des frontières des écosystèmes aux fins de leur gestion, par exemple pour évaluer la capacité de charge ou les besoins en matière de gestion des eaux et préciser les juridictions administratives et juridiques. Cela demandera l'utilisation de différents outils et méthodologies (notamment, les outils du système d'information géographique). Toutefois, la définition des frontières des écosystèmes et l'évaluation de leurs implications pourraient être particulièrement difficiles, par exemple en abordant le problème des effets des délimitations sur l'écosystème de l'utilisation de la farine de poisson ou d'autres aliments pour animaux (comme le soja).

PERSPECTIVES

Le soutien scientifique à la prise de décision doit être renforcé, notamment par des efforts d'adaptation et de promotion de l'adoption d'une approche de précaution et d'évaluations intégrées couvrant les questions environnementales, sociales, économiques, institutionnelles et politiques. La nécessité d'un appui scientifique est commune à tous les secteurs et devrait conduire à un renforcement de la recherche dans le domaine de l'aquaculture, en particulier quant à l'analyse stratégique et à l'élaboration et l'évaluation de divers scénarios prévoyant par exemple des pénuries de farine de poisson et la diffusion de pandémies. Parallèlement aux efforts qui seront déployés pour favoriser une aquaculture plus respectueuse de l'écosystème, le déplacement mondial des populations vers les zones côtières s'accentuera. Cela contribuera à accroître les risques de conflit entre les aquaculteurs et les autres utilisateurs de la zone côtière, tout en créant des possibilités de synergies. Il est difficile

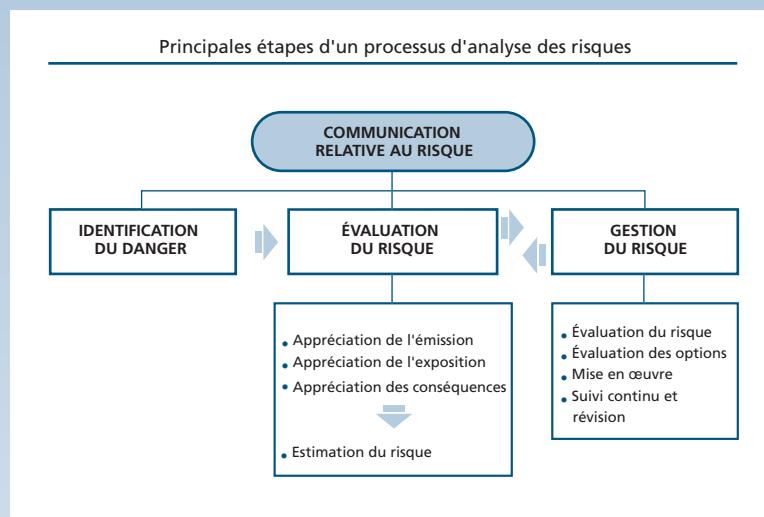


Encadré 8

Analyse des risques

Le «risque» a été défini comme étant la combinaison de la gravité des conséquences et de la probabilité d'occurrence d'effets indésirables, et le «danger» comme la présence d'un élément ou d'une condition susceptible de causer une perte ou un dommage¹. La gestion d'un système, quelle que soit son efficacité, comportera toujours des risques et des dangers.

Le processus d'analyse des risques est piloté par les multiples objectifs de protection des ressources consacrés dans divers accords et engagements internationaux². Les principaux éléments d'un processus d'analyse des risques sont illustrés ci-après³.



Au moment de l'application d'une analyse des risques, toutes les personnes exposées doivent être prises en compte. Le dialogue avec la société civile et les partenariats public-privé doivent être encouragés. L'utilisation et la diffusion d'informations scientifiques fiables doivent faire partie intégrante de la gestion des risques. Au niveau national, il s'agit de promouvoir des environnements juridiques et politiques propices qui favorisent la mise en œuvre des évaluations des risques et des mesures de gestion. Une action de sensibilisation et un renforcement des capacités seront nécessaires et prioritaires, surtout pour les pays en développement, pour mieux comprendre les risques, les dangers et les vulnérabilités, élaborer des méthodes d'évaluation et étudier les liens entre les différents risques et modèles, et définir des approches intégrées de la gestion des risques.

L'un des principaux problèmes de l'application de l'analyse des risques à l'aquaculture, est le faible niveau des informations scientifiques, en termes de qualité et de quantité, et l'absence d'une méthodologie appropriée.

¹ R.W. Johnson. 1998. Risk management by risk magnitudes, *Chemical Health & Safety*, 5(5): 1-2.

² Les exemples comprennent, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Codex Alimentarius.

³ FAO. 2004. *Surveillance and zoning for aquatic animal diseases*, édité par R.P. Subasinghe, S.E. McGladdery et B.J. Hill. Document technique sur les pêches n° 451. Rome.

de prévoir quelle pourrait être la réponse de la société en matière d'allocations de ressources (en terres et en eaux) et quant à ce qui constitue et ne constitue pas un impact environnemental acceptable.

Les nouvelles tendances technologiques actuelles et prévues, notamment pour l'alimentation des animaux, les systèmes de recyclage de l'eau et l'aquaculture en pleine mer, favoriseront la mise en œuvre de l'approche écosystémique de l'aquaculture. Toutefois, ces technologies coûteuses sont également exigeantes en termes d'énergie et seront porteuses d'enjeux et de possibilités spécifiques pour l'approche écosystémique de l'aquaculture, surtout en pleine mer. En règle générale, comme celle de la pêche, l'approche écosystémique de l'aquaculture sera probablement adoptée en premier lieu par les pays développés. Les pays en développement auront besoin d'un appui technique et d'autres formes de collaboration pour renforcer leurs capacités et contribuer ainsi à l'amélioration de la durabilité de la production aquacole au niveau mondial.

Promouvoir l'aquaculture en tant qu'opportunité économique et sociale réelle et en tant qu'activité véritablement durable, demandera une profonde modification et une meilleure intégration des structures administratives et de gouvernance nationales. Les changements à apporter au niveau de la gouvernance du secteur, bien qu'ils ne soient pas négligeables, ne sont cependant pas spécifiques qu'à l'aquaculture. Ils concernent également d'autres secteurs et peuvent intervenir dans le sous-secteur des pêches plus généralement. Cette profonde évolution contextuelle, qui touche les cadres juridiques, les administrations, les banques de développement, etc., devrait contribuer au développement de l'aquaculture. Les administrations devraient en venir à considérer que la meilleure façon de gérer l'aquaculture est en association avec la pêche et/ou d'autres activités côtières telles que l'agriculture. La nécessité de changements structurels de ce type dans l'administration publique peut être considérée comme un obstacle, mais aussi comme une possibilité de dégagement des avantages sociaux susceptibles d'apparaître grâce à des synergies entre les différents secteurs de production alimentaire.

Stimulée par les programmes d'étiquetage écologique, soutenue par les efforts déployés par les gouvernements pour renforcer les infrastructures et les capacités, et par la recherche-action, l'aquaculture devrait pouvoir aller dans la direction indiquée par l'approche écosystémique, surtout si des processus participatifs sont mis en place.



L'allocation de droits de pêche: une question en évolution

L'ENJEU

La question de l'allocation – comment partager, fractionner, allouer, distribuer – est au cœur de tous les efforts de gestion des pêches mis en œuvre dans le monde entier. Il est universellement reconnu que le problème du partage de ces ressources halieutiques limitées doit être traité, et qu'il est nécessaire pour cela de tenter de déterminer qui peut capturer quoi. Il s'agit de décisions délicates, mais l'on constate une prise de conscience croissante, dans le secteur public comme dans le secteur privé, du fait que plus les communautés de pêcheurs et les gestionnaires des pêches tardent à attribuer des droits de pêche, et plus le risque de prendre des décisions conduisant au bout du compte à des pêches dont l'état de santé et l'utilisation durable ne sont pas ce qu'ils pourraient être, augmente.

Il est également de plus en plus admis que la mise en œuvre d'approches classiques de gestion des pêches pour limiter les captures de poisson ne donne pas lieu à des pêches économiquement viables, tandis que les approches fondées sur les droits peuvent créer les conditions qui permettent aux objectifs commerciaux de soutenir, et non pas de saper, les objectifs biologiques. Les perceptions négatives à l'égard des approches fondées sur les droits tendent toutefois à persister, notamment parce qu'elles exigent la résolution du dilemme fondamental de la gestion des pêches, qui est celui de savoir qui doit prendre quel poisson.

Encadré 9

Espèces exotiques dans la pêche et l'aquaculture

L'approche écosystémique, telle qu'elle est définie par la Convention sur la diversité biologique, reconnaît que la décision de valoriser, d'utiliser ou de conserver les ressources, relèvera d'un choix de société et des droits de souveraineté des gouvernements. L'un de ces choix concerne l'utilisation ou non d'espèces exotiques. Des informations précises seront nécessaires pour effectuer des choix éclairés dans ce domaine.

L'Article 9.2.4 du Code de conduite pour une pêche responsable recommande que «les États devraient établir ... des bases de données ... pour recueillir, mettre en commun et diffuser des données ...» La base de données de la FAO sur les introductions d'espèces aquatiques (DIAS) recense plus de 4 000 introductions de poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques et autres organismes aquatiques.

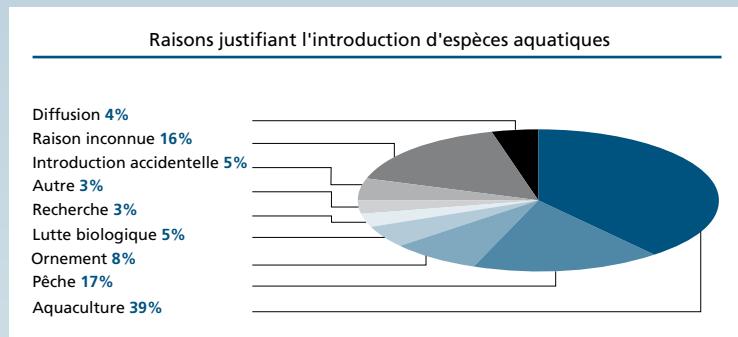
Toutefois, les informations contenues dans la base de données DIAS sont incomplètes. Cela tient avant tout au fait que dans le passé, les introductions n'ont été ni contrôlées, ni évaluées par les autorités compétentes. Le suivi et l'évaluation de l'utilisation d'espèces exotiques dans la pêche et en aquaculture doivent être améliorés et prévoir notamment une analyse des effets socioéconomiques et sur l'environnement.

L'analyse des informations contenues dans la base de données a révélé que les 10 espèces les plus souvent introduites sont les espèces omnivores, herbivores et carnivores indiquées ci-après par ordre de diffusion, de la plus courante à la moins courante.

1. Carpe commune (*Cyprinus carpio*)
2. Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
3. Tilapia du Mozambique (*Oreochromis mossambica*)
4. Carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix*)
5. Carpe herbivore (*Ctenopharyngodon idella*)
6. Tilapia du Nil (*Tilapia nilotica*)
7. Perche truitée (*Micropterus salmoides*)
8. Gambusie (*Gambusia affinis*)
9. Carpe à grosse tête (*Aristichthys nobilis*)
10. Poisson rouge (*Carassius auratus*)

L'aquaculture a été la principale raison des mouvements délibérés d'espèces aquatiques d'un pays à l'autre (voir figure).

Bien que la base de données DIAS contienne des rapports sur les impacts des espèces exotiques, les informations sont incomplètes et soulignent la nécessité d'améliorer le suivi et l'évaluation. Les effets des espèces introduites sont essentiellement de deux types: écologiques, incluant les effets biologiques et génétiques, et socioéconomiques. Toutefois, ces deux catégories d'impact ne sont pas indépendantes et les changements socioéconomiques déterminés par les espèces exotiques peuvent à leur tour donner lieu à d'ultérieurs changements écologiques. Bien que les informations enregistrées dans la base de données indiquent que les effets socioéconomiques positifs sont supérieurs aux effets négatifs dérivant de l'utilisation d'espèces exotiques, ces derniers peuvent être graves.



Les effets écologiques négatifs qui ne sont pas toujours immédiatement évidents, ont été notamment des pertes au niveau de la biodiversité d'origine causées par:

- des interactions écologiques directes, telles que la prédation et la concurrence;
- une contamination génétique lorsque les espèces exotiques se croisent avec des souches ou des espèces locales;
- la transmission de maladies lorsque les espèces exotiques introduisent de nouveaux agents pathogènes;
- l'altération de l'habitat.

Des effets économiques négatifs peuvent survenir lorsque la biodiversité affectée soutient l'agriculture ou la pêche. Un exemple est l'escargot *Pomacea canaliculata* introduit par 15 pays, pour la plupart en Asie, dans l'espoir de développer une industrie d'exportation fondée sur cette espèce. Toutefois, aucun de ces pays n'a signalé d'exportations d'escargots, mais par contre les riziculteurs en ont pâti car cet animal consomme de grandes quantités de paddy (riz). D'autres exemples sont ceux de l'industrie européenne de l'écrevisse et de l'industrie européenne de l'huître qui ont été dévastées par des pathogènes introduits par des écrevisses et des huîtres importées d'Amérique du Nord.

Cela étant, l'utilisation d'espèces exotiques présente des avantages. L'agriculture constitue un bon exemple – l'agriculture mondiale est essentiellement fondée sur des espèces animales et végétales produites en dehors de leur aire naturelle. De tels bénéfices peuvent également être obtenus en aquaculture. Le Chili, qui a introduit le saumon du Pacifique et de l'Atlantique dans les années 70, est aujourd'hui le premier producteur mondial de saumon d'élevage. L'industrie ostréicole européenne est désormais tributaire de l'huître du Pacifique. Le tilapia, groupe d'espèces originaires d'Afrique, est élevé dans le monde entier et constitue une source de revenus et de protéines de qualité dans de nombreuses zones rurales. La production de tilapia en Asie se développe tant dans les exploitations que dans les pêches fondées sur l'élevage, et bon nombre de ces exploitants et pêcheurs appartiennent aux catégories à faible revenu.



SOLUTIONS POSSIBLES

Les enjeux de l'allocation de droits de pêche

L'allocation de droits de pêche prête à controverse car elle implique la prise de décisions sociales, politiques, juridiques et économiques explicites. De plus, ces décisions peuvent avoir des effets sensibles sur les populations – allant d'un petit nombre d'individus et leurs communautés, jusqu'à des États et des régions entiers du monde. En effet, dans des situations d'accès essentiellement libre caractérisées par une surcapacité extrême, le passage à un système de gestion fondé sur les droits et comportant l'allocation de droits de pêche, demandera sans doute d'importantes réformes structurelles allant bien au-delà des ressources dont peuvent disposer une industrie locale de pêche et ses communautés.

L'allocation de droits ne doit pas nécessairement créer des perdants permanents, car les pêcheurs non bénéficiaires de droits peuvent être compensés par des fonds publics ou privés dans le cadre d'un soutien temporaire pour la réforme structurelle des pêches. Ce soutien est temporaire, parce qu'une fois que les stocks ont été reconstitués, que l'effort de pêche a diminué et que la surcapacité a été réduite, le secteur lui-même peut commencer à produire des recettes publiques. Ces recettes sont essentielles dans les pays en développement, notamment pour la mise en place de divers types d'infrastructure (par exemple, dans le domaine des transports, de la santé et de l'éducation). Pour certains de ces pays, la principale difficulté de l'allocation de droits de pêche consiste à trouver les ressources nécessaires pour financer l'introduction des droits de pêche, là où ils n'existent pas, ou pour rétablir les systèmes traditionnels de droits de propriété.

Sur le plan juridique, l'allocation de droits de pêche implique que l'État doit avoir en premier lieu la possibilité d'attribuer de tels droits. Actuellement, certains systèmes juridiques ne soutiennent pas l'allocation de droits de pêche.

En outre, une fois que les droits ont été établis, des systèmes juridiques qui puissent en soutenir et en assurer la mise en application, s'imposent. Des bases juridiques adéquates sont notamment nécessaires pour maintenir la sécurité et la durabilité de l'exclusivité de ces droits et leur caractère exécutoire – des conditions qui ne sont pas toujours réunies.

Outre les enjeux sociaux, politiques et juridiques de l'allocation de droits de pêche, il est nécessaire également que la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement des programmes fondés sur les droits tiennent compte des circonstances et des objectifs particuliers des populations participantes. Bien que les principes fondamentaux soient les mêmes, il n'existe pas de conception parfaite susceptible d'être appliquée sans discrimination aux différents types de pêches.

Bon nombre des programmes fondés sur les droits élaborés dans les 20 dernières années et fortement médiatisés, ont commencé par attribuer des droits de pêche aux individus pratiquant activement la pêche dans une pêcherie, mais il ne s'agit que d'une approche parmi d'autres. Des droits de pêche ont également été attribués à des communautés et autres groupements, dont les membres peuvent avoir pêché dans une pêcherie ou une zone donnée.

Une fois les droits de pêche attribués, leur mise en application – et la protection de leur exclusivité contre toute violation commise par des personnes externes aux systèmes de droits – peut avoir deux sortes d'impact. Dans certaines pêcheries, notamment celles dans lesquelles les mécanismes d'application sont actuellement réduits au minimum, les coûts de mise en exécution peuvent augmenter – mais ils peuvent être largement compensés par un accroissement des profits pour les participants au sein de la pêcherie. Dans d'autres zones de pêche, où les coûts engagés pour assurer le respect des droits au moyen de contrôles et de réglementations complexes ont déjà explosé, ces coûts peuvent fléchir à mesure que les participants prennent conscience de la valeur de leur bien et adoptent une attitude auto-exécutoire, réduisant ainsi la nécessité d'une mise en application intensive et coûteuse. Dans ces deux situations, les progrès technologiques dans le domaine des communications, du suivi, du contrôle et de la surveillance rendent plus faciles et moins coûteuses les activités de mise en

application dans des zones considérées auparavant comme incontrôlables du fait de leur éloignement ou de la dispersion des pêcheurs sur de très vastes étendues.

Enfin, l'un des principaux problèmes liés à l'allocation de droits de pêche est que le succès même des programmes fondés sur les droits constitue une menace à leur existence – pour la simple raison qu'ils créent les conditions pour des pêcheries rentables qui ne sont pas confrontées au grave problème de la surpêche dérivant d'une surcapacité. Là où de tels droits ont été attribués, les décisions initiales concernant les allocations sont souvent contestées par ceux qui sont externes au système et veulent participer à ces pêcheries désormais rentables et durables.

Heureusement, les nombreuses leçons apprises au sujet de l'allocation de droits de pêche, montrent qu'il ne s'agit pas là de problèmes insurmontables.

Résoudre les problèmes liés à l'allocation de droits de pêche

Les caractéristiques fondamentales des droits de pêche sont bien connues et acceptées. Ces droits doivent être durables (de longue durée), divisibles, transférables, exclusifs et sûrs²³, et une grande partie des systèmes de gestion communautaire adoptés depuis des siècles dans le monde entier reposaient sur ces propriétés – du moins, tant qu'ils n'ont pas été altérés par l'imposition de concepts modernes descendants de gestion.

Qui plus est, du fait de l'évolution actuelle des programmes de gestion des pêches fondés sur les droits, le processus d'allocation de droits de pêche et l'expression «approche fondée sur les droits» ne correspondent plus à un mode très précis de gestion fondée sur les droits, qui a fait l'objet d'une grande attention – l'utilisation de contingents individuels transférables. Les récentes tendances dans l'allocation de droits de pêche impliquent qu'il existe dans le monde bien d'autres modes de gestion fondée sur les droits que les simples contingents individuels transférables. Des efforts accrus sont mis en œuvre pour codifier les règles officieuses et modifier les cadres juridiques en vue d'intégrer les droits de pêche coutumiers dans la pratique juridique contemporaine et/ou de mettre en place les conditions nécessaires pour les soutenir.

La diversité actuelle des mécanismes formels d'allocation de droits de pêche a considérablement élargi l'éventail des pêcheries et des situations de pêche auxquelles les programmes fondés sur les droits peuvent être appliqués. Des droits de pêche ont en effet été attribués au titre de programmes établis de longue date, comme les systèmes de quotas de développement communautaire en vigueur dans les communautés de pêcheurs de la mer de Béring; les divers systèmes de droits d'usage territoriaux que l'on trouve au Japon, aux Fidji, aux Philippines et à Samoa; les zones de gestion et d'exploitation des ressources benthiques au Chili; et les unités de gestion des plages qui existent au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

Enfin et surtout, le processus par lequel ces systèmes sont conçus et mis en œuvre a considérablement évolué dans les 10 dernières années. Les processus participatifs prévoyant de vastes dialogues entre les parties prenantes et au niveau des communautés, sont désormais considérés comme essentiels au moment de la conception et de l'allocation de droits de pêche, pour pouvoir répondre aux besoins et avoir le soutien des populations concernées. La gestion des attentes des populations et la prise en compte intentionnelle de leur réaction aux incitations positives et négatives deviennent des procédures standard, parce qu'elles permettent de relâcher les tensions relatives aux questions d'équité et de justice sociale et contribuent à légitimer le produit final.

Il est désormais considéré comme absolument nécessaire que l'allocation de droits de pêche s'appuie non seulement sur des directives et des processus transparents afin de réduire les risques potentiels de conflit et d'incertitude au niveau des communautés, mais aussi sur des politiques solides, associant une planification et des mécanismes axés sur les conditions du marché soutenus par des cadres législatifs et de gouvernance.

Là où les programmes de gestion fondés sur les droits sont déjà soutenus par un cadre juridique, les pêcheurs et les gestionnaires prennent de plus en plus conscience des avantages de tels programmes et participent à leur mise en œuvre. Les communautés – de pêcheurs, d'écologistes et d'utilisateurs non consommateurs – se rendent compte



de la valeur que leurs pêcheries peuvent avoir si ce patrimoine est géré dans un souci de durabilité et de rentabilité, dans le cas de la pêche commerciale, ce qui est important car cela signifie que les communautés réalisent qu'elles peuvent devenir des intendants de ce patrimoine et en tirer profit. L'identification des droits de pêche en tant que capital partagé d'une communauté, a la capacité potentielle non seulement d'influer sur l'intendance de la ressource, mais d'offrir des possibilités d'accès futur à la nourriture, à des revenus et à la biodiversité – un aspect qui peut être particulièrement important pour les communautés affectées par une forte incidence du VIH/Sida.

TENDANCES RÉCENTES

Il y a sept ans, les débats de la conférence FishRights99 de Fremantle avaient mis l'accent sur plusieurs aspects essentiels de l'utilisation des droits de propriété dans la gestion des pêches. Plus récemment, la conférence Sharing the Fish '06 a servi de tribune pour la communication de certaines des récentes tendances en matière d'allocation de droits de pêche.

Concernant les aspects pratiques de cette allocation, il existe une masse croissante de documents et d'analyses portant sur les leçons tirées de l'allocation de droits de pêche individuels et communautaires dans les pêcheries du monde entier, et allant de compte rendus de conférence²⁴ et de rapports d'ateliers²⁵, à des études de cas spécifiques²⁶.

Plus localement, certains pays et certains ministères des pêches élaborent et utilisent des modèles économiques et bioéconomiques destinés à aider les pêcheurs, les communautés et les gestionnaires à étudier les effets de l'allocation de droits de pêche aux divers groupes²⁷ existant au sein du secteur des pêches²⁸. Par ailleurs, ces modèles commencent également à être utilisés pour traiter la question de la répartition de l'eau entre les différents usages (pêche ou production d'hydroélectricité, utilisations agricoles ou parcs marins)²⁹ et de la (ré)allocation à des ports ou à d'autres activités côtières, des droits à l'espace susceptible d'être utilisé par des pêcheries.

Malgré ces efforts, il est encore nécessaire d'étudier de manière systématique d'autres modèles de gouvernance³⁰ et cadres législatifs pour l'allocation de droits de pêche afin d'exploiter tout le potentiel de l'application de systèmes mixtes de contrôle de l'espace et de la production, les leçons à tirer des systèmes communautaires, l'intégration de la gouvernance et des objectifs biologiques, et les modèles de comportement individuel dans d'autres systèmes.

PERSPECTIVES FUTURES

Ceux qui capturent, vendent et achètent du poisson prennent peu à peu conscience de la force et de l'importance des approches fondées sur les droits, et ils exercent une influence croissante sur leur application future.

Les communautés cherchent à réaliser pleinement la valeur de leur capital de pêche – non seulement pour les populations actuelles, mais aussi pour les générations futures. Les pêcheurs des pays développés savent que les temps où la pêche en régime d'accès ouvert constituaient un bon pari, sont bien finis et ils sont prêts à travailler dans le cadre de programmes de gestion offrant une meilleure stabilité fiscale et une plus grande fiabilité. Sur le plan commercial, les produits qui sont capturés et transformés dans le respect de l'environnement et dans un souci de durabilité sont introduits sur les marchés mondiaux par les grandes sociétés commerciales et sont demandés par les consommateurs.

Par ailleurs, avec l'évolution des systèmes de gestion fondés sur les droits et de leurs processus d'élaboration, de conception et de mise en œuvre, les problèmes politiques touchant les droits de pêche sont traités de manière ascendante à partir de la base, ce qui permet d'éliminer certains des obstacles politiques qui ont entravé leur allocation. Cela montre ainsi aux responsables politiques que les controverses autour des droits de pêche peuvent être surmontées et qu'elles méritent leur attention.

La combinaison de ces divers intérêts locaux contribue à promouvoir l'adoption d'approches fondées sur les droits pour la gestion des pêches, ainsi que l'allocation de droits de pêche qui en dérive. Le message qui se dégage de la communauté mondiale

est qu'un nouveau paradigme de gouvernance prévoyant et soutenant l'allocation de droits de pêche, est nécessaire.

En l'absence d'efforts coordonnés au niveau mondial pour la mise en place d'un cadre cohérent pour l'allocation de droits de pêche, des progrès continueront d'être faits d'une manière plus localisée – au niveau des communautés, des organisations régionales de gestion des pêches et des organisations s'occupant d'espèces spécifiques – où une action collective, une direction prévoyante et un renforcement des cadres institutionnels sont possibles – afin que les pêches de capture, même limitées, puissent être économiquement viables.

Incidence des normes et des labels fondés sur le marché sur le commerce international du poisson

L'ENJEU

Le poisson et les produits de la pêche sont les denrées alimentaires les plus commercialisées au niveau mondial. Trente-huit pour cent (en équivalent poids vif) de la production annuelle totale, estimée à environ 140 millions de tonnes en 2004, font l'objet d'un commerce international. Plus de la moitié de ces échanges, en termes de valeur, proviennent de pays en développement, où ils constituent une importante source de recettes en devises et fournissent des emplois à des millions de personnes dans le secteur de la pêche (voir p. 45-58).

Les pays développés représentent environ 81 pour cent de la valeur totale des importations de poisson, estimée à plus de 75 milliards de dollars EU en 2004. Près de 74 pour cent (en valeur) de ces produits étaient importés par l'Union européenne, le Japon et les États-Unis d'Amérique, qui dominent le marché mondial à la fois en termes de prix et de conditions d'accès au marché.

Si l'offre de poisson provenant des pêches de capture en milieu naturel est restée stationnaire dans les années passées, en revanche la demande de poisson et de produits de la pêche n'a cessé d'augmenter. La consommation a largement doublé depuis 1973; cette demande croissante a été régulièrement couverte par une forte augmentation de la production aquacole, estimée à environ 45 millions de tonnes en 2004, soit 32 pour cent de la production mondiale totale de poisson, contre à peine 3,9 pour cent en 1970.

Par effet de la mondialisation et de l'expansion du commerce international de produits alimentaires, l'industrie alimentaire a été marquée par des regroupements et une forte concentration dans les pays industrialisés. Cela a donné naissance à des entreprises alimentaires moins nombreuses mais plus puissantes, et dotées d'un pouvoir de négociation considérable vis-à-vis des autres acteurs, tant en amont qu'en aval de la chaîne d'approvisionnement. Bien que les grossistes et les chaînes de restaurants aient une forte influence sur la distribution du poisson dans de nombreux pays, le pouvoir s'est déplacé au profit des distributeurs, à la suite de leur regroupement notamment dans des chaînes de supermarchés et de la progression des biens sous marque de détaillant ou de distributeur. Ce système de supermarché est en rapide expansion dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie³¹.

Constituant le dernier maillon de la chaîne d'approvisionnement entre producteurs et consommateurs, les distributeurs ont une plus grande responsabilité vis-à-vis des consommateurs, avec une nécessité accrue de contrôler la sécurité sanitaire, la qualité et d'autres caractéristiques des produits pour prévenir tout risque d'atteinte à leur réputation.

Raisons justifiant l'élaboration de normes de marché

Plusieurs éléments nouveaux concomitants justifient l'élaboration de normes de marché et leur application possible au commerce du poisson:

- L'importance grandissante du commerce mondial du poisson a contribué à renforcer l'influence de la société civile et des groupes de défense des consommateurs sur les



programmes des gouvernements, des sociétés et des organisations internationales, concernant divers aspects des systèmes alimentaires. La demande de produits alimentaires a évolué avec la modification des modes de vie, la croissance démographique et l'augmentation du revenu des ménages. Les consommateurs sont de plus en plus exigeants et prétendent non seulement des aliments sains et de très bonne qualité, mais aussi une filière transparente et informative qui permette de remonter aux origines du produit, d'en contrôler la qualité et le contexte environnemental et/ou social de son processus de production, de transformation et de distribution. Les détaillants ont traduit et renvoyé les exigences des consommateurs aux producteurs et aux transformateurs en procédant à l'élaboration de normes. Ces normes couvrent de plus en plus souvent d'autres caractéristiques des processus de fabrication et de production, notamment les conditions prévalentes en matière d'environnement, de main-d'œuvre et de santé. De fait, la plupart des distributeurs prétendent que leurs normes sont plus rigoureuses que celles établies par les gouvernements dans un certain nombre de domaines. Outre les réglementations et les exigences des consommateurs, les normes privées couvrent souvent des spécifications commerciales telles que les quantités, l'uniformité de la qualité et la ponctualité des livraisons.

- Face à la diminution des fonds gouvernementaux destinés aux activités de réglementation, les autorités publiques tendent de plus en plus à confier à l'industrie la responsabilité d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires. Les producteurs et les transformateurs de poisson sont responsables de la mise en œuvre de bonnes pratiques, de mesures sanitaires et de procédures d'analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise (HACCP)³². Un grand nombre d'entreprises alimentaires et de distributeurs ont adopté d'autres normes volontaires comme les normes ISO 9000 ou ISO 22000 pour l'assurance de sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires, ISO 14000 pour l'environnement ou SA8000 pour les conditions sociales. Cela s'est traduit dans le monde entier par un recours accru à des normes privées de la part des entreprises pour les achats aux fournisseurs, y compris les exportateurs de pays en développement approvisionnant les marchés internationaux. Les normes de ce type sont ainsi de plus en plus souvent utilisées comme outil de gouvernance dans l'industrie alimentaire.
- Les coalitions mondiales pour l'établissement de normes sur la sécurité sanitaire des aliments, telles que l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et le British Retail Consortium ont vu le jour. Les pertes économiques et l'impact négatif des alertes alimentaires sont tels que les entreprises membres de ces coalitions ont reconnu d'un commun accord que la sécurité sanitaire des aliments constituait pour les membres de la coalition un enjeu de grande importance favorisant le jeu de la concurrence. Ces questions sont si complexes, mais aussi si essentielles pour la survie des entreprises ou des industries membres de la coalition, que celles-ci sont convenues de les traiter en collaboration et de les exclure de toute action concurrentielle. Les entreprises membres demeurent toutefois en concurrence pour ce qui concerne la qualité, les prix, les services et la variété.
- On s'inquiète de plus en plus face à l'expansion du commerce international du poisson et au risque que cela porte préjudice à la durabilité des stocks halieutiques et du milieu marin, et entrave, en cas de mauvaise gestion des ressources, les efforts mis en œuvre pour réduire les pressions qui favorisent la surpêche. Plusieurs sociétés de distribution ont réagi en s'engageant à n'acheter que du poisson provenant de pêches durables certifiées.
- De nouveaux créneaux de marché, de faible ampleur mais potentiellement lucratifs dans lesquels les sociétés privées cherchent à s'installer (aquaculture biologique, commerce équitable, etc.) ont également vu le jour.

Exemples de normes commerciales utilisées dans le commerce du poisson

Les normes commerciales utilisées actuellement dans le commerce international du poisson visent avant tout à assurer la protection des consommateurs et la durabilité des ressources. Les petits créneaux de marché sont régis par des normes spécifiques, notamment le «label rouge» en France, la marque «Quality Mussels» en Irlande ou au Canada, ou encore les labels «poisson issu de l'élevage biologique». En outre, certains pays et associations de producteurs ont instauré des marques visant à certifier la mise en œuvre de pratiques optimales ou de codes de conduite³³.

Une analyse rapide des diverses normes commerciales utilisées dans le commerce international du poisson est effectuée ci-après.

Sécurité sanitaire et qualité des aliments

L'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires a été lancée en mai 2000 à l'initiative d'un groupe de distributeurs, en tant que réseau réunissant des experts de la sécurité sanitaire des aliments et leurs associations professionnelles, dans le but d'améliorer la salubrité des produits alimentaires et de renforcer la confiance des consommateurs, par l'établissement de critères pour les programmes de sécurité alimentaire, et pour améliorer le rapport coût-efficacité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les normes de l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires sont fondées sur le Codex Alimentarius et d'autres prescriptions légales, et concernent la santé des consommateurs et la sécurité sanitaire des aliments. L'Initiative répond également aux critères des organismes de certification. Les normes référencées en matière de sécurité sanitaire des aliments peuvent alors être utilisées par les fournisseurs de produits alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, avec l'accord des distributeurs, au moment de la définition de contrats de localisation des sources d'approvisionnement des produits. Les distributeurs et les fournisseurs ont la faculté d'appliquer les normes référencées à des produits spécifiques, et cela peut varier d'un pays à l'autre selon les exigences réglementaires, les réglementations en matière de responsabilité du fait du produit et de diligence raisonnable, et les politiques des sociétés. Il y a diligence raisonnable lorsqu'un distributeur ou un fournisseur prend toutes les précautions voulues vis-à-vis de ses clients pour éviter une maladie ou une blessure, en empêchant la vente d'un produit dangereux ou illégal.

En 1998, le British Retail Consortium, répondant aux exigences du secteur, a introduit la Norme technique alimentaire du British Retail Consortium pour l'évaluation des produits alimentaires de marque commercialisés par les distributeurs. Ces normes serviraient également à fournir aux distributeurs et aux propriétaires de marques au Royaume-Uni la preuve d'une diligence raisonnable, à produire en cas de poursuite par les autorités de police.

La norme du British Retail Consortium aborde le système HACCP, le système de gestion de la qualité, les normes environnementales des usines, et les contrôles de procédés et produits. Les fournisseurs font l'objet d'une évaluation par des vérificateurs certifiés du British Retail Consortium, reconnus par un organisme d'accréditation. La norme a récemment été amendée pour tenir compte de la nouvelle législation européenne et son utilisation est signalée dans de nombreux pays du monde entier.

Labels écologiques

Au cours de la dernière décennie, des ressources importantes ont été investies au niveau mondial dans le secteur des produits de la mer pour promouvoir l'achat de produits provenant exclusivement de sources durables, et plusieurs grandes compagnies ont construit de vastes campagnes pour le sourçage des produits alimentaires autour d'initiatives concernant les produits de la mer durables. De telles initiatives visent à tirer parti de la demande croissante des consommateurs pour des produits écologiquement préférables, en canalisant le pouvoir d'achat vers des produits de la mer issus de pêches gérées de manière durable et/ou d'activités aquacoles.



De ce fait, plusieurs initiatives d'étiquetage écologique ont été lancées dans le secteur des pêches pour améliorer les systèmes de gestion des pêches grâce à des mesures d'incitation fondées sur le marché³⁴. Les labels écologiques sont des certifications données aux produits considérés comme ayant un impact négatif sur l'environnement inférieur à celui d'autres produits similaires. En attirant les préférences des consommateurs, les produits écolabellisés peuvent générer des profits plus élevés que ceux qui ne réunissent pas les conditions nécessaires pour recevoir un tel label ou bien dont les producteurs ne cherchent pas à l'obtenir. Dans le secteur des pêches, il existe déjà au niveau national et international, divers programmes de normalisation et de certification parrainés par l'industrie, induits par les ONG et associant consommateurs et fournisseurs – chacun comportant des critères différents et des méthodes d'évaluation aux niveaux de transparence variables. Les allégations des labels écologiques diffèrent elles aussi considérablement – certains indiquent que le produit ne fait pas l'objet d'une surpêche, d'autres se concentrent sur l'absence de toutes prises accessoires de mammifères marins et d'autres encore promettent que leur produit est «respectueux de l'environnement».

Certains programmes visent à garantir qu'un système ou un processus de gestion est «durable», tandis que d'autres se concentrent plutôt sur les performances ou les résultats du système de gestion. Les programmes qui établissent des normes pour des processus ou des systèmes sans prescrire de résultats durables, ne sont pas nécessairement comparables à des programmes visant à classer les performances ou à assurer une production durable. Un enjeu connexe concerne la façon de maintenir des résultats durables. Sur le plan de la mise en œuvre, par exemple, le suivi et la collecte de données constituent un problème important dans de nombreux pays, avec en particulier des difficultés au niveau de la traçabilité.

Aquaculture

Compte tenu de l'utilisation croissante de normes commerciales dans le secteur des fruits et des légumes et face à la mondialisation du commerce des denrées alimentaires, plusieurs distributeurs en étendent l'application aux produits aquacoles. Dans le même temps, les normes du marché constituent un moyen d'atténuer les craintes de l'opinion publique à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires dans les produits de l'aquaculture. Plusieurs initiatives ont récemment vu le jour, mais l'on n'en connaît pas encore pleinement le degré d'utilisation dans le commerce du poisson, ni l'incidence.

La Global Aquaculture Alliance a élaboré un Programme pour une aquaculture responsable visant à promouvoir des pratiques optimales en matière de gestion de l'aquaculture. Ce programme encourage l'élevage écologiquement et socialement responsable, en vue d'améliorer l'efficacité et la durabilité à long terme du secteur aquacole³⁵.

Pour répondre à la demande croissante du secteur pour une reconnaissance plus officielle des pratiques durables, la Global Aquaculture Alliance s'est alignée sur l'Aquaculture Certification Council³⁶, une nouvelle organisation internationale sans but lucratif qui offre une certification de «processus» pour les élevages de crevettes à l'intention principalement des acheteurs de produits de la mer. Cet organisme applique un système de certification fondé exclusivement sur les normes de la Global Aquaculture Alliance en matière de pratiques d'aquaculture optimales et associant l'inspection du site et l'échantillonnage des effluents à des obligations en matière de sécurité sanitaire et de traçabilité des produits.

En 1997, un groupe de distributeurs européens (EurepGAP)³⁷ a élaboré son propre référentiel en matière de bonnes pratiques agricoles en vue de rassurer les consommateurs en garantissant la production saine et durable des produits portant le label EurepGap. Établi au départ pour les fruits et les légumes, ce référentiel a été étendu en 2005 et appliqué à l'assurance qualité intégrée en aquaculture. Le partenariat EurepGAP travaille en collaboration avec les distributeurs et avec les producteurs, et il consulte régulièrement les groupes de consommateurs, les ONG et les gouvernements pour l'élaboration de ses protocoles.

EurepGap est un système de gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire visant à offrir des outils pour la vérification systématique et cohérente des meilleures pratiques, au moyen de protocoles pour les produits et de critères de conformité. Il est conçu pour servir de point de référence aux programmes locaux, élargissant ainsi la participation au système. Cet aspect est considéré comme important pour la réalisation de l'objectif fondamental de faciliter les échanges commerciaux de denrées issues d'une production agricole sûre et durable.

Labels pisciculture biologique

Un certain nombre d'entreprises cherchent à occuper un créneau de marché avec des «produits de la mer biologiques». La labellisation biologique atteste généralement que l'aliment a été produit sans intrants artificiels – notamment sans engrais, ni pesticides synthétiques – et à l'aide de techniques de gestion agricole respectueuses de l'environnement. La labellisation écologique des produits de la mer vise essentiellement les produits aquacoles. Les efforts concernant la labellisation biologique du poisson sont plus récents et moins de 1 pour cent du poisson d'aquaculture est biologique³⁸. Une progression rapide est toutefois attendue dans ce domaine, grâce notamment au soutien technique des organismes de développement.



Implications

La croissance sans précédent des normes commerciales soulève un certain nombre de problèmes importants:

1. Si la libéralisation des échanges doit apporter des bénéfices à tous les pays, y compris ceux en développement, alors l'établissement de normes commerciales ne devrait pas constituer un obstacle ou une entrave supplémentaire à l'accès des producteurs et des transformateurs de pays en développement aux principaux marchés.
2. En l'absence de cadres réglementaires, l'établissement de normes commerciales de la part d'une entreprise ou d'une coalition d'entreprises ou de distributeurs, en mesure d'exercer un pouvoir dominant sur le marché, peut accroître le risque d'un comportement anti-concurrentiel, si ce pouvoir est utilisé pour imposer des prix inférieurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. Comment les lignes de démarcation entre les règlements publics d'une part, et les normes commerciales privées de l'autre, sont-elles définies? Et qui est responsable de quoi? Alors que les gouvernements qui utilisent les normes commerciales comme des obstacles au commerce peuvent être contestés au titre des règles de l'OMC, quel devrait être le mécanisme à mettre en place à l'égard des entreprises dont les normes sont considérées comme constituant des obstacles techniques au commerce?
4. Les incertitudes indiquées à l'égard des normes commerciales sont aussi applicables aux programmes d'étiquetage écologique. Si d'un côté il est reconnu que l'écoétiquetage encouragera les fournisseurs à mettre en œuvre des pratiques de pêche responsable, de l'autre il peut être également considéré comme une tentative du secteur privé de supplanter les politiques gouvernementales de conservation. Comment peut-on concilier les programmes d'étiquetage écologique avec la responsabilité du secteur public de protéger les ressources naturelles et d'en réglementer l'utilisation?

Cela étant, et en dépit de ces problèmes épineux, certains soutiennent que répondre et adhérer à des normes commerciales peut avoir un effet positif, y compris pour les pays en développement, notamment en favorisant de nouveaux avantages concurrentiels et des investissements dans les capacités technologiques.

Certains gouvernements et groupes industriels craignent que ces normes ne puissent masquer des intentions implicites de protéger les industries nationales et de limiter l'accès au marché, ou qu'elles ne soient utilisées pour ajouter des nouvelles contraintes aux exportateurs en alourdisant les obligations en matière de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires sur les principaux marchés. En outre,

l'exigence de conformité à ces normes peut peser de manière disproportionnée sur les petits fournisseurs pour lesquels l'acquisition d'informations concernant les normes et l'obtention d'un statut pouvant être certifié, a un coût relativement plus élevé.

De plus, avec la multiplication des programmes de certification, les consommateurs et les producteurs sont appelés à choisir quels programmes apportent le plus de valeur. Des allégations de certification concurrentielles peuvent confondre les consommateurs et leur faire perdre confiance dans les normes, dévalorisant ainsi cette approche. Cela soulève également des questions concernant les programmes de certification qui garantissent une meilleure protection des consommateurs, de l'environnement, du public et de l'industrie. Un tel scénario est sérieux, car la crédibilité des normes et celle des organismes de certification et d'accréditation connexes, revêt une très grande importance.

SOLUTIONS POSSIBLES

Les mesures qui peuvent être prises pour atténuer les inquiétudes actuelles sont décrites brièvement ci-dessous:

Transparence accrue

Les activités de certains exportateurs tendront à comporter davantage de risques et d'incertitudes à mesure que les importateurs imposent de nouvelles normes commerciales plus rigoureuses. Une plus grande transparence dans l'élaboration et la mise en application de nouvelles normes réduirait les risques auxquels les exportateurs sont confrontés, et améliorerait l'accès au marché. De plus, une étude approfondie des répercussions des normes commerciales tant pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs, doit être effectuée, avec une évaluation des coûts et des avantages de l'observation de ces normes. Concernant les coûts, une telle étude évaluerait les coûts directs que comporte, pour les exportateurs, la nécessité de nouvelles infrastructures matérielles, d'une capacité de mise en œuvre accrue et d'un meilleur savoir-faire technique.

Harmonisation et équivalence

L'élaboration de normes et de procédures d'exécution harmonisées et transparentes nécessite une coopération aux niveaux régional et international. Ces normes et procédures peuvent s'appuyer sur les travaux de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre du Codex Alimentarius (sécurité sanitaire et qualité), de la FAO (étiquetage écologique, pisciculture biologique) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (certification, accréditation). Une plus grande attention devrait être donnée aux possibilités de reconnaissance mutuelle des normes et de simplification des procédures d'exécution. Cela devrait permettre de réduire les coûts, en particulier pour les pays en développement et les petites entreprises.

Assistance technique et introduction progressive pour les pays en développement

Les efforts investis à l'échelle internationale dans la gestion des effets négatifs des normes, pourraient être accompagnés d'efforts similaires dans le cadre d'arrangements économiques régionaux et bilatéraux. Dans les pays en développement, des fonds extérieurs sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et l'observation des normes, en prévoyant lorsque cela est possible des périodes d'introduction progressive pour les normes industrielles.

Étiquetage écologique

Un défi important est celui de l'élaboration de critères généraux, mais applicables à des régions, pays et pêches spécifiques. L'acceptation et la crédibilité des normes sont étroitement liées à la façon dont les normes sont élaborées, aux normes elles-mêmes et au processus d'accréditation ou de certification par lequel les fournisseurs sont évalués.

Les directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines, constituent une référence internationalement agréée pour l'harmonisation des programmes d'étiquetage écologique, et en tant que guide pour la certification et l'accréditation. Il est toutefois nécessaire de définir la relation entre

les labels écologiques et les règles commerciales internationales, de créer des synergies entre ces deux mécanismes et d'offrir une tribune neutre pour la traduction des Principes directeurs de la FAO en des directives et des critères transparents et crédibles pour l'établissement des labels écologiques et leur certification et accréditation.

INITIATIVES RÉCENTES

L'élaboration de normes commerciales et de labels, ainsi que leur impact potentiel sur le commerce mondial, ont fait l'objet de récents débats dans de nombreuses tribunes internationales. Les questions de sécurité sanitaire et de qualité sont régulièrement au centre des débats au sein des comités des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC. Ces discussions ont toutefois porté essentiellement sur les exigences réglementaires et sur l'application du traitement spécial et différentiel en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, sans effleurer la question des normes commerciales. Dans la Déclaration de Doha, les Membres de l'OMC se sont engagés à examiner les prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales, dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement. Les débats au sein du Comité, qui sont en cours depuis 2001, se sont concentrés sur les programmes volontaires fondés sur l'approche du cycle de vie.

Les normes commerciales ont également été examinées par le Conseil nordique des ministres³⁹, la Commission des communautés européennes⁴⁰, le Centre international pour le commerce et le développement durable⁴¹, le Comité des pêches de la FAO⁴² – qui a élaboré des directives internationales pour l'étiquetage écologique – et son Sous-Comité du commerce du poisson⁴³, et la World Aquaculture Society⁴⁴.

Il ressort de ces forums de discussion que, bien que les normes et les labels dictés par le marché puissent favoriser la création d'avantages concurrentiels et encourager les investissements dans les capacités technologiques en vue d'accroître les parts de marché et d'en tirer une plus-value, un grand nombre de pays en développement et de petites entreprises craignent que de telles normes ne masquent des intentions implicites de protéger l'industrie nationale ou n'alourdissent des prescriptions réglementaires déjà très exigeantes.



PERSPECTIVES FUTURES

Les consommateurs exercent une pression croissante sur l'industrie de la pêche et sur les gouvernements en vue d'une meilleure gestion des pêches. Les campagnes visant à réduire ou à mettre fin à la consommation de certains stocks faisant l'objet d'une surpêche ou d'espèces menacées (par exemple, le récent boycottage de l'espadon de la part des restaurants de la côte Est des États-Unis) deviennent plus fréquentes. Outre les inquiétudes concernant la sécurité sanitaire et la qualité des produits de la pêche, d'autres sujets de préoccupation mondiaux, comme la protection de l'environnement, les conditions sociales et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, sont susceptibles d'être régis de plus en plus souvent par des normes et des programmes dictés par le marché.

L'influence croissante des grossistes, des distributeurs et des chaînes de restaurant sur les marchés du poisson, semble indiquer une tendance à une utilisation accrue des normes commerciales et des programmes de certification. L'ampleur de cette tendance et ses effets au niveau de la gouvernance du commerce du poisson sont toutefois mal connues et nécessitent un examen plus approfondi, tenant compte des spécificités régionales. Si les normes commerciales devaient devenir d'importants outils de gouvernance du commerce du poisson, il sera alors impératif d'élaborer un plan d'action pour en assurer la cohérence avec les mesures commerciales de l'OMC. Un tel plan d'action devrait notamment couvrir la transparence, l'utilisation de critères scientifiques, l'harmonisation et l'équivalence, et l'assistance technique aux pays en développement. Les Directives techniques pour un commerce responsable du poisson, qui sont actuellement en cours de préparation pour la mise en œuvre des articles pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable, aborderont très probablement la question des normes fondées sur le marché.

Le VIH et le Sida dans les communautés de pêche: un problème de santé publique, mais aussi un sujet de préoccupation pour le développement et la gestion des pêches

L'ENJEU

Au cours de la dernière décennie, il est apparu clairement que les maladies et le taux de mortalité dus au Sida atteignaient un niveau tragiquement élevé dans certaines communautés de pêche⁴⁵.

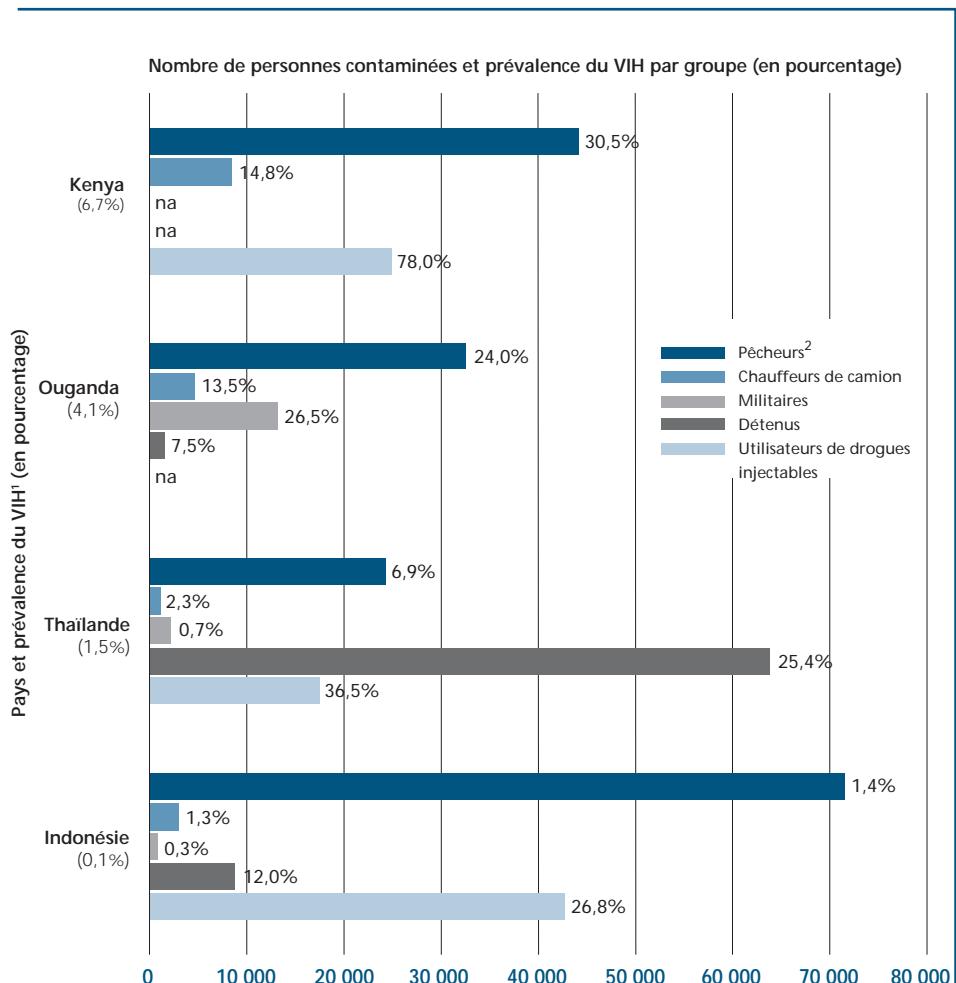
Une synthèse d'enquêtes conduites à partir de 1992 dans 10 pays à faible revenu ou à revenu moyen d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, pour lesquels des données étaient disponibles (Brésil, Cambodge, République démocratique du Congo, Honduras, Indonésie, Kenya, Malaisie, Myanmar, Thaïlande et Ouganda), montre que dans tous ces pays, sauf un (Brésil), les taux de prévalence du VIH chez les pêcheurs ou dans les communautés de pêche sont entre 4 et 14 fois supérieurs au taux de prévalence moyen national chez les adultes âgés de 15 à 49 ans. Ces taux de contamination par le VIH considérables placent les pêcheurs parmi les groupes généralement identifiés comme étant à haut risque; ils sont supérieurs à ceux d'autres populations mobiles, comme les chauffeurs de camion et les militaires dans tous les pays (à l'exception encore une fois du Brésil) pour lesquels des données relatives sont disponibles⁴⁶. Les populations de pêcheurs étant nombreuses par rapport à d'autres sous-populations présentant une forte prévalence du VIH, notamment les utilisateurs de drogues injectables, les militaires et les détenus, le nombre de pêcheurs susceptibles d'être positifs au VIH, peut être très élevé, avec pour ces populations la nécessité d'un soutien prioritaire au titre des programmes de prévention, de traitement et de soins pour le VIH et le Sida.

Les estimations concernant la prévalence du VIH et les rapports sur les maladies et les décès dérivant de conditions dues au Sida, proviennent d'enquêtes soit sur les pêcheurs, soit sur les communautés de pêche en général. Les taux de prévalence chez les nombreuses femmes qui travaillent dans les communautés de pêcheurs n'ont pas été évalués, mais ils devraient être similaires, voire supérieurs, puisque les hommes et les femmes qui vivent et travaillent au sein des mêmes communautés partagent le même environnement et les risques connexes, et sont en outre souvent liés par le biais de réseaux sexuels. Dans certaines communautés africaines de pêche, par exemple, les négociantes en poisson et les pêcheurs ont ainsi des relations à la fois professionnelles et sexuelles dans le cadre de transactions dites de «sexe contre poisson», en vertu desquelles les contrats informels entre les pêcheurs et les négociantes auxquelles ils vendent leur poisson, prévoient un échange de services sexuels au lieu, ou en complément, d'un échange d'argent. De plus, la position de subordination économique et sociale qui est celle des femmes dans de nombreux pays, contribue à en accroître la vulnérabilité.

La vulnérabilité au VIH et au Sida découle de causes complexes et interdépendantes parmi lesquelles on peut indiquer la mobilité d'un grand nombre de pêcheurs, le temps passé par les pêcheurs et les négociants en poisson loin de leur foyer, leur accès à des revenus quotidiens en espèces dans un contexte général de pauvreté et de vulnérabilité, leur profil démographique (ils s'agit souvent de personnes jeunes et sexuellement actives) et la disponibilité immédiate de sexe commercial dans de nombreux ports de pêche. Les facteurs culturels liés à la pêche en tant qu'activité à haut risque, inconfortable et de rang inférieur, favorisant un comportement sexuel à haut risque sont également significatifs⁴⁷. La plupart de ces facteurs rendent ces populations non seulement vulnérables au VIH et au Sida, mais aussi susceptibles de ne pas avoir accès à la prévention, au traitement et aux soins⁴⁸. L'exposition aux maladies transmises par l'eau et au paludisme, une mauvaise hygiène et un accès limité aux soins médicaux, contribuent également à accroître leur vulnérabilité à l'infection. Ces «facteurs de risque» immédiats sont tous liés à une situation sous-jacente de pauvreté, d'insécurité et de marginalisation dont sont victimes aussi bien les femmes que les hommes dans de nombreuses communautés de pêche. La proportion des personnes contaminées par le VIH dans une communauté de pêcheurs, et les effets de

Figure 36

Prévalence estimative du VIH et nombre de personnes contaminées parmi les sous-populations considérées comme présentant un risque de contamination par le VIH supérieur à la moyenne dans deux pays d'Afrique et deux pays d'Asie



Notes:

1 Taux de prévalence moyens nationaux parmi les adultes sexuellement actifs.

2 Pour les pêcheurs, le nombre estimatif des personnes contaminées est calculé à partir des données concernant la prévalence du VIH tirées d'enquêtes épidémiologiques auprès des villages de pêcheurs ou des pêcheurs eux-mêmes, multiplié par le nombre estimatif de pêcheurs (travailleurs dans le secteur des pêches) indiqué dans les statistiques nationales ou de la FAO. Des détails concernant les méthodes utilisées, ainsi que des données relatives à six autres pays, figurent dans E. Kissling, E.H. Allison, J.A. Seeley, S. Russell, M. Bachmann, S.D. Musgrave et S. Heck. 2005. Fisherfolk are among groups most at risk of HIV: cross-country analysis of prevalence and numbers infected. *AIDS*, 19(17): 1939–1946.

la morbidité et de la mortalité dues au Sida dans cette communauté, dépendront de la mesure dans laquelle les facteurs indiqués ci-dessus interviennent et de la façon dont ils se conjuguent pour accroître la vulnérabilité⁴⁹.

À mesure que la pêche s'intègre dans l'économie mondiale et sur le marché du travail, la probabilité que les pêcheurs mobiles deviennent une population «pont», en reliant des zones à forte et à faible prévalence, augmente⁵⁰. À Walvis Bay, en Namibie, par exemple, les pêcheurs asiatiques et européens de passage, dont la plupart n'ont pas été informés des risques sexuels pour la santé, entretiennent souvent des relations avec des travailleurs du sexe namibiens, ou participent à d'autres formes de «sexe transactionnel»⁵¹.

Il est important de souligner que le phénomène du Sida au sein des communautés de pêche n'est pas circonscrit à une seule région. En réalité, si l'on considère l'ampleur

Encadré 10**Pourquoi les femmes des communautés de pêche sont-elles vulnérables au VIH/Sida?**

Dans les communautés de pêche, les femmes jouent un rôle important dans la transformation et la commercialisation du poisson. Elles s'occupent également de nombreuses activités rémunératrices non liées à la pêche qui compensent le caractère saisonnier et la variabilité quotidienne de la pêche et des activités connexes. Outre à assurer le financement et l'exécution de la plupart des soins aux enfants et des tâches ménagères, les femmes sont souvent chargées de la sécurité alimentaire et de la santé de la famille, des dépenses sociales et d'éducation.

Les inégalités qui contribuent à la vulnérabilité des femmes au VIH/Sida sont notamment une combinaison des éléments suivantes¹:

- Les rôles traditionnels assignés à chaque sexe et les faibles niveaux d'instruction limitent la participation des femmes aux structures et processus de gestion communautaire.
- Les femmes des communautés de pêche sont parfois occupées à des activités compétitives à faible marge telles que le petit commerce du poisson ou la fabrication et la vente d'alcool, dans lesquelles le sexe sert de monnaie d'échange (sexe transactionnel et «sexe contre poisson»).
- Les femmes sont souvent sexuellement actives à un âge plus précoce que les hommes et peuvent être biologiquement plus vulnérables aux infections.
- Les femmes n'ont guère le pouvoir de négocier des rapports sexuels protégés.
- L'application des lois sur les droits des femmes, lorsqu'elles existent, laisse à désirer.
- Ce sont souvent les hommes qui prennent les décisions, aussi bien au sein de l'économie familiale, que pour ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles, à l'épargne et au crédit, à l'éducation, et aux réseaux sociaux et politiques.

¹ FAO. 2005. *Impact du VIH/SIDA sur les communautés de pêche: politiques publiques en appui aux moyens d'existence, au développement rural et à la santé publique. Nouvelles orientations dans les pêches: Série de notes de synthèse sur les questions de développement* n° 2. Rome.

globale de l'épidémie et compte tenu des différences dans la taille des populations de pêcheurs entre les continents, les pêcheurs contaminés par le VIH sont probablement plus nombreux en Asie du Sud et du Sud-Est qu'en Afrique⁵².

Les effets du VIH et du Sida et leur incidence sur la gestion et le développement des pêches

Bien que des rapports indiquant une prévalence du VIH et une incidence des maladies liées au Sida élevées aient été signalés de temps à autre dans la littérature du monde entier dès les premiers jours de l'épidémie de Sida, ce problème n'occupe une place importante dans la gestion et le développement des pêches que depuis peu, de sorte que les données d'enquête et les analyses économiques officielles concernant son impact sur le secteur, sont limitées. Il existe toutefois un éventail considérable de

témoignages des impacts du VIH et du Sida, provenant aussi bien d'autres secteurs de production ruraux, que de travaux sur l'analyse de la pauvreté dans les communautés de pêche, qui peuvent être synthétisés comme suit⁵³:

- *Les individus membres des communautés de pêche artisanale et les travailleurs de la pêche* souffrant de maladies associées au Sida perdent la capacité de pratiquer des tâches physiquement éprouvantes, comme la pêche en elle-même, ou la vente itinérante et le transport. Les personnes qui tombent malades sont victimes de pertes d'emploi, de stigmatisation et d'isolement.
- *Les ménages de pêcheurs* victimes du Sida ont des revenus moindres, investissent leurs économies dans les soins médicaux, vendent leurs biens de production (comme le matériel de pêche) et retirent leurs enfants de l'école. Leur pauvreté s'accentue, leur sécurité alimentaire diminue et leur vulnérabilité augmente.
- *Les flottilles, entreprises, organismes et communautés de pêche* sont victimes de pertes de main-d'œuvre et de compétences techniques, perdant ainsi en efficacité. Le Sida peut entraîner des divisions parmi les communautés, érodant la confiance et la cohésion sociale et, partant, la capacité d'action collective. Les niveaux élevés de maladie réduisent les espérances de vie individuelles et ébranlent l'adhésion à des buts communs à long terme, comme les projets communautaires d'aménagement et de mise en valeur des pêches. Pour les départements, les entreprises et les organismes chargés des pêches, les longues périodes de maladie de leurs effectifs et l'achat des thérapies antirétrovirales peuvent avoir un coût très élevé.
- *La gestion et le développement des pêches* sont entravés dans les pays où de nombreux pêcheurs et responsables des pêches (y compris les chefs des communautés) sont frappés par la maladie. Cela réduit la capacité de gestion, abaisse la productivité et l'efficacité, se traduit par des pressions accrues sur les ressources plus accessibles de l'intérieur des terres et réoriente les ressources de mise en valeur des pêches vers les efforts de prévention du VIH et de réduction de l'impact du Sida. L'impact global à terme est une incidence accrue de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les pêches artisanales et des possibilités réduites d'exploitation durable des ressources, susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs de «pêche responsable».
- *L'économie rurale*, directement ou indirectement liée au secteur de la pêche, est elle aussi touchée:
 - Les revenus créés par des individus à partir de leurs activités liées à la pêche, qui auraient été réinvestis dans la pêche ou d'autres activités économiques (terres, élevage, affaires) ou dépensés pour des services permettant de faire circuler l'argent sur les marchés ruraux, sont en revanche détournés pour faire face aux coûts de la maladie au sein du ménage.
 - Les services de santé croulent sous le poids des coûts des maladies liées au Sida, déviant les ressources affectées à d'autres secteurs sanitaires, comme la santé maternelle et infantile et le traitement du paludisme.
 - Pour faire face aux coûts du Sida, les gouvernements locaux peuvent être amenés à réduire les ressources destinées à d'autres nécessités. En outre, l'assistance aux collègues touchés et la participation aux enterrements empiètent sur le temps de travail.
- *Au niveau de la population*, l'impact peut être dû à la grande mobilité de nombreuses populations de pêcheurs. Les hommes se déplacent quotidiennement ou de manière saisonnière entre les sites de débarquement du poisson et les marchés locaux. Les transformateurs, les négociants et les transporteurs du poisson – hommes et femmes – circulent entre les sites de déchargement, les



marchés régionaux et nationaux et les usines de transformation du poisson. D'autres prestataires de services – y compris les travailleurs sexuels – suivent leurs déplacements. Ces mouvements et réseaux jouent probablement un rôle dans la transmission de l'infection entre les sous-populations à forte prévalence et celles où le risque est encore faible. Du fait du manque d'accès aux services et aux réseaux traditionnels d'assistance sociale dans les villages de pêcheurs, les personnes atteintes du Sida et trop malades pour travailler, doivent rentrer dans leurs communautés d'origine pour être soignées. Cela a des répercussions sur la propagation du VIH et multiplie le nombre des personnes victimes des effets du Sida.

- *La sécurité alimentaire* est elle aussi menacée par le Sida qui peut compromettre la capacité des communautés de pêcheurs à approvisionner les groupes à faible revenu dont le poisson et les produits de la pêche constituent la seule source accessible de protéines animales et d'oligoéléments. Ce sont des éléments nutritionnels essentiels pour le développement de l'enfant et pour améliorer l'efficacité des traitements contre le VIH/Sida.

SOLUTIONS POSSIBLES

Le secteur des pêches apporte une contribution importante au développement et aux économies nationales. La pêche est liée à d'autres services et industries, et contribue largement au PIB, à l'emploi, à la nutrition et à la création de revenus⁵⁴. Soutenir et promouvoir le développement sectoriel permettra de limiter la diffusion de l'épidémie et ses effets aussi bien au sein du secteur qu'au niveau de la population en général. Prévenir l'infection par le VIH et l'installation du Sida aidera à maintenir et à renforcer la contribution du secteur à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire, et à réduire les risques de transmission du VIH dans les régions tributaires de la pêche.

Une mission importante consiste à investir au niveau de la prévention de la contamination par le VIH dans les communautés de pêche. Il s'agit pour cela de s'attaquer au problème des comportements à risque (de la part des hommes le plus souvent), qui est considéré comme étant associé à des facteurs de risque professionnel, à des facteurs sociaux liés à la mobilité et, d'une façon plus générale, à la marginalisation sociale, politique et économique d'un grand nombre de pêcheurs⁵⁵.

Une autre tâche importante – et connexe – est celle de traiter la question de la plus grande vulnérabilité des femmes au VIH due à des préjuges socioéconomiques liés au sexe dans de nombreuses sociétés. Les inégalités entre hommes et femmes, quant à l'accès aux biens et à la propriété, aux sources de revenus possibles, aux rapports de force et à la négociation des relations sexuelles, doivent être traitées en priorité dans les communautés de pêcheurs. De tels efforts exigent de nouveaux partenariats entre les donateurs, les organismes de pêche et de santé, ainsi qu'au sein même des communautés et entre elles⁵⁶.

Partout dans le monde, l'appauvrissement et la marginalisation des artisans pêcheurs en accentuent la vulnérabilité aux maladies de la pauvreté, Sida compris. Lutter contre la pauvreté dans les communautés de pêche signifiera également traiter bon nombre des conditions qui contribuent à exposer les pêcheurs au risque d'une contamination par le VIH. Les récentes directives pour le renforcement de la contribution de la pêche artisanale à la lutte contre la pauvreté⁵⁷ offrent aux gouvernements un cadre approprié pour combattre la pauvreté au sein des communautés de pêche.

INITIATIVES RÉCENTES

Jusqu'à une époque récente, les initiatives de lutte contre le Sida dans le secteur des pêches étaient fragmentées et conduites de manière isolée, le plus souvent au niveau des communautés et dans le cadre de projets, sans aucun soutien politique national et sans accéder aux fonds mondiaux pour la lutte contre le Sida. De plus, ces interventions s'appuyaient sur des approches élaborées pour les communautés agricoles ou urbaines,

Encadré 11

La stratégie de la FAO concernant les maladies chroniques

La pandémie de VIH/Sida et les principales maladies débilitantes, notamment le paludisme et la tuberculose, ont de fortes répercussions sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ruraux. Le mandat de la FAO est en relation directe avec les Objectifs du Millénaire pour le développement consistant à réduire sensiblement le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en accordant la plus grande attention à la lutte contre les maladies liées à la pauvreté. Le Sida est une «maladie de la pauvreté», et l'étude de ses impacts constitue désormais un élément important de la mission fondamentale de la FAO et de sa contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté et la faim.

La FAO s'est récemment engagée à porter l'agriculture et la sécurité alimentaire au centre de la lutte contre les maladies meurtrières. En 2005, 23 de ses 27 divisions ont mis en œuvre une ou plusieurs activités touchant le VIH/Sida. Au début de 2004, l'Organisation a approuvé le Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire (DPAI) sur le Sida, destiné à renforcer la collaboration intra- et interinstitutions face au Sida et à d'autres maladies.

Dans le cadre de ses travaux normatifs et opérationnels et grâce à des partenariats renforcés, la FAO apporte une contribution visant à:

- prévenir la transmission du VIH/Sida et d'autres maladies liées à la pauvreté, en s'attaquant aux problèmes structurels des moyens d'existence ruraux qui sont les moteurs de la pauvreté et de la vulnérabilité aux maladies de la pauvreté;
- améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent avec le VIH/Sida et les infections connexes, grâce à la fourniture d'avis dans divers domaines: nutrition adéquate, appui nutritionnel, protection des droits de propriété, accès aux possibilités d'investissement et élimination des stigmates;
- atténuer l'impact des maladies liées à la pauvreté grâce à un soutien dans la formulation de politiques, de plans et de programmes de développement agricole/rural adaptés, et ce, pour le renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre de la stratégie de développement économique et social au sens large.

Source: FAO. 2005. Addressing the impact of HIV/AIDS and other diseases of poverty on nutrition, food security and rural livelihoods, 2005–2015: the FAO strategy. Rome.



qui se révélaient souvent inappropriées et/ou inefficaces pour les communautés de pêcheurs. Cette situation est en train de changer et des réponses politiques de plus haut niveau faisant intervenir les gouvernements, les organisations internationales, les donateurs et les ONG opérant dans le secteur des pêches et de la santé, commencent à être données aux informations qui proviennent des communautés de pêche et des organisations externes qui travaillent en relation étroite avec celles-ci.

Par exemple, un Atelier international sur les réponses à apporter face au problème du VIH/Sida dans le secteur de la pêche en Afrique, s'est déroulé à Lusaka (Zambie), en février 2006. Cette rencontre était organisée par le WorldFish Center et parrainée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la FAO et l'Agence

suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Elle a été accueillie conjointement par le Gouvernement zambien, par le biais du Ministère de l'agriculture et des coopératives, et par le Conseil national pour le Sida. Quatre-vingt-dix participants de 13 pays d'Afrique et de plusieurs organisations internationales étaient présents. Ils représentaient des organismes publics opérant dans le secteur des pêches et de la santé, des institutions de recherche et des organisations de la société civile actives auprès des communautés de pêche. L'atelier avait pour objectif de permettre aux professionnels et aux organisations s'occupant du VIH et du Sida dans le secteur des pêches en Afrique, de mettre en commun leurs expériences, d'évaluer l'efficacité de leurs approches et de définir des interventions de recherche-développement susceptibles d'en renforcer l'impact. Au cours de la réunion, les résultats de recherche et les approches mises en œuvre pour répondre au problème du VIH et du Sida dans les communautés de pêcheurs et dans le secteur des pêches au sens large ont été examinés et confrontés, des exemples de bonnes pratiques ont été signalés et les prochaines étapes de recherche-développement pour leur application à plus grande échelle définies, tandis qu'un réseau de spécialistes a été mis en route pour le renforcement, l'élargissement et le développement de ces approches en Afrique⁵⁸.

Au niveau national, le Département ougandais des ressources halieutiques a répondu aux informations faisant état de l'impact dévastateur du VIH/Sida dans les communautés de pêche du pays, en publiant une stratégie visant à assurer que ce secteur reçoive des allocations de ressources appropriées de la part du gouvernement et des donateurs⁵⁹.

L'importance d'une reconnaissance au niveau des politiques nationales et internationales ressort également d'un projet conduit à Pointe-Noire, au Congo, où les communautés de pêche frappées par le Sida travaillent en partenariat avec le Programme national de lutte contre le Sida, avec l'appui du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme. Cela a permis de financer des initiatives communautaires pour la prévention du VIH/Sida, le traitement, les soins et l'atténuation des effets⁶⁰.

Ailleurs, la Commission du Pacifique Sud a été l'une des premières à reconnaître et à répondre au problème de la forte incidence du VIH dans les communautés de pêche⁶¹.

PERSPECTIVES

L'écart entre les pêcheurs et la population en général quant à la prévalence du VIH devrait persister pendant plusieurs années encore, du moins tant qu'une forte réaction ne déterminera pas l'inclusion des pêcheurs parmi les populations identifiées comme étant à risque. Jusqu'à présent, même si certains gouvernements et quelques institutions des Nations Unies ont réagi, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) n'a pas reconnu les populations de pêcheurs comme constituant un groupe négligé à plus haut risque⁶². Tant que l'épidémie parmi les pêcheurs ne sera pas ainsi reconnue par l'ONUSIDA, une intervention mondiale coordonnée en mesure de déterminer une diminution sensible de la prévalence du VIH dans les communautés de pêche, est peu probable. Même si les efforts de prévention visant les travailleurs du sexe contribueront à réduire la transmission du VIH aux populations clientes (pêcheurs compris), ils seront sans doute insuffisants pour réduire les risques élevés de transmission du VIH au sein des communautés de pêcheurs, considérant que le principal moyen de transmission potentiel est le sexe transactionnel, et non pas le sexe professionnel (par exemple, dans les pêches continentales en Zambie)⁶³.

NOTES

1. Sur la base des réponses des membres de la FAO aux questionnaires de 2002 et de 2004 concernant la mise en œuvre du Code de conduite.
2. Le terme pêches sous-entend également l'aquaculture, s'il y a lieu.
3. S.M. Garcia et D.J. Doulman. 2005. FAO's Fisheries Programme and the Plan of Implementation of the World Summit on Sustainable Development. Dans S.A. Ebbin, A. Hakon Hoel et A.K. Sydnes. *A sea change: the exclusive economic zone and governance institutions for living marine resources*, p. 169-193. Dordrecht, Allemagne, Springer.
4. FAO. 2003. *L'approche écosystémique des pêches*. FAO, Directives techniques pour une pêche responsable, n° 4, Suppl. 2. Rome.
5. FAO, 2003. *Examen de la situation de l'aquaculture dans le monde*. FAO, Circulaire sur les pêches, n° 886, Rév. 1. Rome.
6. J. Taylor. 2004. Defining the appropriate regulatory and policy framework for the development of integrated multitrophic aquaculture practices: the Department of Fisheries and Oceans perspective. *Bull. Aquacul. Assoc. Canada*, 104: 68-70.
7. L'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) est un processus qui permet d'anticiper les effets d'un aménagement sur l'environnement. Lorsque l'évaluation révèle des effets identifiés inacceptables (coûts externes supérieurs aux bienfaits socioéconomiques), il est alors possible de les éviter ou de les atténuer au cours du processus de conception, ou bien de rejeter carrément le projet.
8. Informations obtenues à partir des rapports des pays sur le Code conduite pour une pêche responsable.
9. Nations Unies. 1992. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*. A/CONF.151/26 (Vol. I). New York, États-Unis.
10. Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2000. *Rapport de la Cinquième réunion de la Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique*. PNUE/CDB/COP/5/23. Décision V/6, p 103-106 (disponible à l'adresse suivante: <http://www.biodiv.org/doc/meetings/cop/cop-05/official/cop-05-23-fr.pdf>). La plupart des pays sont parties à la CDB (188 Parties, 168 signataires).
11. Le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, a abordé tous les aspects du développement durable, en se concentrant notamment sur la pauvreté et le développement. Il a été convenu que la dégradation de l'environnement était un facteur concomitant de la pauvreté, dont le traitement satisfaisant était indissociable de celui de la pauvreté elle-même.
12. FAO. 2003. *L'approche écosystémique des pêches*. FAO, Directives techniques pour une pêche responsable, n° 4, Suppl. 2. Rome.
13. FAO. 2005. *Putting into practice the ecosystem approach to fisheries*. Rome.
14. Modifié et adapté de: W.J. Fletcher, J. Chesson, M. Fisher, K.J Sainsbury et T.J. Hundloe. 2004. *National ESD Reporting Framework: the 'how to' guide for aquaculture*. Version 1.1. Canberra, Fisheries Research and Development Corporation (FRDC).
15. Aquaculture de poissons à nageoires et aquaculture végétale et de mollusques pour la biorestauration des eaux côtières (les plantes marines et les mollusques sont utilisés comme systèmes biologiques d'élimination des nutriments) et pour la diversification économique.
16. FAO. 2006. *FAO-World Fisheries Trust Workshop on Comparative Environmental Costs of Aquaculture and Other Food Production Sectors, Meeting Report* (en préparation). L'évaluation du cycle de vie est une méthode d'évaluation environnementale qui mesure l'impact d'un produit – des matières premières jusqu'aux déchets – par catégories, par exemple: utilisation des ressources, eau, énergie, terre, contribution au changement climatique, à l'eutrophisation, à la perte de biodiversité, etc. Cette approche assure un bon mécanisme de comptabilisation de différents systèmes de production alimentaire, et permet



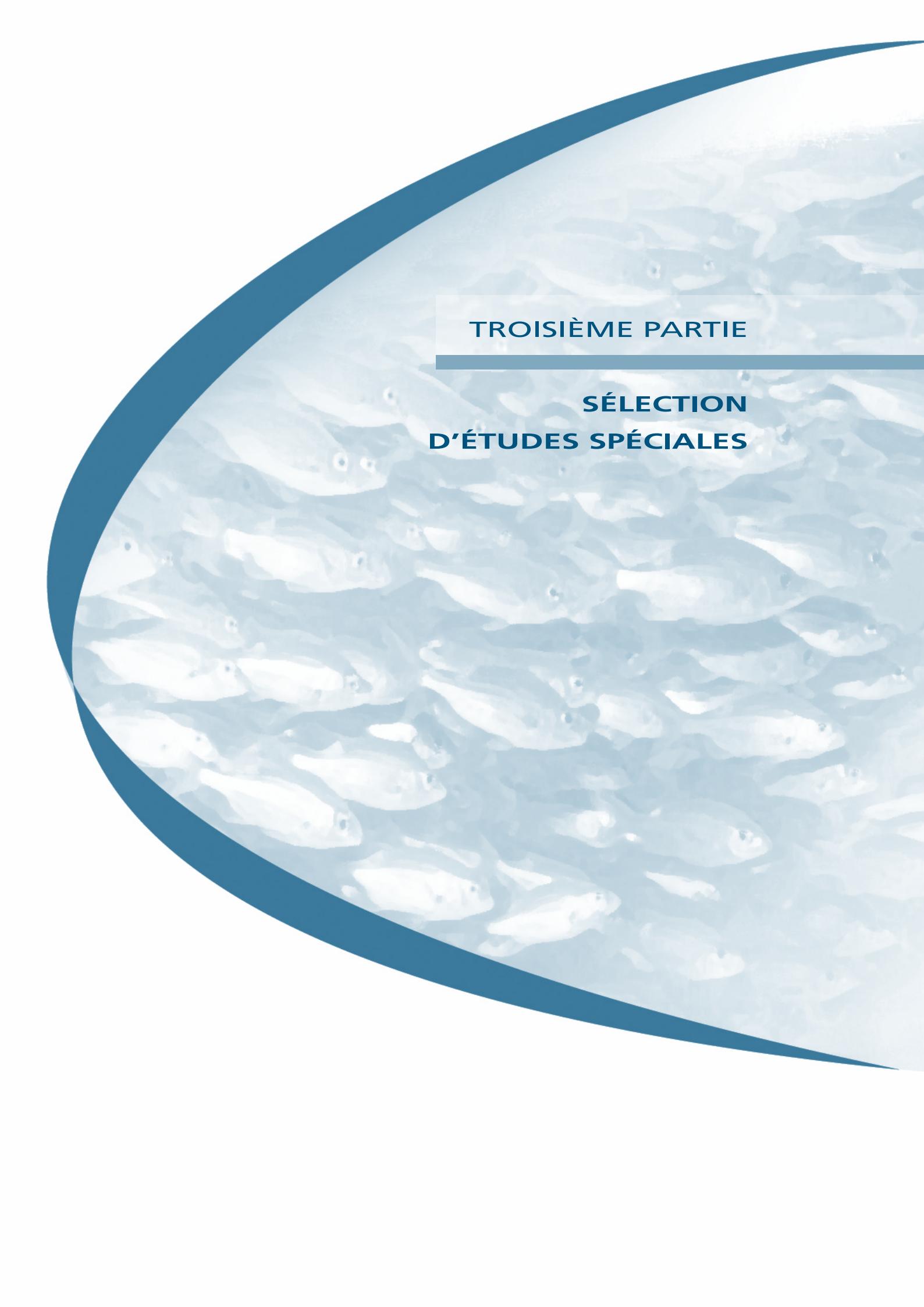
également de déterminer à quelle étape précise de la chaîne de production de nouvelles technologies sont nécessaires pour réduire ces impacts.

17. *Op. cit.*, voir note 14.
18. GESAMP (Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNUD chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin). 2001. *Planning and management for sustainable coastal aquaculture development*. Rep. Stud. GESAMP Reports and Studies No. 68.
19. ECASA (Ecosystem Approach to Sustainable Aquaculture) est un projet de recherche et de développement technologique financé par l'UE au titre du sixième Programme-cadre Recherche et développement technique conduit avec 16 partenaires de recherche provenant de 13 pays membres. Ce projet fait suite à ceux du quatrième et cinquième Programmes-cadres qui ont contribué à faire avancer la recherche sur l'approche écosystémique de l'aquaculture notamment en Méditerranée (pour plus d'informations voir à l'adresse suivante: <http://www.ecasa.org.uk/index.htm>).
20. *Op. cit.*, voir note 5.
21. Les travaux menés par la FAO en coopération avec des partenaires dans le cadre du Consortium pour l'élevage de crevettes, ont abouti à l'élaboration de la publication FAO/NACA/PNUD/WN/WWF. 2006. *International Principles for Responsible Shrimp Farming*. Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP). Bangkok, Thaïlande.
22. Par exemple, le Global Aquaculture Alliance et Aquaculture Certification Council (disponible à l'adresse suivante: <http://www.aquaculturecertification.org/acmiss.html>).
23. FAO. 2000. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2000*, p. 52-57. Rome.
24. Voir par exemple, FAO. 2000. *Use of property rights in fisheries management*, édité par R. Shotton. Compte rendu de la Conférence FishRights99, Fremantle, Australie-Occidentale, 11-19 novembre 1999. Communications en ateliers. Document technique FAO sur les pêches, n° 404/2. Rome.
25. Voir par exemple, FAO. 2004. *The conservation and management of shared fish stocks: legal and economic aspects*, par G. Munro, A. Van Houtte et R. Willmann. FAO, Document technique sur les pêches, n° 465. Rome. .
26. Voir par exemple, FAO. 2001. *Case studies on the allocation of transferable quota rights in fisheries*, édité par R. Shotton. FAO, Document technique sur les pêches, n° 411. Rome.
27. Ces groupes peuvent être constitués d'utilisateurs consommateurs et non consommateurs, et comprendre des groupes autochtones/aborigènes, des groupes de pêcheurs amateurs, des pêcheurs commerciaux au sein d'une même pêcherie, et dans différentes pêcheries commerciales.
28. Voir par exemple: R. McLeod et J. Nicholls. 2004. *A socio-economic valuation of resource allocation options between recreational and commercial fishing uses*. Australian Government FRDC Project 2001-065; et Department of Fisheries. 2005. *Integrated Fisheries Management Report: Abalone Resource*. Fisheries Management Paper 204. Perth, Gouvernement d'Australie-Occidentale.
29. J. Conrad, H. Franklin, L. Nøstbakken, S. Stone et C. Viteri, 2006. *Fisheries management in the Galapagos Marine Reserve: a bioeconomic perspective*. Economic and Sector Study Series, RE3-06-002. Washington, Banque interaméricaine de développement.
30. FAO. 2002. *Rapport de la consultation d'experts Norvège-FAO sur la gestion des stocks de poissons partagés*. Bergen, Norvège, 7-10 octobre 2002. FAO, Rapport sur les pêches, n° 695. Rome.
31. OCDE. 2004. Normes privées et l'évolution de la filière agroalimentaire. AGR/CA/APM (2004) 24.

32. FAO. 2005. *Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche*. CAC/RCP 52 – 2003. Rév. 2: 2005. Rome.
33. Quelques exemples sont: le projet de Normes industrielles pour le commerce du poisson vivant de récifs, le Code de conduite pour l'aquaculture de la Fédération européenne des producteurs aquacoles, les codes de conduite de la Thaïlande pour l'élevage de crevettes marines, ou encore le Code de bonnes pratiques environnementales de la Fundación Chile pour des élevages de saumon bien gérés. Ces derniers découlent des exigences des importateurs et des distributeurs.
34. Des exemples de programmes d'étiquetage écologique sont notamment: le label MSC (Marine Stewardship Council); le label Dolphin Safe/Dolphin Friendly; le label MAC (Marine Aquarium Council); le logo Pêche responsable de Carrefour; le programme Fish Sustainability Initiative du groupe Unilever visant à promouvoir une pêche durable.
35. Moyennant le respect de ses codes publiés: «Principes directeurs d'une aquaculture responsable», «Codes de pratiques pour un élevage de crevettes responsable» et «Normes en matière de pratiques d'aquaculture optimales».
36. Aquaculture Certification Council Inc. (<http://www.aquaculturecertification.org/>).
37. Le Partenariat Global pour une agriculture saine et durable – EurepGAP (www.eurep.org).
38. Des exemples de programmes de labellisation biologique sont notamment: la Fédération internationale des mouvements de l'agriculture biologique, les normes biologiques de Naturland, la National Association for Sustainable Agriculture Australia, les normes de production de l'organisme néo-zélandais BioGro, les normes biologiques de l'organisme KRAV Kontroll AB, les normes d'aquaculture biologique de Debio.
39. Conseil nordique des ministres. 2000. *An arrangement for the voluntary certification of products of sustainable fishing*. Nordic Technical Working Group on Fisheries Ecolabelling Criteria. Rapport final. Copenhague.
40. Commission des communautés européennes. 2005. *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen. Lancer le débat sur une approche communautaire en matière de programmes d'étiquetage écologique des produits de la pêche*. COM(2005)275 final. Bruxelles.
41. Centre international pour le commerce et le développement durable. 2006. *A Review Meeting on Fisheries, International Trade and Sustainable Development: A policy paper*. Genève.
42. FAO. 2005. *Directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines*. Rome.
43. FAO. 2006. Dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson du COFI. 30 mai-2 juin 2006. Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne.
44. World Aquaculture Society. The 2006 Annual Meeting and Conference. 9-13 mai 2006. Florence, Italie.
45. E.H. Allison et J.A. Seeley. 2004. *HIV and AIDS among fisherfolk: a threat to 'responsible fisheries'*? Fish and Fisheries, 5(3): 215-239.
46. E. Kissling, E.H. Allison, J.A. Seeley, S. Russell, M. Bachmann, S.D. Musgrave et S. Heck. 2005. Fisherfolk are among groups most at risk of HIV: cross-country analysis of prevalence and numbers infected. *AIDS*, 19(17): 1939-1946.
47. *Op. cit.*, voir note 45 et C. Bishop-Sambrook et N. Tanzarn. 2004. *La prédisposition et la vulnérabilité au VIH/SIDA des communautés de petits pêcheurs en Ouganda*. Projet sectoriel financé par Policy Advice for Sustainable Fisheries, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, et Programme VIH/SIDA de la FAO, Rome (disponible à l'adresse suivante: http://www.fao.org/sd/dim_pe3/docs/pe3_040101d1_en.doc).
48. J.A. Seeley et E.H. Allison. 2005. HIV and AIDS in fishing communities: challenges in delivering antiretroviral therapies to vulnerable groups. *AIDS Care*, 17(6): 688-697.
49. Bishop-Sambrook et Tanzarn. 2004, *Op. cit.*, voir note 47.



50. E.H. Allison et J.A. Seeley. 2004. Another group at high risk for HIV. *Science*, 305: 1104.
51. C. Keulder. 2006. Ships, trucks and clubs: the dynamics of HIV risk behaviour in Walvis Bay. Dans WorldFish Center. *Responding to HIV and AIDS in the Fishery Sector in Africa: Proceedings of the International Workshop*, 21-22 février 2006, Lusaka, Zambie, p. 41-49. Le Caire.
52. *Op. cit.*, voir note 46.
53. *Op. cit.*, et FAO. 2005. *Impact du VIH/SIDA sur les communautés de pêche: Politiques publiques en appui aux moyens d'existence, au développement rural et à la santé publique*. Nouvelles orientations dans les pêches: Série de notes de synthèse sur les questions de développement n° 2. Rome.
54. FAO. 2006. *Contribution de la pêche aux économies d'Afrique occidentale et centrale. Politiques publiques visant à accroître les richesses produites par la pêche artisanale*. Nouvelles orientations dans les pêches: Série de notes de synthèse sur les questions de développement n° 3. Rome.
55. *Op. cit.*, voir notes 45, 48 et WorldFish Center. 2006. *Responding to HIV and AIDS in the Fishery Sector in Africa*. Lusaka, Zambie, 21-22 février 2006, 41-49. Le Caire.
56. Le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche a récemment publié une note de synthèse (*Op. cit.*, voir note 53) indiquant les stratégies d'intervention appropriées.
57. FAO. 2005. *Enhancing the contribution of small-scale fisheries to poverty alleviation and food security*. Directives techniques pour une pêche responsable n° 10. Rome.
58. WorldFish Center, 2006, *Op. cit.*, voir note 55.
59. Gouvernement ougandais. 2005. *Strategy for reducing the impact of HIV/AIDS on fishing communities*. Department of Fisheries Resources, Ministry of Agriculture, Animal Industries and Fisheries, Kampala, Government Printer.
60. Sustainable Fisheries Livelihoods Programme in West Africa. 2004. Fisheries and AIDS. *SFLP Liaison Bulletin No. 17 & 18*, p. 4-35.
61. Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS). 1999. *Sexualité sans risque et vie en mer en toute sécurité – réflexions*. 1^{re} Conférence des directeurs des services des pêches de la CPS, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 9-13 août 1999. Document de référence 10. Section Techniques de pêche, Division des ressources marines, Secrétariat de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.
62. ONUSIDA. 2006. *AIDS Update*. Genève.
63. S. Merten et T. Haller. 2006. "Fish for sex" exchange in the Kafue Flats, Zambia. Dans WorldFish Center. *Responding to HIV and AIDS in the Fishery Sector in Africa : Proceedings of the International Workshop*, 21-22 février 2006, Lusaka, Zambie, p. 59-64. Le Caire.



TROISIÈME PARTIE

SÉLECTION D'ÉTUDES SPÉCIALES

SÉLECTION D'ÉTUDES SPÉCIALES

Remise en état de l'habitat fluvial pour relancer les pêches artisanales¹

INTRODUCTION

Les activités humaines ont laissé leurs empreintes sur les rivières et les fleuves depuis des milliers d'années. L'industrialisation et la croissance démographique exercent une pression de plus en plus forte sur les cours d'eau naturels et leurs habitats aquatiques, et la dégradation de ces derniers s'est accélérée, au détriment des espèces aquatiques et des pêches. À l'heure actuelle, quasiment tous les cours d'eaux des pays développés sont concernés par le développement à des degrés divers, et les habitats en eau douce de nombreux pays en développement suivent la même tendance et se dégradent de plus en plus.

Cependant, la situation évolue rapidement et nombre de pays développés essaient d'inverser le cours des choses en restaurant les habitats fluviaux. La communauté internationale et la FAO, par le biais du Code de conduite pour une pêche responsable², ont reconnu qu'il était important de comprendre les processus écosystémiques, les qualités chimiques, physiques et biologiques des habitats aquatiques, la protection et la restauration de l'habitat, le recyclage des éléments nutritifs et le rôle joué par les interactions des espèces non ciblées dans la productivité des pêches. Le code de conduite de la FAO reconnaît la nécessité de conserver et de restaurer les habitats de manière économique et efficace en s'appuyant sur une approche écosystémique. Les directives techniques sur les pêches continentales³, élaborées dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, indiquent que les «*États devraient clairement formuler des plans nationaux d'utilisation de l'eau incluant l'allocation aux pêcheries et la protection de l'environnement aquatique*».

Le nombre d'études sur la restauration et le suivi de l'habitat permettant de fonder des avis est malheureusement limité, notamment celles portant sur les pays en développement. En fait, la plupart concernent les pays tempérés et les méthodes et les stratégies utilisées dans ces pays devront sans doute être adaptées avant d'être employées pour d'autres habitats fluviaux. Au reste, de nombreuses études sur l'efficacité de la restauration de l'habitat analysent les paramètres physico-chimiques de l'eau, c'est-à-dire la qualité de l'eau, au lieu de se pencher sur l'augmentation de la production de poisson.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Chercher à restaurer les habitats fluviaux afin de retrouver leurs conditions de pureté initiales n'est généralement pas réaliste. La plupart du temps, il vaut mieux chercher à restaurer les fonctions clés de l'écosystème en remettant en état ou en recréant des habitats fonctionnels que l'on s'efforcera ensuite d'interconnecter. En général, la dégradation des habitats entraîne une baisse de la production de poisson. Les efforts de restauration doivent donc être précédés par une évaluation des dégâts causés à l'écosystème aquatique, c'est-à-dire des fonctions qui ont été perdues ou dégradées. Le but de telles évaluations est d'identifier les impacts sur des zones spécifiques de l'écosystème ou sur des processus écosystémiques clés qui concernent les habitats fluviaux, et de spécifier les mesures d'aménagement nécessaires pour restaurer ou remettre en état les processus qui font vivre les habitats aquatiques et favorisent la production de poisson (tableau 13).



Tableau 13
Conditions spécifiques des habitats aquatiques pertinentes pour le redressement des pêches

Catégorie générale	Exemples
Courants	Courant minimal acceptable Variation du courant dans le temps Rapidité du changement du niveau d'eau ou du débit
Connectivité de l'habitat	Entretien de l'accès (longitudinal; latéral) aux habitats critiques Enlèvement des obstacles au mouvement des poissons ou mesures correctrices (passes à poissons) Entretien de l'accès aux affluents des lacs Connectivité aux zones marécageuses, plaines inondables etc. latérales
Diversité de l'habitat	Entretien des habitats critiques et de leur accès Mesures prises pour une diversité adéquate dans le plan d'eau principal Entretien de la structure végétale riveraine
Qualité de l'eau	Absence de pollution chronique ou aiguë, diffuse ou ponctuelle, par des substances toxiques Régulation des nutriments par limites critiques
Perturbations physiques	Limitations sur le sillage des bateaux, les routes et autres infrastructures Limitations sur les prélèvements forestiers et végétaux et le fauchage d'herbe Limitations sur la pâture et autres perturbations
Caractéristiques de bassin	Pratiques de mise en valeur des terres évitant l'érosion et le ruissellement non contrôlé Absence de types de couvert végétal inappropriés Zones tampons de connectivité

Source: Adapté à partir de R.L. Welcomme. 2001. *Inland fisheries: ecology and management*. Fishing News Books, Oxford.

La reconstitution des stocks de poissons exige la remise en état de l'écosystème qui nourrit les nombreuses espèces concernées. Tant que les mesures de restauration sont conformes à l'objectif global, qui est celui de restaurer les fonctions et les processus écosystémiques, les habitats pourront être restaurés au profit de nombreuses espèces.

De nombreuses activités conflictuelles, ainsi que des intérêts économiques et sociaux, sont en jeu dans les eaux continentales. En effet, les exigences liées au maintien des stocks de poisson et d'autres ressources aquatiques vivantes qui en dépendent passent souvent au second plan par rapport à d'autres considérations. Les coûts et les avantages du maintien en l'état ou de la restauration des pêches continentales doivent donc être comparés aux coûts et aux avantages d'autres utilisations de l'eau. Quo qu'il en soit, il faut tenir compte du fait que les coûts de tous les autres usages des eaux continentales incluent non seulement les dépenses réelles, mais également la perte des débouchés futurs. Enfin, le coût du maintien en l'état des stocks de poissons sains doit être évalué sachant qu'il existe d'autres approches de la protection, de l'atténuation et de la reconstitution.

Les avantages de la reconstitution ne tiennent pas seulement aux revenus qui peuvent être tirés de la pêche, mais également aux services que l'écosystème peut offrir tels que le recyclage des nutriments, le transport des sédiments et la séquestration du carbone. D'autres avantages sont moins tangibles, notamment ceux liés à un écosystème intact pour des raisons de conservation et d'esthétique. Le calcul du rapport coûts/avantages pouvant favoriser à court terme les activités qui ne sont pas liées à la pêche, l'analyse doit donc impérativement prendre en compte le long terme. Le délai doit d'ailleurs être suffisamment long pour que le résultat à court terme puisse être comparé aux intérêts et aux valeurs à long terme inhérentes à l'écosystème. Cela concerne non seulement les nouveaux projets d'utilisation de l'eau douce, mais

également ceux qui existent actuellement. Ne pas s'occuper d'un environnement déjà dégradé ne fera que retarder, et augmenter, la facture de la restauration.

Seule une approche multidisciplinaire axée sur le bassin versant, c'est-à-dire incluant la gestion des eaux et des terres, garantit la durabilité de la restauration. Le gestionnaire des pêches et les personnes responsables de la conservation de l'environnement doivent négocier les meilleures conditions possibles du maintien des stocks halieutiques et des pêches. Cependant, les intérêts économiques d'autres secteurs, par exemple la production d'énergie électrique, la navigation, l'agriculture et l'industrie, sont très difficiles à contrebalancer parce qu'il n'est pas aisément de fournir des chiffres précis et étayés qui démontrent la valeur économique d'un habitat aquatique intact, de ses populations halieutiques et de sa biodiversité. Dans ce processus, il est de la responsabilité des gestionnaires des pêches et de ceux responsables de la conservation de l'environnement de négocier les meilleures conditions possibles du maintien des stocks halieutiques et des pêches. Lorsque les politiques créent un cadre favorable, les tensions entre les parties prenantes peuvent être réduites et de plus grands avantages peuvent être tirés des nombreux biens et services fournis par les écosystèmes aquatiques, incluant les produits pour la consommation humaine.

Le décideur peut choisir entre différentes options de gestion, à commencer par «ne rien faire» parce que les coûts d'une restauration seraient inacceptables. Il peut également décider d'«atténuer et de restaurer» ou de «fournir une protection totale» en créant des sanctuaires dans lesquels aucune activité n'est possible dans le bassin hydrographique.



MÉTHODES DE RESTAURATION

La restauration des fleuves doit privilégier la création d'une diversité structurelle (profondeur, flux, substrat, structures ripariennes) et recréer une connectivité longitudinale et latérale (tableau 14).

Par ailleurs, la restauration des fleuves doit viser à créer des conditions qui favorisent les communautés d'espèces. Actuellement, de nombreuses mesures de restauration sont guidées par le principe de la «*composition potentiellement naturelle d'espèces*». Il ne s'agit pas seulement d'espèces existantes considérées comme des cibles de la restauration, mais également d'espèces qui vivaient là dans le passé et qui pourraient être réintroduites un jour. Les caractéristiques de l'habitat à améliorer doivent être identifiées précisément. Il s'agit surtout des unités fonctionnelles utilisées par les poissons et notamment les différentes étapes clés du cycle de vie des différents poissons visés. Cela étant, la stratégie de restauration doit être suffisamment évolutive pour incorporer de nouvelles connaissances et de nouveaux outils.

Le niveau de connaissances sur les espèces et les écosystèmes concernés liés aux eaux continentales est variable et incomplet au niveau mondial. Des systèmes relativement simples et pauvres en espèces comme les rivières à salmonidés sont relativement connus. D'autres, notamment les grands fleuves tropicaux, plus complexes, sont moins étudiés et encore mal compris. Il est donc souvent nécessaire de travailler avec des modèles qui n'exigent qu'une connaissance réduite de la biologie des espèces individuelles, et de placer la priorité sur la restauration des processus et des fonctions écosystémiques. La planification détaillée de la conservation d'espèces particulières exige une connaissance complète de la biologie et du comportement des espèces concernées.

Diversité structurale

L'abondance de poissons peut être augmentée localement à court et moyen termes. Il a été démontré que l'amélioration des habitats et le renforcement de la diversité structurelle, notamment en ajoutant des structures dans le lit des rivières, comme des troncs d'arbres ou des rochers, ou en créant des fosses et des rapides sur hauts-fonds qui peuvent oxygénier l'eau, piéger les sédiments, créer des abris et augmenter l'abondance de poissons localement à court et moyen termes. En général, ces palliatifs ne traitent pas les causes profondes de la dégradation de l'habitat. Il faut donc trouver une solution permanente, mais celle-ci exige souvent d'énormes investissements pour que les processus naturels soient restaurés ou imités.

Tableau 14
Principales catégories de redressement d'habitat et exemples des mesures les plus fréquentes

Catégorie générale	Exemples	Objectifs typiques
Améliorations des routes	Abandon ou enlèvement Resurfaçage Stabilisation Ajout ou enlèvement de bus	Réduction de l'apport de sédiments Restauration de l'hydrologie Amélioration de la qualité de l'eau
Restauration des zones riveraines	Clôture pour éloigner le bétail Interdiction de pâture Plantation d'arbres et de végétation Éclaircissement ou destruction de sous-bois et broussailles	Restauration de la végétation et des processus riverains Apport d'ombre et d'abri Amélioration de la stabilité des rives et du débit minimal biologique
Connectivité avec la plaine inondable	Élimination des barrages Rétablissement des terrains marécageux, des lacs Assèchement des habitats de plaines d'inondation	Reconnexion d'habitats latéraux Permettre au cours d'eau de changer de cours et de créer des méandres
Enlèvement de barrages et action sur l'écoulement	Enlèvement/rupture de barrage Augmentation du débit minimal biologique Restauration du régime naturel de crues	Reconnexion des corridors de migration Permettre le transport naturel des sédiments et nutriments
Structures d'entretien du débit minimum biologique	Mise en place de structures de troncs ou de rochers Embâcles artificiels Mise en place de gravières pour frayère Mise en place de broussailles ou autre couvert Rétablissement des méandres d'un cours d'eau redressé	Amélioration des habitats piscicoles
Enrichissement en nutriments	Ajout de nutriments organiques et minéraux	Pousser la productivité du biotope pour améliorer la production de biomasse Compenser la réduction du niveau de nutriments du fait de l'absence de poissons anadromes
Diverses techniques de redressement de l'habitat	Réintroduction ou élimination des castors Débroussaillage Protection des rives Protection des habitats par acquisitions foncières, conservation, droits d'usages ou protections juridiques (lois) Entretien des débits minimaux biologiques	Réduction ou augmentation de la complexité de l'habitat Prévention de l'érosion ou des divagations du cours d'eau Protection de l'habitat contre des dégradations supplémentaires Ménager un écoulement adéquat pour les biotes et habitats aquatiques

Source: Adapté à partir de FAO. 2005. *Habitat rehabilitation for inland fisheries: global review of effectiveness and guidance for rehabilitation of freshwater ecosystems*, par P. Roni, K. Hanson, T. Beechie, G. Pess, M. Pollock, et D.M. Bartley. FAO, Document technique sur les pêches n° 484. Rome.

De nombreux fleuves et rivières ont été canalisés, pour des raisons de navigation ou pour évacuer l'eau de manière plus efficace. Dans ce cas, la complexité de l'habitat peut être améliorée en «décanaliser», ou en restaurant les méandres ou encore en reconstruisant les habitats des plaines fluviales. Ces mesures augmenteront la longueur du fleuve visé et entraîneront des changements biotiques et physiques qui bénéficieront aux poissons et aux invertébrés. Cependant, les projets de grande

ampleur de ce type sont si récents qu'il n'a pas encore été possible d'en évaluer les résultats correctement.

Restauration de processus

Les processus écosystémiques mettent en jeu des éléments importants tels que les liens entre les écosystèmes terrestres et aquatiques. Selon certaines études, la température de l'eau est généralement plus élevée et les poissons moins abondants dans les zones où l'habitat riparien dégradé présente une absence de couverture végétale sur les berges que dans les zones où la végétation est intacte. La végétation riparienne est également importante car elle fournit de l'ombre, un abri, des nutriments, des débris ligneux et de la nourriture pour les poissons. La replantation et la protection contre les animaux d'élevage et d'autres consommateurs de végétation riparienne ont démontré qu'elles étaient efficaces et un moyen de reconstituer les populations halieutiques dans certaines régions.

Restauration des crues

Les crues sont utiles aux divers processus écologiques et aux espèces de plantes, d'arbres, d'animaux, de poissons et d'oiseaux qui leur sont liées. Mais le cycle naturel des crues ne peut pas toujours être entièrement restauré. Il faut donc s'efforcer d'en retrouver partiellement les éléments principaux, notamment la période, l'amplitude, la durée, la rapidité, la fluidité et la hauteur de rabattement en amont. Les gestionnaires de barrages et d'usines hydroélectriques doivent être encouragés à planifier leurs lâchers d'eau conformément aux cycles naturels des crues afin de permettre la restauration des pêches dépendantes des crues.



Connectivité longitudinale

La restauration des pêches de rivière dépend de l'échange longitudinal de poissons, de nutriments, de sédiments, de matière organique et d'eau en quantité et en qualité suffisantes. Les stratégies de restauration incluent souvent des interventions de petite dimension faciles à mettre en place, mais dont l'impact est souvent limité à long terme. La diminution du nombre d'espèces de poissons anadromes influe sur les niveaux d'azote et de phosphore observés dans certains fleuves (égaux à 6-7 pour cent de leurs niveaux historiques). Dans ces types de situation, les carcasses de saumon ou de nutriments inorganiques s'ajoutent aux flots de nutriments charriés par les eaux, ce qui entraîne une augmentation relative de l'abondance des macro-invertébrés et des saumons juvéniles.

Certains projets de réhabilitation doivent s'appuyer sur des stratégies à long terme qui abordent les questions liées au déplacement des poissons, aux flux d'eau, à la planification de l'utilisation des terres et à la gestion des ressources en eau au niveau du bassin versant.

Les poissons migrateurs, souvent les plus intéressants du point de vue commercial, sont parmi les premiers à disparaître lorsque l'eau devient polluée ou lorsque les voies de migration sont bloquées par des structures physiques. Les espèces migratoires sont par conséquent souvent utilisées comme des indicateurs de la santé écologique des cours d'eau. Mais les grands migrateurs ne sont pas les seules à souffrir de la fragmentation de l'habitat. En effet, toutes les espèces qui dépendent des mouvements longitudinaux pendant leur cycle de vie sont également concernées.

L'amélioration des conditions de migration des poissons exige d'examiner toutes les étapes du cycle de vie des espèces, car leurs besoins peuvent être très différents (par exemple la migration vers l'amont des petites anguilles, la migration vers l'aval des anguilles adultes). Les «passes à poisson» devraient être conçues conformément aux besoins et aux capacités des différentes espèces et des étapes correspondantes de leur cycle de vie. Par exemple, la conception des vannes qui régulent les flux d'eau qui entrent ou sortent des polders déterminera si les œufs des poissons pélagiques, les juvéniles vivant sur les fonds et les poissons adultes peuvent pénétrer dans les zones de polders.

Lorsque les voies de migration sont bloquées par des barrages, la meilleure solution pour la pêche est de supprimer le barrage afin d'assurer les migrations vers l'amont

ou l'aval. Les barrages ont une durée de vie opérationnelle limitée (près de 50 ans) et ils sont coûteux à entretenir. Aux Etats-Unis d'Amérique, près de 500 petits barrages ont été supprimés au cours des 20 dernières années. Outre le fait de rendre plus fluide la circulation des poissons vers l'amont ou l'aval, la suppression des barrages est également très efficace lorsqu'il s'agit de remettre en état des processus qui ont été désorganisés à cause de l'édification de ces ouvrages, tels que le recyclage, le transport des nutriments et des sédiments.

Les «passes à poisson» ont été couramment utilisées pour relancer la migration des poissons. Elles permettent aux poissons de franchir des ouvrages qui bloquent leur déplacement. Lorsqu'elles sont incorporées très tôt en amont du projet, leur coût ne représente qu'un petit pourcentage du coût total de construction d'un barrage. Installées plus tardivement, leurs coûts augmentent de manière spectaculaire. Si la construction d'un barrage ne peut pas être évitée, les gestionnaires des pêches devront s'assurer que les «passes à poisson» qui conviennent sont planifiées dès les premières étapes du projet. Il est important de choisir le type de «passe à poissons» qui correspond le mieux au comportement et aux exigences des poissons présents (ou qui seront présents à un stade ultérieur). Les passes conçues pour les salmonidés, par exemple, ne doivent pas être utilisées aveuglément si les non-salmonidés sont le groupe cible, car ces passes pourraient être inefficaces ou moins efficaces pour les espèces qui ont d'autres capacités de nage que celles des saumons. Si les exigences des espèces présentes sont mal connues, il faut choisir la passe la plus polyvalente, qui est, la plupart du temps, la passe à fente verticale (figure 37).

Connectivité latérale

La connectivité latérale reliant les habitats au lit principal de la rivière est également très importante pour les pêches. Les rivières des plaines ainsi que leurs plaines fluviales sont souvent régulées par des systèmes de digues qui ont été bâtis pour protéger les cultures, les peuplements, et par d'autres types d'infrastructures édifiées contre les inondations. Résultat, les plaines fluviales sont souvent désormais isolées des rivières, et il n'y a plus de dynamique saisonnière du système, ce qui est préjudiciable à la pêche.

Cette méthode de restauration n'est pas souvent viable, à cause des importantes modifications anthropogéniques (par exemple les zones densément peuplées le long

Figure 37

Passe à fente verticale Iffezheim, le Rhin, France/Allemagne



M. Larinier

des rivières) et des coûts économiques et sociaux découlant de la suppression des digues. Celles-ci peuvent néanmoins être supprimées, ce qui permet de déclencher une inondation partielle de l'ancienne plaine fluviale. Dans certains cas, on peut également laisser la rivière inonder complètement la plaine fluviale. En permettant aux poissons de pénétrer à nouveau dans les zones inondées afin de frayer, la production excédentaire de juvéniles, qui est la caractéristique des plaines fluviales fertiles, assure un recrutement de poissons suffisant pour reconstituer les populations halieutiques.

Les plans d'eau isolés, comme les bras latéraux, les boucles de rivière et les fosses des plaines alluviales peuvent être interconnectés grâce à l'installation ou à l'amélioration des canaux, ou encore à la création de voies naturelles. Cette solution présente l'avantage de s'appuyer sur des habitats déjà existants qu'il suffit de relier entre eux. Lorsque ces habitats naturels sont absents, on peut éventuellement les remplacer par des plans d'eau artificiels comme les sites d'extraction de gravier ou des trous d'eau, qui peuvent être aménagés pour favoriser la diversité des espèces.

CONCLUSION

Les études examinées dans le présent document montrent clairement que la restauration des habitats fluviaux doit être basée sur une approche écosystémique qui encourage la remise en fonction durable des processus clés. Cette démarche permet de reconstituer les stocks de nombreuses espèces aquatiques et d'améliorer les pêches continentales. Pour que les mesures correctives aient une efficacité maximale, les besoins écologiques de toutes les espèces fluviales, à tous les stades de leur développement (notamment les migrants), doivent être pris en considération dès la phase initiale du projet. Le bassin versant fournit un cadre géographique bien délimité qui doit être pris en compte dans son intégralité. En effet, aucun projet de restauration ne peut être élaboré sans tenir compte du bassin et des personnes qui y vivent. Les activités en amont peuvent faire obstacle à tous les efforts déployés au niveau local.

Les pêches continentales sont celles qui subissent le plus les facteurs externes. Souvent, des questions institutionnelles, économiques et sociales, ainsi que les diverses utilisations concurrentielles des eaux douces, empêchent d'appliquer les techniques de réhabilitation. Les interventions lourdes (recréation de méandres, restauration des plaines fluviales, ou suppression des barrages) sont souvent coûteuses et exigent la coopération active des propriétaires ripariens et d'autres parties prenantes, ou l'acquisition de la terre par l'État. Bien que l'efficacité économique des projets de réhabilitation ait rarement été étudiée, il est clair que la protection de l'habitat est le moyen économiquement le plus viable de maintenir les pêches continentales.

La connaissance des eaux continentales, de leur biodiversité aquatique et des pêches est loin d'être complète dans de nombreuses parties du monde, et peu de projets de réhabilitation ont été évalués à ce jour. Certes, il serait souhaitable de disposer d'informations scientifiques complémentaires, dans bien des domaines. Cela étant, les méthodes de réhabilitation examinées dans le présent document sont prometteuses, et notre connaissance générale des fonctions écosystémiques, des processus écosystémiques et des exigences des espèces aquatiques nous permettra d'agir dès à présent pour remettre en état de nombreuses pêches importantes, si la volonté politique est suffisamment forte, bien entendu.



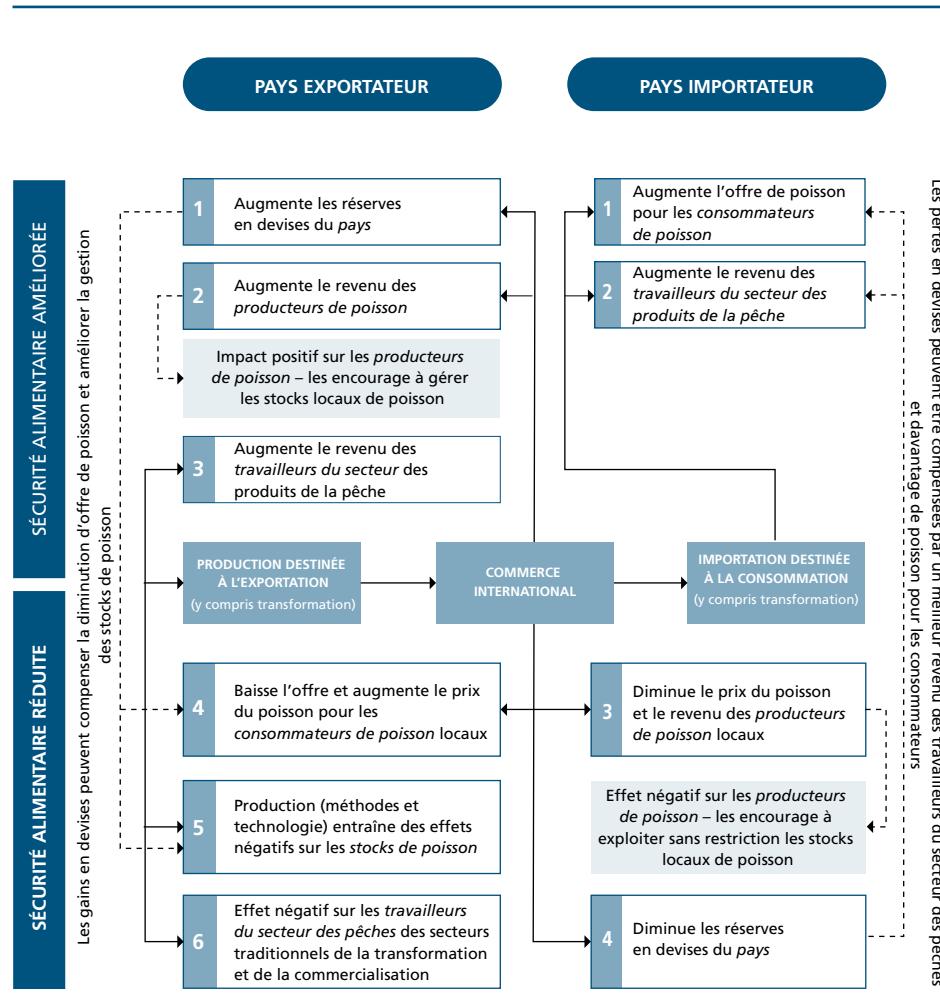
Commerce responsable du poisson et sécurité alimentaire

CONTEXTE

Depuis des temps immémoriaux, le poisson des océans et d'autres plans d'eau aquatiques a été une source importante de nourriture. Mais ceux qui sont spécialisés dans la pêche du poisson ne peuvent pas consommer tout ce qu'ils attrapent. Même lorsque les niveaux de productivité sont faibles, il leur faut troquer ou échanger les

Figure 38

Commerce international des produits de la pêche: impact sur la sécurité alimentaire des pays à faible revenu et à déficit vivrier



«surplus». La vente locale est une activité plus naturelle à la pêche qu'elle ne l'est pour l'élevage ou l'agriculture.

Pendant des siècles, les épices, le sel, les fruits, la viande et le poisson ont été des éléments fondamentaux du commerce mondial. Ce commerce a réduit les distances et rapproché les cultures. De nos jours, le poisson qui est acheminé vers les marchés provient de toutes les régions du monde. Le plus grand marché de poisson du monde est le marché Tsukiji de Tokyo. Il témoigne de la mondialisation des échanges: toutes les espèces de poisson capturées sur la planète y sont présentées.

Le commerce des produits de la mer relie les producteurs aux consommateurs et contribue à la sécurité alimentaire et à l'élévation du niveau de vie. Certains observateurs se sont cependant demandé si cette affirmation était vraie pour tous ceux qui étaient liés d'une façon quelconque au commerce du poisson ou de ses produits dérivés. Par ailleurs, les interrogations concernant le poisson et la sécurité alimentaire ont surtout porté sur le poisson de consommation. Lorsque la question des exportations de poisson a été examinée, les observateurs ont cherché à savoir comment elles réduisent la disponibilité de poisson pour la consommation locale. Les importations de poisson, en revanche, ont été principalement considérées comme un moyen d'accroître l'offre de poisson de consommation. En réalité, la relation entre le commerce (exportations et importations) et la sécurité alimentaire est plus complexe.

La production à l'exportation peut améliorer nettement le revenu des pêcheurs pauvres et donc accroître leurs droits, fondés sur le commerce, d'obtenir une sécurité alimentaire plus grande.

Afin de comprendre comment, quand et où le commerce des produits de la pêche contribue et/ou réduit la sécurité alimentaire, la FAO et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) ont commandé une étude portant sur des évaluations conduites dans les 11 pays suivants: Brésil, Chili, Fidji, Ghana, Kenya, Namibie, Nicaragua, Philippines, Sénégal, Sri Lanka et Thaïlande⁴. Ces pays ont été sélectionnés parce qu'ils sont des acteurs dynamiques du marché international du poisson et repartis géographiquement dans le monde entier. En outre, ces pays ont enregistré une très forte croissance de leurs exportations au cours des 10 ou 20 dernières années. Le rapport de l'étude est intitulé: «Commerce responsable du poisson et sécurité alimentaire».

La perspective adoptée par l'étude sur la question du commerce est beaucoup plus large que celle qui est couramment utilisée. Elle porte essentiellement sur l'influence directe et indirecte du commerce du poisson sur la sécurité alimentaire. Elle examine en détail les impacts positifs et négatifs du commerce international du poisson dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Le diagramme schématique de la figure 38 illustre la manière dont les influences directes et indirectes du commerce du poisson ont été évaluées.



PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

La conclusion principale de l'étude est que le commerce international des produits halieutiques a eu un effet positif sur la sécurité alimentaire des pays en développement qui participent à ce commerce.

Le commerce international du poisson a augmenté de manière spectaculaire au cours des 20 dernières années, passant de 6,1 milliards de dollars EU en 1980 à 72 milliards de dollars EU en 2004. Les pays en développement ont particulièrement bénéficié de cette augmentation, leurs recettes nettes bondissant de 3,4 milliards de dollars à 20 milliards de dollars pendant la même période. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de leurs exportations nettes d'autres produits alimentaires comme le café, le riz et le thé, pris ensemble.

Il reste cependant beaucoup à améliorer. Les statistiques du commerce montrent qu'il n'y a pas eu de changement important dans la composition des exportations des pays en développement au cours des récentes décennies. La plupart des produits de la pêche sont congelés. Bien que cela soit dû dans de nombreux cas à la nature du produit exporté, il est évident que l'escalade des droits de douane dans les pays développés a empêché les pays en développement d'augmenter leurs exportations de produits de la pêche à valeur ajoutée.

Les statistiques relatives à la production et au commerce indiquent également que le commerce international n'a pas eu d'effet dissuasif sur l'offre de poisson de consommation. Les augmentations de la production ainsi que l'importation et l'exportation de produits de la pêche ont assuré une offre de poisson continue sur les marchés intérieurs des PFRDV. En outre, les recettes tirées de l'exportation de poisson sont également utilisées pour importer d'autres aliments, notamment des produits de la pêche.

Dans tous les pays étudiés, le nombre de personnes employées dans les pêches d'exportation a augmenté progressivement. Des nombreux nouveaux emplois ont été créés dans les activités de transformation du poisson grâce au commerce international. Au moment où l'étude a été conduite, le nombre total d'employés dans les activités de transformation du poisson était variable selon la taille des opérations commerciales – de 900 au Kenya, il atteignait 212 000 en Thaïlande.

Dans huit des pays étudiés sur 11⁵, le commerce international a eu un impact positif sur la sécurité alimentaire. Ce constat repose sur les revenus liés à l'économie nationale et l'impact sur les pêcheurs, les travailleurs du secteur de la pêche et les consommateurs de poisson.

Le secteur des exportations de poisson a été parmi les 10 plus gros contributeurs en devises dans huit des onze pays étudiés, c'est-à-dire le Chili, Fidji, le Ghana, le Kenya, la Namibie, le Nicaragua, le Sénégal et la Thaïlande. Dans les PFRDV, il ne fait aucun doute que les recettes du commerce international des produits de la pêche contribuent à assurer la sécurité alimentaire au niveau global.

La Thaïlande, qui est l'un des premiers exportateurs de poisson du monde, a enregistré une hausse considérable de ses recettes agricoles grâce à une politique économique orientée vers les exportations. Les pêcheurs en sont bénéficiaires dans la mesure où leur production est liée aux espèces recherchées à l'exportation. La pauvreté dans les zones rurales a également nettement reculé.

Le commerce international moderne a aussi un impact sur la vie des transformateurs de poisson traditionnels, dont la plupart sont des femmes, en général d'âge moyen et d'un niveau d'éducation faible. Tout changement de la politique commerciale d'un pays a une influence sur les femmes qui travaillent dans le secteur du poisson. Cette constatation a une résonance importante sur la question de la sécurité alimentaire et de la pauvreté. En effet, comme le montrent un certain nombre d'études, une augmentation du revenu des femmes a un impact positif plus important sur la sécurité alimentaire des ménages. Le développement de la production de poisson dans les pays en développement, y compris ceux qui donnent une valeur ajoutée au poisson destiné à l'exportation, a créé de nouveaux emplois chez les femmes, surtout les jeunes. En revanche, l'augmentation des exportations de produits de la pêche, notamment vers les pays développés, a provoqué une baisse importante de la quantité, ainsi qu'une hausse des prix, du poisson que les femmes transformaient traditionnellement, d'où des pertes d'emplois ou de revenus, ou les deux à la fois.

L'étude montre que le commerce international des produits alimentaires a en général un impact négatif sur les ressources halieutiques. Il est urgent d'adopter des pratiques de gestion des ressources qui soient plus efficaces, sans lesquelles il ne peut pas y avoir de commerce international durable. Préserver la base de ressources et l'intégrité de l'écosystème aquatique est une condition *sine qua non* de la sécurité alimentaire, avec ou sans commerce international. Il est absolument nécessaire de maintenir la croissance de la production de poisson tout en préservant un équilibre harmonieux entre les trois piliers de la pêche que sont la pêche de capture en milieu marin, la pêche de capture en milieu continental et l'aquaculture, conformément au contexte social et physique. Dans l'aquaculture, un nouvel équilibre entre les techniques de production intensive et extensive s'appuyant sur des taux de conversion des aliments plus efficaces et la recherche d'aliments protéiques qui ne sont pas d'origine animale, devrait être une priorité.

Les pêches ont également procuré des avantages économiques et amélioré les moyens d'existence de ceux qui sont engagés dans des activités liées à la capture, à la transformation et au commerce du poisson.

L'étude montre également que les politiques commerciales doivent être libres et transparentes, afin que les fruits du commerce international de poisson puissent être partagés par tous les segments de la société. Elle met en exergue les articles du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO qui recommandent aux États de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes, l'industrie et les groupes spécialisés dans l'environnement, afin d'élaborer des lois et des réglementations concernant le commerce des poissons et des produits de la pêche.

Enfin, l'étude recommande, notamment aux pays en développement, de prendre à leur compte les objectifs qui suivent s'ils ont l'intention d'améliorer la sécurité alimentaire en s'appuyant sur le commerce international du poisson:

1. mieux gérer les ressources des pêches;
2. mieux informer sur la chaîne de conservation et la structure commerciale;
3. reconnaître que la pêche de subsistance est une source importante de sécurité alimentaire directe;
4. augmenter la sécurité sociale de ceux qui travaillent dans le secteur des pêches;

5. améliorer les infrastructures liées aux moyens d'existence telles que le logement, les installations sanitaires et l'approvisionnement en eau;
6. mieux coordonner la collecte des données et des statistiques;
7. aider les pays en développement à s'adapter aux nouvelles conditions de marché;
8. améliorer la coopération régionale entre les pays en développement;
9. faire en sorte que le commerce du poisson soit mieux intégré et davantage responsable;
10. améliorer la consommation responsable de poisson dans les pays développés.

Déchets ou trésor? Poissons-déchets ou à faible valeur marchande des pêches maritimes de la région Asie-Pacifique⁶

INTRODUCTION

Les produits de la pêche marine issus des pêches de capture et de l'aquaculture continuent de jouer un rôle important dans la sécurité alimentaire, l'atténuation de la pauvreté et les économies de nombreux pays de la région Asie-Pacifique. Au cours des vingt dernières années, ces pêches ont subi d'importants changements et la surexploitation des ressources des pêches côtières maritimes a favorisé le développement de l'aquaculture côtière en vue de répondre à la demande croissante de produits de la mer, et d'améliorer les revenus, l'emploi et les recettes d'exportation dans de nombreux pays.

La transition vers l'aquaculture pour compenser la réduction de l'offre de poisson de capture ainsi que la qualité des poissons proposés n'a pas été forcément prise en compte dans la relation étroite entre les pêches de capture et l'aquaculture. C'est notamment le cas lorsque l'aquaculture dépend des pêches de capture pour l'alimentation, soit directement sous forme de poisson frais, soit indirectement sous forme de farine ou d'huile de poisson. La pêche et l'aquaculture sont désormais dans un cercle vicieux (voir figure 39) dans lequel la demande de poisson-déchet ou à faible valeur marchande et d'aliments d'origine animale entraîne une intensification de la pêche sur des ressources déjà dégradées. Cette situation inquiétante soulève des questions concernant les coûts et les avantages écologiques, économiques et sociaux de ce système, sa viabilité à long terme et ses orientations futures.



Encadré 12

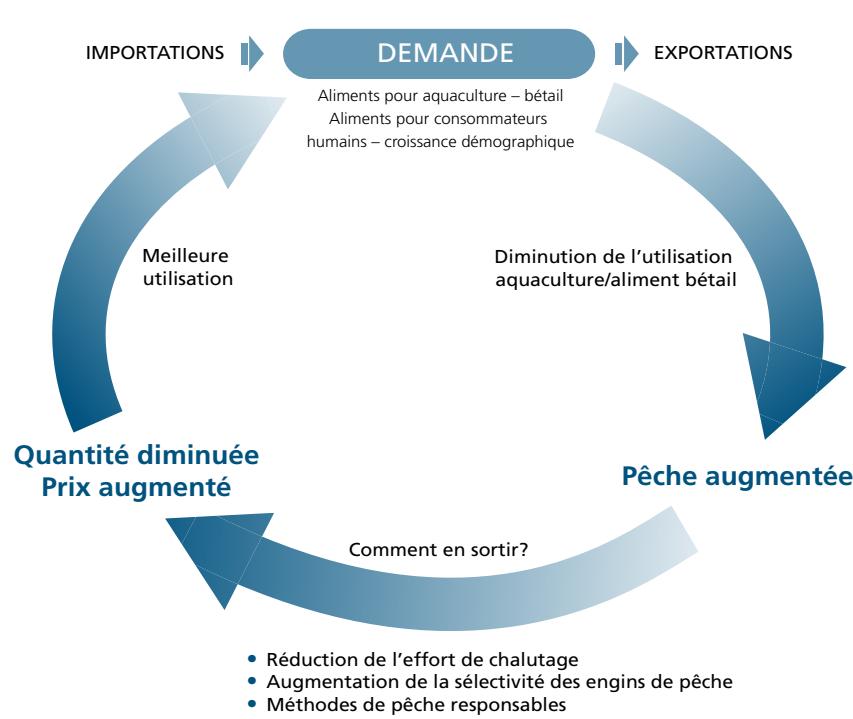
Poisson déchet et à faible valeur marchande: une définition

Aux fins du présent article, nous définissons le poisson-déchet et à faible valeur marchande comme suit: poisson ayant une faible valeur commerciale en raison de sa qualité médiocre, de sa petite taille ou de la relative désaffection du consommateur à son égard. Il est soit utilisé pour la consommation humaine (il est souvent transformé ou conservé), soit comme aliment pour le bétail ou les poissons d'élevage, directement ou transformé en farine ou en huile de poisson.

Notez qu'en Chine et en Thaïlande, le terme ne s'applique qu'au poisson utilisé comme aliment pour le bétail ou les poissons d'élevage.

Figure 39

La boucle «poisson de faible valeur/faux poisson» par laquelle l'accroissement de la demande soutenu par l'accroissement des prix conduit à l'accroissement des captures et à la dégradation de la ressource



PRODUCTION DE POISSONS-DÉCHETS OU À FAIBLE VALEUR MARCHANDE

Dans de nombreuses pêches démersales d'Asie, la «pêche vers le bas de la chaîne alimentaire»⁷ s'est traduite par une augmentation du pourcentage des poissons-déchets ou à faible valeur marchande, surtout dans les zones très pêchées des mers de Chine, de Thaïlande et du Viet Nam. La Commission Asie-Pacifique des pêches (CAPP) a fourni des estimations initiales concernant six pays très gros producteurs de poisson (tableau 15). Dans six pays, les poissons-déchets ou à faible valeur marchande représentent, en moyenne pondérée⁸, près de 25 pour cent des prises marines totales, ce pourcentage pouvant atteindre 50 pour cent dans certaines pêches particulières.

UTILISATIONS DE POISSONS-DÉCHETS OU À FAIBLE VALEUR MARCHANDE DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

Les poissons-déchets ou à faible valeur marchande (en utilisant la définition la plus large) sont des sources importantes d'aliments pour les pauvres dans de nombreux pays en développement. Les pêcheurs artisanaux gardent généralement ces poissons pour leur propre consommation, après avoir vendu d'autres poissons dont la demande est plus forte sur les marchés. Certains des poissons-déchets ou à faible valeur ajoutée sont consommés frais, d'autres sont mis en conserves ou transformés (sauce de poisson, colles, etc.) La proportion de ces poissons pour la consommation humaine peut être assez élevée. Au Bangladesh, par exemple, la proportion de poissons-déchets ou à faible valeur marchande utilisée pour la consommation humaine, directement ou sous une forme séchée, peut être élevée, atteignant près de 60 000 tonnes sur un total de 71 000 tonnes de poissons-déchets débarquées.

Tableau 15

Estimation de la production annuelle de poisson à faible valeur et faux-poisson en Asie et dans le Pacifique

Pays	Poisson à faible valeur/faux poisson	Proportion des prises totales	Principaux engins de pêche ¹	Année d'estimation
	(Tonnes)	(Porcentage)		
Bangladesh	71 000	17	Filets maillants (48) Engins fixes de bateaux non motorisés (42)	2001-02
Chine	5 316 000	38	Chalut	2001
Inde	271 000	10-20	Chalut	2003
Philippines	78 000	4	Chalut (41) Senne de fond (22) Senne coulissante (12)	2003
Thaïlande	765 000	31	Chalut (95)	1999
Viet Nam	933 183	36	Chalut	2001

¹ Les chiffres entre parenthèses sont des pourcentages.

Source: Études de pays de la CAPP, cité dans FAO. 2005. *Asian fisheries today: the production and use of low-value/trash fish from marine fisheries in the Asia-Pacific region*, par S. Funge-Smith, E. Lindebo et D. Staples. Publication RAP 2005/16. Bangkok



Ces poissons servent en quantités diverses à alimenter le bétail ou les poissons de piscicultures dans différents pays (100 pour cent en Chine et Thaïlande, par définition, et en faible quantité au Bangladesh et en Inde). La quantité de poisson utilisée en Asie pour nourrir le bétail ou les poissons d'élevage serait, selon des estimations conservatrices, de l'ordre de 25 pour cent de la production des pêches de capture.

Au cours de ces dernières années, l'industrie a essayé d'innover et de diversifier l'offre de produits de la mer afin d'inclure les captures accidentelles, auparavant non utilisées, des chalutiers de pêche (poissons ou crevettes).

En utilisant les statistiques de la FAO concernant les productions de capture et d'aquaculture dans la région, on peut obtenir une estimation approximative des flux de produits de la pêche qui sont utilisés directement ou indirectement par l'homme (figure 40). Pour 2003, les captures enregistrées dans la région Asie-Pacifique se sont

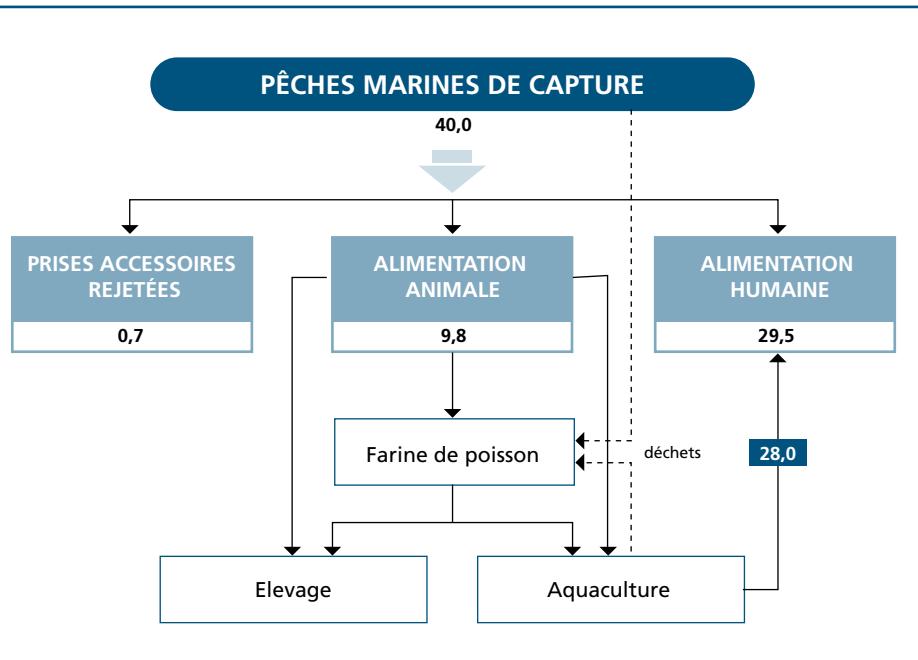
Encadré 13

Prix des poissons-déchets ou à faible valeur marchande

Au niveau local, les prix des poissons-déchets ou à faible valeur marchande varient selon les espèces, les saisons et l'abondance d'autres poissons et d'autres produits de la pêche. Le prix de ces poissons peut être bas, c'est-à-dire 0,04 dollar EU/kg (par exemple en Thaïlande) ou très élevé et atteindre 1,50 dollar EU/kg (par exemple en Inde). Les industries qui produisent de la farine de poisson dans la région Asie-Pacifique achètent des poissons-déchets ou à faible valeur marchande à un prix oscillant entre 0,25 et 0,35 dollar EU/kg, selon les concentrations de protéines de ces produits.

Figure 40

Flux de production dans la région Asie-Pacifique, par grandes catégories de poisson (millions de tonnes, équivalent poids vif)



élevées à 39,3 millions de tonnes (poissons carnivores et omnivores, à l'exclusion des mollusques et des algues), dont 1,8 pour cent⁹ a été rejeté, ce qui donne un total d'environ 40 millions de tonnes. De ce total, 29,5 millions de tonnes ont servi directement à la consommation humaine, 9,8 millions de tonnes (25 pour cent) étant utilisées pour le bétail ou les poissons d'élevage. La production aquacole totale dans la région (tous les poissons à l'exception des mollusques et des algues) s'est élevée à 28 millions de tonnes. Ces chiffres montrent que près de 50 pour cent des poissons destinés à la consommation humaine produits dans la région Asie-Pacifique proviennent directement des pêches de capture, et que 50 pour cent viennent de l'aquaculture (dont les poissons sont consommés dans la région et exportés).

PROBLÈMES LIÉS AUX POISSONS-DÉCHETS OU À FAIBLE VALEUR MARCHANDE

Plusieurs problèmes concernant les poissons-déchets ou à faible valeur marchande doivent être résolus afin que les pêches de la région Asie-Pacifique contribuent davantage au développement durable de cette région.

Demande croissante de poissons-déchets ou à faible valeur marchande pour l'alimentation des poissons d'élevage ou d'autres animaux

La FAO¹⁰ estime qu'une augmentation annuelle globale de la production de 3,3 pour cent jusqu'en 2030 est réalisable dans le secteur de l'aquaculture. L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)¹¹ donne une estimation de 2,8 pour cent jusqu'en 2020. La production d'espèces à plus haute valeur ajoutée augmentera le plus, compte tenu de la demande croissante de ces produits de la pêche. La plus forte hausse de la production devrait avoir lieu en Chine.

Dans de nombreux domaines, ces pratiques de culture ont été transformées, passant de systèmes extensifs à des systèmes semi-intensifs ou intensifs qui exigent des quantités croissantes d'aliments d'origine animale. La farine de poisson demeure la source protéique la plus prisée dans la plupart des aliments pour les poissons d'élevage. Elle peut être remplacée par des protéines végétales (par exemple le soja) ou des

protéines monocellulaires, mais la logique économique de cette pratique n'est pas actuellement suffisamment attractive. Il convient de noter que les poulets, les bovins et les porcins ne consomment pas naturellement du poisson et que l'incorporation de farine de poisson dans les aliments pour ces animaux relève davantage de la commodité économique et nutritionnelle que d'une nécessité absolue. Il en va de même pour les poissons carnivores.

Concurrence entre les utilisations respectives de poissons-déchets ou à faible valeur marchande pour la farine de poisson et l'alimentation humaine

Un conflit de plus en plus aigu oppose les partisans de l'utilisation des poissons-déchets ou à faible valeur marchande dans les aliments pour poissons ou animaux d'élevage à ceux qui estiment qu'ils doivent être utilisés pour la consommation humaine. Certains pensent qu'il serait plus efficace et éthique de consacrer une plus grande partie de l'offre limitée à l'alimentation humaine, en utilisant des produits à valeur ajoutée. Cependant, sans interventions externes (stimulants, subventions, etc.), c'est la logique économique des différentes utilisations des poissons-déchets ou à faible valeur marchande dans les différentes localités qui décidera comment sera utilisé le poisson. Par exemple, au Viet Nam, comme la demande de sauce de poisson devrait doubler au cours des 10 prochaines années, la concurrence s'intensifiera entre ceux qui cultivent le poisson-chat (*Pangasius*) et ceux qui utilisent ces poissons comme matière première dans les sauces de poisson bon marché. En revanche, les éleveurs de poisson et de langoustes en milieu marin, à forte valeur ajoutée, peuvent payer davantage pour les anchois que les fabricants de sauce de poisson dans le centre du Viet Nam. Ceux qui cultivent des espèces à valeur élevée ont un pouvoir d'achat qui leur permet de profiter des prix plus bas des ressources des pêches de capture. Il convient d'apprécier dans ce cas l'incidence sur l'emploi et la création de revenus de l'aquaculture à valeur ajoutée, et prendre en compte la capacité de ceux qui travaillent dans ce secteur d'acheter leurs propres produits au lieu de les produire ou de les capturer directement.



Gestion durable des captures

Les poissons-déchets ou à faible valeur marchande sont vendus sur les marchés locaux ou aux nombreux points de débarquement, mais ils sont peu commercialisés en dehors de ces points de vente car leur qualité est médiocre, leur aspect peu engageant, leur taille est petite et leur maigreur repoussante. Pourtant, il semble difficile de décourager la capture de ces poissons car leur contribution à l'aquaculture, à l'emploi et aux recettes d'exportation est importante. Par ailleurs, leur capture repose sur un grand nombre d'espèces très productives à faible durée de vie pour lesquelles, à l'exclusion des pêches ciblées en Chine de ces types de poisson, il n'est pas démontré que la surexploitation actuelle mène à une réduction de la production globale de poisson.

Le problème, tant pour les pêches que pour l'aquaculture, est qu'il n'y a aucun moyen de connaître la durabilité de ce système. Le WorldFish Center¹² a réalisé des analyses des tendances relatives aux poissons-déchets ou à faible valeur marchande dans plusieurs pays, en s'appuyant sur des données recueillies lors de campagnes de chalutages récentes. Ces analyses montrent que de nombreuses familles de poisson incluant des poissons-déchets ou à faible valeur marchande et des espèces commerciales sont moins abondantes, tandis que les familles qui ne contiennent que des poissons-déchets ou à faible valeur marchande sont moins touchées.

Un autre aspect du problème de la durabilité est que la faible valeur de ces poissons ne reflète pas leur valeur écologique élevée. Les retirer en grandes quantités de l'environnement crée un vide dans la chaîne alimentaire, et pourrait conduire par la suite à la réduction ou la disparition d'espèces plus grandes. Pêcher avec des engins démersaux qui détruisent les habitats aggrave l'impact écologique global.

Augmentation de la surpêche – capturer les juvéniles des espèces commerciales

Les poissons-déchets ou à faible valeur marchande posent la question de la capture des juvéniles d'espèces commerciales importantes (augmentation de la surpêche). Dans

le golfe de Thaïlande, de 18 à 32 pour cent des poissons-déchets ou à faible valeur marchande sont des juvéniles d'espèces de poissons commercialement importantes. S'ils avaient une chance de se développer, ces espèces à valeur élevée pourraient rapporter davantage une fois capturées, non seulement en termes de quantité débarquée, mais en valorisation pure, ce qui est beaucoup plus important.

Des dispositifs d'exclusion de juvéniles et de poissons-déchets ont été testés dans certains chaluts dans plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est. Cependant, compte tenu des nombreuses utilisations conflictuelles des poissons-déchets ou à faible valeur marchande, il est difficile d'envisager un système de gestion qui puisse optimiser l'offre de ces poissons pour la consommation humaine et celle des animaux et des poissons d'élevage tout en excluant des juvéniles.

Manques de stimulants pour améliorer l'après-capture

Du fait de la demande élevée et des gains économiques substantiels procurés par les poissons-déchets ou à faible valeur marchande, de nombreux pêcheurs ont décidé que ces poissons n'avaient pas besoin d'être traités et congelés convenablement. Selon certains rapports concernant le Viet Nam, de 20 à 30 pour cent, voire de 50 à 60 pour cent des poissons à valeur élevée capturés sur certains chalutiers de haute mer deviennent des poissons-déchets ou à faible valeur marchande parce qu'ils sont stockés dans des conditions médiocres.

Rejet des captures accessoires

Nombreux sont ceux qui estiment que la pratique des rejets est un véritable gaspillage de poissons et de protéines de poisson. En ce qui concerne la région Asie-Pacifique, les rejets qui ont lieu dans la plupart des pêches en Chine et en Asie du Sud-Est sont désormais considérés comme négligeables car les poissons-déchets ou à faible valeur marchande sont davantage utilisés comme aliments pour la consommation humaine ou pour animaux d'élevage. La perception de ce qu'est une espèce cible a également changé. Compte tenu de l'expansion du marché des poissons à faible valeur marchande, presque toutes les captures peuvent être désormais considérées comme «ciblées» (elles ne sont ni des captures accessoires ni des rejets). A quelques exceptions près, bien entendu: au Brunei Darussalam, la pêche des poissons-déchets ou à faible valeur marchande n'est pas autorisée (pour l'aquaculture ou la consommation locale), mais on note cependant un taux de rejet de 70 pour cent. Les pêches présentant un taux de rejet élevé existent encore, notamment au Bangladesh, où le chalutage des poissons et des crevettes affiche un taux de rejet estimé à près de 80 pour cent.

DOMAINES DE PRIORITÉ POUR LES TRAVAUX FUTURS

Un projet de plan d'action pour résoudre les problèmes évoqués ci-dessus a été élaboré au cours de l'atelier régional de la Commission Asie-Pacifique des pêches (CAPP). Il porte sur les poissons-déchets et les poissons à faible valeur marchande dans la région Asie-Pacifique¹³ Ce plan recommande l'adoption des mesures suivantes:

- Interventions dans le domaine des pêches
 1. réduire l'utilisation du chalut poussé (et suivre clairement les effets de la réduction des capacités en la matière);
 2. améliorer la sélectivité des engins et des pratiques de pêche;
 3. encourager la réduction de la «course au poisson» en s'appuyant sur divers types de mécanismes de gestion des pêches fondés sur les droits et la cogestion;
 4. protéger les zones de reproduction des juvéniles (refuges, zones closes, fermetures saisonnières);
 5. fournir des mesures alternatives de soutien social (y compris l'emploi).
- Améliorer l'utilisation
 6. améliorer la manipulation du poisson après la capture
 7. développer de nouveaux produits dérivés du poisson grâce aux techniques de transformation.

- Améliorer les aliments pour les poissons d'élevage
- 8. passer de l'alimentation directe à l'alimentation par granulés
- 9. réduire l'usage de farine de poisson en la remplaçant par des ingrédients qui conviennent sous forme de granulés;
- 10. investir dans la recherche sur les aliments destinés aux espèces maritimes et continentales;
- 11. promouvoir la transition vers l'alimentation par granulés et son adoption.

Le défi consiste désormais à mettre en œuvre ces mesures. Plusieurs activités ont été planifiées par la CAPP, y compris une réunion régionale du forum consultatif et l'élaboration de recommandations par le biais de la Commission.

La conservation et la gestion des stocks de poisson partagés: aspects juridiques et économiques

QUESTIONS CLÉS

Un stock de poissons partagé est un stock exploité par deux ou plusieurs États (ou entités). Le stock peut être partagé parce qu'il se déplace entre les zones économiques exclusives (ZEE) de plusieurs États côtiers (stock transfrontière)¹⁴, ou encore parce qu'il se déplace à l'intérieur d'une ZEE et en haute mer, où il peut être exploité par des États pratiquant la pêche lointaine (stock migrateur ou chevauchant)¹⁵, ou enfin parce qu'il vit exclusivement en haute mer (stocks de poissons distincts de haute mer). La FAO estime qu'un tiers des captures mondiales de poissons marins peut être attribué à ces stocks partagés et considère que la gestion efficace de ces stocks est un véritable défi dont dépend la viabilité à long terme des pêches¹⁶.

Pour le relever, la FAO, en coopération avec le Gouvernement norvégien, a organisé en octobre 2002 la Consultation d'experts Norvège/FAO sur la gestion des stocks de poisson partagés¹⁷. La FAO a en outre fourni un appui technique à la conférence *Sharing the Fish* qui s'est tenue en 2006 en Australie¹⁸. L'un des principaux thèmes de la conférence a été la gestion des stocks de poissons (internationalement) partagés.

Les stocks de poissons partagés sont beaucoup plus difficiles à gérer que ceux qui restent confinés dans une seule ZEE d'un État côtier, par le simple fait que, à quelques exceptions près, une interaction stratégique se développe entre les États qui se partagent la ou les ressources. Si, par exemple, deux États côtiers se partagent un stock transfrontière, les activités de capture du premier État côtier ont une incidence sur les possibilités de capture du second État côtier et vice-versa. Une interaction stratégique se développe donc inévitablement entre les deux États côtiers, chaque État s'efforçant de prévoir et de répondre aux plans de capture de l'autre.

STOCKS DE POISSONS TRANSFRONTIÈRES

Au terme de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), les stocks transfrontières ont été considérés comme le problème de gestion des stocks de poissons partagés. Selon les conclusions de cette conférence, seul un faible pourcentage des pêches de captures maritimes mondiales viendrait des stocks de poisson se trouvant en dehors des nouvelles ZEE. En conséquence, les stocks qui circulent entre la ZEE et la haute mer adjacente ne sont pas considérés comme un problème de gestion important¹⁹. La question de l'importance des stocks de poissons transfrontières, qui ont été, et sont, omniprésents, n'a pas été posée. Dans une étude complète de ces stocks, le nombre de stocks transfrontières a été estimé de manière conservatrice. Il serait de l'ordre de 1 000 à 1 500 dans le monde²⁰.

Le cadre juridique de la gestion de ces stocks est donné par l'Article 63(1) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982). L'article impose une obligation aux États côtiers partageant un ou plusieurs stocks transfrontières de s'entendre sur les mesures favorisant la gestion des stocks. Il ne les oblige pas cependant à conclure un accord. Si les États ne parviennent pas à s'entendre, chaque



État gérera le segment du stock qui se trouve dans sa ZEE, conformément aux droits et obligations prévus dans d'autres parties de la Convention de 1982²¹. La Convention des Nations Unies de 1982 autorise la gestion non coopérative de la ou des ressources. Une solution par défaut, en quelque sorte.

À la lumière de cette solution par défaut, deux questions doivent être posées:

- a) Si les États adoptent la solution par défaut et si la coopération dans la gestion des stocks transfrontières ne va pas au-delà de l'échange d'informations scientifiques, quelles en sont les conséquences?
- b) Quelles conditions doivent prévaloir pour qu'un mécanisme complet de gestion coopérative des ressources entre les États côtiers puisse être stable à long terme?

Si la réponse à la question a) est que les conséquences négatives d'une gestion non coopérative sont insignifiantes, la question b) devient par conséquent sans objet.

Poser ces questions, c'est également reconnaître que l'interaction stratégique entre les États côtiers qui partagent les stocks transfrontières, évoquée précédemment, joue un rôle décisif dans le problème de la gestion des ressources. Les économistes, qui s'efforcent de trouver des réponses aux questions a) et b) n'ont pas d'autre recours que la théorie des interactions stratégiques (ou théorie de la décision interactive), plus connue sous le nom de théorie des jeux. Considérée pendant quelque temps comme une spécialité ésotérique, la théorie des jeux est désormais si largement utilisée dans le domaine de l'économie que le prix Nobel de sciences économiques a été attribué deux fois à des spécialistes de cette théorie, la dernière fois en 2005²². La théorie est en outre abondamment appliquée dans d'autres domaines, notamment dans les relations internationales, les études juridiques, la science politique et la biologie de l'évolution.

La théorie de l'interaction stratégique – la théorie des jeux – est divisée en deux grandes catégories, la théorie des jeux non coopératifs et la théorie des jeux coopératifs. Les principes de la théorie des jeux non coopératifs offrent des pistes pour répondre à la question a). Première piste: il n'est pas possible de présupposer que les «joueurs» (États côtiers) s'entendent pour gérer efficacement leurs parts respectives des ressources. En effet, et c'est un risque grave, les «joueurs» s'efforceront chacun et en conscience d'adopter des mesures («stratégies») qui seront néfastes, voire destructrices pour les autres. Il s'agit là du fameux «dilemme du prisonnier», titre d'un jeu non coopératif célèbre conçu pour illustrer cette théorie²³. Les prédictions de la théorie du jeu non coopératif ont été maintes fois validées dans le monde réel des stocks de poissons partagés²⁴. Dans d'autres cas, exceptionnels, la coopération en matière de gestion des stocks transfrontières de poisson est incontournable. La question b) ne peut pas être évitée.

En ce qui concerne la gestion coopérative des stocks transfrontières, deux questions préliminaires doivent être posées. La première est: quel niveau souhaitable de coopération? Il y a près de 25 ans, John Gulland distinguait deux niveaux de coopération, que l'on pourrait appeler le niveau primaire et le niveau secondaire²⁵. Le niveau primaire de coopération concerne uniquement l'échange d'informations scientifiques; le niveau secondaire comprend la coopération à la «gestion active» de la ou des ressources, qui consiste à i) allouer rationnellement les avantages tirés des pêches, ii) élaborer un programme optimal de gestion des ressources; mettre en œuvre et appliquer efficacement les décisions adoptées. La consultation d'experts Norvège-FAO a conclu que le premier niveau, malgré son utilité en amont, est rarement approprié. Les États côtiers doivent être préparés à coopérer à la «gestion active» de la ou des ressources.

La deuxième question est la suivante: qu'est-ce qui doit être en fait alloué aux États côtiers partageant la ressource? Est-ce une part du volume admissible des captures (VAC) convenu entre les flottes des États côtiers, ou les dividendes économiques procurés par la pêche sur le long terme? Les deux ne sont pas nécessairement identiques. Historiquement, l'un des régimes de gestion coopérative des pêches les plus efficaces, que ce soit en termes de rentabilité ou de conservation de la ressource, a été celle concernant les phoques à fourrure du Pacifique Nord, de 1911

à 1984. Quatre États étaient impliqués (Canada, Japon, Russie/Union des Républiques socialistes soviétiques et Etats-Unis d'Amérique). Les flottes de deux des États cités recevaient des allocations annuelles de zéro. Néanmoins, les quatre États ont bénéficié économiquement de la gestion coopérative de la ressource²⁶.

La théorie de l'interaction stratégique, sous la forme de la théorie des jeux coopératifs, illustre les conditions qui doivent prévaloir si le régime coopératif doit être stable sur la durée. Bien entendu, l'allocation des dividendes économiques tirés de la pêche partagée doit être considérée comme équitable. Mais il existe une obligation à cette équité, ou plutôt une condition, qui la dépasse, et qui est fondamentale: chaque participant (État côtier) à un dispositif de gestion coopérative des ressources doit pouvoir, à tout moment, espérer recevoir de cette coopération des avantages à long terme au moins aussi égaux à ceux qu'il recevrait s'il refusait de coopérer. Dans la sémantique de la théorie des jeux, il s'agit de la «condition de rationalité individuelle».

Cette condition fondamentale, une fois énoncée, semble une évidence. Le rapport de la Consultation d'experts Norvège-FAO observe cependant que, malgré son évidence, cette condition est souvent ignorée dans la pratique²⁷.

Dans le premier exemple, cette condition fondamentale exige la mise en œuvre et l'application efficaces des dispositions du mécanisme de gestion coopérative. Si un État côtier participant estime qu'il a reçu une allocation «équitable» mais que les dispositions applicables sont si peu contraignantes que la tricherie sera encouragée, cet État peut calculer que les dividendes qu'il recevra de la coopération ne seront pas suffisants pour compenser ceux qu'il aurait perçus s'il n'avait pas coopéré et agir en conséquence.

Dans le deuxième exemple, la condition de «rationalité individuelle» exige que la latitude pour négocier soit la plus large possible. Si, par exemple, les dispositions relatives à la gestion coopérative des ressources sont telles que les dividendes économiques retirés de la pêche par chaque État côtier sont uniquement déterminés par les volumes de poisson capturés par sa flotte de pêche à l'intérieur de sa ZEE, la marge de manœuvre pour négocier peut être trop étroite pour assurer la stabilité du régime de gestion coopérative des ressources. À ce sujet, le rapport de la Consultation Norvège-FAO évoque les termes de «facilitateurs de négociation» (ou également des «paiements accessoires»). Selon ce rapport, le «... développement de la coopération peut être facilité en complétant l'allocation de volume admissible des captures (VAC) par des dispositifs divers comme les arrangements concernant l'accès aux ressources et l'échange de quotas (en nature et en espèces)²⁸». Si, en fait, ce qui est partagé entre les États participants est le flux des avantages économiques nets tirés de la pêche, il est dans ce cas déraisonnable de restreindre l'allocation de ces avantages aux volumes admissibles des captures convenus entre les flottes respectives des États côtiers.

La seconde obligation, ou condition, fondamentale qui doit être respectée si l'arrangement de gestion coopérative des ressources doit être stable dans la durée, est la «résilience» de cet arrangement. Chaque arrangement coopératif peut faire l'objet de chocs imprévisibles résultant de facteurs environnementaux, économiques, politiques ou d'autres. Par manque de souplesse ou de résilience, l'arrangement coopératif peut se retrouver désorganisé, contexte dans lequel la condition de «rationalité individuelle» de l'un ou de plusieurs des participants ne sera plus satisfait²⁹.

STOCKS DE POISSONS CHEVAUCHANTS ET STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS

L'idée confortable, retenue au terme de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982, que les stocks de poisson qui se trouvent à l'intérieur des ZEE et dans les zones de haute mer adjacentes étaient d'une faible importance, s'est révélée fausse, comme l'ont prouvé les années 80 et le début des années 90. Les exemples de surexploitation de ces stocks n'ont pas manqué, notamment les poissons de fond de Grand Bank, Newfoundland, le lieu du centre de la mer de Béring (Doughnut Hole), le chinchar des mers du Chili et du Pérou, l'hoplostète orange des



mers entourant l'île du sud de la Nouvelle-Zélande, et le thon rouge de l'Atlantique et des océans méridionaux³⁰. Le problème est devenu si grave que les Nations Unies ont organisé une conférence internationale, baptisée Conférence des Nations Unies sur les stocks des poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs, 1993-1995, pour y apporter une réponse. La Conférence a débouché sur un accord, connu sous le nom d'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons³¹, élaboré pour renforcer la Convention de 1982.

Les stocks chevauchants et les stocks des poissons grands migrateurs sont protégés dans la convention de 1982 des Nations Unies par les articles 63(2) et 64 de la Partie V sur les zones économiques exclusives et dans la Partie VII sur la haute mer. La partie VII, en particulier, ne précise pas vraiment les droits, devoirs et obligations des États côtiers et des États pratiquant la pêche lointaine à l'égard des stocks de poissons grands migrateurs et des stocks de poissons chevauchants qui se trouvent en haute mer, ce qui a considérablement gêné la mise en place d'arrangements efficaces de gestion coopérative de ces stocks³². L'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poisson a pour but de pallier ces lacunes.

Dans le cadre de cet accord, les stocks de poissons grands migrateurs ou chevauchants doivent être gérés région par région par des organes régionaux de gestion des pêches,³³ qui sont accessibles aux pays pratiquant la pêche hauturière dans les États (PPPH) ayant un intérêt «réel» dans les ressources considérées, qu'ils soient États côtiers ou États pratiquant la pêche lointaine. Seuls les États qui appartiennent à un tel organe, ou qui conviennent de se conformer aux mesures de gestion et de conservation prescrites par ce type d'organe, peuvent accéder aux ressources halieutiques dont est responsable cet organe³⁴. Chaque organe régional de gestion des pêches est invité à faire en sorte que les mesures de gestion s'appliquant aux segments de haute mer des ressources et les mesures concernant aux segments intra-ZEE des ressources soient compatibles entre elles.

Les deux questions qui se posent par rapport aux stocks transfrontières concernent a) les conséquences des tentatives infructueuses d'établir des arrangements de gestion coopérative et b) les conditions à remplir pour qu'un arrangement de gestion coopérative soit stable doivent également tenir compte de la gestion des stocks de grands migrateurs ou des stocks chevauchants. Les économistes qui essaient de répondre à ces questions sont une fois encore contraints de faire appel à la théorie de l'interaction stratégique (théorie des jeux).

La réponse à la première question a) n'est pas différente de la réponse fournie dans le contexte des stocks transfrontières. La gestion non coopérative véhicule la menace d'un «dilemme du prisonnier» associée à la surexploitation des ressources. Ce sont en effet les conséquences manifestes de la gestion non coopérative des stocks de grands migrateurs et de stocks chevauchants qui ont incité les Nations Unies à organiser la Conférence sur les stocks de poissons³⁵. Répétons-le, la gestion coopérative est d'une importance critique pour la viabilité à long terme de ces stocks.

En ce qui concerne la deuxième question, les conditions qui doivent être remplies pour assurer la stabilité à long terme des arrangements de gestion coopérative des ressources, examinées dans le contexte des stocks transfrontières, s'appliquent avec une force égale aux organes régionaux de gestion des pêches. La gestion coopérative des stocks de grands migrateurs et des stocks chevauchants par les organes régionaux est une activité beaucoup plus exigeante que la gestion coopérative des stocks transfrontières.

Premièrement, le nombre de participants d'un organe régional de gestion est généralement beaucoup plus élevé que dans le cas d'une gestion coopérative des stocks transfrontières³⁶. Plus le nombre de participants est élevé, plus il est difficile d'obtenir la stabilité, car plus grande est la difficulté de mettre en application les principes adoptés³⁷.

Deuxièmement, on peut attendre des participants à une gestion coopérative des stocks transfrontières, qu'ils soient constants sur la durée, tant en nombre qu'en

qualité, ce qui n'est pas le cas avec les organes régionaux de gestion des pêches. En effet, peuvent participer à de tels organes des pays pratiquant la pêche lointaine, dont les flottes sont très mobiles. Un pays pratiquant la pêche lointaine qui n'est pas un membre fondateur de cet organe peut demander d'y adhérer après la création de celui-ci. L'Accord de 1995 des Nations Unies invite explicitement les membres fondateurs d'un organe régional des pêches à accueillir tous les nouveaux membres potentiels³⁸. La manière de démarcher des membres susceptibles d'en faire partie et les persuader d'être loyaux vis-à-vis de cet organe tout en préservant la volonté des membres fondateurs de coopérer est un problème qui est loin d'être résolu³⁹. Ce problème est étroitement lié à la grande différence qui existe entre les arrangements de gestion coopérative des stocks transfrontières et les organes régionaux de gestion des pêches, celle que représente la menace des pratiques opportunistes.

Les opportunistes ne participent pas à l'arrangement coopératif mais ils recueillent les fruits de la coopération. Si les pratiques «opportunistes» sont généralisées, les participants aux arrangements coopératifs peuvent calculer que les avantages qu'ils retirent de la coopération sont inférieurs à ceux qu'ils obtiendraient s'ils ne coopéraient pas. On retrouve là, une fois de plus, la «condition de rationalité individuelle». Ces pratiques sont concevables dans un dispositif de gestion coopérative des stocks transfrontières, mais les exemples réels d'opportunisme sont difficiles à trouver.⁴⁰ En revanche, l'opportunisme est un problème chronique pour les ressources halieutiques en haute mer.

Les activités de pêche des non-participants aux organes régionaux de gestion des pêches dans les zones de haute mer régies par ces organisations, contrairement aux dispositions relatives à la gestion des organisations susmentionnées, sont considérées comme *non réglementées*. Il ne s'agit donc pas de pêche illicite. La pêche non contrôlée et non réglementée encourage la pratique de l'opportunisme, malgré l'Article 8 de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons.

Les «opportunistes» peuvent, bien entendu, être invités par les membres des organes régionaux de gestion des pêches à changer leurs pratiques et à devenir de nouveaux membres d'un de ces organes. Est-ce cependant une solution viable? Une analyse pénétrante réalisée par des économistes appliquant la théorie de l'interaction stratégique à la gestion des stocks de grands migrateurs ou des stocks chevauchants conclut que si la pêche non réglementée n'est pas freinée, et la quadrature du cercle aidant, il ne sera pas possible de répondre aux exigences des participants à l'organe régional de gestion des pêches, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Car l'attrait de l'opportunisme sera trop fort et l'organe régional prouvera qu'elle est instable par nature⁴¹. D'où une conclusion qui semble inévitable: si l'on veut que le régime de l'organe régional de gestion des pêches perdure, il est crucial de mettre un frein à la pêche non réglementée. L'importance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est difficile à estimer.

STOCKS DE POISSONS DISTINCTS

Encore récemment, peu de choses pouvaient être dites sur les stocks de poissons distincts, décrits comme les «orphelins de la mer»⁴². Le cadre légal de leur conservation et de leur gestion est fourni par la Partie VII de la Convention de 1982 des Nations Unies, qui définit l'obligation des États de coopérer entre eux, de négocier l'adoption de mesures et, le cas échéant, de créer des organisations régionales ou sous-régionales. L'attention de la communauté internationale s'est progressivement portée sur ces stocks, notamment à cause des inquiétudes suscitées par l'état des pêches et des espèces en eaux profondes. La récente ouverture à la signature de l'Accord sur les pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA) et les négociations en cours en vue de la création d'un organe régional de gestion des pêches dans le Pacifique Sud (voir page 61) illustrent cette tendance. Un pas décisif a également été franchi lorsque la Conférence de réexamen de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons a abordé la question des stocks de poissons distincts dans le cadre de l'Accord (voir page 60). Les questions soulevées ci-dessus s'appliquent donc elles aussi aux stocks de poissons «distincts».



Gestion des pêches de capture maritimes dans l'océan Indien: état et tendance

INTRODUCTION

Pendant la première moitié des années 90, pour réagir aux craintes croissantes suscitées par la situation de nombreuses pêches mondiales et à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, un certain nombre d'instruments internationaux ont encouragé les pays à renforcer la gestion de leurs pêches. Cette dynamique a été renforcée par l'élaboration d'informations comparables, systématiques et plus détaillées sur les tendances observées en matière de gestion des pêches. La publication intitulée *State of World Marine Capture Fisheries Management Questionnaire* a été préparée par la FAO en 2004 pour répondre à ce besoin. La FAO a utilisé ce questionnaire pour mener une étude sur les tendances de la gestion des pêches de capture marines dans 32 pays de l'océan Indien⁴³.

MÉTHODOLOGIE

Les experts en gestion des pêches ont été invités à remplir le questionnaire détaillé concernant les 32 pays concernés⁴⁴ en se concentrant sur la législation intéressant directement ou indirectement les pêches, les coûts et le financement de la gestion des pêches, l'implication des parties prenantes dans la gestion, la transparence et la gestion des conflits, ainsi que la conformité et l'application des mesures adoptées. Les informations ont été structurées en deux modules principaux: la gestion des pêches nationales en général, et les outils et les tendances des trois pêches principales (en volume) dans chacun des trois secteurs de pêche de capture marine de l'océan Indien (grande échelle/industrielle, petite échelle/artisanale/subsistance et récréative). Les pêches analysées dans le questionnaire étaient limitées aux pêches nationales dans les eaux juridictionnelles et continentales. N'ont pas été prises en compte la pêche en haute mer et la pêche pratiquée par des flottes étrangères dans les ZEE dans le cadre d'accords d'accès.

Dans les pays étudiés, 55 pêches industrielles, 61 pêches artisanales et 18 pêches récréatives ont été identifiées comme étant les trois pêches les plus importantes par volume dans chaque sous-secteur. Les définitions propres à chaque sous-secteur, ainsi que la question de savoir si une pêche est définie par un engin ou des espèces ont été laissées à l'appréciation de chaque pays. Les données qui en résultent doivent être utilisées avec prudence.

Le questionnaire rempli, des études sous-régionales ont été élaborées sur la base des études par pays. Une analyse des réponses au questionnaire a fourni un instantané de la gestion des pêches dans l'océan Indien pendant la période 2003-2005. Les résultats partiels sont présentés ci-dessous.

TENDANCES À L'ÉCHELLE OCÉANIQUE

Cadres politiques et législatifs

Tous les pays de la région disposent de législations spécifiques relatives à la gestion des pêches de capture marines, et pratiquement toutes ces législations comportent un cadre juridique de gestion de la pêche, mais peu nombreuses sont celles qui disposent d'une infrastructure administrative spécifique. Cependant, l'expression «gestion des pêches» ne fait l'objet d'une définition que dans un quart des pays ayant répondu à l'enquête, et 57 pour cent d'entre eux seulement présentent un dispositif juridique de lois et de réglementations visant à fournir un cadre juridique à la gestion des pêches et aux plans de gestion des pêcheries. De plus, ce n'est que dans une minorité des pays que les législations nationales font une obligation aux décisions de gestion des pêches de se fonder sur au moins un des critères analytiques suivants: analyses biologiques/évaluations des stocks de poisson, analyses de l'impact social, analyses économiques, ou analyses de suivi de l'application de la législation. Il en résulte que l'éclairage juridique propre à orienter le processus de prise de décision en matière de gestion des pêcheries est largement absent, et qu'en conséquence les responsables de cette gestion

manquent fréquemment des informations interdisciplinaires nécessaires pour élaborer des mesures adéquates de gestion des pêches.

Dans la plupart des pays, la législation désigne une institution (ou autorité de quelque nature) unique⁴⁵ comme responsable de la gestion des pêcheries de capture maritimes à l'échelon national; cependant, ou ces institutions/autorités exercent juridiquement des responsabilités de façon conjointe avec d'autres institutions, ou elles reçoivent l'assistance d'autres entités gouvernementales ou quasi gouvernementales, ainsi que d'institutions universitaires, dans leurs activités de recherche. Dans de nombreux cas, les institutions/autorités des pêches sont également assistées par au moins une autre entité (par exemple: marine nationale ou garde-côtes) pour le suivi et le contrôle du respect des lois concernant la pêche.

Les cadres stratégiques mis en œuvre dans la région procédaient le plus souvent d'une logique de développement, en dépit du grand nombre de stocks considérés comme totalement exploités ou davantage⁴⁶. Dans les cas où les textes juridiques spécifiaient des objectifs de gestion des pêches, ces objectifs avaient tendance à se répartir selon deux lignes directrices, l'une guidée par une logique de développement et l'autre par une logique de durabilité. La tendance dans les pays de la mer du Golfe et de la mer Rouge favorisaient les objectifs centrés sur le développement, tandis que la législation des pays de la rive orientale de l'océan Indien avait tendance à spécifier des critères de durabilité, et que les pays de la rive occidentale tendaient plutôt à présenter des dispositifs législatifs exempts d'objectifs de gestion spécifiques (à l'exception de Madagascar et de l'Afrique du Sud). Cependant, dans la plupart des pays la gestion des pêches était affectée par au moins un autre élément de législation basé sur des concepts de durabilité.

Ce n'est que dans la moitié –approximativement – des pays concernés que les pêches de capture marines sont considérées comme «gérées, d'une façon ou d'une autre» dans leur majeure partie et, que pour les pêcheries considérées comme «gérées»⁴⁷, l'absence de toute planification formalisée de cette gestion reste la règle générale. Néanmoins, le sentiment général dans ces pays est que le nombre de pêcheries bénéficiant d'une gestion de quelque nature que ce soit a augmenté au cours des 10 années précédentes.

Statut des pêcheries

La distribution relative des volumes des différents sous-secteurs des pêches dans l'océan Indien demeure cohérente par rapport aux comparaisons effectuées globalement entre pêcheries artisanales et pêcheries industrielles⁴⁸ (tableau 16). Le nombre de personnes dépendant des pêches artisanales (emplois à temps complet ou partiel ou dépendance de ces pêcheurs pour leur subsistance) est 2,5 fois supérieur à celui des personnes dépendant des pêcheries industrielles, et les prises totales de chacun de ces deux sous-secteurs sont à peu près équivalentes en volume.

Tableau 16
Données de base sur les principales pêcheries de l'océan Indien, par sous-secteur

	Sous-secteur		
	Industriel	Artisanal	Plaisance
Nombre de participants	1 600 000	4 300 000	90 000 ¹
Débarquements (tonnes)	4 000 000	4 200 000	n.d.
Nombre de bateaux	73 000	313 000	n.d.

Notes:

Ces données recouvrent les trois pêcheries les plus importantes (en volume) pour chaque sous-secteur, dans 30 pays de l'océan Indien.

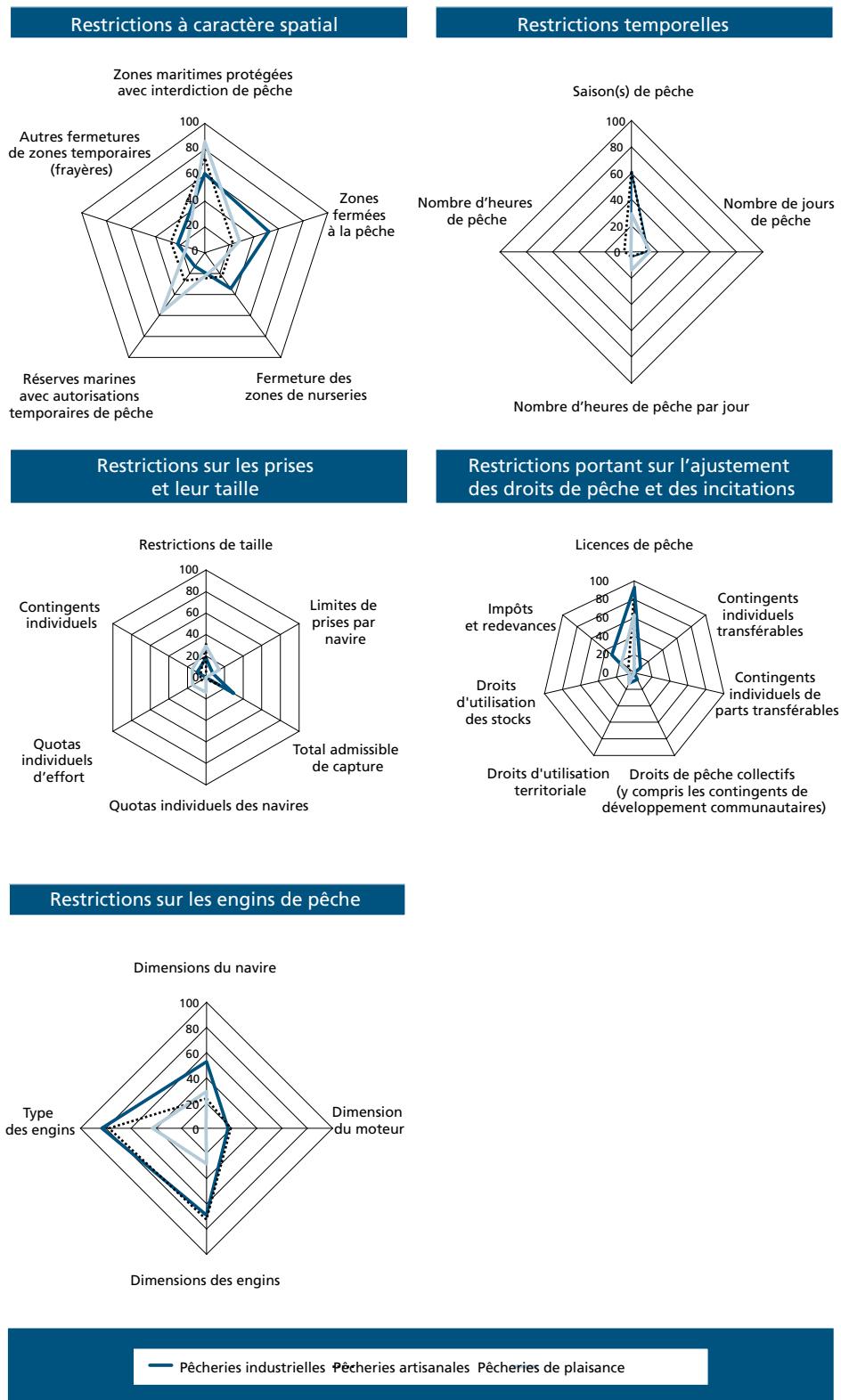
Les données pour l'Indonésie et la Malaisie comprennent les données des pêcheries de l'océan Pacifique et de l'océan Indien. Les données pour les pêcheries de plaisance ne recouvrent que 11 des 18 pêcheries identifiées, en raison du manque de données disponibles.

n.d. = non disponible.



Figure 41

Mesures techniques de gestion des pêches dans les pays de l'océan Indien (pourcentage des pays)



Note: Les données se réfèrent au pourcentage de pays dans lesquels la mesure est mise en œuvre dans au moins une des trois principales pêcheries.

Au cours des 10 dernières années, les effectifs de la plupart des pêcheries ont augmenté pour les trois sous-secteurs, mais quelques pêcheries ont connu une diminution de leurs effectifs.

En ce qui concerne les prises des pêcheries industrielles, le sens de l'évolution varie selon les pays: sept pays ont enregistré une tendance à la baisse en termes de quantité, tandis que 11 pays ont enregistré des tendances à la baisse en termes de valeur des prises. Il est intéressant d'observer que pour certains de ces pays, les tendances relatives au volume et à la valeur des prises montrent une évolution en sens opposé sur le quinquennat. La plupart des pays ont enregistré des tendances positives tant en quantité qu'en valeur des prises dans le secteur des pêches artisanales, et quand ces deux grandeurs ont évolué en sens opposé, c'est le volume qui diminuait tandis que la valeur croissait. Ce phénomène peut trouver son explication dans des variations soit du prix, soit de la qualité des prises.

En ce qui concerne l'état des stocks, un rapport de la FAO publié en 2005⁴⁹ indiquait qu'il restait peu de possibilité de croissance supplémentaire pour ces pêcheries; cela s'ajoutant à la possibilité pour certains, sinon la totalité, des stocks de la région de se trouver dès à présent en surexploitation. Il convient également d'observer que les auteurs du rapport (2005) avaient, dans le cadre des analyses sous-régionales qu'il comportait⁵⁰, indiqué que certaines espèces étaient dans un état plus grave qu'il n'apparaissait à la lecture des statistiques portant sur la zone plus vaste utilisée pour le rapport de 2005. Ces observations soulignaient encore davantage la nécessité d'exercer une certaine prudence dans l'océan Indien, d'autant que les effets sur l'état des stocks des pêches illicites, non déclarées et non réglementées et des volumes de rejets de prises accessoires sont malaisés à cerner et à maîtriser.



Instruments de gestion en usage pour les pêcheries les plus importantes

La palette d'instruments mise en œuvre dans la région pour les mesures techniques de gestion des pêcheries comprend des restrictions d'accès géographiques, d'accès dans le temps, sur le volume et la taille des prises, des restrictions portant sur l'ajustement des droits de pêche et des incitations et des restrictions portant sur les engins de pêche (figures 41). Les réponses au questionnaire ont mis en lumière certaines tendances communes aux pays de l'océan Indien:

- Une préférence de ces pays pour les restrictions à caractère spatial (principalement zones maritimes protégées et réserves marines) et portant sur les engins de pêche (spécialement type et taille) par rapport à d'autres mesures techniques de gestion des pêches marines de capture.
- A l'exception de la délivrance de licences de pêche, il est très peu recouru aux mécanismes d'ajustement d'incitations ou de dispensation de droits de pêche.
- Les instruments actuellement en usage dans le cadre du secteur de la pêche artisanale ont été pour la plus grande partie mis en place ou intensifiés au cours des 10 dernières années; tandis que les instruments visant les pêches industrielle et de plaisance n'ont pas connu de changement majeur dans leur mode d'utilisation, si ce n'est une extension des restrictions à caractère spatial.
- En dépit du fait que des pêcheries de plaisance sont présentes dans au moins 10 des pays de la région, ces pêcheries sont l'objet de peu de mesures de gestion en dehors de la mise en œuvre de zones marines protégées et de réserves maritimes et, moins souvent, de licences de pêche et de restrictions portant sur les engins de pêche.

Mécanismes de participation et gestion des conflits dans le cadre des pêcheries industrielles

En dépit de la rareté, dans toute la région, de toute définition formelle ou légale des détenteurs d'un quelconque intérêt à l'utilisation et à la gestion des ressources de la pêche, les parties prenantes de la plupart des pêcheries qui constituent les trois sous-secteurs ont été identifiées. Dans de nombreux cas, le sentiment général est que les arrangements nécessaires pour consulter ces parties prenantes et pour coopérer avec

elles dans la gestion des pêcheries en question ont été pris; ce sentiment, cependant, est moins marqué pour le sous-secteur des pêches artisanales.

Si la participation des parties prenantes au processus de prise de décisions concernant la gestion de la pêche est acquise, l'adaptation de ce processus de décision est fréquemment allée de l'avant pour le sous-secteur des pêcheries industrielles, alors que cela ne s'est pas nécessairement produit pour les pêcheries artisanales et a rarement eu lieu pour la pêche de plaisance. Cependant, l'approche participative a conduit à une réduction du niveau de conflit dans le cadre des pêcheries et créé des raisons et des incitations pour amener les parties prenantes à mettre en pratique, de leur plein gré, une intendance «responsable» des pêcheries.

Malgré la contribution positive de l'approche participative à la réduction des conflits internes aux pêcheries et entre elles, le niveau de conflit dans l'ensemble des sous-secteurs est resté significatif. L'origine des conflits internes aux sous-secteurs de la pêche artisanale et industrielle se trouve fréquemment dans la concurrence entre des navires de pêche appartenant à des catégories différentes ou entre des pêcheries distinctes, tandis que les conflits observés dans le cadre du sous-secteur de la plaisance ont tendance à naître de la concurrence avec l'ensemble des autres utilisations de la même zone maritime.

Des processus de résolution de conflit sont utilisées dans environ un tiers des pêcheries couvertes par le questionnaire, ces processus comportant la délimitation de zones pour des utilisateurs spécifiques, des mesures de régénération des stocks, la répartition de la ressource entre les pêcheries et à l'interne de celles-ci, et des méthodes éducatives destinées à sensibiliser les utilisateurs quant au caractère multi-utilisateurs de certaines ressources. La façon dont sont traités les différents sous-secteurs varie peu, si ce n'est que les méthodes faisant appel à la sensibilisation sont d'un usage plus fréquent pour le sous-secteur de plaisance que pour les autres.

Gestion de la capacité de la flotte de pêche pour les pêcheries les plus importantes

La capacité des flottes de pêche de l'océan Indien est mesurée pour la plupart des pêcheries industrielles et des pêcheries de plaisance; en revanche, il est fréquent que la capacité de la flotte de pêche pour le sous-secteur artisanal ne soit pas suivie et mesurée. De plus, en dépit de l'»impression» fréquemment répandue selon laquelle la moitié ou presque des pêcheries sont en surcapacité, le nombre de programmes de réduction de capacité mis en place pour ajuster le niveau d'effort de pêche reste très faible.

Là où c'est le cas, la méthode la plus fréquemment utilisée pour réduire le niveau de capacité est le rachat de licences de pêche à partir de la pêcherie, immédiatement suivie, à un moindre degré, par le rachat de navires de pêche bénéficiant de licences de pêche pour exploiter la pêcherie. Le retrait de licences est considéré, sur la base de l'expérience, comme un moyen efficace de réduire sans délai une surcapacité de pêche, tandis que le rachat de navires apparaît beaucoup moins efficace. De plus, un tel retrait initial de licences de pêche, lorsqu'il est couplé avec une politique soutenue de rachat de licences, est considéré comme une façon efficace d'éviter le retour à une quelconque situation de surcapacité.

Le financement de ces programmes de réduction de capacité vient généralement de fonds publics, mais il est arrivé à plusieurs reprises que de tels programmes soient financés par les opérateurs de la pêcherie concernée ou, plus rarement, par les opérateurs d'autres pêcheries.

Coût et financement de la gestion des pêcheries

Les lignes budgétaires consacrées à la gestion des pêcheries comportent, entre autres, le financement de la recherche et du développement, de la surveillance et de l'application des règles et, enfin, des coûts administratifs généraux. La proportion de pays dans lesquels ces activités ne sont pas couvertes, sous une forme ou sous une autre, par des fonds publics, n'est que de 10 pour cent environ. En revanche, le caractère national du financement tend à diminuer à mesure que la gestion des

pêcheries prend un caractère régional ou local, alors que par contraste la tendance à une origine des fonds localisée à ces niveaux s'est accentuée, en raison notamment des politiques de décentralisation prévalant dans la région.

Les mécanismes de recouvrement des coûts de gestion des pêcheries sont peu répandus, à l'exception du prix des licences de pêche, dans le cadre des pêcheries artisanales et industrielles. Dans les cas où les activités de pêche donnent lieu à une perception de taxes, le plus souvent ces fonds vont directement au budget national, et en conséquence, en l'absence de la possibilité de percevoir un lien entre les coûts et les bénéfices des services de gestion des pêcheries, les autorités responsables de cette gestion continuent de fonder leurs activités sur les allocations budgétaires de l'administration. Il est intéressant de noter que le recours à des moyens de recouvrement de coûts tels que le paiement de licences et autres sont répandus au sein du groupe relativement restreint des pêcheries de plaisance; ce qui traduit peut-être une différence de perception quant à l'accès aux ressources, vu tantôt comme un droit et tantôt comme un privilège.

Respect et application des réglementations

Dans la plupart des cas, les hausses de coûts de gestion des pêcheries, mentionnées ci-dessus, sont liées à un accroissement des activités de surveillance et d'application de la réglementation, mais elles proviennent également de l'accroissement des activités de gestion des conflits et de consultation des parties prenantes. L'accroissement des activités de surveillance et d'application de la réglementation est lié au sentiment, répandu dans de nombreux pays, d'une intensification de la fréquence des infractions au cours des 10 dernières années.

Les instruments de contrôle et de respect de la réglementation en usage dans la région reposent principalement sur les inspections, tant en mer qu'à terre. D'autres instruments tels que la présence d'observateurs à bord des navires de pêche ou le Système de surveillance des navires par satellite (SSN) sont moins répandus à l'échelle de la région.

Confrontés à des infractions, la plupart des pays ont recours à des amendes modérées ou à la révocation des licences de pêche comme arguments dissuasifs; le sentiment général dans la grande majorité des pays de la région est que les financements disponibles ne sont pas suffisants pour appliquer l'ensemble de la réglementation, les pénalités appliquées aux contrevenants ne sont pas assez sévères ou élevées pour être dissuasives et que le risque d'être détecté reste trop faible pour encourager le respect des réglementations concernant la pêche.



RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les défis auxquels sont confrontés les opérateurs et les gestionnaires des pêcheries des pays de l'océan Indien ne diffèrent pas de ceux qui se rencontrent dans d'autres régions:

- Le cadre juridique a été amélioré par des réformes législatives, mais leur application est restée limitée, et l'absence de réelle MCS (suivi, contrôle et surveillance) a compromis l'efficacité de la gestion des pêches.
- Les politiques nationales des pêches restent souvent fondées sur des considérations de développement plutôt que sur des critères de durabilité économique, sociale, biologique et environnementale; il existe néanmoins dans la région des exemples d'une approche holistique de la gestion des pêches et de telles expériences peuvent se révéler utiles pour la région.
- La prévalence de conflits internes aux pêcheries et entre elles demeure élevée.
- Les navires de pêche et les pêcheurs artisiaux, en raison de l'importance de leurs effectifs et du rôle potentiel des pêcheries artisanales en matière de lutte contre la pauvreté, restent une contrainte majeure en termes de mise au point et de mise œuvre de politiques de gestion de ces pêcheries.
- La capacité des pays de la région à réunir des données cohérentes sur la dynamique des stocks a été limitée par leur recours exclusif à des méthodes classiques et coûteuses d'évaluation des stocks. Combinée avec le besoin de données précises

et objectives, cette situation contribue à geler dans le statu quo les capacités de planification de la gestion des pêcheries, alors même que les données qualitatives suggèrent que de nombreux stocks sont totalement exploités ou surexploités.

- La collecte de données socioéconomiques reste peu fréquente ou absente; en conséquence, la contribution des pêcheries artisanales au bien-être des populations, à leur sécurité alimentaire et à la réduction et la prévention de la pauvreté reste mal comprise et l'impact des mesures de gestion des pêches potentielles n'a pu être estimé pour l'ensemble des trois sous-secteurs.
- L'information sur les stocks exploités en commun et transfrontières est fréquemment absente ou inadéquate, et les arrangements institutionnels pertinents sont fréquemment inexistantes.
- L'intégration des parties prenantes au processus de gestion des pêches a progressé mais reste limitée, d'où la persistance des difficultés rencontrées dans la gestion de la capacité de pêche, dans l'ensemble des sous-secteurs mais plus particulièrement dans le sous-secteur artisanal.
- La dimension multiespèce de la plupart des pêcheries n'a pas été prise en compte.
- L'absence de priorités clairement définies concernant les objectifs assignés à chaque pêcherie a conduit à une planification inadéquate et à la multiplication des conflits internes aux pêcheries et entre elles.

Les actions permettant de corriger ces problèmes pourront inclure:

- l'introduction de stratégies de gestion souples et économiques, basées sur le renforcement des structures de gestion et une amélioration de la définition et de la hiérarchisation de leurs objectifs;
- le renforcement de l'approche écosystémique de la gestion des pêches;
- l'exploration de méthodologies économiques de collecte de données portant sur les aspects biologiques, économiques, sociologiques et environnementaux des pêches;
- une réelle application des lois et régulations relatives aux pêches;
- un contrôle plus strict de la croissance de la capacité de la flotte de pêche;
- une meilleure harmonisation, si nécessaire, de la définition et de l'application des lois et règlements;
- l'élaboration de programmes de gestion des pêches en collaboration avec les parties prenantes concernées;
- l'élaboration de programmes nationaux d'action ciblant les questions de pêche INN et de capacité de pêche;
- une participation active aux initiatives régionales telles qu'organes régionaux des pêches de façon à contribuer à la maîtrise de la pêche INN, à l'harmonisation des lois et règlements sur les pêches, et à l'élaboration de mesures cohérentes de gestion des pêches en ce qui concerne les stocks transfrontières et les stocks exploités en commun; et
- davantage d'implication des parties prenantes dans la gestion des pêches, y compris la prise en considération de solutions de cogestion, notamment au niveau local, d'où la nécessité de renforcer les organismes représentant les intérêts des pêcheurs et autres parties prenantes.

Les pays de l'océan Indien doivent continuer à élaborer des cadres de gestion des pêches assurant la durabilité de celles-ci, et intégrant tant les normes et accords internationaux que les exigences et situations spécifiques à chaque pays. En dépit de l'absence de panacée applicable à la gestion de toutes les pêcheries, chaque pays peut, dans sa recherche de méthodes innovantes et économiques de gestion des pêches, tirer profit de l'expérience des autres pays de la région et d'ailleurs, ainsi que de la littérature existante.

De plus, et indépendamment des choix effectués en matière de cadres de gestion des pêcheries, l'absence de volonté politique en ce qui concerne l'application des dispositions législatives pertinentes et la mise en œuvre des mesures de gestion nécessaires condamnerait ces cadres de gestion, aussi parfaits soient-ils, à rester lettre morte.

Enfin, il serait très utile, pour améliorer la gestion des pêches d'une façon plus réactive à la réalité, d'arriver à une meilleure compréhension des effets induits par les mesures de gestion déjà mises en œuvre (rendement économique, justice sociale et état des stocks).

Besoins en carburant de la flotte de pêche

LE PROBLÈME

Le prix du gazole a augmenté de 100 pour cent durant la période allant de janvier 2004 à décembre 2005 (figure 42). Cela a durement affecté la rentabilité du secteur pêche proprement dit de l'industrie de la pêche, principalement du fait de la diminution de la marge bénéficiaire des navires de pêche, avec pour conséquence très probable une perte nette d'exploitation pour de nombreux navires de pêche en 2005.

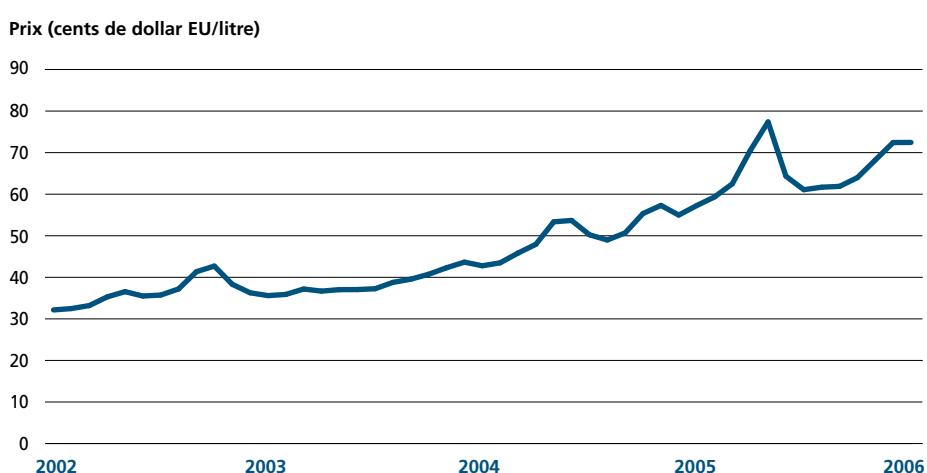
Le secteur de la pêche de capture dépend entièrement des carburants fossiles pour son fonctionnement, et ne dispose actuellement d'aucune source d'énergie alternative. Les pêcheurs et les autres entrepreneurs du secteur sont prisonniers d'une situation qui fait d'eux les victimes malchanceuses des circonstances internationales. Même s'ils sont contraints par les circonstances présentes de se concentrer sur leurs difficultés immédiates, ils ne peuvent se soustraire aux problèmes liés à la disponibilité de pétrole dans le moyen et le long terme. Le pétrole étant une ressource non renouvelable, les quantités disponibles sont appelées à diminuer, et son prix à augmenter en termes réels. Cette sombre perspective se combine à une pression croissante pour réduire l'utilisation du pétrole en raison de l'effet de serre entraîné par les émissions de dioxyde de carbone lors de la combustion de carburants fossiles. Il y a donc un besoin urgent d'identifier des sources alternatives d'énergie pour les besoins spécifiques de l'énergie des pêches.

Il convient de noter que les prix des carburants pour l'industrie de la pêche à travers le monde sont beaucoup plus homogènes que pour les transports routiers, du fait que le carburant à usage industriel, y compris l'agriculture et la pêche, est plus faiblement taxé. En revanche, le carburant destiné aux transports routiers connaît de fortes variations géographiques de prix du fait du large éventail de taux de taxation auquel il est soumis. Certains pays d'Asie du Sud-Ouest subventionnent le carburant destiné à la pêche.



Figure 42

Prix du gazole, États-Unis d'Amérique, 2002-06



Source: Agence internationale de l'énergie.

La FAO estime qu'en 2005, le secteur de la pêche a brûlé 14 millions de tonnes de carburant, pour un coût équivalant 22 milliards de dollars EU, soit environ 25 pour cent du chiffre d'affaires total du secteur qui est estimé à environ 80 milliards de dollars EU⁵¹. Des efforts sont faits pour rechercher une meilleure efficacité de l'utilisation du carburant par l'industrie des pêches, en recourant, entre autres, à des navires spécialisés pour le transport du poisson et l'approvisionnement de la flotte, permettant ainsi aux navires de pêche de consacrer plus de temps aux opérations de pêche et moins de temps à se rendre dans les zones de pêche ou à s'en éloigner. Cependant, on estime que ces mesures opérationnelles de maîtrise des coûts du carburant prises par les pêcheurs, ainsi que d'autres (telle la conversion de chalutiers au chalutage en paire, qui est une utilisation de l'énergie beaucoup plus efficace), ne réduisent la consommation de carburant que de 20 pour cent au plus, et qu'elles ne sont donc pas à même de contrebalancer entièrement la hausse des coûts du carburant. L'ajustement à la hausse des prix du poisson mettra probablement quelque temps à suivre, de sorte que le secteur de la pêche de capture sera condamné aux difficultés financières aussi longtemps que le prix du gazole restera à 60 cents/litre.

Au cours de la décennie écoulée, la FAO a mené à bien une série d'études internationales sur la rentabilité du secteur de la pêche proprement dit⁵². En tout, 88 pêcheries ont été analysées en 1995-1997, 108 en 1999-2000 et 75 en 2002-2003. Il ressort de ces études que les navires de pêche des pays en voie de développement ont des coûts de carburant relativement beaucoup plus élevés que ceux des pays développés. Les coûts de carburant, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires tiré des prises débarquées, variaient pratiquement du simple au double entre ce dernier et les premiers groupes de pays, comme on peut le voir au tableau 17. On observe également dans ce tableau une hausse généralisée à l'échelle mondiale pour le coût moyen du carburant ramené au chiffre d'affaires des prises débarquées durant la période 1996-2003, cet indice variant de 14,85 pour cent à 18,53 pour cent. Le même tableau montre également une estimation des coûts annuels de carburant au niveau du prix moyen 2005 (tous autres prix et chiffres d'affaires restant inchangés).

Les études réalisées par la FAO se sont également penchées sur la consommation de carburant en fonction des différents types d'engins de pêche. Les différences attendues entre engins actifs et engins passifs sont moins prononcées qu'on n'aurait pu le prévoir (voir tableau 18).

Plusieurs conclusions pertinentes peuvent être tirées du tableau 18.

- Il existe des différences considérables entre les coûts de carburant supportés par les flottes de pêche des pays développés et en développement. Les armateurs des pays en développement consacrent une proportion beaucoup plus importante de leur chiffre d'affaires au carburant que leurs collègues des pays développés, et cette proportion connaît une hausse continue. Elle devrait être le double en 2005 de ce qu'elle était en 2002-2003. Il convient de noter que cette disparité s'observe non seulement pour la pêche mais pour l'ensemble du secteur industriel. Les pays développés ont une bien meilleure efficacité énergétique que les pays en

Tableau 17

Coûts du carburant rapportés au chiffre d'affaires des débarquements, dans les pays développés et en développement

	Coûts du carburant rapportés au chiffre d'affaires (pourcentage)			
	1995/1997	1999/2000	2002/2003	2005 ¹
Pays en développement	18,52	20,65	21,63	43,26
Pays développés	11,08	9,78	10,2	20,4
Moyenne globale	14,85	16,70	18,53	37,06

¹ Estimation.

Tableau 18

Coûts du carburant rapportés aux chiffres d'affaires par type d'engins de pêche, dans les pays développés et en développement

	Coût du carburant rapporté au chiffre d'affaires (pourcentage)			
	1995/1997	1999/2000	2002/2003	2005 ¹
Pays en développement				
Démersaux actifs	17,19	30,28	26,15	52,30
Pélagiques actifs	17,33	17,60	16,99	33,98
Dormants	18,78	17,06	19,33	38,66
Pays développés				
Démersaux actifs	10,57	8,64	14,37	28,74
Pélagiques actifs	n.d.	7,65	5,48	10,96
Dormants	5,57	4,95	4,61	9,22

Note: n.d. = non disponible.

¹ Estimation.



développement⁵³. Il semble que la vulnérabilité des pêcheurs à la hausse des prix des carburants soit bien supérieure dans les pays en développement à ce qu'elle est dans les pays développés.

- La disparité portant sur l'importance relative des coûts de carburant se fait davantage sentir pour les engins de pêche passifs. Dans chacune des trois études réalisées, les pêcheurs de pays en développement mettant en œuvre des engins passifs consacraient au carburant une proportion de leur chiffre d'affaires au moins triple de celle consacrée par les pêcheurs des pays développés utilisant des engins passifs.
- Le ratio moyen des coûts de carburant rapportés au chiffre d'affaire est passé de 14,83 pour cent à 18,53 pour cent entre 1996 et 2002, soit une hausse de presque 25 pour cent.

SIMULATION DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Comme indiqué ci-dessus, la FAO a procédé à l'analyse de la performance économique des flottes de pêches à l'échelle mondiale. Des 88 pêcheries analysées en 1995-1997, aucune ne présentait un excédent brut d'exploitation négatif, et 15 seulement présentaient un excédent net d'exploitation négatif après amortissements et frais financiers. Les données détaillées sur les postes de coûts et de chiffre d'affaires fournies par l'étude 1995-1997⁵⁴ peuvent être mises à profit pour simuler l'effet d'un doublement des prix du carburant relevés en 1995-1997. Cette simulation aboutit à un excédent net d'exploitation négatif pour 55 pêcheries.

Compte tenu des hausses fréquentes et considérables du prix du carburant et de la réelle possibilité d'effondrement à court terme d'une pêche industrielle sous l'effet de ces hausses, il peut apparaître souhaitable à certains gouvernements de protéger leur industrie des pêches contre la violence de telles variations. Il serait ainsi envisageable d'ajuster le prix du carburant de telle façon qu'il ne subisse pas, au cours d'une année donnée, une hausse supérieure à un pourcentage donné, par exemple 10 pour cent au dessus de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cela permettrait à l'industrie de s'adapter au changement d'environnement et de finir par s'ajuster au prix réel du carburant.

IMPACT SUR LE SECTEUR PUBLIC

Les effets des hausses de prix des carburants sur les pêches proviennent non seulement de leur impact sur les pêcheurs et autres opérateurs économiques du secteur, mais également de leur impact sur le secteur public. Dans la mesure où la règle générale

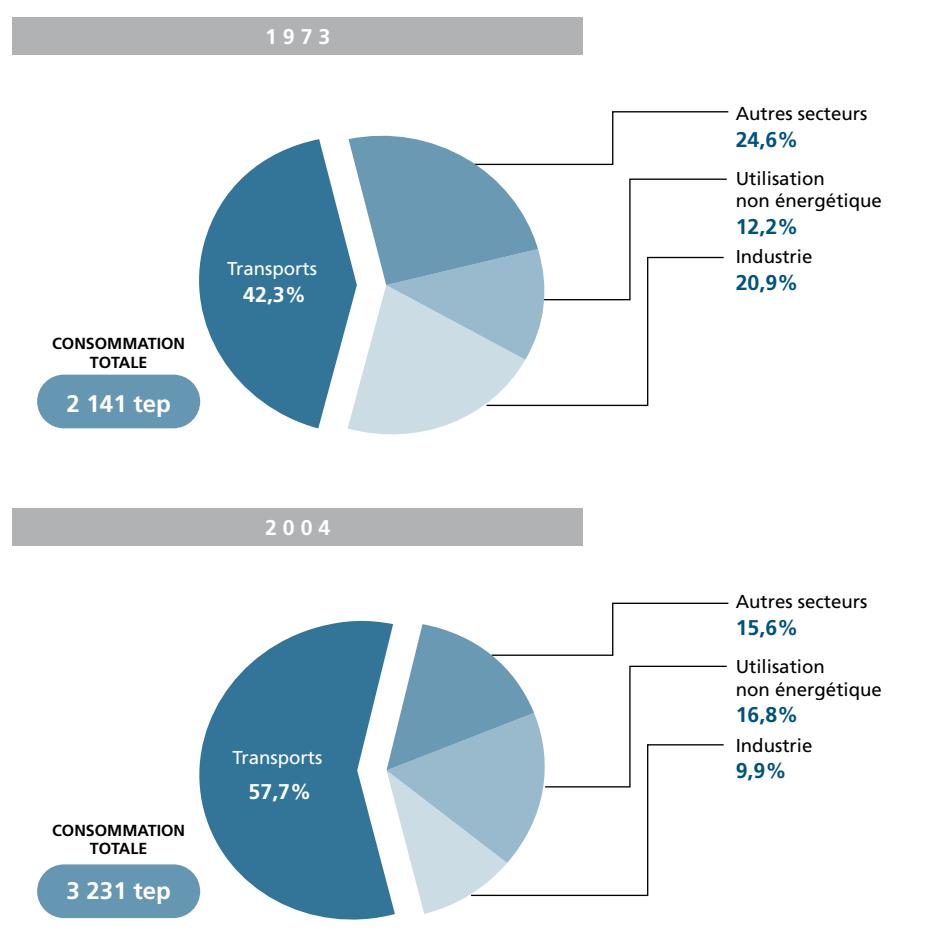
pour le secteur public est de disposer d'un budget fixe pour les dépenses de fonctionnement, la hausse des prix du carburant peut se traduire par une moindre disponibilité de celui-ci, notamment pour les sorties de surveillance en mer ou la recherche scientifique. Des méthodes plus économiques devront être recherchées pour le suivi de la flotte de pêche. Les systèmes de SSN sont appelés à se généraliser, et pour les patrouilles en mer les embarcations ou aéronefs classiques pourront se voir remplacer par des aéronefs sans pilote.

PERSPECTIVES À LONG TERME (AU-DELÀ DU PÉTROLE)

L'importance de la progression des prix des carburants et les doutes persistants sur leur disponibilité future contraignent toute discussion du problème du carburant pour l'industrie de la pêche à prendre ces questions en considération. La figure 43 montre la croissance de l'offre et de la demande de pétrole entre 1973 et 2003, avec les secteurs consommateurs. Il est clair que le transport est le principal secteur utilisateur de pétrole, que sa prépondérance n'a cessé de croître et qu'elle va encore s'accentuer. En revanche, les 14 millions de tonnes de carburant brûlées par l'industrie mondiale de la pêche représentent moins de 0,5 pour cent de la consommation mondiale de pétrole. Il

Figure 43

Consommation mondiale de pétrole par secteur d'activités, 1973 et 2004



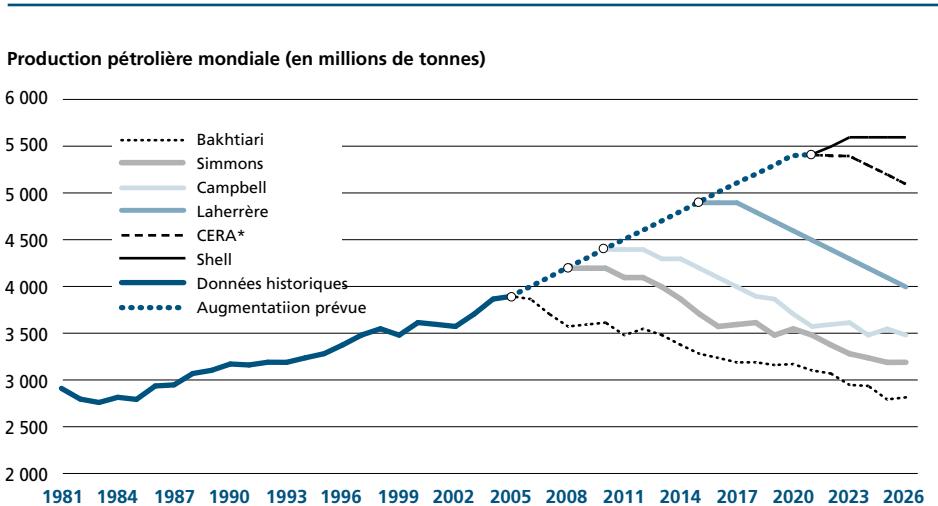
Notes: Les «autres secteurs» comprennent l'agriculture, les services commerciaux et publics, les utilisations résidentielles et non spécifiées.

Tep = million de tonnes équivalent pétrole.

Source: *Key World Energy Statistics 2006* © OECD/IEA, 2006, p. 33.

Figure 44

Différents scénarios de pic de production pétrolière par un certain nombre d'experts en 2006



Notes: Série de données historiques à partir de BP. 2006. *Statistical Review of World Energy 2006*, Document de travail sur les données historiques (voir www.bp.com).

*CERA: Cambridge Energy Research Associates.



s'ensuit que l'offre et la demande de pétrole continueront d'être dominées par d'autres utilisateurs de pétrole, notamment le secteur des transports.

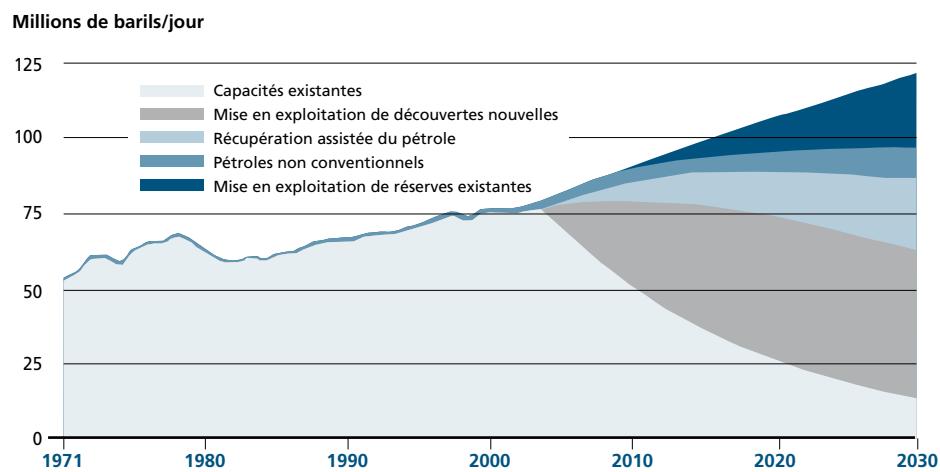
La crise actuelle du carburant s'inscrit dans le droit fil des nombreuses crises similaires qui ont eu lieu à la suite du premier choc pétrolier, déclenché par la crise internationale de Suez en 1956. La cause principale de ces crises n'a pas été une pénurie globale de pétrole, mais l'incertitude portant sur l'offre de pétrole en provenance des pays producteurs vers les pays consommateurs. Les ouragans qui ont affecté les raffineries de pétrole du Golfe du Mexique en 2005 ne sont qu'un des éléments qui ont tiré le prix du pétrole jusqu'au niveau très élevé qu'il occupe actuellement. De nombreux analystes attribuent un tel niveau à l'étroit ajustement de l'offre de pétrole à sa demande, qui entraîne une grande susceptibilité à toute perturbation, celle-ci se traduisant par un pic de prix. Il est cependant paradoxal que les entités en charge de gérer l'offre de pétrole (c'est-à-dire les grandes compagnies pétrolières et les gouvernements) tirent actuellement bénéfice du niveau élevé des prix, alors que dans le même temps les consommateurs, pêcheurs y compris, supportent la hausse des prix du pétrole et du gazole. Le pétrole est, de tous les produits de base, celui qui a le prix le plus volatil.

Un autre problème, dont les conséquences futures pourraient se révéler plus sérieuses pour l'industrie de la pêche que la hausse actuelle du prix du carburant, est celui de la durabilité à long terme de la production pétrolière. Ce problème est sujet à controverse, avec une répartition des experts entre les «pétro-pessimistes» pour lesquels un «pic de production» du pétrole doit se produire dans un avenir proche, et les «pétro-optimistes» qui estiment qu'il reste encore du temps. Tous cependant s'accordent pour prédire un assèchement des carburants fossiles au plus tard à la fin XXI^e siècle (voir figure 44).

Certains analystes, peut-être les plus perspicaces, soulignent que ce n'est pas tant la date exacte de l'arrivée du pic de production qui est importante que les mesures prises par les gouvernements et les compagnies du secteur de l'énergie en prévision de cet événement. Il convient de noter que de nombreuses mesures de cet ordre sont déjà en cours d'adoption par les gouvernements, et que des sources alternatives de carburant pour le secteur du transport sont actuellement explorées. On citera parmi ces dernières l'amélioration du rendement d'extraction des forages existants, la conversion en carburants liquides du gaz et du charbon, et la mise en exploitation des bruts lourds et

Figure 45

Production mondiale de pétrole passée, présente et projetée, par origine



Source: AIE. 2004. *Perspectives énergétiques mondiales 2004*. AIE/OCDE. Paris

des sables bitumineux. L'efficacité énergétique des véhicules fait l'objet de recherches importantes et la production d'éthanol d'origine agricole, comme carburant alternatif renouvelable, est déjà en cours (figure 49). Ces innovations sont également soutenues activement dans le contexte de la lutte contre les effets du réchauffement global. On voit d'ores et déjà en Islande, en Californie et aux Etats-Unis d'Amérique des véhicules fonctionnant à l'hydrogène, et la motorisation à l'hydrogène de navires de pêche est à l'étude en Islande. L'inconvénient que présentent actuellement ces solutions est que le volume de stockage nécessité par l'hydrogène, l'éthanol ou le méthanol est beaucoup plus important que celui du pétrole à niveau énergétique équivalent (densité énergétique). Cependant la recherche d'un meilleur rendement des cellules à hydrogène se poursuit de façon intensive. Le remplacement du pétrole par des cellules à hydrogène de ce type dépendra aussi des coûts relatifs des deux sources d'énergie.

Cependant, il se peut que la solution retenue pour les énergies alternatives destinées aux transports routiers ne soit pas nécessairement transposable au secteur de la pêche industrielle. L'organisation maritime internationale (OMI) applique des réglementations relatives à la pollution entraînée par la combustion de carburants fossiles (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires [MARPOL]) et à la sécurité (Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer [SOLAS]), réglementations qui ont trait au point d'ignition (point d'éclair)⁵⁵ du carburant utilisé par les navires. Ces exigences de sécurité sont reprises dans une Convention de l'OMI (Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche), qui n'est pas encore en vigueur. De façon spécifique, elle interdit l'utilisation de carburants présentant un point d'ignition inférieur à 60 °C. Même si, d'un point de vue strictement juridique, cette réglementation n'est pas applicable aux navires de pêche, il serait hautement irresponsable de ne pas tenir compte de ces considérations dans une industrie qui connaît déjà un taux de pertes humaines extrêmement élevé. Cela signifie que l'éthanol ou le méthanol sont à exclure, dans la mesure où leur point d'ignition est de 10 °C et 12 °C, respectivement. Cependant, leur utilisation pour fabriquer du biogazole reste possible⁵⁶. L'avantage d'une telle solution serait de conserver une densité énergétique similaire, et de nécessiter peu ou pas du tout de modification aux machines. Tout bouleversement de la «densité énergétique» se traduirait en revanche par un impact décisif sur la conception même des navires de pêche, un peu de la même façon que l'introduction de la combustion interne en remplacement de la propulsion à vapeur dans les années 40.

Le rythme auquel l'utilisation de carburants alternatifs sera introduite sera complètement fonction de l'évolution actuelle et à venir du prix du pétrole. La persistance de prix élevés conduirait à une accélération des recherches sur les carburants alternatifs et de leur production. L'aggravation des incertitudes liées à la politique internationale ou du terrorisme renforcerait le besoin d'un approvisionnement sûr en carburant et conduiraient donc à un résultat similaire.

CONCLUSIONS

Il se pourrait tout à fait que se voie vérifiée la prédition du cheikh Yamani, ancien président de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), quand il disait «Ce n'est pas faute de pierres que l'âge de la pierre s'est terminé, et l'âge du pétrole prendra fin bien avant que le monde ne manque de pétrole⁵⁷».

Causes de rétention et de rejet dans le commerce international du poisson⁵⁸

INTRODUCTION

Le poisson et les produits de la pêche sont un des principaux types de produits alimentaires faisant l'objet d'échanges internationaux, et ces échanges sont promis à une évolution positive en raison de la demande toujours croissante pour le poisson et les produits de la mer. Cependant, chaque année, des milliers de tonnes de poisson et de produits de la mer importés sont retenus, rejetés ou détruits aux frontières de nombreuses régions importatrices dans le monde. Il s'agit d'une perte post-récolte qui peut être prévenue, au moins en partie, ce qui valoriserait davantage l'effort de pêche, apporterait davantage de poisson et de produits de la mer à la consommation humaine, et contribuerait à réduire la pression sur les stocks de poisson.

Une des difficultés les plus sérieuses pour les exportateurs est la variabilité, d'un grand marché importateur à l'autre, des normes et réglementations de qualité et d'hygiène alimentaire auxquelles ils sont confrontés. Ces différences concernent les réglementations, les normes et leurs procédures de contrôle, y compris les contrôles mis en œuvre à la frontière, où les produits de la mer peuvent être rejetés, détruits ou retenus en attente de la décision d'admission ou de destruction. Pour promouvoir l'harmonisation et l'équivalence entre les pays parties au commerce des produits de la mer, ces différences doivent être réduites et, en fin de compte, éliminées pour laisser la place à des systèmes de contrôle et de normes faisant l'objet d'accords internationaux, basés sur des critères objectifs et des techniques scientifiques telles que l'évaluation des risques.

Il est important, cependant, de bien comprendre qu'au-delà des simples chiffres, les types de cas qui se présentent aux frontières (sécuritaire sanitaire, qualité des aliments, fraude économique) ainsi que leurs conséquences directes en termes macro- et micro-économiques présentent des différences importantes, et que ces différences doivent être prises en compte lorsqu'il s'agit de comparer ces occurrences et d'explorer des stratégies pour en réduire la fréquence.

FRÉQUENCE RELATIVE DES BLOCAGES FRONTALIERS SELON LES RÉGIONS IMPORTATRICES

On utilisera l'expression «blocage frontalier» pour désigner toute situation où un produit de la mer est retenu, rejeté, détruit, retourné à l'envoyeur ou soustrait de quelque façon que ce soit, même temporairement, au flux commercial.

La figure 46 montre une variation tout à fait spectaculaire du nombre absolu de blocages frontaliers rapportés aux tonnages importés selon les différents pays et régions importateurs.

À première vue, le nombre de blocages frontaliers par 100 000 tonnes pour les États-Unis d'Amérique est environ 10 fois supérieur à celui pour l'Europe ou le Japon,



et trois à quatre fois celui du Canada. Cela ne signifie pas nécessairement que les Etats-Unis d'Amérique ont des contrôles frontaliers plus performants ou que les produits exportés vers les États-Unis ont davantage de problèmes de non-conformité. En fait, il convient d'ajuster et de compléter ces données pour valider les comparaisons des pratiques frontalieres parmi les régions considérées. Il y a trois grandes raisons à la surestimation du nombre de blocages frontaliers en ce qui concerne les États-Unis.

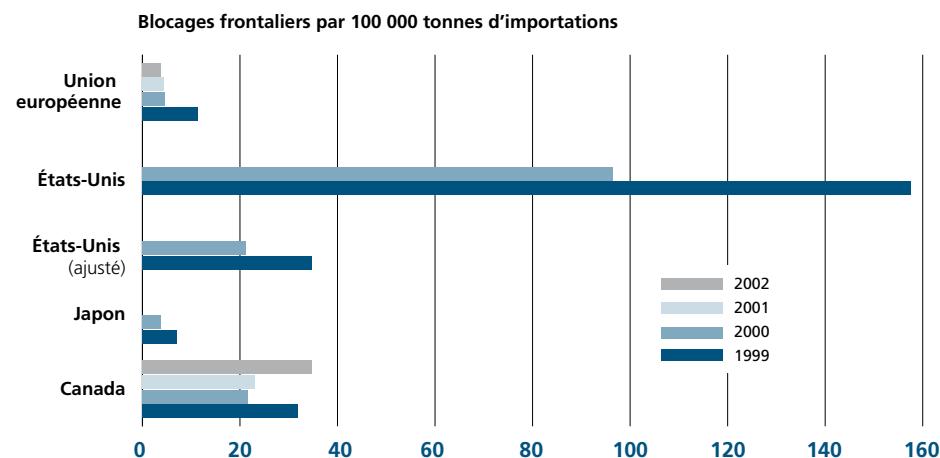
Tout d'abord, une proportion élevée des blocages aux frontières des États-Unis se solde par l'entrée effective du produit sur le territoire après un réexamen, un tri, un réemballage, l'adjonction de nouvelles documentations ou informations, ou un changement d'étiquetage. En 1999-2001, 78 pour cent des envois retenus ont été admis à l'importation aux Etats-Unis d'Amérique⁵⁹. En conséquence, dans le cadre de cette comparaison interrégionale il convient de ne retenir que 22 environ des blocages frontaliers concernant les États-Unis comme des blocages proprement dits. Compte tenu de cette observation, les États-Unis d'Amérique ne comptaient que le double environ de blocages frontaliers par rapport à l'Europe ou au Japon, et seulement 60 à 80 pour cent du nombre déclaré par le Canada (voir figure 46, données ajustées pour les États-Unis).

Par ailleurs, les autres pays/régions, et particulièrement l'Union européenne, suivent une approche que l'on pourrait qualifier de «prévention à la source». En fait, l'UE s'appuie sur les autorités nationales compétentes des pays exportateurs pour inspecter les produits et les locaux de production de façon à évaluer leur conformité avec les exigences européennes avant l'expédition des produits. Cela permet la détection et le blocage de nombreux cas de non-conformité à l'intérieur des pays exportateurs. Cette approche s'est révélée plus économique et plus efficace en termes de prévention que le simple recours aux contrôles à l'entrée. Mais elle peut aussi pénaliser les entreprises exportatrices de produits de la mer qui, bien que gérées avec compétence, ne peuvent exporter vers l'UE parce qu'elles sont situées dans un pays où font défaut les ressources et les capacités nécessaires pour instaurer une autorité compétente qui réponde aux exigences de l'UE.

Le Canada et, dans une certaine mesure, le Japon, ont également recours à une approche de «prévention à la source», mais moins formalisée, et sans procéder à sa promotion avec la même énergie que l'UE. Le Canada a également passé des «accords» avec un nombre restreint de pays – l'Australie, l'Équateur, l'Islande, l'Indonésie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et la Thaïlande, tandis que les compagnies

Figure 46

Blocages frontaliers rapportés aux volumes importés pour l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada, 1992-2002



japonaises d'importation ont une tradition bien établie de détacher des contrôleurs qualité pour travailler sur les sites exportateurs. Dans l'un et l'autre cas, un certain nombre d'expéditions non conformes sont éliminées avant leur envoi.

Dans un nombre croissant de pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique⁶⁰, les experts conseillent aux autorités administratives d'adopter une approche de «prévention à la source», en raison de ses résultats meilleurs et de son caractère plus économique. Le nécessaire résultat d'une telle approche est une situation «gagnant-gagnant», tant pour l'exportateur que pour l'importateur. Tout en réduisant les problèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments auxquels est exposé l'importateur, elle réduit également les coûts et préjudices auxquels les blocages frontaliers exposent les exportateurs. En même temps, les administrations sont à même de réaliser des économies importantes sur les ressources consommées par les contrôles aux frontières, qui sont réduites de façon substantielle, et peuvent se concentrer davantage sur les cas qui posent réellement problème, améliorant ainsi leur efficacité. De plus, la réduction des gaspillages dus à la rétention et au rejet de produits devrait amener une offre plus abondante de produits sains de la mer et une diminution des affections d'origine alimentaire. Cependant, il convient, en introduisant l'approche de «prévention à la source», de veiller avec soin à ce que les pays en voie de développement exportateurs bénéficient d'une assistance dans leurs efforts pour se doter de la capacité nationale nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des produits de la mer exportés.

Enfin, un troisième point porte sur le type et la méthodologie des contrôles et normes appliqués à sa frontière par le pays importateur. Dans les différents pays importateurs étudiés, non seulement les contrôles appliqués à la frontière sont différents, mais encore les critères mis en œuvre pour décider de la conformité ou de la non-conformité d'une expédition varient d'un pays à l'autre. Et ce qui est le plus important, ces critères et normes sont loin d'être toujours basés sur des analyses de risque scientifiquement valides. Non seulement il y a là une source possible d'obstacles arbitraires aux échanges commerciaux, mais le risque ainsi posé de refuser des produits sains dans une région tout en admettant des produits dangereux dans une autre est à l'origine de coûts substantiels. En conséquence, il est nécessaire d'harmoniser les procédures et les normes, au moins dans une première étape, entre les importants marchés importateurs listés ci-dessus, en recourant quand cela est possible aux méthodologies d'évaluation des risques.



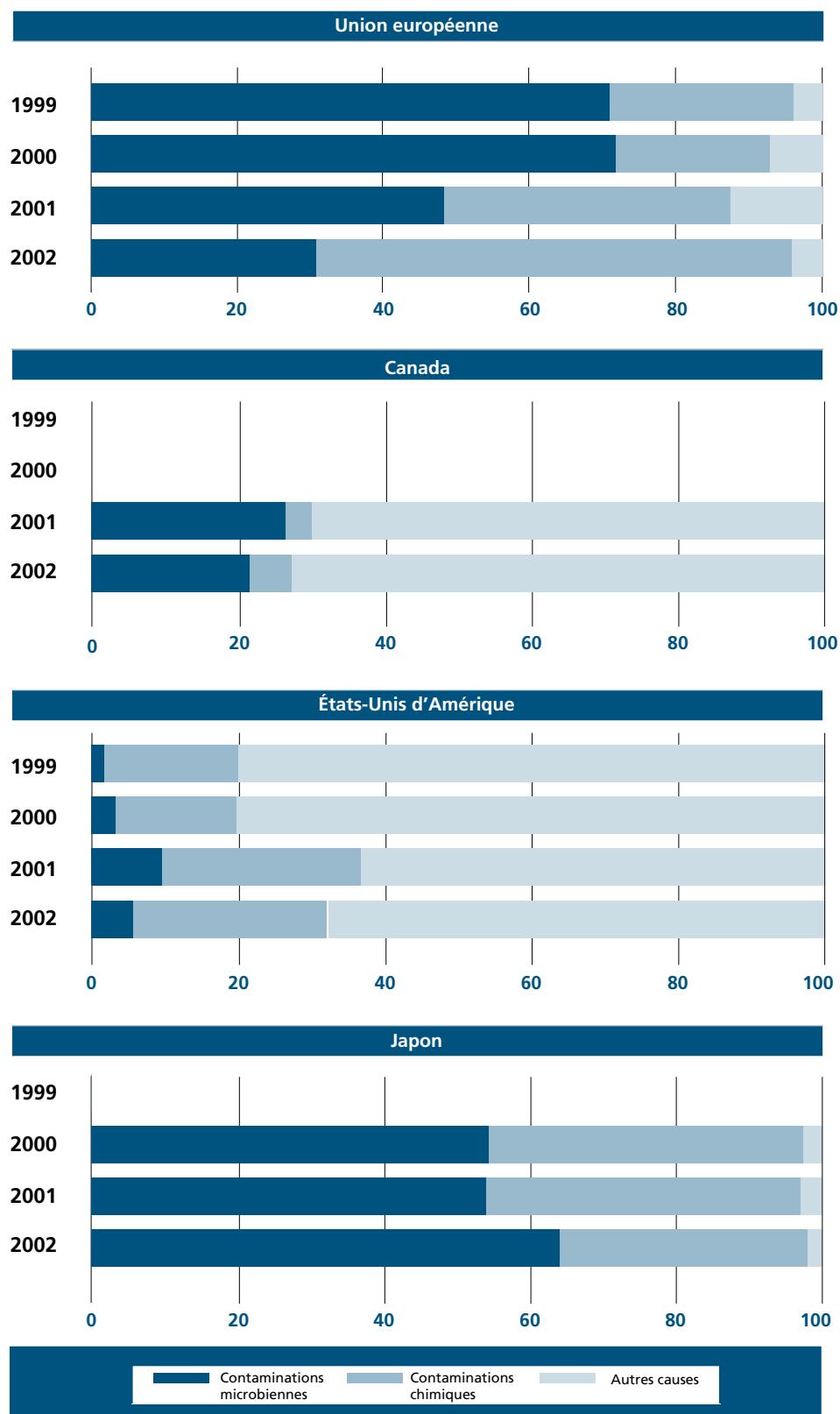
LES CATÉGORIES DE BLOCAGES FRONTALIERS: TENDANCES ET GRANDES LIGNES

Les blocages frontaliers répartis en trois grandes catégories – Contamination microbienne, chimique et autres causes – pour les 43 pays, régions et l'UE couvertes par cette publication sont résumés à la figure 47. Les profils de chacun des principaux importateurs présentent des caractéristiques visiblement différentes, avec une origine microbienne ou chimique largement prépondérante pour l'UE ou le Japon, tandis que ces causes n'expliquent qu'un quart ou un tiers des blocages aux frontières des États-Unis et du Canada. Si l'on se souvient de l'accroissement en 2001-2002 de la contamination chimique (par des résidus de produits vétérinaires) des produits de la mer originaires d'Asie, surtout pour les crevettes – accroissement largement rapporté en son temps –, il est intéressant d'observer que cette évolution est corroborée par les données de l'UE, où la contamination chimique devient une catégorie dominante, alors que pour les autres importateurs d'importance, cette évolution n'est pas discernable. Dans la mesure où ces autres régions importaient également de grandes quantités de crevettes d'Asie à cette époque, il est clair que leur façon de traiter les produits importés, ou leur façon d'en enregistrer les résultats, différait notablement de ceux en vigueur aux frontières de l'UE.

Cependant, les différences ainsi mises en évidence soulignent encore une fois l'importance des variations entre les approches concernant les contrôles frontaliers à l'entrée des pays étudiés. Un exportateur gagnerait à voir ces procédures harmonisées, de telle sorte qu'en exportant un produit donné, il soit traité de la même façon à la

Figure 47

Fréquence relative des blocages frontaliers pour l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada



frontière des pays importateurs quels qu'ils soient. La multiplicité des approches suivies pour les contrôles frontaliers impose des coûts supplémentaires aux négociants. Les différences entre les approches méthodologiques sont sans doute importantes, mais les effets économiques en sont malaisés à quantifier en raison de l'absence de données pertinentes, notamment sur les volumes et valeurs des produits rejetés et sur le coût des contrôles eux-mêmes.

PERFORMANCES DES EXPORTATEURS, REGROUPÉS PAR CONTINENTS, SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS

Ici encore, les données disponibles ne permettent pas d'aller au-delà d'une analyse grossière, mais elles n'en fournissent pas moins des résultats utiles comme référence pour la discussion. Les deux seules régions importatrices disposant de toutes les données pour la période quadriennale 1999-2002, permettant une comparaison de la performance des continents exportateurs, sont l'UE et le Canada. Les statistiques japonaises permettent ces comparaisons pour les deux périodes 2000-2001 et 2001-2002 (tableau 19).

Si l'on examine les données du point de vue des marchés importateurs, des variations considérables dans la performance «relative» des exportateurs des cinq



Tableau 19

Performances des continents exportateurs en direction de l'UE, du Canada et du Japon

	1999		2000		2001		2002	
	Blocages frontaliers /100 000 tonnes	Rang						
Vers EU								
Océanie	–	1	–	1	5,9	5	–	1
Amérique du Nord	–	1	1,0	3	1,1	2	0,7	2
Europe (sauf UE)	0,1	3	0,3	2	0,3	1	1,0	3
Amérique centrale et du Sud	1,8	4	4,8	4	2,8	3	5,9	4
Afrique	7,0	5	5,7	5	4,4	4	6,2	5
Asie	12,9	6	13,9	6	16,4	6	51,5	6
Vers Canada								
États-Unis	1,0	1	0,5	1	2,6	1	1,3	1
Amérique centrale et du Sud	31,6	2	19,1	3	25,6	3	25,2	2
Europe (sauf UE)	32,0	3	18,3	2	9,1	2	29,1	3
Asie	67,5	4	44,6	4	32,6	4	56,8	4
Océanie	113,8	5	177,7	5	136,0	5	144,2	5
EU	199,4	6	178,9	6	198,3	6	245,4	6
Afrique	277,4	7	1 029,9	7	1 436,8	7	1 069,9	7
Vers Japan								
Europe (sauf UE)					0,3	2	0,3	1
Amérique du Nord					0,5	3	0,5	2
Africa					0,0	1	1,1	3
Amérique centrale et du Sud					0,8	4	1,5	4
Océanie					3,9	5	5,7	5
Asie ¹					6,6	6	12,5	6

¹ Les chiffres de rétention pour 2001 sont dérivés d'une période moyenne de 12 mois entre avril 2000 et octobre 2001; les chiffres de 2002 couvrent la période de novembre 2001 à octobre 2002.

continents, peuvent être relevées selon que la destination de leur poisson est l'UE, le Canada ou le Japon. Ce seul fait, en lui-même, mérite d'être commenté. Il y a deux grandes explications possibles. La première est que les régions importatrices appliquent des critères différents dans leurs contrôles frontaliers (tels que fréquence de sondages, niveaux limites de contamination et autres procédures), et la seconde est que les cinq continents exportateurs expédient vers les marchés importateurs des flux qui diffèrent en volume et en produits (se traduisant par des catégories de risque et des niveaux de qualité différents).

Si cette dernière explication est la bonne, compte tenu du fait que les différences entre les produits exportés vers l'UE et le Canada sont relativement faibles (s'agissant essentiellement, dans les deux cas, de poisson congelé, avec une proportion significative de crustacés, céphalopodes et mollusques, etc.), il semblerait que les exportateurs individuels constatent des différences entre leurs marchés et composent leurs envois en fonction des critères de ces marchés. Cela arrive certainement, mais il semble plus probable que les régions importatrices traitent leurs importations, dans leur ensemble, d'une façon qui leur est propre, ce qui se traduit par des différences de traitement à la frontière. Dans le cas du marché japonais, le nombre élevé de blocages frontaliers enregistrés pour les importations en provenance d'Asie pourrait provenir du fait que les pays voisins ont également accès à des produits à haut risque semblables à ceux que capturent les pêcheries japonaises. Ces produits seraient à l'origine de ce fort taux de blocages frontaliers. Il ne s'agit cependant que de conjecture, compte tenu de la nature des données disponibles.

Une comparaison de la fréquence des blocages frontaliers en fonction du continent d'origine est instructive. C'est ainsi que l'Océanie se place en tête des régions exportatrices quand elle exporte vers l'UE, mais arrive en queue quand elle exporte vers le Canada et le Japon. L'Afrique a les plus mauvais résultats en termes d'exportation en direction du Canada et se place avant-dernière dans la liste des exportateurs vers l'UE, alors qu'elle est plutôt bien placée quand elle exporte vers le Japon. Le plus mauvais exportateur – et de loin – vers l'Europe est l'Asie, phénomène encore exacerbé au cours des années les plus récentes par le problème mentionné ci-dessus sur les résidus de produits vétérinaires. C'est aussi le cas dans ses exportations vers le Japon. En revanche, l'Asie a de meilleurs résultats que l'Océanie et l'UE dans les exportations vers le Canada, même si ses résultats restent modestes. L'Amérique centrale et du Sud a d'excellents résultats sur le marché canadien, mais régresse quand il s'agit d'exporter vers le Japon ou l'UE. L'Amérique du Nord est toujours la meilleure exportatrice et a d'excellents résultats sur tous les marchés.

Il n'est pas facile de déterminer à quoi correspondent ces différences et quelle en est leur origine. Il avait été observé une tendance pour les exportateurs à l'origine des flux les plus réduits en volume à susciter davantage de blocages frontaliers par unité de volume, tendance nettement confirmée pour les exportations en direction du Canada. Cependant, cela n'est pas confirmé pour l'UE, dans la mesure où l'Océanie est à la fois son fournisseur le moins important, et une de ses meilleures origines avec la plus faible incidence de blocages frontaliers. De même on ne retrouve pas cette tendance au Japon, dont les principales importations viennent d'Asie tout en rencontrant de nombreux problèmes à l'entrée.

Toute recherche supplémentaire visant à explorer plus en détail les raisons de ces différences pourrait donner des résultats sujets à caution, essentiellement en raison de l'influence prépondérante de deux facteurs: la différence entre les pays importateurs en ce qui concerne les procédures (plans d'échantillonnage, techniques d'analyse, types de défauts recherchés) et/ou les critères d'entrée, et la différence de composition des flux exportés en direction des différentes régions importatrices. Là encore, dans l'intérêt du commerce international et, en dernière analyse, du consommateur, il est souhaitable d'harmoniser les réglementations portant sur l'importation, tant en termes de contenu des textes qu'en termes de modalités de leur application, de façon à permettre une évaluation significative des résultats.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES BLOCAGES FRONTALIERS

Si les efforts de la communauté internationale se concentrent sur l'harmonisation des législations, plusieurs organismes d'aide au développement et bailleurs de fonds sont occupés à explorer des moyens, tant techniques que financiers, afin d'aider les pays exportateurs en développement à se doter d'une capacité nationale et régionale de répondre aux normes internationales de sécurité alimentaire et de qualité.

L'élément clé de la prise de décision en ce qui concerne une telle assistance est une évaluation adéquate de l'étendue des besoins réels en assistance. C'est pourquoi une évaluation fiable du coût résultant de l'expédition de produits hors normes en termes de qualité et d'hygiène est susceptible d'être utile non seulement aux producteurs, aux transformateurs, aux autorités de contrôle qualité et aux consommateurs, mais également aux gouvernements, aux bailleurs de fonds, aux autorités sanitaires et aux agences d'aide au développement. Outre les grandes pertes économiques causées par la détérioration du produit, celles causées par les rétentions et rejets sont considérables – sans compter la publicité défavorable qui en découle pour toute une industrie ou même tout un pays. Il en va, au demeurant, de même des coûts associés aux effets sur la santé publique. Les afflictions dues à la consommation de poisson coûtent des milliards de dollars en soins médicaux, et la baisse de productivité des personnes affectées est à la source de sérieux coûts indirects supportés par la communauté.

Qui plus est, les responsables de la gestion des risques, qui seront appelés à pondérer les différentes options possibles de mitigation de ces coûts, auront besoin de données économiques fiables pour évaluer le rapport coût-efficacité des options qui s'offrent à eux. Malheureusement, les données sur les rétentions et rejets, telles qu'elles sont actuellement collectées, ne sont d'aucune utilité pour déterminer le coût des blocages frontaliers. Il sera important à l'avenir, pour les raisons énoncées ci-dessus, de générer de telles données.

Le tableau 20 présente une estimation approximative du coût des blocages frontaliers au Japon, sur la base de données recueillies sur le site Web du Ministère de la santé, du travail et de l'aide sociale (MHLW)⁶¹. Malheureusement, il n'a pas été possible de recueillir des données similaires pour les autres pays importateurs. Le tableau estime le volume total des blocages aux frontières japonaises à 255,2 tonnes et 490,6 tonnes respectivement pour 2001 et 2002. Il s'agit là d'une fraction infime



Tableau 20
Estimation des blocages frontaliers en quantité et en valeur pour le Japon

Type de produit	Importations			Blocages frontaliers		
	Quantité (tonnes)	Valeur (millions de \$EU)	Coût unitaire (\$US/tonne)	Nombre	Quantité (tonnes)	Valeur (\$EU)
2001						
Poisson frais	375 000	1 849	4 931	16	35,2	173 571
Congelé	2 344 000	8 647	3 689	84	184,8	681 727
En conserve	281 000	1 786	6 356	4	8,8	55 933
Salé	34 000	320	9 412	11	24,2	227 770
Vivant	37 000	351	9 486	1	2,2	20 869
Total 2001	3 071 000	12953		116	255,2	1 159 870
2002						
Poisson frais	329 000	1 603	4 872	15	33	160 776
Congelé	2 362 000	8 730	3 696	174	382,8	1 414 829
En conserve	353 000	2 033	5 759	4	8,8	50 679
Salé	36 000	329	9 139	28	61,6	562 962
Vivant	38 000	356	9 368	2	4,4	41 219
Total 2002	3 118 000	13 051		223	490,6	2 230 465

(0,0083 pour cent et 0,016 pour cent respectivement) des importations japonaises totales pour ces années-là. Ces blocages ont été évalués respectivement à 1 159 870 dollars EU et 2 230 465 dollars EU (soit 0,009 pour cent et 0,017 pour cent de la valeur totale des importations respectivement pour 2001 et 2002). Pour la période 2001-2002, la perte de chiffre d'affaires a été estimée à 4 546 dollars EU par tonne retenue et à 10 000 dollars EU par blocage frontalier.

De façon générale, les coûts supportés par les compagnies exportatrices à la suite du rejet d'une expédition sont largement supérieurs aux coûts des mesures de prévention nécessaires pour mettre ces compagnies à l'abri de tels blocages frontaliers. Cette affirmation est confirmée par diverses études compilées par la FAO⁶², qui estimaient les coûts de mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion et du système HACCP. Aux Etats-Unis d'Amérique, une estimation réalisée en 1995 des coûts de mise en œuvre du HACCP dans les entreprises de transformation des produits de la mer aboutissait à une moyenne de 23 000 dollars EU la première année et de 13 000 dollars EU les années suivantes. Dans le même temps, l'impact sur le prix des produits de la mer était estimé à moins de 1 pour cent la première année et moins de 0,5 pour cent les années suivantes, la plus importante de ces hausses de prix étant susceptible d'entraîner une baisse de consommation de moins de 0,5 pour cent.

D'autres études réalisées aux États-Unis d'Amérique estimaient le coût de mise en œuvre du Programme modèle de surveillance des produits de la mer (MSSP), basé sur le HACCP, dans l'industrie américaine du crabe à 3 100 dollars EU par unité de production, ou 0,04 dollar EU par kilogramme, soit 0,33 pour cent du prix sortie usine. Les coûts liés à l'application des règlements étaient estimés à 6 100 dollars EU par unité de production. Les coûts d'investissement se situaient à 3.200 dollars EU en moyenne pour les usines les plus importantes, et à 1 700 dollars EU en moyenne pour les plus petites. Tout bien considéré, le coût supplémentaire par kilogramme de produit était de 0,02 dollar EU pour les petites usines, et négligeable pour les grosses unités. En ce qui concerne les coquillages (huîtres, moules, palourdes) les mêmes coûts étaient estimés à 5 500 dollars EU d'investissement par unité industrielle, avec des coûts de fonctionnement par kilogramme de 0,11 dollar EU pour les petites unités et 0,01 dollar EU pour les unités plus importantes.

Au Bangladesh, la mise à niveau d'une usine de conditionnement de crevettes et la mise en œuvre du système HACCP étaient estimées entre 0,26 dollar EU et 0,71 dollar EU par kilogramme, et entre 0,03 dollar EU et 0,09 dollar EU par kilogramme pour sa maintenance. Ces chiffres sont plus élevés que pour les Etats-Unis d'Amérique, en raison, surtout, du fait que l'industrie crevettière du Bangladesh devait partir de zéro et qu'elle comportait une plus grande proportion de petites et moyennes unités. Il est bien connu que dans l'industrie de la transformation des produits de la mer, les économies d'échelle conduisent à des coûts de sécurité alimentaire et de qualité plus faibles dans les entreprises de grande taille. Mais en dépit de ce niveau élevé, ces coûts ne représentent que 0,31 pour cent (mise en œuvre) et 0,85 pour cent (maintenance) des prix de 1997⁶³.

Surtout, le coût de la mise en place et de l'utilisation de systèmes HACCP demeure très faible par comparaison avec la perte de chiffre d'affaires supportée par les exportateurs du fait des blocages frontaliers, actuellement estimée à 4,55 dollars EU par kilogramme en moyenne. En fait, le coût au kilogramme de la mise en place et du fonctionnement de systèmes HACCP ou fondés sur le HACCP représenterait entre 1,46 pour cent et 3,4 pour cent (Etats-Unis d'Amérique) ou entre 6,45 pour cent et 17,6 pour cent (Bangladesh) de la perte de chiffre d'affaires due aux blocages frontaliers. De plus, comme on l'a déjà vu, ces pertes de chiffre d'affaires doivent être considérées comme la partie visible de l'iceberg. Le coût du transport, la publicité négative, la nécessité de soumettre les envois suivants à des contrôles physiques systématiques, la perte de confiance des clients et la perte de parts de marché qui s'ensuit, les diversions de marché, la perte de dynamisme, la baisse de prix, les baisses de capacité entraînées par les fermetures temporaires ou permanentes de sites de production, constituent des coûts additionnels certains et porteurs de lourdes conséquences à terme, mais malheureusement difficiles à quantifier.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude examine en détail les réglementations sur les importations vers l'UE, le Canada, les États-Unis et le Japon; elle présente et discute les données disponibles sur les blocages frontaliers (rétenions, rejets, réexportations, etc.) dans les mêmes pays/régions.

Les principaux problèmes soulevés par l'étude comprennent la nécessité d'harmoniser les procédures et méthodologies relatives aux importations, celle de baser les mesures adoptées sur le principe de l'évaluation des risques quand la sécurité alimentaire du consommateur est en cause, et surtout celle de communiquer ces mesures à l'ensemble des parties concernées de façon transparente, sans ambiguïté, aisément accessible et ouverte à l'analyse. L'étude formule des recommandations portant sur les actions que les gouvernements et l'industrie peuvent et doivent entreprendre pour faciliter le commerce du poisson et des produits de la mer, en améliorant les systèmes de contrôle frontaliers, la collecte des données relatives à ces contrôles, la dissémination de ces données, l'amélioration des performances à l'exportation, et l'aide au développement. Elle suggère enfin des directions de travail additionnelles, nécessaires pour cet important aspect, peu étudié, du commerce international.



NOTES

1. Cette section est tirée des sources suivantes: FAO. 2005. *Habitat rehabilitation for inland fisheries: global review of effectiveness and guidance for rehabilitation of freshwater ecosystems*, par P. Roni, K. Hanson, T. Beechie, G. Pess, M. Pollock et D.M. Bartley. FAO, Document technique sur les pêches, n° 484. Rome; I.G. Cowx et R.L. Welcomme. 1998. *Rehabilitation of rivers for fish*. Oxford, Royaume-Uni, Fishing News Books; FAO/Deutscher Verband für Wasserwirtschaft und Kulturbau. 2002. *Fish passes – Design, dimensions and monitoring*. Rome, FAO; M. Larinier et G. Marmulla. 2004. Fish passes: Types, principles and geographical distribution – an overview. Dans R.L. Welcomme et T. Petr, éds, *Proceedings of the Second International Symposium on the Management of Large Rivers for Fisheries* Volume II; RAP Publication 2004/17, p. 183-205. Bangkok, Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. M. Larinier, F. Travade et J.-P. Porcher. 2002. *Fishways: biological basis, design criteria and monitoring*. *Bull. Fr. Pêche Piscic.*, 364(Suppl.); FAO. 2001. *Dams, fish and fisheries. Opportunities, challenges and conflict resolution*, édité par G. Marmulla. FAO, Document technique de la sur les pêches, n° 419. Rome; et G. Marmulla. 2003. Dams and fisheries. Dans FAO. 2003. *Review of the state of world fishery resources: inland fisheries*. FAO, Circulaire sur les pêches, no 942 Rév.1, p. 29-35.
2. FAO. 1995. *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome
3. FAO. 1997. *Inland fisheries*. Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable, n° 6. Rome.
4. Le rapport d'étude a été publié par la FAO en 2005. *Responsible fish trade and food security*, par J. Kurien, FAO, Document technique sur les pêches n° 456.
5. Brésil, Chili, Fidji, Ghana, Namibie, Kenya, Nicaragua, Philippines, Sénégal, Sri Lanka et Thaïlande.
6. Le présent article s'inspire d'une série de documents et de données de la FAO. Il a pour but de mieux faire connaître les problèmes actuels concernant la production de poissons-déchets ou à faible valeur marchande dans la région. En voici une liste non exhaustive:
FAO. 2005. *Asian fisheries today: The production and use of low-value/trash fish from marine fisheries in the Asia-Pacific region*, de S. Funge-Smith, E. Lindebo et D. Staples. Commission Asie-Pacifique des pêches (CAPP). Publication RAP 2005/16. Bangkok et FAO. 2005. *Discards in the world's marine fisheries: an update*, de K. Kelleher. FAO, Document technique sur les pêches, n° 470. Rome.
Un certain nombre d'études de pays exhaustives ont également été entreprises par la CAPP et elles ont fourni la base pour beaucoup d'informations ayant fait l'objet de débats. Une analyse récente effectuée sous les auspices de l'Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR) a également été utilisée: P. Edwards, L.A. Tuan et G.L. Allan. 2004. *A survey of marine low trash fish and fishmeal as aquaculture feed ingredients in Vietnam*. ACIAR Document de travail n° 57. Canberra, Australie.
7. «La pêche vers le bas de la chaîne alimentaire» se rapporte à la pratique dans certaines pêcheries tropicales démersales côtières où des espèces de poissons plus gros et à valeur marchande plus élevée (souvent d'un niveau trophique plus élevé, par exemple des carnivores comme les brèmes, les requins et les raies) font l'objet d'une surpêche et les pratiques de pêche changent pour capturer de grandes quantités d'espèces à faible valeur marchande (souvent d'un bas niveau trophique, par exemple les calmars et les méduses).
8. Une moyenne pondérée en fonction de la quantité de poissons-déchets ou à faible valeur marchande capturée dans les différents pays.
9. FAO. 2005. *Discards in the world's marine fisheries: an update*, par K. Kelleher. FAO, Document technique sur les pêches, n° 470. Rome.
10. FAO. 2002. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2002*. Rome.
11. IFPRI. 2003. *Fish to 2020 – supply and demand in changing global markets*. Washington.
12. WorldFish Center. *Regional synthesis on the analysis of "TrawlBase" data for low value/trash fish species and their utilization*. Penang, Malaisie. (sous presse)

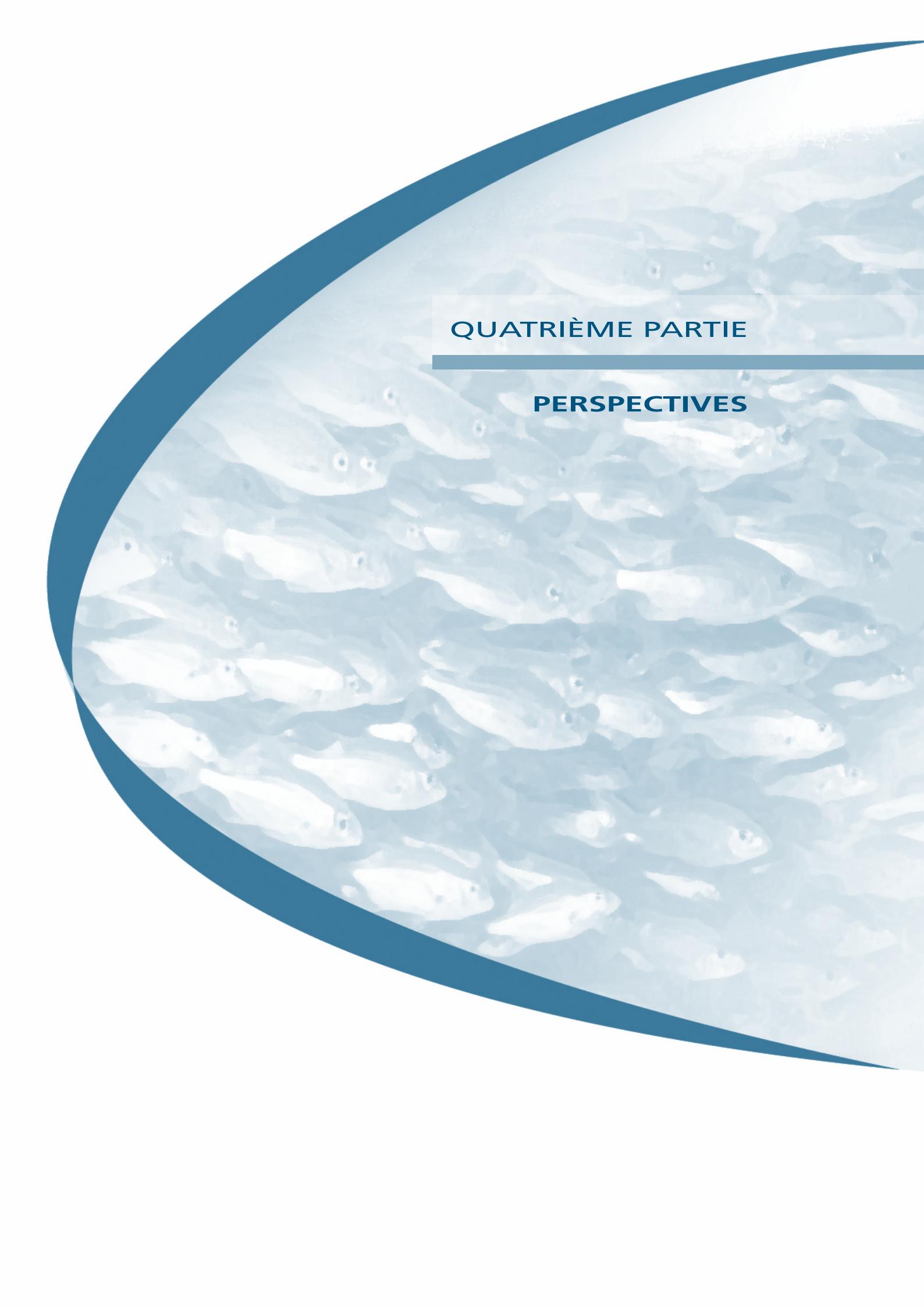
13. FAO. 2005. *APFIC Regional Workshop on Low Value and "Trash Fish" in the Asia-Pacific Region*. Hanoï, Viet Nam, 7-9 juin 2005. Commission Asie-Pacifique des pêches (CAPP). RAP Publication 2005/21. Bangkok.
14. En ce qui concerne la terminologie, un deuxième courant de pensée explique que le terme «transfrontières» est plus générique et désigne l'ensemble des stocks de poisson exploités par deux ou plusieurs États (entités). Cette école de pensée utilise le terme «partagé» pour désigner des stocks qui chevauchent deux ou plusieurs ZEE adjacentes.
15. Les stocks migrants sont ceux qui sont présentés dans l'Annexe I de la Convention de 1982 sur le droit de la mer. Il s'agit principalement des espèces de thon. Les stocks chevauchants désignent tous les autres stocks (à l'exclusion des stocks catadromes et anadromes) qui circulent à l'intérieur d'une ZEE et dans les zones de haute mer adjacentes. Les stocks transfrontières et les stocks migrants/chevauchants ne sont pas mutuellement exclusifs.
16. Les stocks de poissons partagés se trouvent également dans les plans d'eau douce, notamment les lacs et les fleuves. Ils posent les mêmes problèmes de cogestion.
17. FAO. 2002. *Rapport de la Consultation d'experts Norvège/FAO sur la gestion des stocks de poissons partagés*, Bergen, Norvège, 7-10 octobre 2002. FAO, Rapport sur les pêches n° 695. 2004. *The conservation and management of shared fish stocks: legal and economic aspects*, par G. Munro, A. Van Houtte et R. Willmann. FAO, Document technique sur les pêches n° 465. Rome.
18. Sharing the Fish Conference 06, Fremantle, Australie, 26 février-2 mars 2006 (disponible sur <http://www.fishallocation.com>).
19. FAO, 2004, *op. cit.* voir note 17.
20. J.F. Caddy. 1997. Establishing a consultative mechanism or arrangement for managing shared stocks within the jurisdiction of contiguous states. Dans D. Hancock éd. *Taking stock: defining and managing shared resources*, p. 81-123. Actes de l'atelier organisé conjointement par l'Australian Society for Fish Biology et l'Aquatic Resource Management Association of Australasia, Darwin, Territoire du Nord, 15-16 juin 1997. Sydney, Australie, Australian Society for Fish Biology.
21. Voir: FAO, 2004, *op. cit.* voir note 17.
22. En 2005, le prix Nobel des sciences économiques a été attribué à Thomas Schelling (États-Unis) et Robert Aumann (Israël). L'annonce de presse annonçant la récompense se lisait comme suit: «Pourquoi des groupes, des organisations et des pays parviennent-ils à coopérer tandis que d'autres sont l'objet de conflits? Les travaux de Robert Aumann et de Thomas Schelling ont créé la théorie des jeux, ou théorie de la décision interactive, désormais insurpassable lorsque l'on veut aborder cette question ancienne» (http://Nobelprize.org/nobel_prizes/economics/laureates/2005/press.htm). Il s'agit précisément de la question qui se pose dans le contexte des stocks de poissons partagés.
23. Le «dilemme du prisonnier» et sa pertinence dans la gestion des stocks de poissons partagés sont étudiés en détail dans un document publié par la FAO, 2004, *op. cit.*, voir note 17.
24. Ibid.
25. FAO. 1980. *Some problems in the management of shared stocks*, par J.A. Gulland, FAO, Document technique sur les pêches n° 206. Rome.
26. FAO. 1994. *Marine fisheries and the law of the sea: a decade of change*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 853. Rome; Barrett, S. 2003. *Environment and statecraft: the strategy of environmental treaty-making*. Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press.
27. FAO, 2002, *op.cit.*, note 17.
28. Ibid, p. 8.
29. Un exemple d'arrangement de gestion coopérative des pêches désorganisé par un choc environnemental est fourni par le traité entre le Canada et les États-Unis concernant le saumon du Pacifique. Voir: K.A. Miller. 2003. *North American Pacific salmon: a case of fragile cooperation*. Documents présentés à la *Consultation d'experts Norvège-FAO sur la gestion des stocks de poissons partagés*. Bergen, Norvège, du 7 au 10 octobre 2002, p. 105-122. FAO, Rapport sur les pêches n° 695, Supplément. Rome.



30. Nations Unies. 1992. *The law of the sea: the regime for high seas fisheries: status and prospects*. Division des affaires maritimes et du droit de la mer. New York; FAO. 2006. *The state of the world's highly migratory, straddling and other high seas fish stocks, and associated species*. FAO, Document technique sur les pêches n° 495. Rome. En ce qui concerne les stocks mondiaux de thon qui ont fait l'objet d'une évaluation, 29 pour cent sont considérés comme appauvris ou surexploités. Les stocks de thon rouge figurent en bonne place dans cette évaluation (FAO, 2006, p. 15-16).
31. Le titre complet de l'accord est l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs.
32. Voir G. Munro. 2000. The UN Fish Stocks Agreement of 1995: history and problems of implementation. *Marine Resource Economics*, 15: 265-280.
33. FAO, 2004, *op.cit.*, voir note 16.
34. Ibid.
35. Munro, Van Houtte et Willmann remarquent que « ... la surexploitation des stocks de poissons grands migrateurs ou de stocks chevauchants à l'échelle mondiale ... montre avec acuité le pouvoir prédictif de l'analyse économique de la gestion non coopérative de ces ressources». FAO, 2004, *op. cit.*, note 17.
36. On peut trouver des exemples d'arrangements de gestion coopérative des stocks transfrontières incluant un grand nombre de participants, mais il s'agit d'exceptions et non de la règle. Dans le cas des organes régionaux des pêches, le grand nombre de participants est la règle, mais pas l'exception.
37. Lorsqu'il y a un grand nombre de participants («joueurs»), il est habituel, dans l'analyse de la théorie des jeux, de parler de coalitions. Réunis, tous les «joueurs» constituent la «Grande Coalition». Il peut y avoir également des sous-coalitions. Dans un jeu de ce type, il ne suffit pas de s'inquiéter des «joueurs» qui décident qu'il est plus avantageux pour eux de ne pas coopérer. La stabilité de la Grande Coalition exige que chaque sous-coalition s'attende à recevoir des dividendes de la coopération qui soient au moins aussi élevés que ceux que lui procurerait le fait de ne pas coopérer et de lutter contre les autres.
38. Articles 8, 10 et 11.
39. FAO, 2004, *op. cit.*, note 17,
40. Ibid.
41. Lindroos, M. 2002. *Coalitions in fisheries*. Helsinki School of Economics Working Paper W-321; Pintassilgo, P. 2003. A coalition approach to the management of high seas fisheries in the presence of externalities. *Natural Resource Modeling*, 16: 175-197.
42. FAO, 2004, *op. cit.*, voir note 17. La question a été soumise à examen à la FAO. 2004. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004*. p. 91-99.
43. Le présent article est un résumé de la publication de la FAO. 2006. *Review of the state of world marine capture fisheries management: Indian Ocean*. FAO, Document technique sur les pêches n° 488. Cette publication sera suivie d'études analogues concernant les océans Atlantique et Pacifique.
44. Des questionnaires ont été reçus des pays suivants: Australie (côte ouest), Bahreïn, Bangladesh, Comores, Djibouti, Égypte (côte de la mer Rouge), Érythrée, Inde (côte est), Inde (côte ouest), Indonésie (côtes Pacifique et indienne), République islamique d'Iran, Irak, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie (côtes Pacifique et indienne), Maldives, Maurice, Mozambique, Myanmar, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Seychelles, Afrique du sud (côte orientale), Sri Lanka, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande (côte de l'océan Indien), Emirats arabes unis et Yémen. Les questionnaires concernant la République-Unie de Tanzanie les Seychelles et, la Somalie n'ont pas été reçus.
45. Il peut s'agir d'une autorité autonome ou d'un Ministère des pêches mais, le plus souvent cette autorité revêt la forme d'une division des pêches intégrée à un ministère de l'agriculture et de l'élevage, à un ministère de l'environnement ou à un ministère conjoint agriculture/pêche.

46. FAO. 2005. *Review of the state of world marine fishery resources*. FAO, Document technique sur les pêches n° 457. Rome.
47. D'après l'étude des résultats du questionnaire, on peut déduire que le concept de «gestion» recouvre en général i) la publication de règlements ou de directives pour des pêcheries spécifiques, ii) l'existence de textes juridiques relatifs à des pêcheries spécifiques, et iii) toutes interventions ou actions en soutien d'objectifs spécifiques de gestion des pêches.
48. Voir, par exemple, D. Thompson. 1980. Conflits internes à l'industrie de la pêche. *ICLARM Newsletter*, 3(3): 3-4; F. Berkes, R. Mahon, P. McConney, R.C. Pollnac et R.S. Pomeroy. 2001. *Managing small-scale fisheries alternative directions and methods*. Ottawa, Centre international de recherche pour le développement.
49. FAO, 2005, *op. cit.*, voir note 46.
50. Analyses sous-régionales couvrant les quadrants est, ouest, et sud-ouest de l'océan Indien. L'Australie a fait l'objet d'une analyse spécifique.
51. FAO. 2007. *A study into the effect of energy costs in fisheries*, par A. Smith. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1022. Rome. (à paraître)
52. FAO. 1999. Viabilité économique des pêches maritimes. Résultats d'une étude globale et d'un atelier interrégional, par J.-M. Le Rey, J. Prado et U. Tietze. FAO, Document technique sur les pêches n° 377. Rome; FAO. 2001. *Techno-economic performance of marine capture fisheries*, rédigé par U. Tietze, J. Prado, J.-M. Le Rey et R. Lasch. FAO, Document technique sur les pêches n° 421. Rome; FAO. 2005. *Economic performance and fishing efficiency of marine capture fisheries*, par U. Tietze, W. Thiele, R. Lasch, B. Thomsen et D. Rihan. FAO, Document technique sur les pêches n° 482. Rome.
53. L'intensité énergétique, mesurée par la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de PIB, commence par augmenter au cours du premier stade de l'industrialisation dans les pays en développement, pour ensuite décroître dans les économies matures. Les pays de l'OCDE ont un PIB de 5 277 dollars EU par tonne équivalent pétrole (TEP) alors que les pays hors-OCDE ont en moyenne un PIB de 1 272 dollars EU par TEP. Source: site Web de l'Agence internationale de l'énergie (<http://www.iea.org/>).
54. *Op. cit.*, voir note 51.
55. Le point d'ignition (flash point) est le minimum de température auquel un produit liquide peut former un mélange combustible avec l'air à proximité de la surface du liquide. Plus le point d'ignition est bas, plus il est aisé d'enflammer le produit.
56. Le point d'ignition du biogazole est de 150 °C; cependant il devient très visqueux, au point de se solidifier, à basse température. On peut prévenir cet inconvénient en mélangeant du biogazole à du gazole conventionnel.
57. Anon. 2003. *The Economist*, 23 octobre, p. 12.
58. Le présent article est un résumé de FAO. 2005. *Causes of detentions and rejections in international fish trade*, par L. Ababouch, G. Gandini et J. Ryder. FAO, Document technique sur les pêches n° 473.
59. J. Allshouse, J.C. Buzby, D. Harvey et D. Zorn. 2003. International trade and seafood safety. Dans J.C. Buzby, éd. *International trade and food safety: economic theory and case studies*. Agricultural Economic Report No. 828, pp. 109-124 (disponible à l'adresse suivante: <http://www.ers.usda.gov/publications/aer828/aer828.pdf>).
60. National Academy of Sciences. 2003. *Scientific criteria to ensure safe food*. Washington, The National Academies Press (disponible à l'adresse suivante: <http://www.nap.edu/openbook/030908928X/html./R3.html>).
61. MHLW Web site (disponible à l'adresse suivante: <http://www.mhlw.go.jp/english>).
62. FAO. 1998. *Seafood safety. Economics of Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP) programmes*, par J.C. Cato. FAO. Document technique sur les pêches n° 381. 78 p.
63. J.C. Cato et C.A. Lima dos Santos. 1998. L'interdiction d'importer des produits de la mer en 1997 en Union européenne: impact économique sur l'industrie de transformation crevettière du Bangladesh. *Marine Resource Economics*, 13(3): 215-227.





QUATRIÈME PARTIE

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES

INTRODUCTION

Plusieurs années se sont écoulées depuis la réalisation de grandes études quantitatives sur l'avenir du secteur halieutique dont les résultats ont été publiés dans *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Les projections d'alors concordent-elles avec les faits constatés? Il est bien sûr trop tôt pour formuler des conclusions définitives sur des projections à l'horizon 2010. On peut toutefois dresser un premier bilan qui fait l'objet de la première partie de cette section.

Au cours des deux dernières années, la FAO a réalisé une étude globale du secteur aquacole. Elle visait à mettre en évidence les tendances récentes et à identifier les difficultés et les possibilités qui s'offraient à ce secteur. Ces questions ont également été examinées dans le cadre d'une étude prospective. La deuxième partie de cette section «Perspectives» récapitule les principales conclusions de cette étude prospective. Il n'est guère étonnant que ces conclusions confirment en grande partie les observations et les suggestions déjà formulées – dont certaines ont été publiées dans de précédentes éditions de ce rapport – mais des aspects nouveaux sont également abordés.



RÉVISION DES PROJECTIONS MONDIALES

Le tableau 21 reprend celui publié dans *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004* sous l'intitulé tableau 16. Une colonne supplémentaire (en bleu) comportant les données statistiques de la FAO pour 2004 a été insérée dans ce tableau mis à jour.

Tableau 21
Production des pêches en 2004 et projections pour 2010 et au-delà

Source d'information	Année sur laquelle porte la simulation:						
	2000 Statistiques FAO ¹	2004 Statistiques FAO ²	2010 SOFIA 2002 ³	2015 Étude FAO ⁴	2020 SOFIA 2002 ³	2020 Étude IFPRI ⁵	2030 SOFIA 2002 ³
Captures marines	86,8	85,8	86		87	–	87
Captures continentales	8,8	9,2	6		6	–	6
Captures totales	95,6	95,0	93	105	93	116	93
Aquaculture	35,5	45,5	53	74	70	54	83
Production totale	131,1	140,5	146	179	163	170	176
Production de poisson de consommation	96,9	105,6	120		138	130	150
Pourcentage utilisé pour l'alimentation humaine	74%	75%	82%		85%	77%	85%
Utilisations non alimentaires	34,2	34,8	26		26	40	26

Note: Tous les chiffres, à l'exception des pourcentages, sont exprimés en millions de tonnes.

¹ Sur la base des statistiques disponibles à l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches de la FAO en 2000.

² Sur la base des dernières statistiques de l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches de la FAO.

³ FAO. 2002. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2002*. Rome.

⁴ FAO. 2004. *Future prospects for fish and fishery products: medium-term projections to the years 2010 and 2015*. FAO, Circulaire sur les pêches FIDI/972-1. Rome.

⁵ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2003. *Fish to 2020: supply and demand in changing global markets*, par C. Delgado, N. Wada, M. Rosegrant, S. Meijer et M. Ahmed. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Washington.

Ce tableau présente des projections pour 2010, 2015, 2020 et 2030 qui sont toutes calculées sur la base des informations relatives au secteur aux environs de l'année 2000. À l'heure où ce rapport est rédigé, on dispose d'informations sur son évolution durant la première partie de la décennie, y compris pour 2004. Il s'agit d'une brève période de quatre ans, et il n'y a guère lieu de se pencher de manière détaillée sur la validité des projections autres que celles formulées pour 2010.

Aucune raison ne permet de penser que, quatre ans après le début de la décennie, la production halieutique et aquacole mondiale ne se soit pas rapprochée des chiffres prévus pour 2010. En fait, un rapide coup d'œil au tableau montre que c'est le cas. Les pêches marines ont atteint un plafond de production, tandis que l'essor du secteur aquacole permet à l'offre de poisson par habitant de rester quasiment constante. Seules deux caractéristiques du secteur semblent pas répondre aux attentes: les captures en eaux continentales et les volumes de poisson utilisés à des fins non alimentaires. Dans ces deux cas, les quantités ont dépassé les prévisions.

Pêches de capture marines

L'impression de stagnation qui se dégage des pêches de capture marines est trompeuse. En effet, la stagnation de la production n'implique aucunement celle du secteur. Outre le fait que les quantités débarquées augmentent dans certaines pêcheries – comme celle de l'Atlantique Nord-Ouest – et diminuent dans d'autres (voir p. 11), le secteur ne cesse de s'ajuster à l'évolution du climat politique, économique et social. Les intervenants du secteur doivent en effet fournir des efforts considérables pour s'adapter à une situation caractérisée par une croissance nulle ou très limitée des quantités débarquées et par une rigueur accrue de la gestion de l'effort de pêche.

Certaines projections concernant la production des pêches marines prévoient un déclin initial correspondant à la période de reconstitution des stocks, suivi par une poussée des quantités capturées, dans certains cas, une stabilisation des prises à des niveaux supérieurs à ceux enregistrés avant la période de surpêche. Certains stocks sont en voie de reconstitution, mais à ce jour, on ne dispose d'aucune indication que les quantités prélevées sur ces stocks dépasseront les niveaux historiques de production maximale équilibrée.

En conséquence, il serait à présent raisonnable de penser que la production annuelle des pêches de capture marines s'établisse autour de 80 à 90 millions de tonnes, avec une moyenne correspondant en gros au milieu de cette fourchette.

Pêches d'eau douce

Contrairement à ce que laissaient entrevoir les projections, les débarquements des pêches continentales sont restés d'un niveau élevé et ont même augmenté quelque peu. Selon les projections à l'horizon 2010, les débarquements seraient tombés aux deux tiers du niveau de 2000. Les projections étaient toutefois fondées sur des données incomplètes et à mesure que les informations disponibles s'affinent, la base des projections passées est remise en question.

Le secteur des pêches d'eau douce comprend deux sous-secteurs: un grand sous-secteur informel, de subsistance et un sous-secteur commercial plus formel. Comme indiqué à la page 36, les débarquements des pêches de subsistance ne sont pas habituellement reprises dans les données officielles concernant les pêches d'eau douce, en général parce que l'administration compétente des pêches n'en connaît pas l'ampleur. De même, les captures destinées à la vente et provenant des nombreuses pêches artisanales ne sont pas toujours pleinement prises en compte dans les documents. Les captures des grandes pêches commerciales d'eau douce sont en revanche consignées plus fréquemment et plus précisément dans les registres.

Le secteur des pêches d'eau douce souffre également de la dégradation de l'environnement aquatique et des utilisations accrues de l'eau douce pour l'agriculture et la production d'énergie hydroélectrique. Il arrive souvent que les activités précitées passent avant la gestion des pêches d'eau douce ou l'établissement de rapports sur les pêches et cette tendance risque fort de se poursuivre tant que l'on n'aura pas pris conscience de la valeur réelle des pêches d'eau douce.

La FAO et d'autres intervenants prennent actuellement des mesures pour améliorer les documents officiels sur les pêches continentales commerciales et non commerciales. Dans certains cas, les statistiques améliorées donnent une vision plus précise des pêches d'eau douce, mais on ne connaît pas grand-chose sur les tendances, puisque les informations de base sur les captures et sur le nombre de pêcheurs commerciaux et de pêcheurs de subsistance n'étaient pas disponibles précédemment. On note néanmoins une amélioration des informations sur les pêches d'eau douce et sur le nombre de pêcheurs.

Aquaculture

La production aquacole (à l'exclusion des plantes aquatiques) a continué de croître en Chine et dans le reste du monde. Il est intéressant de remarquer en particulier que durant les quatre dernières années, elle s'est accrue plus rapidement dans le monde (avec une augmentation globale de 37 pour cent) qu'en Chine où son expansion s'est établie à 24 pour cent. En conséquence, tant que le taux annuel d'augmentation de la production hors Chine reste de l'ordre de 8 pour cent environ, le total de 53 millions de tonnes de production aquacole prévu pour 2010 (voir le tableau 21) sera atteint même si la production de la Chine demeure au niveau des volumes déclarés pour 2004 (30,6 millions de tonnes).

Il est toutefois improbable que la production chinoise se mette brutalement à stagner; plus important encore, les conditions d'une croissance aquacole soutenue sont favorables, notamment en Amérique du Sud et en Afrique. À première vue, on peut donc penser que pendant le reste de cette décennie, l'aquaculture contribuera à l'offre mondiale de poisson dans la mesure prévue en 2000.



Utilisation du poisson

Les projections pour la décennie qui s'achève en 2010 reposent sur l'hypothèse que les volumes annuels de poisson affectés à des utilisations non alimentaires régresseraient d'environ 35 millions de tonnes à 26 millions de tonnes par an. Or, cela ne semble pas être le cas. En 2004, ces volumes étaient aussi importants que quatre ans auparavant. À quoi cela est-il dû?

Les consommateurs ont des préférences en matière de poisson. Parmi les espèces qui ne sont pas destinées à la consommation humaine (comme le menhaden et le lancón), certaines sont disponibles en vastes quantités, et exclusivement destinées à la fabrication d'aliments pour animaux ou, par le passé, d'engrais. Ces espèces alimentent les entreprises de fabrication des farines de poisson. Il est regrettable pour ce secteur que les disponibilités varient parfois de manière spectaculaire d'une année à l'autre.

Au nombre de poissons utilisés pour la fabrication des farines de poisson figure l'anchois du Pérou (*Engraulis ringens*). Cette espèce représente parfois le tiers des matières premières utilisées pour la fabrication de farine de poisson dans le monde pendant une année donnée, mais la biomasse d'anchois du Pérou peut varier de manière spectaculaire d'une année sur l'autre. C'est pourquoi les fluctuations des quantités d'anchois débarquées au Pérou et au Chili expliquent également dans une très grande mesure celles du volume de poisson affecté dans le monde à des utilisations non alimentaires. Pour mettre en évidence les tendances de l'utilisation non alimentaire du poisson, il faut donc tout d'abord éliminer le caractère aléatoire des changements de quantités disponibles en mer et des quantités débarquées. Une formule simple consiste à élaborer des moyennes mobiles sur un certain nombre d'années.

La moyenne annuelle mobile sur six ans est passée d'environ 29 millions de tonnes pendant la période 1994-1999 à plus de 32,5 millions de tonnes pour la période 1999-2004. Cette augmentation s'explique par l'expansion rapide des quantités utilisées en Chine à des fins non alimentaires, à la fois pour la production de farine de poisson et pour d'autres usages. En Chine, cette moyenne mobile s'est accrue de 5 millions de tonnes par an pour une utilisation non alimentaire durant la période 1994-99 à 9,3 millions de tonnes pendant la période 1999-2004. Pour le reste du monde, cette moyenne a diminué de 1,5 million de tonnes pour s'établir à 23,4 millions de tonnes pendant la période 1999-2004.

Cela étant, la progression des utilisations non alimentaires n'a pas empêché l'augmentation prévue de la consommation alimentaire. En 2004, le volume de poisson de consommation a atteint 105,6 millions de tonnes, soit une augmentation de 8,7 millions de tonnes de plus que quatre ans plus tôt. C'est l'aquaculture et, dans une moindre mesure, les pêches de capture continentales qui ont permis cette poussée. La croissance de la production aquacole destinée à la consommation humaine (hors produits intermédiaires) a compensé la part des quantités débarquées par les pêches de capture destinée à la production de farine de poisson et à d'autres usages non alimentaires. De toute évidence, cette situation a pu survenir du fait que la production aquacole n'est guère dépendante des aliments fortifiés avec de la farine de poisson.

Farine de poisson et disponibilité du poisson de consommation

À mi-chemin de cette décennie, il paraît peu probable que 26 millions de tonnes de poisson seulement soient destinés à des usages non alimentaires d'ici 2010, mais le degré de cette probabilité est difficile à mesurer en raison de l'affrontement de forces opposées.

D'une part, la demande des aquaculteurs et des autres utilisateurs de farine de poisson devrait s'accroître dans un avenir proche. Les quantités supplémentaires devront toutefois provenir des pêches de capture étant donné que la production aquacole est généralement trop coûteuse pour être affectée à des utilisations autres que la consommation humaine.

D'autre part, la demande future de farine de poisson dans l'aquaculture sera fonction de l'aboutissement des travaux de recherche qui visent à trouver des substituts à la farine de poisson utilisés dans les aliments des poissons et des crustacés. Dès que ces résultats deviendront technologiquement et économiquement faisables, leur impact devrait rapidement se répercuter sur les entreprises de fabrication de farine de poisson, et leurs besoins en poisson pourraient fort bien chuter comme cela a été prévu précédemment.

Cela étant, au milieu de cette décennie, ces avancées de la recherche ne sont cependant pas d'actualité, de sorte que la demande de farine de poisson va continuer de croître. Cette poussée de la demande entraînera une augmentation du prix réel de la farine (et de l'huile) de poisson, ce qui incitera les entreprises de fabrication de farine de poisson à utiliser davantage de poisson comme matière première. Cela induirait une hausse du coût réel de certains produits aquacoles – toutes choses étant par ailleurs égales – et une expansion de la production aquacole plus lente qu'elle aurait pu l'être. Dans la mesure où seule une partie du secteur aquacole est dépendante d'aliments à base de farine de poisson, il semble peu probable que la moindre disponibilité des farines freine de manière significative la croissance globale de ce secteur, mais une baisse se produira. En conséquence, en l'absence d'une solution technologique qui permettrait de trouver un substitut partiel ou total à la farine de poisson utilisée dans les aliments de pisciculture et de crevetticulture, une réduction du volume de poisson disponible pour la consommation humaine en 2010 devrait tomber à moins de 120 millions de tonnes, et se situer plus probablement entre 110 et 115 millions de tonnes. Si la production des pêches en eaux continentales se maintient aux niveaux actuels, les quantités de poisson disponibles pour la consommation humaine augmenteront dans la même mesure.

PROBLÈMES ET ENJEUX À MOYEN TERME DANS L'AQUACULTURE

La FAO a récemment achevé une analyse prospective visant à dégager les tendances futures de l'aquaculture dans le monde. Elle est fondée sur un processus complexe comprenant une évaluation de l'offre et de la demande de poisson et de produits de la pêche. Elle repose également sur la préparation de bilans nationaux de l'aquaculture dans plus de 100 pays, sur les conclusions de cinq ateliers régionaux dont les participants ont discuté de la situation et des tendances du développement aquacole dans leur région, sur la préparation de sept rapports sur la situation et les tendances régionales du développement de l'aquaculture¹, ainsi que sur une enquête mondiale

sur le développement du secteur réalisée par un expert qui a appliqué la technique Delphi. Les produits élaborés durant ce processus et toute la documentation pertinente ont été synthétisés pour former une première analyse de la situation et des tendances du développement de l'aquaculture dans le monde². Cet avant-projet a ensuite été présenté à un groupe d'experts qui ont été invités à s'accorder sur un document et à procéder à une analyse prospective du développement futur de l'aquaculture³.

Le reste de cette section est inspiré de cette analyse prospective, et examine le comportement possible des facteurs susceptibles d'influencer notamment l'évolution de l'aquaculture au cours des 10 à 20 ans à venir. Il débute par diverses observations concernant la situation du secteur aquacole en Afrique subsaharienne.

La situation particulière de l'Afrique subsaharienne

La consommation de poisson par habitant en Afrique subsaharienne est restée à la traîne de celle du reste du monde et, en fait, elle a même chuté de son maximum de 9,9 kg par habitant en 1982 à 7,6 kg en 2003, l'estimation la plus récente. La région ne peut guère voir cette tendance perdurer ou s'aggraver. Toutefois, l'aquaculture peut ici aussi améliorer la situation, comme l'a noté le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En 2005, le sommet du NEPAD intitulé «Poissons pour tous» a attiré l'attention de la communauté internationale sur le potentiel aquacole du continent⁴. De ce fait, l'aquaculture devrait devenir une priorité du développement au cours des années et des décennies à venir. Les indications actuelles portent à croire que l'aide au secteur aquacole en Afrique sera renouvelée de manière à la pérenniser et à favoriser l'investissement privé.

De sérieux obstacles devront toutefois être surmontés. Pour la plupart, les pays d'Afrique subsaharienne n'ont guère les moyens d'offrir des services et des biens publics de qualité au secteur aquacole, et le secteur privé n'a toujours pas atteint un niveau de développement qui lui permettrait de compenser ces insuffisances. Il est donc probable que la communauté internationale travaille de plus en plus en partenariat avec des institutions et des organismes africains de développement pour s'assurer que l'aquaculture et la production halieutique du continent prennent leur place dans le processus global de développement et que les biens et services publics nécessaires puissent être fournis.

À cette fin, la stabilité politique et la bonne gouvernance figurent au nombre des conditions qui devront impérativement être réunies selon une récente étude de la FAO⁵. Il faut toutefois mettre davantage l'accent sur l'investissement privé dans le secteur aquacole. L'efficacité du secteur privé sera facilitée par l'instauration d'un climat propice au sein des structures publiques et d'une stratégie de développement adaptée aux ressources disponibles. Les retombées positives du développement accru de l'aquaculture seront complétées par l'exécution résolue des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté, la formulation de stratégies nationales pour l'aquaculture et l'adoption des textes de loi nécessaires. L'analyse a en outre conclu que des mesures d'incitation et de réduction des risques s'imposaient pour attirer l'investissement étranger direct, et que les grandes sociétés aquacoles dotées de financements extérieurs pourraient avoir un effet d'entraînement et stimuler le développement des petites et moyennes entreprises aquacoles.

Les conditions présentant un intérêt particulier pour le futur de l'aquaculture en Afrique subsaharienne concernent notamment la disponibilité d'intrants de qualité, tels que les juvéniles et les aliments, l'accès à des informations fiables, à des capitaux d'investissement à long terme d'un coût accessible et les ressources en terre et en eau. Là où ces conditions sont réunies, la pérennité des projets sera améliorée et les risques seront moindres. Compte tenu de l'importance de l'assistance internationale ainsi que des marchés internationaux, il est essentiel que l'aquaculture africaine dégage une image positive. Cela contribuera à fournir des avantages directs et indirects aux plus nécessiteux. L'adoption de politiques de gestion adaptées permettant la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources aquatiques jouera un rôle fondamental de ce point de vue, tout comme la définition



de normes élevées en matière de sécurité sanitaire des produits. Enfin, un transfert efficace de communication et de connaissances en recourant aux technologies modernes d'information permettra à la fois d'améliorer le niveau global mondial des compétences et des connaissances et de relier les aquaculteurs africains à leurs homologues d'autres continents.

Tendances, possibilités et difficultés

Parmi les nombreux facteurs qui déterminent l'offre de produits aquacoles et détermineront également, dans une grande mesure, la disponibilité et la consommation de poisson, ceux décrits ci-dessous devraient jouer un rôle prépondérant au cours des prochaines décennies.

Accès aux ressources en terre et en eau, et intensification

À quelques exceptions près, il ne reste guère plus de terres pouvant être affectées à la pisciculture dans le monde, notamment en Asie qui est le premier producteur aquacole. La pénurie de terres est et restera sans doute l'un des principaux obstacles à l'expansion de l'aquaculture dans le monde.

Les gouvernements ont adopté diverses mesures pour résoudre ces difficultés. Certains ont réaffecté des terres agricoles à l'aquaculture lorsque des cultures telles que le riz n'ont pas donné les bons résultats escomptés. Un exemple ultérieur est constitué par l'intégration de l'aquaculture aux systèmes d'exploitation existants. En Asie du Sud-Est, la dernière génération d'entreprises aquacoles a été implantée sur des terres agricoles, principalement des plantations de canne à sucre, au milieu des années 80. La possibilité d'utiliser des terres non agricoles pour l'aquaculture s'amenuise toutefois de plus en plus. Pour ce qui est de la crevetticulture, toute emprise sur les mangroves est interdite dans la plupart des cas. Comme il n'est pas possible d'accroître la masse terrestre, une solution consiste à intensifier la production des fermes aquacoles à terre et l'intensification de l'exploitation est une tendance croissante de par le monde. Toutefois, étant donné que les coûts de production augmentent généralement à la faveur de l'intensification de la production, ces mesures ne devraient pas concerner l'ensemble des aquaculteurs. *A contrario*, nombre d'entre eux choisiront peut-être de ralentir leur production afin de réduire leurs coûts et/ou leur vulnérabilité face aux maladies des poissons et/ou aux problèmes environnementaux.

Le manque d'eau douce pourrait lui aussi entraver le développement futur de l'aquaculture. L'eau douce est utilisée pour la consommation, l'aquaculture et l'élevage des espèces dulcicoles ainsi que pour la culture en eau saumâtre d'espèces telles que les crevettes, afin d'obtenir le degré optimal de salinité. L'utilisation de l'eau pour l'aquaculture est souvent considérée comme une perte pour l'agriculture qui est généralement jugée prioritaire. Ces deux secteurs ne devraient pourtant pas s'exclure l'un l'autre, car des politiques peuvent être mises en place pour encourager les utilisations multiples de l'eau. Cela étant, dans bien des pays, à mesure que l'aquaculture se développe, l'accès à de l'eau non contaminée devrait toutefois devenir de plus en plus un facteur limitant.

Accès aux aliments adaptés: farine de poisson, huile de poisson et poisson de faible valeur/poisson de rebut

L'utilisation d'aliments d'élevage aquacole continuera de jouer un rôle important pour la production et le développement du secteur. La disponibilité et le coût des aliments peuvent gravement entraver l'exploitation. L'irrégularité des approvisionnements, voire les pénuries, augmentent les risques et peuvent mettre les exploitations en péril. Ces problèmes se sont posés dans de nombreux pays, notamment en Afrique et dans certaines régions d'Asie.

Les avis sont partagés dans nombre de pays en ce qui concerne le recours aux farines et aux huiles de poisson. D'une part, compte tenu des prévisions d'augmentation généralisée de la production aquacole, la demande d'aliments d'élevage aquacole continuera de croître, de même que la demande de farines et d'huiles de poisson. Selon

l'Organisation internationale de la farine et de l'huile de poisson, la part des farines de poisson dans les aliments d'élevage aquacole devrait augmenter de plus de 5 pour cent (de 2,87 à 3,02 millions de tonnes entre 2002 et 2012), tandis que la demande d'huile de poisson devrait progresser de plus de 17 pour cent (pour passer de 0,83 à 0,97 million de tonnes) entre 2002 et 2012⁶. Des progrès considérables ont été faits dans la recherche de substituts acceptables aux farines et aux huiles de poisson à partir de sources végétales et terrestres. Lorsque les farines de poisson ont pu être complètement éliminées, les résultats les plus prometteurs obtenus à ce jour proviennent toutefois de poissons à nageoires et de crustacés omnivores/herbivores.

D'autre part, étant donné que la production de farine et d'huile de poisson devrait rester stable au cours des 10 prochaines années, la proportion de farine utilisée par le secteur des productions animales devrait chuter et s'accompagner d'une augmentation des huiles et des protéines d'origine végétale. Les avancées technologiques devraient elles aussi contribuer à une efficacité accrue des pratiques alimentaires. Il est donc peu probable que l'offre de farine et d'huile de poisson constitue un facteur limitant pour l'alimentation des élevages aquacoles. Cet optimisme doit cependant être tempéré par de la prudence, car la demande de farine et d'huile de poisson de pays en développement tels que la Chine pourrait avoir un impact majeur sur l'offre et la demande globales. En 2004, la Chine a importé 1 128 000 tonnes de farine de poisson, soit 29,6 pour cent des importations mondiales, et comptait pour plus d'un tiers des importations mondiales de soja⁷.

L'utilisation de poisson de rebut dans l'aquaculture jouera également un rôle important pour le développement du secteur. Quelque 5 à 6 millions de tonnes de poisson à faible valeur marchande/de rebut sont directement utilisés comme aliments dans les élevages aquacoles (voir p. 120-121). Le poisson à faible valeur marchande/de rebut est principalement utilisé dans les élevages marins en cages en Chine et dans certains pays d'Asie du Sud-Est, dont le Cambodge, l'Indonésie, la Thaïlande et le Viet Nam, et, dans une moindre mesure, pour l'élevage en cage des thonidés dans les pays méditerranéens et au Mexique. Selon les projections, la Chine aura besoin à elle seule, d'ici 2013, de 4 millions de tonnes de poisson de rebut pour alimenter ses élevages marins en cage. Les besoins du Viet Nam ont été estimés à environ 1 million de tonnes⁸. L'utilisation de poisson à faible valeur marchande/de rebut dans les aliments d'élevage aquacole se révélera probablement non viable. Des préoccupations ont été exprimées selon lesquelles son utilisation persistante pourrait avoir des effets pervers sur l'environnement et être porteuse de risques pour la biosécurité; par ailleurs, des voix de plus en plus nombreuses demandent que les poissons dits «de rebut» soient utilisés pour l'alimentation humaine.

Capitalisation et diversification accrues des espèces et des systèmes de production

En dépit de l'insuffisance de terres et de ressources en eau, les aquaculteurs attirés par les prix élevés trouveront certainement de nouvelles méthodes (outre l'intensification de l'exploitation) pour produire suffisamment de poisson et répondre à la demande. Un moyen envisageable repose sur la culture en cages et en enclos marins, probablement sous la direction de grandes entreprises étant donné que les économies d'échelle nécessiteront la production de vastes quantités de poisson pour que les élevages soient rentables.

Une augmentation de la production implique une plus forte capitalisation, à savoir les fonds investis dans l'équipement, dans des technologies avancées et coûteuses et dans la formation. L'expansion de la production aura probablement un effet de tassement sur les prix du poisson alors que les sociétés seront parallèlement en concurrence pour le recrutement de main-d'œuvre. Dans les économies en pleine croissance, cela impliquera probablement un relèvement des salaires agricoles réels. De ce fait, à long terme, les employeurs du secteur aquacole désireux de rester dans la course devront nécessairement réduire leurs effectifs et accroître leurs investissements afin de conserver des marges bénéficiaires adéquates. Par conséquent, le secteur aquacole passera d'une forte intensité de main-d'œuvre à une forte intensité de



capitaux. En d'autres termes, la productivité (de la main-d'œuvre) devrait être un facteur prépondérant pour l'avenir du secteur.

La diversification devrait également toucher de nouvelles souches ou espèces, notamment celles à forte valeur commerciale. De manière générale, on peut s'attendre à une réaffectation des ressources productives en faveur des espèces à forte valeur commerciale, et au détriment des espèces à bas prix. Cette évolution est déjà à l'œuvre dans de nombreuses parties du monde. L'expansion de la production de poissons marins en Asie du Sud-Est en est un bon exemple; c'est également le cas aux Philippines où la culture marine en cages des chondres remplace la culture en bassins d'eau saumâtre. Aux États-Unis d'Amérique, les pouvoirs publics ont déjà jeté les bases légales et réglementaires de l'aquaculture au large dans la ZEE du pays. L'aquaculture au large présente un fort potentiel dans le monde, notamment dans la région Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Amérique latine, en Europe et en Afrique occidentale et australie.

L'élevage d'espèces non alimentaires telles que les poissons d'aquariophilie est un secteur très prometteur. En 2000, la valeur mondiale de la vente en gros de poissons d'aquariophilie vivants, de mer ou d'eau douce, a été estimée à 900 millions de dollars EU, pour une valeur de détail estimée à 3 milliards de dollars EU. Étant donné ce potentiel croissant qui sert l'emploi rural tout en générant des revenus et des devises, les gouvernements ont de plus en plus tendance à promouvoir la culture et le commerce des poissons d'aquariophilie. Ce secteur est toutefois menacé par les flambées de maladies. Selon certains rapports, une souche unique d'herpès virus de la carpe koï s'est répandue dans le monde entier du fait du commerce non réglementé des poissons d'aquariophilie. La propagation persistante de ce virus pourrait créer des difficultés considérables pour la carpe koï comme pour la carpe commune, que ce soit dans le milieu naturel ou dans les élevages. On espère que la bonne mise en œuvre des mesures adoptées par les pays pour enrayer la propagation des maladies du poisson permettra d'éviter de telles épidémies à l'avenir.

L'écotourisme est un secteur qui connaît une vogue croissante et qui potentiellement pourrait gagner toute la planète. Plusieurs pays s'emploient à promouvoir un écotourisme basé sur l'aquaculture. Les pêches de loisir dans les lacs et les réservoirs jouent un rôle important en Europe centrale et orientale, tout particulièrement au Bélarus, dans les États Baltes, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine. En Malaisie, l'association du tourisme et des élevages aquacoles – consistant par exemple à élever des espèces dans des cages en mer pour les transférer ensuite dans des bassins destinés à la pêche – suscite un intérêt croissant. La conjugaison de l'écotourisme et de l'aquaculture pourrait également être développée sur des sites au large des côtes; par exemple, la visite des sites d'élevage en cage pourrait être proposée dans le cadre des excursions sur les récifs coralliens.

La nécessité d'exploiter les possibilités d'une valeur ajoutée aux produits aquacoles, fondée sur le développement des utilisations non alimentaires, est aujourd'hui largement acceptée, notamment en raison de l'augmentation des coûts de production. Les déchets de production comprennent les déchets de traitement, tels que les viscères (dans le cas du saumon), les peaux (tilapia), la chitine (crevettes) et les composés anti-arthritiques (moules vertes). Les coûts de production devraient encore augmenter compte tenu de l'adoption de technologies et d'équipements coûteux, de techniques de production plus intensives conjuguée avec des coûts énergétiques croissants. Les producteurs devront explorer tous les moyens possibles susceptibles d'accroître leurs revenus, y compris une commercialisation accrue des déchets de production aquacole destinés à des usages non alimentaires.

En outre, dans les pays et les régions où l'aquaculture est déjà bien établie, il est manifeste que la multiplication des exploitations fondées sur la mariculture d'espèces de forte valeur va généralement de pair avec une réduction du nombre d'exploitations produisant des volumes importants d'espèces sans grande valeur, telles que les cyprinidés. La Chine en est un exemple parmi beaucoup d'autres. À l'avenir, il se pourrait fort bien que la moindre production de l'aquaculture d'eau douce soit

partiellement compensée par une expansion de la production en mer, particulièrement grâce à l'élevage d'espèces commerciales d'assez forte valeur marchande. Qu'il s'agisse d'espèces dulcicoles à bas prix ou d'espèces marines de forte valeur, l'approvisionnement en juvéniles de qualité restera un facteur important.

Accès aux capitaux

Compte tenu de l'intensification et de la diversification progressives de l'aquaculture en faveur des espèces et systèmes exigeant des technologies de pointe, l'accès aux capitaux deviendra un facteur déterminant pour le développement du secteur. Ces capitaux seront nécessaires non seulement pour l'équipement et les coûts d'exploitation, mais aussi pour les assurances étant donné que ces équipements complexes seront probablement porteurs de risques plus importants que dans l'aquaculture classique.

L'accès aux capitaux ne constituera pas un problème majeur dans les pays développés, mais ce sera certainement un obstacle pour le développement du secteur aquacole dans les pays en développement. À quelques exceptions près, le marché des capitaux y est peu développé, et l'accès aux capitaux pose problème en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique et en Europe orientale. Par conséquent, les possibilités de développer ou d'introduire de nouvelles technologies sont extrêmement limitées dans ces régions. En conséquence, il faudra faire appel à l'investissement étranger qui est lui aussi des plus limités. Cette situation perdurera certainement, même si un certain optimisme est de mise. Si une bonne gouvernance et des politiques favorables à l'investissement sont en place, la facilité accrue des transferts de capitaux d'un pays à l'autre pourrait également favoriser la création d'entreprises à forte intensité de capitaux dans les pays en développement. En fait, des flux d'investissements étrangers notables existent déjà dans divers pays d'Afrique subsaharienne, notamment en Gambie, en Namibie, au Nigéria, en Ouganda et au Sénégal pour des espèces telles que les crevettes, les poissons chats et les tilapias. On signale également des flux de capitaux considérables vers l'Amérique latine, en particulier au Brésil et au Chili pour l'élevage du saumon et d'autres espèces. Cette tendance devrait se maintenir pendant un bon moment.

La culture des algues s'est rapidement développée et offre de nouvelles possibilités d'investissement étant donné que la demande est supérieure à l'offre prélevée sur les ressources naturelles. Ce secteur propose une gamme de produits dont la valeur annuelle de production est de l'ordre de 5,5 à 6 milliards de dollars EU. Les produits destinés à la consommation représentent environ 5 milliards de dollars EU, tandis que la plus grande part du milliard restant provient principalement des substances extraites des algues (le carraghénane, l'agar-agar et l'alginate) et, dans une moindre mesure, d'autres utilisations comme les engrains organiques et les additifs entrant dans les aliments d'élevage. Cette filière est développée à l'échelon international, et offre l'exemple d'une activité où l'accès aux capitaux ne semble pas être un facteur limitant. Diverses indications laissent à penser que la culture des algues est un secteur susceptible de s'accroître au cours des prochaines décennies.

Gestion de l'environnement

L'intensification de l'exploitation sera profitable à la rentabilité des élevages, mais elle aura un coût. Elle s'accompagne parfois de complications (principalement liées à la qualité de l'eau et à la santé des animaux d'élevage). Parallèlement, il y a lieu de s'inquiéter de la capacité de charge de l'environnement qui peut être mis à rude épreuve par un nombre croissant d'élevages et/ou une intensification des systèmes de production. La performance de production du secteur dépendra des solutions apportées à ces problèmes.

Selon de récentes études⁹, la contribution des nitrates et des phosphates produits par l'aquaculture à la charge en éléments nutritifs peut être considérée comme négligeable dans la plupart des régions du monde, même s'ils peuvent avoir des impacts locaux sur l'eutrophisation et les proliférations d'algues. Des avancées majeures ont été enregistrées dans les 10 dernières années pour atténuer l'impact



de l'aquaculture sur les éléments nutritifs et organiques. Les progrès importants et les technologies novatrices d'alimentation automatisée ont permis de réduire très sensiblement l'apport d'aliments tout en maintenant la productivité et en améliorant l'efficacité économique. Ces avancées ont été soutenues par un recours accru aux jachères de la part des pisciculteurs. Les associations de pisciculteurs et de consommateurs, la société civile, ainsi que les grands acheteurs tels que les chaînes de supermarchés et les autres groupes intéressés s'emploient à promouvoir le développement de normes et de codes permettant le développement d'une aquaculture respectueuse de l'environnement et socialement responsable. De tels progrès ont été constatés dans le monde entier pour certains produits, en particulier le saumon. Ils continueront certainement à améliorer l'image de l'aquaculture, ce qui favorisera les augmentations de production.

Augmentation des coûts énergétiques

Même avant la crise énergétique mondiale d'aujourd'hui, les dépenses d'énergie représentaient une part importante des coûts de production de nombreuses entreprises aquacoles. Compte tenu de l'intensification de la production et du recours à des technologies plus pointues, il est probable que les besoins énergétiques augmenteront, ce qui aggraverà d'autant le problème des coûts énergétiques. Comme c'est le cas pour la terre et l'eau, l'aquaculture est en concurrence avec d'autres activités sur le plan énergétique. Pour atténuer le problème, les chercheurs du monde entier s'emploient à identifier des sources énergétiques de faible coût. L'une des solutions proposées est d'utiliser des pompes plus efficaces. Une autre suggère de recourir à des systèmes de recirculation. Ce système de recirculation consomme de l'énergie, mais ils permet d'éviter le pompage d'eau depuis les nappes, et a donc un bon rendement énergétique. Dans de nombreux pays, les entreprises de pisciculture en eau douce utilisent de petits systèmes de pompage alimentés par énergie éolienne, mais les coûts d'équipement sont élevés. Par ailleurs, ces systèmes ne se sont guère développés faute d'être parvenu à concevoir une pompe à haut débit mais de faible coût pour la crevetticulture en eau de mer. Les pompes solaires posent les mêmes difficultés.

Tout en cherchant des sources alternatives, les aquaculteurs élaborent des pratiques et des stratégies visant à réduire leurs besoins énergétiques. Dans certains types d'exploitation, on devrait pouvoir réduire les coûts énergétiques des pompages en alliant la biorémediation et la réduction, voire l'élimination des rejets. Ces techniques de production doivent cependant faire l'objet d'études plus poussées.

Valorisation des ressources humaines

La valorisation des ressources humaines est essentielle pour l'avenir de l'aquaculture. Le succès du secteur dépendra en effet des progrès dans le renforcement de la capacité des moyens humains, dans les secteurs public et privé, à se développer au rythme de l'évolution des technologies, du commerce international et de la réglementation. Bien que la question ait été débattue à de multiples reprises durant les dernières décennies, l'aptitude des capacités humaines à relever le défi de l'intensification de la production aquatique pour satisfaire la demande future demeurera probablement une question majeure dans les 10 années à venir. À signaler d'autres problèmes sur lesquels le secteur aquacole n'a globalement aucune maîtrise, notamment ce que l'on appelle «l'exode des cerveaux» ou l'émigration des personnes qualifiées qui quittent les pays en développement pour les pays développés et la perte de capital humain et social causée par le VIH/Sida dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique. Les catastrophes naturelles telles que le tsunami qui a frappé l'Asie en 2004 sont également à l'origine de lourdes pertes de capacités humaines. Ces facteurs pourraient continuer d'entraver l'aquaculture pour autant qu'on puisse le prévoir.

Recherche et développement

La recherche-développement jouera un rôle clé à mesure des pressions expansionnistes qui pèsent sur l'aquaculture. Les chercheurs demeurent confrontés au défi d'offrir aux

décideurs politiques et aux intervenants du secteur des connaissances d'avant-garde et des innovations couvrant toute une gamme de questions, de l'amélioration génétique des poissons d'élevage à la conception optimale de cages pour la pisciculture au large, et l'amélioration des techniques d'alimentation, des problèmes sanitaires et de gestion du milieu ambiant. Le développement de l'aquaculture a toutefois été entravé par trois exigences fondamentales de la recherche-développement, à savoir l'insuffisance de fonds, le manque de personnel de recherche et l'inadéquation des infrastructures de recherche. Cette situation explique là encore pourquoi il convient d'investir davantage dans la valorisation des ressources humaines; les moyens humains sont fondamentaux pour le développement durable de l'aquaculture. Un accroissement de la quantité et de la qualité des ressources humaines est nécessaire pour concrétiser le potentiel du secteur. La valorisation des ressources humaines devrait contribuer au développement de technologies, de réglementations et de pratiques de gestion plus efficaces dans le secteur aquacole.

Technologies de l'information et de la communication et création de réseaux

Les avancées spectaculaires des technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles voies pour la communication, l'éducation et le partage rapide et rentable des connaissances. Pour les États et les intervenants du secteur, l'enjeu consistera à tirer profit de ces possibilités pour accompagner le développement de l'aquaculture.

Les réseaux qui permettent un échange d'informations joueront certainement un rôle important dans le développement du secteur. Bien que la FAO ne soit pas encore parvenue à mettre en place des réseaux indépendants dans ce domaine, à l'exception du RCAAP, les possibilités de création de réseaux continuent d'être étudiées dans plusieurs régions. Un Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale a été créé, et devrait éventuellement devenir indépendant. De tels réseaux, notamment en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, pourraient contribuer à accélérer le développement du secteur. Conformément à la Déclaration de Kyoto de 1995¹⁰ et aux recommandations du Sous-comité du COFI sur l'aquaculture, les gouvernements et les organismes d'aide internationaux doivent envisager d'appuyer la création de tels réseaux.

Accès aux marchés

L'expansion des marchés nationaux et internationaux et la capacité d'intervention sur ces marchés continueront d'influencer la croissance de l'aquaculture. Le commerce international de poisson d'élevage s'est progressivement développé durant les dernières décennies. Cette expansion des échanges a incité certains pays à imposer des droits élevés sur les importations de poisson et de produits de la pêche afin de préserver le secteur aquacole local de la concurrence étrangère¹¹.

Dans bien des cas, la libéralisation progressive des échanges s'est traduite par une baisse des droits d'importation. Toutefois, les obstacles non tarifaires (techniques ou non) se présentent désormais comme le principal obstacle au commerce et à l'accès au marché pour les exportations à destination des pays développés¹².

En particulier, les producteurs locaux des pays importateurs accusent de plus en plus les entreprises étrangères qui exportent leurs produits d'avoir recours à des pratiques de dumping et/ou d'être illégalement subventionnées. Les pays importateurs ont donc adopté dans de nombreux cas des mesures concrètes de rétorsion, notamment en fixant des prix minimums pour les produits importés et en appliquant des droits visant à compenser l'écart de prix dû au dumping ou aux subventions. Ces litiges sont de plus en plus portés devant l'OMC, qui en assure le règlement par le biais du Mécanisme de règlement des différends et des exemples ont concerné notamment des espèces cultivées comme la crevette et le saumon. La croissance de ce secteur et du commerce international de produits aquacoles, toujours plus nombreux, va inéluctablement intensifier la lutte pour les parts de marché et les accusations et les litiges devraient donc augmenter dans le futur.



L'accès aux marchés d'exportation s'est également compliqué du fait de la nécessité de se conformer à des réglementations en matière d'exigences concernant la sécurité sanitaire et la qualité des produits par les pays importateurs (voir p. 141-149) Il est probable que les marchés accédés puissent être améliorés grâce au développement de systèmes de certification pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Toute incapacité de conformité à ces normes et réglementations pourrait avoir de sérieuses répercussions sur le commerce international de la production aquacole des pays en développement. En conséquence, les aquaculteurs, et notamment les plus petits exploitants, se constituent en groupes ou associations, et s'efforcent d'améliorer leurs méthodes de gestion et de pratiquer l'autorégulation. Ils y voient à la fois le moyen de satisfaire les exigences de conformité aux normes commerciales internationales et d'accroître leurs bénéfices et de réduire au minimum leurs pertes de production.

Étant donné la forte contribution des pays en développement à la production aquacole mondiale, un protectionnisme accru dans les pays développés aurait forcément pour effet de réduire la production aquacole des pays en développement, et donc de miner les chances de voir l'aquaculture maintenir l'offre de poisson par habitant au niveau actuel. Un protectionnisme plus marqué pèserait tout particulièrement sur les petits producteurs qui ne seraient probablement pas en mesure d'assumer des coûts de conformité élevés – au moins pour les produits destinés au commerce international – et qui seraient exclus des affaires.

Compte tenu de cette situation, la diversification des marchés jouera certainement un rôle important. Le développement de marchés de niche, comme les produits aquacoles d'élevage biologique et les écolabels aquacoles, ira de pair avec l'aquaculture des espèces et produits classiques et nouveaux. La libéralisation accrue des échanges de poisson au titre de nouveaux accords multilatéraux et/ou bilatéraux pourrait également offrir de nouvelles possibilités d'expansion du secteur aquacole.

En outre, dans de nombreux pays en développement, notamment en Asie, les producteurs locaux sont en concurrence avec les importations et tentent de gagner des parts sur le marché intérieur des produits finis. Pour tenter de résoudre ce problème, les producteurs aquacoles et les entreprises de transformation s'orientent progressivement vers l'élaboration de produits transformés destinés au marché local comme à l'exportation. Cette stratégie de valeur ajoutée permettra d'améliorer la rentabilité des entreprises aquacoles. Une autre tendance s'affirme, fondée sur l'approvisionnement de produits standardisés à valeur ajoutée, de type grande distribution ou «facile à cuisiner». À mesure que la concurrence s'accroît sur les marchés, ces tendances ne manqueront pas de s'intensifier.

Politiques avisées et bonne gouvernance

Une bonne gouvernance, notamment la stabilité politique, a une influence importante sur le développement de l'aquaculture à tous les niveaux. Elle réduit les coûts d'intervention, attire les investissements dans le secteur et renforce sa compétitivité aux niveaux local et mondial. Des politiques macroéconomiques comme les politiques budgétaires, l'accès à la main-d'œuvre et aux compétences et la technologie jouent un rôle analogue et tout aussi important. La participation des intervenants à l'administration du secteur s'imposera de plus en plus. La viabilité de l'aquaculture passera par le renforcement des associations d'aquaculteurs et par l'autorégulation du secteur.

L'aquaculture ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique dans de nombreux pays; le secteur est régi par une multitude de textes adoptés au coup par coup qui se prêtent souvent à différentes interprétations. Lorsque c'est le cas, la bonne gouvernance consistera à doter le secteur d'une «loi spécifique sur l'aquaculture». Ces textes existent d'ores et déjà, et il est probable que durant la prochaine décennie les pouvoirs publics les adapteront à leurs besoins particuliers, compte tenu des différents niveaux de développement du secteur aquacole.

Dans les pays où le secteur est encore embryonnaire, les gouvernements devront investir des sommes importantes dans le renforcement des institutions et dans l'établissement de régimes administratifs applicables à l'aquaculture, notamment pour les entreprises industrielles dont la production est vouée à l'exportation. Du fait que l'application des lois pose problème dans la plupart des pays, il conviendra de mettre l'accent sur l'autorégulation fondée sur les associations d'aquaculteurs et les interventions du secteur. L'autorégulation se développera certainement au point de devenir la norme.

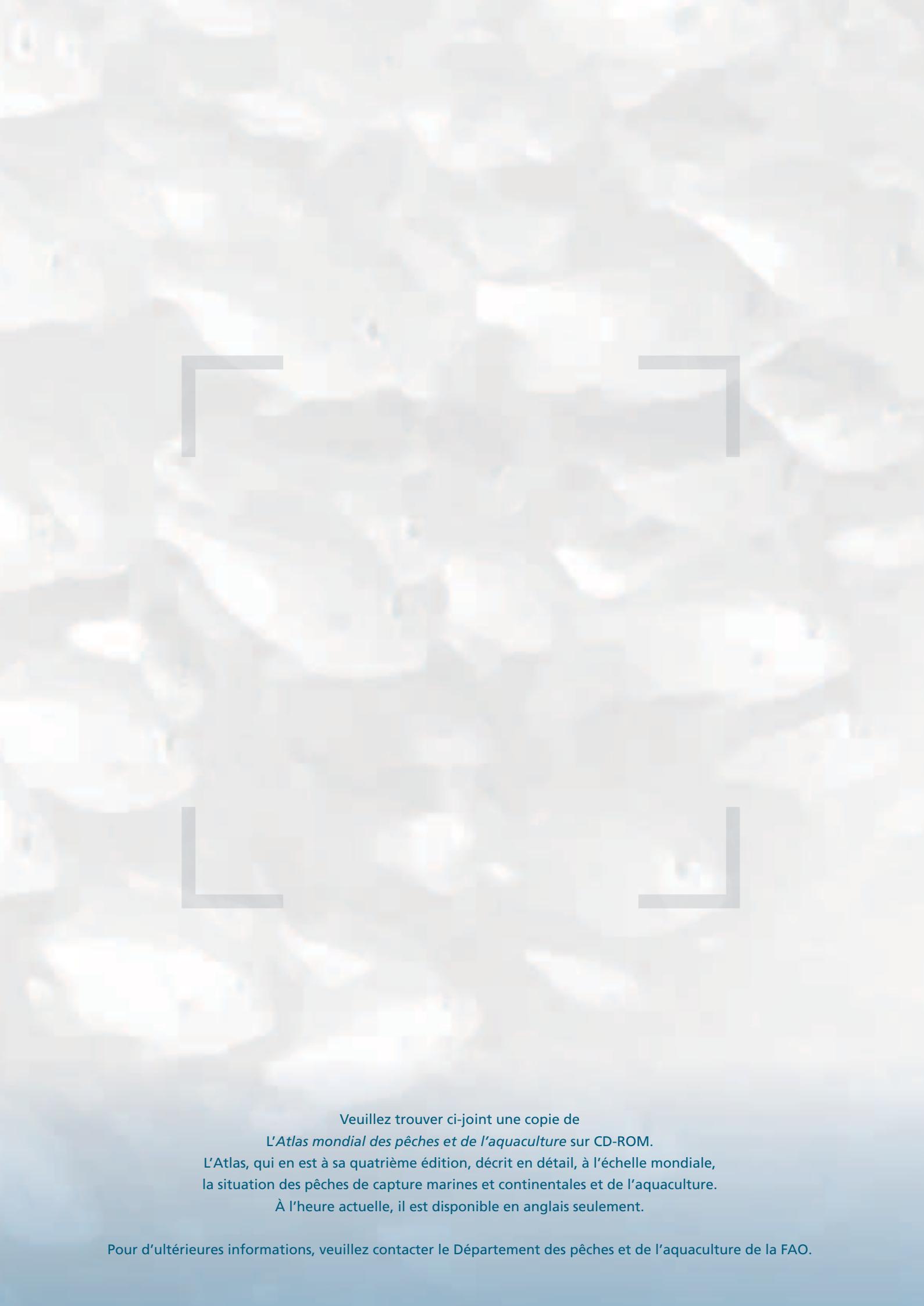
Soutien des pouvoirs publics

En règle générale, il est essentiel que les États s'engagent à accroître leur appui au secteur aquacole pour permettre son développement durable. Ce soutien se traduit par la cohérence des politiques, des plans et des stratégies et par un soutien financier approprié. Le défi – voire le facteur limitant – réside dans la nature de l'engagement des pouvoirs publics, en particulier dans les pays en développement. Cet engagement viendra-t-il à manquer ou sera-t-il détourné au profit de nouvelles ouvertures économiques dans le monde et de la compétition accrue à l'égard de ressources financières et naturelles insuffisantes? Certes, le degré d'engagement variera d'une région à l'autre et au sein d'une même région en fonction de l'importance de l'aquaculture pour l'économie des pays et le bien-être national; on peut toutefois espérer que dans les pays où elle joue un rôle prépondérant ou lorsqu'elle est considérée comme un secteur important pour la croissance, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire, cet engagement tiendra, permettant une intensification du soutien.



NOTES

1. Q.V.V. Morales et R.R. Morales. 2006. *Síntesis regional del desarrollo de la acuicultura. 1. América Latina y el Caribe – 2005/Regional review on aquaculture development. 1. Latin America and the Caribbean – 2005*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1017/1. Rome, FAO; S.L. Poynton. 2006. *Regional review on aquaculture development. 2. Near East and North Africa – 2005*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1017/2. Rome, FAO. 2006; Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific. 2006. *Regional review on aquaculture development. 3. Asia and the Pacific – 2005*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1017/3. Rome, FAO; T. Hecht. 2006. *Regional review on aquaculture development. 4. Sub-Saharan Africa – 2005*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1017/4. Rome, FAO; FAO/Network of Aquaculture Centres in Central and Eastern Europe (à paraître). 2006. *Regional review on aquaculture development trends. 5. Central and Eastern Europe – 2005*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1017/5. Rome, FAO; K.J. Rana. 2006 (à paraître). *Regional review on aquaculture development. 6. Western Europe – 2005*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1017/6. Rome, FAO; P.G. Olin. 2006. *Regional review on aquaculture development. 7. North America – 2005*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1017/7. Rome, FAO.
2. FAO. 2006. *Situation mondiale de l'aquaculture 2006*. FAO, Document technique sur les pêches n° 500. Rome.
3. FAO. 2006. *Prospective analysis of future aquaculture development and the role of COFI Sub-Committee on Aquaculture*. Document de travail préparé pour la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du COFI, New Delhi, Inde, 4-8 septembre 2006. Rome.
4. Pour d'ultérieures informations voir <http://www.fishforall.org/ffa-summit/africasummit.asp>.
5. *Op. cit.*, voir note 2.
6. A.G.J. Tacon, M.R. Hasan and R.P. Subasinghe. 2006. *Use of fishery resources as feed inputs for aquaculture development: trends and policy implications*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1018. Rome.
7. A.G.J. Tacon. 2006. *Study and analysis of feed and nutrients for sustainable aquaculture development: a global synthesis*. Paper presented at the FAO Expert Workshop on "Use of Feed and Fertilizer for Sustainable Aquaculture Development", Wuxi, Chine, 18-21 mars 2006.
8. S.S. De Silva. 2006. *Feeds in Asian aquaculture: the key to its long-term sustainability*. Paper presented at the FAO Expert Workshop on Use of Feed and Fertilizer for Sustainable Aquaculture Development, Wuxi, Chine, 18-21 mars 2006.
9. I. Karakassis, P. Pitta and M.D. Krom. 2005. Contribution of fish farming to the nutrient loading of the Mediterranean. *Scientia Marina*, 69: 313-321.
10. La Déclaration et le Plan d'action de Kyoto ont été adoptés par la Conférence internationale sur la contribution durable des pêches à la sécurité alimentaire (Kyoto, Japon, 4-9 décembre 1995).
11. *Op. cit.*, voir note 2.
12. *Ibid.*



Veuillez trouver ci-joint une copie de

L'Atlas mondial des pêches et de l'aquaculture sur CD-ROM.

L'Atlas, qui en est à sa quatrième édition, décrit en détail, à l'échelle mondiale, la situation des pêches de capture marines et continentales et de l'aquaculture.

À l'heure actuelle, il est disponible en anglais seulement.

Pour d'ultérieures informations, veuillez contacter le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO.

LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

2006

Il y a plusieurs décennies, les efforts des administrations consistaient essentiellement à développer la pêche et l'aquaculture et à veiller à ce que la production et la consommation augmentent. Lorsque, dans les années 80, de nombreuses ressources ont été exploitées complètement ou à l'excès, les décideurs ont commencé à être attentifs à la gestion des pêches, outre le développement de l'aquaculture. On a ensuite constaté de nombreux échecs de la gestion des pêches, ce qui a conduit les États Membres de la FAO et autres parties prenantes à élargir l'approche et la gouvernance. En d'autres termes, l'ensemble des dispositifs juridiques, sociaux, économiques et politiques utilisés pour gérer les pêches et l'aquaculture de façon durable est actuellement considéré comme un contexte nécessaire pour la gestion et il est en train de devenir la principale préoccupation.

L'aquaculture continue à progresser, tandis que la pêche – pour l'ensemble du monde – semble plafonner. Compte tenu de l'importance croissante de l'aquaculture, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2006* se termine par un examen des défis que l'aquaculture doit relever et des possibilités qui s'offrent à ce secteur. L'examen s'appuie sur une analyse prospective du secteur de l'aquaculture dans le monde, qui a été menée par la FAO ces deux dernières années.

Comprend la quatrième édition de l'*Atlas mondial des pêches et de l'aquaculture* de la FAO sur CD-ROM, une analyse détaillée des pêches de capture marines et continentales et de l'aquaculture (disponible en anglais).